



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES



FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES

Alexandre Paquin-Pelletier
AUTEUR DE LA THÈSE / AUTHOR OF THESIS

M.A. (science politique)
GRADE / DEGREE

École d'études politiques
FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT / FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

Du pancanadianisme *a priori* au pancanadisme *a posteriori* : Une exploration de la nature structurante
des institutions centrales sur le discours des intellectuels publics pancanadianistes de 1960-2007

TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS

Dimitrios Karmis
DIRECTEUR (DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR (CO-DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS CO-SUPERVISOR

André Lecours

François Rocher

Gary W. Slater

Le Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales / Dean of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies

**Du pancanadianisme *a priori* au pancanadianisme *a posteriori* :
Une exploration de la nature structurante des institutions centrales sur le discours
des intellectuels publics pancanadianistes de 1960 à 2007**

Alexandre Paquin-Pelletier

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences
du programme de maîtrise es arts en science politique

École d'études politiques
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

Directeur de thèse : Dimitrios Karmis



Library and Archives
Canada

Published Heritage
Branch

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Direction du
Patrimoine de l'édition

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*
ISBN: 978-0-494-61173-9
Our file *Notre référence*
ISBN: 978-0-494-61173-9

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.


Canada

À ma grand-mère

Le défi qui s'offre à la prochaine génération d'historiens désireux de (re)penser le Canada n'est pas d'occulter le passé au bénéfice de l'avenir ni de magnifier ce passé pour sauver le pays de l'avenir appréhendé. Ce défi consiste peut-être davantage à assumer ce que fut le passé, y compris sous ses « côtés obscurs », et à se libérer en toute conscience, par une narration empreinte de reconnaissance et de distance, de ce que, en tant qu'héritiers, il apparaît inapproprié de porter dans l'avenir.

– Jocelyn Létourneau, Passer à l'avenir

RÉSUMÉ

Le pancanadianisme est au cœur des débats politiques au Canada, particulièrement depuis le rapatriement de la Constitution en 1982. Selon un bon nombre de définitions classiques, le nationalisme pancanadien se caractérise par le « centralisme » et l'« anti-américanisme » (voir Bashevkin 1991). En outre, depuis 1947, la citoyenneté – et plus particulièrement la citoyenneté sociale – a représenté la pierre angulaire du discours officiel pancanadianiste (Bourque et Duchastel 1996). Ces composantes centrales du pancanadianisme semblent toutefois en tension avec le climat institutionnel des dernières années. La Charte canadienne des droits et libertés, la reconfiguration de l'État providence et l'adoption du libre-échange nord-américain remettent en question les fondements du discours pancanadianiste, de la nature de la citoyenneté à la possibilité même d'un discours anti-américain. Quelles ont donc été les incidences de ces transformations institutionnelles sur le discours identitaire pancanadianiste?

L'objectif de la thèse est d'analyser le caractère structurant de ces changements sur le discours pancanadianiste d'intellectuels publics et de peser ensuite les implications normatives de ces transformations pour la reconnaissance interne. L'hypothèse est que les transformations de l'État fédéral ont apporté deux principales reconfigurations. Premièrement, les réformes constitutionnelles des gouvernements Trudeau ont favorisé le passage d'un pancanadianisme *a priori* à un pancanadianisme *a posteriori*. Deuxièmement, les réformes néolibérales de Mulroney et de Chrétien ont favorisé une transformation à l'intérieur même de la structure des pancanadianismes *a priori* et *a posteriori*.

Après la revue des écrits et la présentation du cadre théorique et méthodologique de la thèse au chapitre 1, la vérification de l'hypothèse se fera en trois étapes. Le chapitre 2 définit et situe le pancanadianisme au sein de la « conversation canadienne » (Webber 1994). Plutôt que d'être structuré autour de trois principaux récits (Un Canada, Deux Canadas et Mosaïque culturelle), la conversation canadienne révèle la présence d'une multitude de récits nationaux, organisés autours de deux principales idées. D'abord, celle d'une fondation *a priori* (dans laquelle l'expérience contemporaine est guidée par l'identité canadienne) et ensuite, celle d'une fondation *a posteriori* (dans laquelle l'expérience contemporaine crée l'identité canadienne). Le chapitre 3 observe l'évolution du discours officiel, d'abord d'un *canadianisme anglo-saxon* à un pancanadianisme *a priori* après la Deuxième Guerre mondiale, et ensuite à un pancanadianisme *a posteriori* sous Trudeau. Depuis Mulroney, le pancanadianisme *a posteriori* a été profondément remis en question et tend à adopter un visage économique. Le chapitre 4 présente les résultats de l'analyse d'un corpus de textes pancanadianistes et observe que le discours de certains intellectuels publics, comme le discours officiel, passe d'un pancanadianisme *a priori* à un pancanadianisme *a posteriori*. Toutefois, la grille de lecture permet de raffiner l'analyse en observant une deuxième transition dans le discours, soit le passage du pancanadianisme *a priori* au pancanadianisme *a posteriori* à des pancanadianismes *a priori 2* et *a posteriori 2*. Dans ces pancanadianismes, les institutions et l'anti-américanisme en tant que moyen de fermeture identitaire cèdent le pas à un nouveau moyen de fermeture, à savoir l'idée d'une « complexité interne (point) », dans lequel le « soi complexe (point) » est désormais la principale définition de l'identité pancanadienne. La thèse permet d'attribuer en partie ces transformations au nouveau contexte institutionnel en place. Par conséquent, il semble que la reconnaissance des groupes internes sera de plus en plus difficile, au fur et à mesure que ce brouillage interne se poursuit.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements se portent d'abord vers mon directeur, le professeur Dimitrios Karmis, qui a été d'un soutien constant tout au long de la rédaction de ma thèse. Sa capacité à écouter et comprendre mes interrogations, souvent bien avant moi, l'ont amené à me suggérer de nombreuses avenues que je n'aurais osé emprunter seul. Son approche de la recherche, où le dialogue, la rigueur et l'exploration se côtoient, fut un cadre idéal m'ayant permis de dépasser de beaucoup les intentions initiales de ma recherche. Je dois finalement le remercier pour sa grande disponibilité lors des moments d'enthousiasme comme les moments les plus difficiles du processus de recherche et en particulier un fameux samedi du mois d'avril, alors que tout n'allait plus. Il fut le seul à pouvoir me redonner confiance en mon projet. Nos rencontres au *Memories* resteront pour moi des étapes cruciales dans la réalisation de cette thèse. Merci infiniment.

Je dois également remercier mes parents pour leur soutien constant tout au long de mes études. Je ne peux passer sous silence la grande contribution de ma mère, Jacqueline, qui m'a transmis son amour pour la lecture et de mon père, Magella, qui m'a transmis sa curiosité et sa passion pour la recherche scientifique. Je vous remercie surtout de m'avoir encouragé à aller au bout de mes rêves, bout que je n'ai d'ailleurs pas encore atteint! Une pensée toute spéciale va à ma grand-mère, Jeanne (1925-2008) qui nous a quittés pendant la rédaction de ma thèse, mais qui a été et qui demeure une source précieuse d'inspiration pour moi. Merci à Jean-Philippe et Stéphanie qui, le soir de Noël 2001, m'ont offert un livre qui allait faire germer un questionnement, lequel ne s'est pas tari depuis. Merci à ma belle famille, trop nombreuse pour être nommée, mais qui a été d'un support constant et intéressé tout au long de ma recherche.

Au jour le jour, Mireille a été une conjointe remarquable. Elle a su écouter, patiemment, mes délires d'angoisse comme mes explosions d'optimisme et surtout, me conseiller sagement. À ces journées où nous avons décroché ensemble, à ces soupers interminables et à nos projets futurs qui me soutiennent quotidiennement, je lui en suis extrêmement reconnaissant.

Je souhaite remercier Guillaume, que j'appelle parfois mon deuxième directeur, mais qui est avant tout un ami à qui je dois certainement quelques-uns des meilleurs passages de ma thèse. Merci pour tes nombreuses lectures critiques et de m'avoir introduit au merveilleux monde de l'*a priori* et de l'*a posteriori*. En espérant te revoir à Toronto. Je désire également remercier Philippe qui a été un excellent compagnon de recherche et avec qui j'ai démystifié le monde mystérieux des présentations et de la publication savante. Son éminente vision « tridimensionnelle » m'a encouragé et permit d'en faire plus. Merci également pour tes excellents commentaires dans les versions antérieures (et pas toujours édifiantes) de ce texte.

J'aimerais remercier tout particulièrement Catherine Ellyson et Jean-Charles St-Louis pour leur aide et soutien à la fin du processus de rédaction, ainsi que Sébastien Courchesne-O'Neill pour son aide en traduction et ses nombreuses questions intéressées. Un merci tout spécial à Arnaud et Julien qui, en allant à UBC, m'ont grandement encouragé à partir explorer, à ma façon, cette vaste contrée que nous nommons parfois de manière peu élégante, le ROC.

Ma courte carrière académique a été marquée par la rencontre de remarquables professeurs. Je pense notamment aux professeurs Jean-Guy Prévost et Jacques Bourgault à l'UQÀM, qui m'ont offert mes premières chances, à Jacques Jourdain, qui m'a appris à penser en dehors de la boîte (bleue), et aux professeurs François Rocher, Manon Tremblay, André Lecours et François-Pierre Gingras à l'École d'études politiques. Leur intérêt envers mon projet et mes projets futurs mérite grandement d'être souligné. Au plaisir de vous revoir tous et, surtout, de retravailler avec vous bientôt.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	viii
LISTE DES ACRONYMES.....	ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CHAPITRE 1 – LES DIMENSIONS INSTITUTIONNELLES, LE NATIONALISME ET LE DISCOURS.....	7
INTRODUCTION.....	7
1.1 REVUE DES ÉCRITS.....	9
1.1.1 L’identité nationale pancanadienne et les reconfigurations institutionnelles.....	9
1.1.1.1 L’héritage trudeauiste et les réformes néolibérales.....	9
1.1.1.2 La culture canadienne et l’impossible convergence.....	10
1.1.1.3 L’économie canadienne et le démantèlement de la nation.....	11
1.1.1.4 La citoyenneté et les effets des réformes institutionnelles.....	13
1.1.2 La citoyenneté et l’identité nationale.....	14
1.1.2.1 La dimension normative de la citoyenneté.....	14
1.1.2.2 Le « régime de citoyenneté ».....	17
1.1.2.3 Les réformes institutionnelles et leurs conséquences normatives : état des lieux..	18
1.2 APPROCHE THÉORIQUE : LE NÉO-INSTITUTIONNALISME ET L’ÉTUDE DU NATIONALISME.....	21
1.2.1 Néo-institutionnalisme et nationalisme.....	21
1.2.2 Néo-institutionnalisme et discours.....	23
1.2.3 Identité nationale et discours.....	24
1.3 QUESTION SPÉCIFIQUE ET HYPOTHÈSE DE LA RECHERCHE.....	27
1.4 CADRE OPÉRATOIRE.....	29
1.4.1 Régime de citoyenneté et espace discursif.....	29
1.4.2 Discours officiel et discours des intellectuels publics.....	29
1.4.3 Le pancanadianisme.....	29
1.4.4 La fondation <i>a priori</i> et la fondation <i>a posteriori</i>	30
1.5 MÉTHODE DE RECHERCHE.....	31
1.5.1 Le corpus.....	31
1.5.2 La grille de lecture.....	35
CONCLUSION.....	37
CHAPITRE 2 – ESSAI TYPOLOGIQUE AUTOUR DE LA « CONVERSATION CANADIENNE ».....	38
INTRODUCTION.....	38
2.1. LE PANCANADIANISME <i>A PRIORI</i>	43
2.1.1 Le pancanadianisme idéologique <i>a priori</i>	43
2.1.1.1 La mosaïque culturelle <i>a priori</i> : l’unité dans la diversité.....	45
2.1.1.2 Le pancanadianisme continental <i>a priori</i>	47
2.1.1.3 Le pancanadianisme territorial <i>a priori</i>	48

2.1.3.1 Le territoire et l'expérience contre-étasunienne.....	49
2.1.3.2 Le territoire et l'expérience de la survivance	50
2.2 LE PANCANADIANISME <i>A POSTERIORI</i>	51
2.2.1 Le pancanadianisme multiculturel <i>a posteriori</i> : l'unité en dépit de la diversité.....	52
2.3 LE BINATIONALISME OU LE MULTINATIONALISME <i>A PRIORI</i>	56
2.3.1 Le binationalisme ou le multinationalisme des fondations morales <i>a priori</i>	57
2.3.1.1 La critique des intentions fondatrices.....	57
2.3.1.2 Le bi/multinationalisme des fondations morales (<i>a priori</i>)	58
2.4 LE BINATIONALISME OU LE MULTINATIONALISME <i>A POSTERIORI</i>	61
2.4.1 Le binationalisme ou le multinationalisme d'agrégation (<i>a posteriori</i>).....	62
2.4.2 Le binationalisme ou le multinationalisme de médiation (<i>a posteriori</i>).....	64
CONCLUSION	67

CHAPITRE 3 – DU PANCANADIANISME <i>A PRIORI</i> AU PANCANADIANISME <i>A POSTERIORI</i> : « ESPACES DISCURSIFS » CANADIENS ET LE DISCOURS OFFICIEL	69
INTRODUCTION.....	69
3.1 DE LA CONFÉDÉRATION À LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE : LE CANADIANISME ANGLO-SAXON	70
3.1.1 L'anglo-saxonisme comme référent identitaire.....	70
3.1.2 L'expérience de la grande dépression	71
3.2 DE KING À PEARSON : LA PANCANADIANISATION <i>A PRIORI</i> DE L'IDENTITÉ CANADIENNE.....	72
3.2.1. La construction de l'État-providence	72
3.2.2 La canadianisation des institutions : les réformes symboliques d'après-guerre	75
3.2.3 Les années 1960 et le constat de la dépendance.....	76
3.2.4 L'ordre institutionnel d'après Deuxième Guerre et le discours officiel.....	77
3.2.5 Régionalisme et nationalisme : une remise en question du pancanadianisme	80
3.2.6 La Commission Laurendeau-Dunton et le binationalisme <i>a priori</i>	80
3.3 TRUDEAU : NAISSANCE DU PANCANADIANISME <i>A POSTERIORI</i> OFFICIEL	82
3.3.1 Le multiculturalisme : les réformes de la dimension symbolique des institutions.....	83
3.3.2 L'État-providence et le Canada de la « société juste ».....	86
3.3.3 La constitutionnalisation du pancanadianisme <i>a posteriori</i>	87
3.3.4 Le pancanadianisme <i>a posteriori</i> et le discours	90
3.5 DE MULRONEY À CHRÉTIEN : LA REMISE EN QUESTION DU PANCANADIANISME <i>A POSTERIORI</i>	91
3.5.1 Les réformes matérielles de l'État-providence.....	92
3.5.2 L'Accord du lac Meech : dimension symbolique	95
3.5.3 L'Accord de libre-échange nord-américain	97
3.5.4 Réformes et institutions : la recherche de nouveaux principes cohésifs	99
CONCLUSION	102

CHAPITRE 4 – DU « SOI EN DANGER, MAIS IDENTIFIABLE » AU « SOI COMPLEXE (POINT) » : LES TRANSFORMATIONS DU PANCANADIANISME DANS LE DISCOURS DES INTELLECTUELS PUBLICS	104
INTRODUCTION.....	104
4.1 LE PANCANADIANISME <i>A PRIORI</i>	107

4.1.1 Le peuple et ses contradictions : l'Autre et l'Ailleurs comme fermeture horizontale	107
4.1.1.1 Les contradictions territoriales	107
4.1.1.2 Les contradictions internes	109
4.1.1.3 Les contradictions externes	110
4.1.2 La résolution des contradictions : les institutions et la relation verticale	113
4.1.2.1 Les institutions comme neutralisation des contradictions	113
4.1.2.2 Les institutions comme incarnation et réalisation des valeurs canadiennes	114
4.1.3 L'inscription temporelle : le projet contre-étasunien et l'histoire	116
4.1.3.1 Le Canada comme projet historique	116
4.1.3.2 Le Canada comme projet contre-étasunien	117
4.1.3.3 Un soi en danger, mais identifiable	119
4.2 LE PANCANADIANISME <i>A POSTERIORI</i>	120
4.3 LE TOURNANT DES ANNÉES 1990	123
4.4 LE PANCANADIANISME <i>A POSTERIORI 2</i>	126
4.4.1 La problématisation de soi : le soi complexe et la fermeture horizontale	126
4.4.1.1 La stratégie de déconstruction	126
4.4.1.2 La stratégie de reconstruction	128
4.4.1.3 La dimension formatrice du « soi complexe »	130
4.4.2 L'effritement de la dimension verticale : des valeurs étatiques aux valeurs individuelles	131
4.4.2.1 La critique du rôle central des institutions dans l'identité pancanadienne	132
4.4.3 L'identité présentiste : la rupture avec le passé et l'avenir	134
4.5 LE PANCANADIANISME <i>A PRIORI 2</i>	137
CONCLUSION	140
CONCLUSION GÉNÉRALE	142
BIBLIOGRAPHIE	149
ANNEXE 1 – Grille de lecture vierge	161
ANNEXE 2 – Présélection du corpus	163

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Présentation et justification du corpus à l'étude.....	33
Tableau 2. Typologie des récits constituant la conversation canadienne.....	42
Tableau 3. Les reconfigurations des pancanadianismes <i>a priori</i> et <i>a posteriori</i> classiques	106
Tableau 4. Aperçu des caractéristiques de l'identité canadiennes	129
Tableau 5. Grille de lecture	161

LISTE DES ACRONYMES

ACD : Analyse critique du discours

ALÉNA : Accord de libre-échange nord-Américain

ARIÉ : Agence de révision des investissements étrangers

CRTC : Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

ECUSC : Entente cadre sur l'union sociale canadienne

FPÉ : Financement des programmes établis

PÉN : Programme énergétique national

RAPC : Régime d'assistance publique du Canada

TCSPS : Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le pancanadianisme se situe au cœur des débats politiques contemporains au Canada, notamment depuis le rapatriement de la Constitution et l'enchâssement de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982. Une lecture des débats sur la fondation du Canada et de certains textes classiques pré-1982 révèle toutefois que le pancanadianisme comme objet politique est loin d'être nouveau. Cela n'est pas surprenant considérant la centralité du pancanadianisme dans le discours officiel, tout comme le fait qu'il incarne la synthèse des relations de pouvoirs au Canada, le lieu où se déploie la légitimité des minorités dans l'ordre symbolique ainsi que le fondement des projets politiques nationaux. Peu d'ouvrages ont toutefois entrepris la théorisation du pancanadianisme. Lorsqu'il en est question, sa définition sert plutôt à proposer une conception alternative du Canada.

Quelques principes clés du pancanadianisme sont toutefois mis de l'avant dans la littérature et permettent d'en cerner globalement les contours. Ils concernent la place des institutions centrales dans la vie nationale et l'attitude des Canadiens face à la présence économique et culturelle des États-Unis (voir Adams 2003 : 103). Premièrement, les institutions centrales sont généralement présentées comme les garantes de l'unité territoriale et de l'intégration symbolique à une seule nation canadienne. La construction du chemin de fer, la mise en place d'un État-providence et d'une Charte répondraient donc au même désir de créer une identité nationale par la centralisation. Deuxièmement, le pancanadianisme aurait mis de l'avant le caractère central des institutions dans la protection économique et culturelle à l'endroit des États-Unis, donc dans le maintien d'une existence nationale autonome en Amérique. La construction du chemin de fer et la mise en place de Radio-Canada répondraient au même désir de freiner l'influence étasunienne au Canada. Sylvia Bashevkin résume ces deux principes dans sa définition du pancanadianisme: « 'pan-Canadian nationalism' refers to the organized pursuit of a more independent and distinctive Canadian in-group on the North American continent, primarily through the introduction by the federal government of specific cultural, trade and investment policies that would limit US out-group influences » (1991 : 4).

Un nombre croissant d'analyse révèlent toutefois que les principes du pancanadianisme correspondent davantage aux appréhensions nationales du groupe majoritaire qu'à ceux de l'ensemble du Canada (Resnick 1994; Kymlicka 2003), ce que l'appellation *pancanadianisme* laisse pourtant entendre. Les craintes de l'absorption identitaire expliquent la place symbolique

accordée au fait français au Canada (Winter 2007 : 491), alors que la crainte de l'éclatement explique l'incompatibilité des demandes québécoises et autochtones avec le pancanadianisme (Kernerman 2005 : 22; voir aussi Romney 1999 : 4). Nous voyons donc que les principes du pancanadianisme – le centralisme et le contre-étasunianisme – contiennent une configuration des relations de pouvoirs qui tend à mettre en lumière la diversité interne par souci de différenciation externe, tout en neutralisant la diversité nationale interne par crainte de fragmentation.

Ces principes du pancanadianisme sont en tension apparente avec le climat institutionnel des dernières années. Les années 1970 et 1980 ont en effet été marquées par le choc pétrolier et le début d'une remise en question fondamentale des paramètres de l'État tel qu'il se construit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (Baker 1997 : 2). Les gouvernements prétendent alors moderniser les programmes sociaux, mais s'orientent plutôt vers la réduction des dépenses publiques et de la taxation, la limitation des déficits étatiques ainsi que la stimulation de l'investissement étranger (idem). À partir des années 1970, l'avènement du néolibéralisme¹ allait donc entamer graduellement les institutions classiques de l'État-providence (Pierson 1994).

Or, plusieurs analyses ont relevé à quel point le développement de l'État-providence est venu appuyer, à partir de la Seconde Guerre mondiale, l'émergence d'un discours véritablement pancanadianiste (Bourque et Duchastel 1996; Jenson et Philips 1996; Brodie 2002). Car, à défaut d'un discours sur l'idée de nation pleinement opérant, Bourque et Duchastel observent que c'est la citoyenneté, et plus particulièrement la citoyenneté sociale universelle, qui est venue jouer le rôle d'intégration à la communauté canadienne (1996 : 63-5). Plus encore, Pierre Elliot Trudeau (1990) semble même accorder à la citoyenneté sociale, dans l'expression de « société juste », la valeur d'un projet de société, dont la mission est de mobiliser l'ensemble des citoyens canadiens. La « privatisation de la citoyenneté sociale » (Somers 2001 : 25) remet donc en question le pancanadianisme. S'il a tiré profit du contexte institutionnel providentialiste, comment le pancanadianisme réagit-il au néolibéralisme et à la reconfiguration de l'État-providence? Ces réformes impliquent-elles sa disparition, sa reconfiguration?

¹ Le terme néolibéralisme désigne ici, de manière générale, le retour à un libéralisme économique orthodoxe mettant un terme, dans les sociétés occidentales, à plusieurs décennies de keynésianisme. Le néolibéralisme est caractérisé par des réformes politiques et économiques comprenant notamment la déréglementation, le libre-échange, le désengagement de l'État et la libéralisation du marché (voir Harvey 2005). Pour Jane Jenson et Susan Philips, l'avènement du néolibéralisme correspond à une reconfiguration du partage des responsabilités entre l'État, le marché et la société civile et, ultimement, de la citoyenneté (Jenson et Phillips 2001 : 113). La dimension normative de ces réformes a notamment été soulignée par Wendy Brown, qui en parle comme d'une « nouvelle rationalité » qui influence l'action des acteurs au sein de l'économie, du monde politique et même de l'ensemble des institutions et des actions sociales (2003).

Si le pancanadianisme a été la plupart du temps porté par les membres du groupe majoritaire et qu'il incarne principalement ses appréhensions nationales, la reconfiguration de l'État-providence (considéré comme l'incarnation même de ces principes nationaux) interroge donc directement la nature des relations de pouvoirs entre la majorité et les minorités au Canada. Le néolibéralisme rend-il nécessaire l'assouplissement des principes nationaux pancanadianiste, conséquence de l'affaiblissement de l'État et de sa capacité régulatrice? L'ouverture des frontières économique et politique suite à l'ALÉNA encourage-t-elle la reconfiguration des relations entre l'identité pancadienne et les minorités internes?

Les trente dernières années ont été marquées, en plus de ces réformes néolibérales, par une réforme constitutionnelle majeure. Les conséquences du nouvel ordre constitutionnel canadien ont été largement étudiées dans les dernières années (voir Cairns 1992; Rocher et Salée 1991). Cependant, peu d'études ont cherché à établir un lien entre ce nouvel ordre institutionnel et de potentielles transformations de l'imaginaire national canadien. Cela amène deux questions : la compréhension de l'identité canadienne par les acteurs non gouvernementaux a-t-elle été influencée par les réformes constitutionnelles de 1982? Cette compréhension est-elle, au contraire, demeurée la même que celle qui orientait la réflexion avant 1982?

Comme conséquence à la refondation, la littérature avance également le fait que l'avènement de la Charte aurait contribué à transformer la dynamique politique canadienne : à la suprématie du Parlement et du canal de la représentation démocratique se serait imposée la suprématie des juges et du canal judiciaire (Knopff et Morton 1992). Or, certains travaux sur l'idée de nation soulignent la centralité de la démocratie au sein de la constitution d'une identité collective (Schnapper 2003). D'autres insistent sur la centralité de la régulation politique dans la constitution même de la société (Freitag 1986). Conséquemment, la question suivante surgit : quel effet la judiciarisation de la vie politique canadienne a-t-elle eu sur la Constitution et le contenu de l'identité nationale canadienne?

Dans l'ensemble, ces questions cherchent à comprendre dans quelle mesure l'expression du pancanadianisme a été influencée par les réformes institutionnelles néolibérales et constitutionnelles des années 1970 à 1990. Cela nous amène donc à une question générale d'ordre théorique, qui guidera l'ensemble de la thèse : *dans quelle mesure l'identité nationale est-elle influencée par le contexte institutionnel en place?*

L'hypothèse générale de cette recherche est que le contexte institutionnel possède une dimension normative en ce sens qu'il met en place un « espace discursif » qui fournit les repères symboliques et discursifs ainsi que les frontières conceptuelles à la disposition des acteurs. C'est la configuration de cet espace qui rend un discours compréhensible à un moment et un endroit donné. Conséquemment, l'expression d'une identité nationale n'échappe pas à cette règle en ce sens qu'elle se trouve nécessairement au sein d'un « espace discursif ». L'identité nationale serait ainsi structurée, non pas déterminée, par la configuration institutionnelle en place.

Considérant cette hypothèse, la recherche tentera de cerner à la fois le poids des réformes néolibérales et celui des réformes constitutionnelles sur l'identité nationale canadienne. De manière générale, la recherche souhaite engager une réflexion, soutenue par des données empiriques, autour des conséquences des réformes récentes du rôle de l'État dans la société. L'étude cherche à considérer le poids de ces réformes, qui contribuent selon certains à l'affaiblissement de la démocratie libérale (voir Brown 2003; Harvey 2005), sur les possibilités mêmes de constitution de l'identité nationale, à savoir l'identité moderne par excellence (Greenfeld 1996). Face à l'idée d'une « fragmentation de la société » (Bourque et Duchastel 1996, Beauchemin 1997) ou encore d'une « dissolution de la société » (Freitag 2002), la recherche souhaite contribuer empiriquement à ce questionnement en observant la manière dont les idées de société et d'unité sont créées et maintenues au sein du discours sur l'identité canadienne.

De manière plus précise, la thèse posera la question spécifique suivante : *en quoi le contenu des piliers de l'identité pancanadienne mis de l'avant dans les ouvrages académiques et grands publics, entre 1960 et 2006, a-t-il été influencé par la dimension normative de la reconfiguration du régime de citoyenneté providentialiste et de son espace discursif?*

L'hypothèse spécifique de la recherche est que *les réformes de l'État central ont entraîné, depuis les années 1960, une double reconfiguration du discours pancanadianiste académique et grand public. Premièrement, les réformes constitutionnelles des gouvernements Trudeau ont favorisé une transition générale d'un pancanadianisme a priori vers un pancanadianisme a posteriori, en reconfigurant les thèmes mis de l'avant. Deuxièmement, les réformes néolibérales des gouvernements Mulroney et Chrétien ont impulsé un glissement au sein même du pancanadianisme a posteriori et a priori, en reconfigurant la manière dont se structure discursivement l'identité canadienne.* Cette proposition se développe dans quatre chapitres.

Le chapitre 1 pose les balises théoriques et conceptuelles de la recherche. La revue des écrits expose le caractère incomplet des recherches sur l'identité canadienne et soutient que leurs approches théoriques sont responsables de leur compréhension limitée de la dimension normative des institutions; elles ne se concentrent généralement que sur leurs dimensions *symbolique* et *matérielle*. Le chapitre identifie ensuite le concept de *régime de citoyenneté*, qui tire profit des théories néo-institutionnelles, comme cadre en vue de cerner non seulement les dimensions *matérielle* et *symbolique* de la citoyenneté, mais également *normative*. Ce faisant, le concept d'« espace discursif » sera développé afin de faire sens de la relation entre les institutions et le discours. Une fois la question et l'hypothèse spécifiques de recherche posées, le chapitre expose le cadre méthodologique ainsi que la grille de lecture sélectionnée pour l'analyse discursive du chapitre 4.

Le chapitre 2 engage la réflexion sur le pancanadianisme en identifiant les principaux contributeurs à la « conversation canadienne » (Webber 1994). Ce détour est nécessaire car, puisqu'il s'agit d'une conversation, aucune position ne peut être comprise de manière indépendante. Ces positions entrent plutôt en tension, se contestent ou se renforcent les unes les autres. La typologie distingue d'abord les contributions selon leur vision ontologique de l'identité canadienne : existe-t-il une seule nation au Canada ou plusieurs (pancanadianisme, binationalisme ou multinationalisme)? Le Canada repose-t-il sur un ordre colonialiste (postcolonialisme) ou révèle-t-il plutôt une absurdité originelle (infra identité de scission)? La typologie distingue ensuite deux types de moment fondateurs : la fondation *a priori* et la fondation *a posteriori*. Suivant la première, le Canada révèle un caractère historique, culturel, idéologique ou territorial originel qui guide en amont l'expérience nationale contemporaine, alors que selon la seconde, le Canada n'existe pas en amont, mais se doit d'être créé par les institutions qui permettent la synthèse de la diversité et l'émergence d'une identité et de valeurs canadiennes. Ces deux moments fondateurs permettent la distinction des pancanadianismes *a priori* et *a posteriori* ainsi que des binationalismes ou multinationalismes *a priori* et *a posteriori*.

Le chapitre 3 cerne les transformations matérielles et symboliques de l'État canadien afin de dégager ce que la thèse nomme un « espace discursif », concept cernant l'aspect normatif des institutions. Ce faisant, le chapitre trace un lien entre les transformations institutionnelles et le discours officiel et situe cette transformation dans le passage d'un pancanadianisme *a priori* à un pancanadianisme *a posteriori*, concepts développés au chapitre 2. Le chapitre observe également

les tensions vives entre le discours officiel et les réformes néolibérales, tensions relayées par les acteurs politiques eux-mêmes, alors que la question de la cohésion sociale est de plus en plus importante au Canada à partir des années 1990. L'État central a, dans ce questionnement, réorienté son discours officiel vers la valorisation d'une conception néolibérale de l'identité collective, marquée par l'idée d'un « Canadien entrepreneur » et d'un « Canadien bénévole dans sa communauté » (Brodie 2002). Cette nouvelle conception de la citoyenneté, manifestement marquée par un contexte institutionnel favorisant la notion de responsabilité individuelle, invite à se questionner sur les transformations plus générales de l'identité nationale. La citoyenneté étant affectée par le contexte institutionnel, qu'en est-il de l'identité nationale et des dimensions qu'elle comporte, notamment la mise en lumière d'une histoire, des valeurs collectives, des projets communs et autres? Le chapitre 4 tente précisément de cerner le poids d'un régime de citoyenneté sur la narration nationale.

Le chapitre 4 présente les résultats de l'analyse du corpus et observe deux principaux déplacements dans le discours académique et grand-public. D'abord, l'analyse observe le déplacement du pancanadianisme *a priori* au pancanadianisme *a posteriori*, soit le déplacement entre l'idée que l'expérience canadienne contemporaine repose sur une fondation historique et culturelle (*a priori*) et l'idée que le Canada fournit un cadre institutionnel propice pour la rencontre de la diversité culturelle et la création d'une unité collective (*a posteriori*). Le chapitre impute cette transition à l'instauration du multiculturalisme en 1971 et de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982. Le discours des intellectuels publics suit alors le discours officiel. L'analyse du discours permet ensuite de raffiner cette première analyse en observant un second déplacement, mais cette fois, à l'intérieur même des pancanadianismes *a priori* et *a posteriori*. Les deux versions précédentes du pancanadianisme (*a priori* et *a posteriori*) articulaient nécessairement la centralité des institutions nationales, non seulement dans les thèmes du récit national, mais également dans son architecture discursive. Or, l'analyse révèle que le discours tend à évacuer les institutions de la narration nationale, à la fois comme thème et comme point nodal de l'architecture discursive, et par conséquent, l'idée de projet de société qui les accompagnent. À partir de 1990, les pancanadianismes *a priori* et *a posteriori* font donc de plus en plus place aux pancanadianismes *a priori 2* et *a posteriori 2*. La mise en exergue d'une « complexité interne » devient alors l'unique moyen de fermeture horizontale. Le chapitre s'interroge finalement sur les implications d'une telle transformation.

CHAPITRE 1 – LES DIMENSIONS INSTITUTIONNELLES, LE NATIONALISME ET LE DISCOURS

INTRODUCTION

La notion d'identité pancanadienne n'a cessé de susciter l'intérêt des intellectuels tout au long de l'histoire canadienne. Depuis ses premières formulations jusqu'à aujourd'hui, une pléiade d'ouvrages abordent, reformulent et contestent la nature de l'identité canadienne. Charles Taylor nous rappelle toutefois qu'aucune définition de l'identité canadienne donnée jusqu'à présent n'a suscité l'adhésion de tous (1992 : 119). En plus de l'existence de divers récits parallèles, illustrant le caractère dissensuel de l'identité canadienne, Robert Fulford observe que chaque nouvelle génération de Canadiens a tendance à remettre en question les bases de l'identité nationale ayant soutenu les récits de ses prédécesseurs (1993 : 118).

L'identité canadienne est ainsi au cœur des débats, débats portant non pas sur la façon d'actualiser et de respecter les intentions fondatrices au sein de l'expérience politique contemporaine, mais plutôt sur la nature même des intentions fondatrices et de leurs conséquences normatives. Elle apparaît alors comme un « référent » que divers protagonistes mobilisent et chargent de sens (Bourque et Duchastel 1996 : 33), plutôt que comme un « sentiment autonome » ayant une existence propre (Resnick 1990 : 220). La rencontre des divers usages de ce référent forme, selon Ian Angus, un « espace de discussion » (1997 : 28).

Il semble qu'en plus du monde académique, le gouvernement canadien ait occupé une position centrale au sein de cet espace, en questionnant directement l'identité canadienne (par les Commissions royales d'enquêtes par exemple), en développant ses paramètres (par le biais des documents et discours officiels) ou en construisant institutionnellement la nation canadienne. Ces diverses contributions illustrent le lien empirique liant les institutions de l'État canadien et l'idée d'une nation pancanadienne selon trois dimensions : *matérielle*, *symbolique* et *normative*.

Premièrement, le gouvernement canadien se serait de tout temps montré actif dans la construction d'une communauté politique unifiée, par la construction de chemins de fer au début de la Confédération et la mise en place de programmes sociaux et de développement territorial plus récemment (voir Hardin 1974 ; Resnick 1990). Les institutions de l'État central apparaissent parfois, chez certains, comme synonyme de la *nation canadienne* : « the statist tendencies in Canada's political economy [are] well-entrenched. In many respects they had become the defining

characteristic of national identity » (McBride et Shields 1997 : 21). La dimension ou la contribution *matérielle* des institutions au sein du nationalisme est ici soulignée.

Deuxièmement, l'affaiblissement du lien symbolique avec la Grande-Bretagne, suite à la Seconde Guerre mondiale, aurait également contribué à la naissance d'un sentiment national autonome. Celui-ci aurait toutefois passé par la mise en place d'institutions clés, présentées comme des preuves tangibles de l'existence d'une nation pancanadienne (Resnick 1990 : 211).² Leur mise en place aurait construit de manière *symbolique* la nation pancanadienne, lui permettant ainsi de prendre conscience d'elle-même. Comme le souligne Hugh Clokie, « there are nations that instead of creating states have themselves been created by long-established states. If there is a Canadian nationality it must be of this later kind » (1950: 7-8, cité par Resnick 1990 : 210-1). Dans le même esprit, Richard Gwyn prétend que le Canada est bien davantage un *État-nation* (state-nation) qu'une *nation-État* (nation-state) : « our state has formed us and has shaped our character in a way that is true for no other people in the world » (1995: 17-8). Ces auteurs soulignent donc ici la dimension *symbolique* des institutions à l'intérieur du nationalisme.

Troisièmement, il semble que les institutions centrales aient été non seulement importantes d'un point de vue *matériel* et *symbolique*, mais aussi *normatif*. Selon Gilles Bourque et Jules Duchastel, les institutions fédérales, ainsi que les interventions des premiers ministres, auraient contribué à construire « la représentation de l'espace, de la communauté, des rapports sociaux et du rapport des individus à la société [canadienne] » (Bourque et Duchastel 1996 : 32-3 ; voir également Resnick 1990 : 211, Mackey 1999 : 9). La représentation discursive de cette identité n'apparaît toutefois pas comme une activité autonome dans la mesure où elle est, selon Bourque et Duchastel, un « produit historique inséparable de la dynamique de l'institutionnalisation politique au sein de laquelle elle prend forme » (1996 : 37-8). Ici, il est clair que les dimensions *matérielle* et *symbolique* interagissent pour donner forme à la dimension *normative*.

Suivant cette dimension *normative* relevée par Bourque et Duchastel, il découle par conséquent que l'« espace de discussion » d'Angus prend lui-même place à l'intérieur d'un espace institutionnel ayant une portée structurante d'un point de vue normatif. Considérant ces trois dimensions institutionnelles (matérielle, symbolique et normative) et leur centralité dans le cas canadien, les principes du néolibéralisme et des réformes constitutionnelles de 1982 semblent

² On souligne par exemple, la *Loi sur la citoyenneté canadienne* en 1947, la *Déclaration canadienne des droits* en 1960 et l'adoption d'un drapeau canadien en 1965.

ainsi pouvoir affecter, voire transformer profondément cet espace de discussion. Cette relation entre le contexte institutionnel et l'espace de discussion invite ainsi, à cerner la nature structurante des institutions au sein du discours sur l'identité nationale. La question théorique qui guide la recherche est la suivante : *dans quelle mesure l'identité nationale est-elle influencée par le contexte institutionnel en place?*

La mise en lumière des liens qui unissent les configurations institutionnelles et l'identité pancanadienne nécessite une approche théorique permettant de cerner leurs interrelations. À cette fin, le concept d'« espace discursif » sera proposé. La revue des écrits (1.1) présentera toutefois, avant, les limites des recherches sur l'identité et la citoyenneté canadienne et proposera de combler ces limites grâce au néo-institutionnalisme et au concept de *régime de citoyenneté* (1.1.2.2 et 1.2) (Jenson et Philips 1996). Le chapitre exposera finalement la question spécifique de recherche (1.3), les principaux concepts (1.4) et l'approche méthodologique de la recherche (1.5).

1.1 REVUE DES ÉCRITS

1.1.1 L'identité nationale pancanadienne et les reconfigurations institutionnelles

La relation entre les institutions canadiennes et l'identité nationale a été posée en introduction de ce chapitre. Jusqu'ici, il semble donc que sa reconfiguration puisse être potentiellement responsable d'une transformation de l'identité nationale. Or, les travaux récents portant sur le nationalisme et l'identité canadienne observent très peu ce lien, et ce, même si certains de ces travaux cernent explicitement les reconfigurations matérielle et symbolique des institutions. Les auteurs approchent généralement cette question à partir de quatre perspectives : celle de l'héritage trudeauiste, de la culture canadienne, de l'économie politique et de la citoyenneté.

1.1.1.1 L'héritage trudeauiste et les réformes néolibérales

Selon certains auteurs, le multiculturalisme et la Charte, pierres angulaires des réformes trudeauistes, constitueraient désormais les principaux piliers de l'identité canadienne. Le libre-échange continental, la crise fiscale des années 1980 et les coupures gouvernementales dans les dépenses sociales auraient, selon James Bickerton, exercé des « pressions sur le sentiment

d'identité nationale des Canadiens » (2007 : 246). Toutefois, « un sens fort de l'identité canadienne et l'attachement populaire à l'idée d'une nation canadienne globale et inclusive furent des facteurs importants dans le maintien de l'unité et de l'esprit de corps de la majorité canadienne durant cette période » (Bickerton 2007 : 252-3).

Yasmeen Abu-Laban et Christina Gabriel remarquent toutefois que le discours gouvernemental entourant le multiculturalisme porte désormais les couleurs des réformes néolibérales, alors qu'il tend à « vendre la diversité » en inscrivant le Canada à l'intérieur de la mondialisation (2002 : 12). Cependant, les auteures observent moins les transformations de l'identité nationale que l'instrumentalisation de la diversité au sein du nationalisme. En effet, malgré cette stratégie de vente de la diversité, le multiculturalisme aurait pleinement conservé sa place comme pilier de l'identité nationale (Abu-Laban et Gabriel 2002 : 116).

À l'instar d'Abu-Laban et Gabriel, Jeffrey Simpson attire notre attention sur la dimension normative des institutions. Pour l'auteur, la constitutionnalisation des droits et libertés aurait contribué à altérer l'identité canadienne en la rapprochant de l'identité étasunienne; l'individualisme et le scepticisme face au processus législatif marqueraient désormais l'expérience canadienne (2000 : 344). Bien que la relation entre les dimensions matérielle et symbolique (la Charte) et la dimension normative (convergence culturelle) soit ici observée, la reconfiguration ne semble pouvoir être envisagée que sous le spectre de l'étasunianisation. Dans son analyse, l'auteur se limite à n'observer que la convergence identitaire, ce qui laisse croire qu'il n'existe qu'une seule identité authentiquement canadienne. Ce faisant, il n'y a ainsi pas de place pour la transformation, mais seulement une dichotomie opposant *authenticité* et *aliénation*.

1.1.1.2 La culture canadienne et l'impossible convergence

Lorsque les auteurs avancent l'idée que c'est la culture canadienne qui oriente en amont les institutions, il semble que la dimension normative des institutions ne soit que partiellement saisie; cette fondation historique est présumée surpasser les réformes institutionnelles.

Seymour Martin Lipset (1986, 1991), pour qui l'identité canadienne est marquée par l'élitisme, le collectivisme, le respect des particularismes et le respect de la loi (1986 : 114), est celui qui a récemment le mieux résumé cette conception. Selon cette vision, les valeurs canadiennes seraient beaucoup plus communautaires et conservatrices que celles des Étasuniens, qualifiées d'individualistes et de libérales (voir Kymlicka 2003 : 363). Ainsi, ce sont les valeurs canadiennes qui expliquent la tendance étatiste des Canadiens et le fait que l'État-providence a

trouvé ici un terreau plus fertile qu'aux États-Unis (Lipset 1986 : 118). Ce faisant, le libre échange n'apparaît pas comme problématique, car l'identité canadienne est profondément enracinée dans l'histoire et la culture politique canadienne. Le noyau de valeurs nationales transcende ici littéralement les institutions politiques si bien que pour Michael Adams, « the two cultures [Canadian and American] will continue side by side, converging their economies, technologies, and now their security and defence policies, but they will continue to diverge » (2003 : 126).

Les ouvrages de Neil Nevitte (1996) et de Peter C. Newman (1995) sont ceux qui, en observant une transformation des valeurs canadiennes entre 1980 et 1990, remettent le plus en question les principes de la conception culturaliste de l'identité canadienne. Les valeurs canadiennes et étasuniennes tendraient de plus en plus à converger : les Canadiens ne seraient désormais pas plus déférents, pas plus enclins que les Étasuniens à appuyer l'interventionnisme d'État ou moins tournés vers les valeurs entrepreneuriales que leurs voisins du sud (Nevitte 1996 : 301, 121). Nevitte associe toutefois ces transformations à l'essor du postmatérialisme alors que Newman les associe clairement aux reconfigurations néolibérales des institutions (matérielle et symbolique). Malgré les conséquences que ce dernier perçoit, il ne semble pas en mesure de saisir l'émergence de nouveaux référents identitaires canadiens. Autrement dit, ils questionnent l'univers des valeurs, plutôt que celui de la « communauté imaginée » (Anderson 2002). Par exemple, il déplore l'érosion de l'identité canadienne en raison de la convergence culturelle, un peu à la manière de George Grant (2005).³ À l'instar de Simpson, il ne semble pas exister ici de point milieu entre l'authenticité et l'aliénation identitaire.

1.1.1.3 L'économie canadienne et le démantèlement de la nation

Les tenants de l'économie politique sont ceux qui, au cours des dernières années, ont le plus analysé les effets du néolibéralisme sur l'identité canadienne. La création du Canada, selon certains, relève essentiellement d'un processus économique : « building a distinct Canadian economy was inseparable from building a nation » (Barlow et Campbell 1993 : 1). Le « rêve national » canadien, symbolisé par la construction du chemin de fer transcontinental, impliquerait une pleine intégration Est-Ouest, au sein de laquelle ce sont les institutions centrales qui, par la création d'une communauté unifiée, assurent une certaine cohérence culturelle et économique

³ Il affirme par exemple : « [between 1985 and 1995], Canadians individually and collectively lost common cause with their institutions. Divorced from their sense of God, King and Country – thus separated from their sense of religion, monarchy and land – Canadians carried their own Cross, wore their own Crown and held their own Orb » (1995 : 103). Ce constat ne s'accompagne toutefois pas d'une analyse de la transformation de la narration nationale.

(McDougall 1991 : 397; voir Laxer 1991 : 205; McBride et Shields 1993 : 168). Ici, la dimension *matérielle* des institutions est capitale.

La conséquence d'une telle conception est logique : l'intégration économique nord-américaine (ALÉNA) et le démantèlement de l'État-providence mènent chez ces auteurs, à un effritement irréversible de la nation canadienne (McBride et Shields 1993 : 189). Le contrôle économique étranger et l'intégration économique et culturelle, qui passent par la création d'un marché Nord-Sud, mènent à la création d'une « société nord-américaine », ce qui est antagonique à la survie nationale du Canada (McDougall 1991 : 396). L'intégration Nord-Sud est donc profondément problématique, car elle mine inévitablement l'intégration Est-Ouest : « Canada's present lack of political cohesiveness is partly a consequence of increasingly diverging economic and social interactions » (McDougall 1991 : 399). Les institutions ne possèdent pas ici qu'un rôle *symbolique*, elles ont manifestement un rôle *matériel*; elles tiennent ensemble les diverses parties de la nation canadienne. L'effritement national n'est donc pas que métaphorique : le néolibéralisme et la mondialisation affaiblissent le gouvernement central au point d'engendrer l'effritement de l'identité nationale et le renforcement simultané des identités régionales (Savoie 2000 : 214).

Suivant l'économie politique, il semble que les néolibéraux ne soient pas en mesure d'articuler un discours national et qu'ils soient nécessairement des « ennemis de la nation ». ⁴ La réflexion sur l'identité canadienne devient bien souvent binaire : « the [Canadian] question is, the State or the United States » (Peers 1969 : 91, cité par Laxer 1991 : 205). Une telle position explique pourquoi ces travaux perçoivent certes l'influence symbolique et matérielle du néolibéralisme, mais que lorsqu'il est question de son influence sur l'identité canadienne, la conséquence ne puisse être que la survie intégrale ou l'aliénation totale.

Les trois premières façons d'approcher l'identité canadienne répondent difficilement à la question de la présente recherche. L'approche trudeauiste prétend que le succès des réformes constitutionnelles sur l'identité canadienne a supplanté l'effet des réformes néolibérales. L'approche culturaliste prétend que l'existence d'une identité historique protège l'identité canadienne de la transformation, alors que l'approche de l'économie politique prétend que le néolibéralisme détourne l'État de son rôle historique et conduit à l'éclatement de la nation.

⁴ Gregory Inwood fait une critique semblable à celle-ci dans le chapitre 1 de son ouvrage *Continentalizing Canada : The Political Legacy of the Macdonald Royal Commission* (2005 : 17-45).

Lorsque le poids normatif des institutions est appréhendé, les trois approches esquivent une analyse approfondie des *transformations* en mettant de l'avant l'idée d'une *convergence culturelle*, soit, selon leur perspective, une aliénation de l'identité canadienne. Les recherches concernant le discours sur la citoyenneté canadienne évitent toutefois les écueils des trois approches précédentes.

1.1.1.4 La citoyenneté et les effets des réformes institutionnelles

Il est nécessaire de se tourner vers certaines études sur la citoyenneté en vue d'obtenir une première réponse au questionnement de la recherche. Elles observent en effet une transformation du discours sur la citoyenneté orientée par le contexte institutionnel néolibéral et constitutionnel. Dans l'ouvrage *L'identité fragmentée* (1996), Bourque et Duchastel attaquent de front cette question. Selon eux, le pancanadianisme officiel des années 1980 se distingue de celui des années 1960 en posant désormais l'antériorité de l'individu sur l'État. Le pancanadianisme des années 1990, pour sa part, se distingue également de celui des périodes précédentes, alors que « l'idéologie nationale baigne dans une discursivité économique aux accents nettement néolibéraux » (1996 : 145). Cela transforme la façon dont l'État conçoit et expose discursivement la communauté politique et ses caractéristiques : « l'horizon de la citoyenneté [est restreint] à des objectifs étroitement économiques (Bourque et Duchastel 1996 : 145). Les auteurs remarquent finalement que l'idée d'une « citoyenneté nationale » fait place à une représentation identitaire particulariste et fragmentée dans laquelle la « société » s'efface comme horizon social (Bourque et Duchastel 1996 : 150).

L'article de Janine Brodie (2002), bien que portant plus précisément sur la transformation du discours entourant la citoyenneté sociale, se rapproche également d'une étude de la reconfiguration des piliers identitaires mis de l'avant par le gouvernement canadien. Selon l'auteure, les pratiques gouvernementales néolibérales ont eu des répercussions sur la façon dont les citoyens comprennent leur place à l'intérieur de la société et face à l'État (Brodie 2002 : 388). Afin d'assurer une cohésion sociale, le discours identitaire post-providentialiste canadien a cherché à remplacer la notion de « filet de sécurité » par de nouveaux principes cohésifs. Selon Brodie, le gouvernement canadien s'est orienté autour de l'idée d'une « voie canadienne » en intégrant deux nouvelles notions, complètement étrangères au discours identitaire providentialiste : le « Canadien entrepreneur » et le « Canadien bénévole » (2002 : 390). L'idée d'un « Canadien social » fait place à une discursivité économique (le Canada dans l'économie globale) et à l'intégration du

« sujet canadien » à l'intérieur de cette nouvelle réalité (le « Canadien entrepreneur ») (2002 : 390). L'État garant de la solidarité fait place à une solidarité décentralisée assumée par la « communauté » et le « Canadien bénévole » (2002 : 390).

Les travaux sur la citoyenneté nuancent le constat qui fait suite à l'exposition des trois premières approches de l'identité canadienne : il y a lieu de croire qu'il y a eu *transformation* et non *disparition* ou *aliénation* de l'identité canadienne. Le prisme de la citoyenneté semble, en somme, très approprié pour observer la nature normative des institutions et, par conséquent, les transformations de l'identité qui accompagnent les transformations institutionnelles.

1.1.2 La citoyenneté et l'identité nationale

Les recherches sur la citoyenneté font un retour en force depuis quelques années, comme en témoigne la publication d'un certain nombre de travaux de synthèse (Kymlicka et Norman 1994 ; Bosniak 2000 ; Isin et Turner 2002). Souhaitant de plus en plus dépasser une conception strictement légaliste ou juridique de la citoyenneté, ces recherches ouvrent la porte à des définitions élargies. La relation entre *identité* et *citoyenneté* a fait l'objet, au sein de celles-ci, d'une attention toute particulière. Certains auteurs cherchent à adapter les principes de la citoyenneté libérale aux multiples identités culturelles et nationales présentes au sein des États-nations (Kymlicka 2001 ; Taylor 1994), alors que d'autres cherchent plutôt à saisir le caractère normatif des institutions, notamment de la citoyenneté, sur les frontières des identités collectives (Brubaker 1990 ; Lecours 2005). La seconde approche de la citoyenneté correspond précisément au questionnement de la présente recherche.

1.1.2.1 La dimension normative de la citoyenneté

En tant que critères d'inclusion et d'exclusion, la citoyenneté fixe certes les frontières objectives de la nation, en distinguant les nationaux des non nationaux, mais aussi le contenu de cette appartenance. À cet égard, Jane Jenson identifie quatre dimensions de la citoyenneté ayant, dans chaque cas, un effet structurant sur les frontières symboliques ou « lisières » de la communauté politique⁵ : les droits (inclusion et exclusion), les règles du jeu démocratique (soit

⁵ Jane Jenson distingue les « frontières nationales de la citoyenneté » des « lisières de la citoyenneté ». Nous pourrions associer les « frontières » aux dimensions *matérielle* et *symbolique* des institutions, alors que les « lisières » représentent davantage la dimension *normative*. Les lisières correspondent, pour Jenson, à l'espace de la citoyenneté

l'accès et la légitimité des revendications), le territoire de la citoyenneté (soit la dimension d'appartenance) et le partage des responsabilités (entre l'État, le marché et la société civile) (2007 : 28).

Lorsqu'il est question de la dimension plus strictement identitaire de la citoyenneté, certains auteurs mettent de l'avant sa fonction *symbolique*. La citoyenneté est d'abord et avant tout un statut exclusif que l'on peut acquérir, par la naturalisation par exemple, et dont la jouissance des droits procure certains avantages que d'autres ne possèdent pas. Pour Friedrich Kratochwil, « citizenship serves as a gatekeeper between humanity in general and what Walzer called the 'communities of character,' between one's idiosyncratic interests and those of one's persona presented to others » (1994 : 487). Étroitement liée à la jouissance de ces droits, la citoyenneté est présumée chargée d'un sens supérieur, d'un sens national; en faire partie élève les existences individuelles à un niveau symbolique plus grand. Il s'agit d'une « grande fraternité » prémunissant contre la méfiance mutuelle et le conflit : « [citizenship] is a device to cultivate a sense of community and a common sense of purpose » (Kymlicka et Norman 1994 : 372).

La citoyenneté révèle également, à côté de cette dimension *symbolique*, une dimension *matérielle*. Elle contribue à l'intégration empirique de la communauté en développant des liens horizontaux. Pour John Crowley, « equality of rights reflects recognition of common belonging and, conversely, stimulates the feeling of such belonging » (nous soulignons, Crowley 1998 : 170). Cette fonction d'intégration par la citoyenneté est par ailleurs très claire chez Dominique Schnapper qui en expose les conditions :

L'intégration par la citoyenneté – ce qu'on peut appeler la loyauté politique – suppose un apprentissage commun du politique comme lieu de l'unité, le consensus sur les moyens de régler par des compromis, mais, éventuellement par la force, les conflits de toutes natures, sans oublier que le citoyen doit aussi [...] contribuer à la défense de la nation (2003 : 140).

La dimension identitaire de la citoyenneté devient plus intéressante lorsque l'on va au-delà des dimensions *matérielle* et *symbolique* qui, somme toute, ne nous en apprennent guère plus sur l'identité collective que celles qui ont été relevées dans les recherches sur l'identité canadienne.

Plus haut, les quatre dimensions de la citoyenneté et leur caractère structurant en ce qui a trait à l'expérience qu'ont collectivement les citoyens de leur appartenance à la communauté politique (« lisières de la citoyenneté ») ont été relevées. La citoyenneté dépasse donc ici les

et de ses revendications possibles, donc des contours de ce qui appartient ou relève de la sphère publique, du marché ou de la société civile (Jenson 2007 : 26).

strictes dimensions *matérielle* et *symbolique* et acquiert une dimension *normative*, celle-là même qui fait défaut aux recherches sur l'identité canadienne. Pour Linda Bosniak, la dimension affective ou identitaire de la citoyenneté, soit « l'expérience collective que les gens ont d'eux-mêmes », ne se surimpose pas, mais dérive des autres aspects de la citoyenneté : « the way in which [citizenship's status, rights, and politics] are organized all have a critical bearing on our sense of collective identity and on the solidarities that we maintain » (Bosniak 1999: 479). Crowley, pour sa part, insiste sur le fait qu'une définition de l'identité collective est fondamentalement active, précisément parce que la citoyenneté est changeante dans le temps :

Citizenship is a form of 'belonging together', of common membership, that rests on two pillars: identity and concrete fellow-feeling based on social intercourse and shared practices. The two pillars are not independent, but neither can one simply be reduced to the other. Identity is informed, dynamically restructured, by the effective content of common belonging (citizenship) (nous soulignons, 1998 : 174).

La mise en lumière de ce caractère dynamique invite donc à inverser l'ordre des variables à l'intérieur de notre approche du nationalisme. Ici, c'est la citoyenneté qui représente la variable indépendante, alors que l'identité collective incarne plutôt la variable dépendante.

Les approches qui s'intéressent à la dimension *normative* de la citoyenneté invitent à peser les effets des transformations institutionnelles sur les paramètres de l'identité collective. Kratochwil le fait d'ailleurs explicitement :

[Citizenship] not only creates the internal and external domains of politics, it also informs us about who we are. [...] As a result, changes in the conceptions of the public and the private, the nature of the 'community of character,' and the shifting boundaries between our particular commitments and what we believe characterizes us universally as humans will be mediated through the inclusionary and exclusionary practices of citizenship (1994 : 486-7).

Une acception large de la citoyenneté permet donc de cerner les dimensions *matérielle* (intégration horizontale) et *symbolique* (signaler l'existence d'une nation, par le biais des institutions) des institutions, tout y en appréciant leur dimension *normative* (effets des configurations institutionnelles sur la compréhension de soi) au sein du nationalisme. Considérant les critiques d'André Lecours, de Dominique Schnapper et de Rogers Brubaker, le prisme de la citoyenneté apparaît tout désigné pour saisir le rôle continu et permanent des institutions au sein

du nationalisme, ce que les théories sur le nationalisme ne semblent pas en mesure de faire.⁶ Le concept de *régime de citoyenneté* permet de structurer notre approche de la citoyenneté.

1.1.2.2 Le « régime de citoyenneté »

Jane Jenson et Susan Philips (1996) ont proposé, relativement aux quatre dimensions de la citoyenneté (droits, responsabilités, territoire, accès à l'État), le concept de *régime de citoyenneté* comme moyen d'en rendre compte. Un régime de citoyenneté consiste en la concrétisation, en un lieu et une période donnés, d'un modèle général de citoyenneté. Il comporte des arrangements institutionnels, des règles et des idées qui guident les politiques publiques, la définition des problèmes utilisée par l'État et les citoyens et l'éventail des revendications reconnues comme légitimes (Jenson 1997 : 631). Bien qu'elle ne puisse pas être réduite au nationalisme, la citoyenneté définit qui « nous » sommes, à la fois pour nous-mêmes et pour les autres (Jenson et Phillips 2001 : 87). Nos préférences, nos actions et mêmes nos attentes envers les institutions politiques sont reliées aux notions que nous partageons en tant que collectivité et à notre identité en tant que citoyen (Jenson 1994 : 55). Cette relation entre l'État et la société joue un rôle dans la définition de l'espace politique (frontières de ce qui relève du politique) en codifiant en son sein une représentation paradigmatique des identités (du national, du citoyen modèle, du légitime et de l'illégitime, du public et du privé) (Jenson et Phillips 1996 : 72). Lorsqu'une définition de la citoyenneté acquiert une certaine stabilité dans le temps, elle devient un *régime* de citoyenneté. Toutefois, l'arrivée d'une crise, causée par l'intensification des contradictions et des tensions internes d'un régime, est susceptible de contribuer à sa transformation (ibid : 73).

Le concept de *régime de citoyenneté* est visiblement l'outil désigné pour saisir l'articulation des trois dimensions institutionnelles relevées plus haut (matérielle, symbolique et

⁶ Les trois auteurs cherchent à saisir la nature structurante des institutions de l'État au sein du nationalisme. Ils démontrent que les théories du nationalisme accordent seulement une attention marginale aux institutions. Par exemple, les théories culturalistes (Smith 1988) insistent sur le rôle instrumental et temporaire de l'État dans l'évolution d'une ethnie vers une identité pleinement nationale, alors que les théories modernistes insistent sur l'identité nationale comme nécessité fonctionnelle de l'État moderne. Or, une fois l'État-nation et la représentation de l'identité nationale construits et consolidés (par le « nation-building » par exemple), les institutions perdraient de leur importance pratique (pour les nationalistes) et théorique (pour les chercheurs) (voir Lecours 2005 : 178). Pour Schnapper, l'intérêt des chercheurs sur le nationalisme se porte davantage sur les conditions techniques et économiques liées à l'émergence du nationalisme que sur la valeur des institutions politiques et démocratiques dans le développement de l'identité nationale (2003 : 78-80). Finalement, la critique de Brubaker est que les théories du nationalisme prennent la « nation » comme *unité d'analyse* alors qu'elle forme plutôt un *ensemble de pratiques* (1996 : 15). Pour Brubaker, le nationalisme ne saurait être engendré par la « nation », ce sont plutôt les propriétés des institutions, et non celles des collectivités, qui engendrent les dynamiques et les frontières subjectives de la « nation » (Brubaker 1996 : 17). Il invite donc à se demander non pas « qu'est-ce que la nation canadienne ? », mais plutôt « comment la nationalité canadienne est-elle institutionnalisée dans l'État canadien ? ».

normative). Il permet ainsi d'étudier les conséquences entraînées par la transformation des paramètres de la citoyenneté (matérielle et symbolique) – que ce soit en raison des réformes constitutionnelles ou néolibérales – sur le comportement des acteurs et la représentation qu'ils se font de leur communauté politique (normative).

Il existe à ce jour quelques études théoriques visant à saisir les conséquences normatives, sur la *citoyenneté* et l'idée de *société*, des réformes institutionnelles associées au néolibéralisme (Bourque et Duchastel 1996, Beauchemin 2004) et à la postmodernité (Freitag 1986). Ces recherches participent au questionnement de la thèse.

1.1.2.3 Les réformes institutionnelles et leurs conséquences normatives : état des lieux

La thèse s'intéresse aux effets des transformations institutionnelles – notamment l'introduction de la Charte, les réformes de l'État-providence et l'adoption de l'ALÉNA – sur l'ordre normatif et le discours pancanadianiste. Certains auteurs ont souligné les conséquences de la Charte sur la dynamique politique au Canada (Rocher et Salée 1991; Knopff et Morton 1992) en identifiant, par exemple, la juridicisation et la judiciarisation de la vie politique (voir Woehrling 2006 : 259-64; Mandel 1989). Dans ce phénomène, c'est la valeur même de la citoyenneté qui serait remise en question par la Charte, puisqu'elle tendrait à dépolitiser les conflits en confinant son exercice au juridique (Rocher et Salée 1991 : 55). Or, comme certains le soulignent, l'exercice de la souveraineté des citoyens en corps est central dans la constitution de l'identité collective moderne (Gauchet 1998 : 96; Schnapper 2003 : 79). La Charte et ses effets sur la citoyenneté semblent ainsi remettre en question l'identité nationale canadienne. Cette dynamique plus proprement canadienne s'inscrit au sein d'un mouvement plus général, caractérisé par l'émergence graduelle d'un nouvel ordre normatif étatique dénationalisé (Sassen 2006 : 247).

L'effritement de la capacité régulatrice de l'État, figure autrefois emblématique de l'autorité publique, tendrait non seulement à favoriser le pouvoir judiciaire, mais également une série de nouvelles modalités de régulation « pragmatique » et « excentrée », se situant en *amont* et en *aval* du processus législatif, telle que les tribunaux administratifs, les organes d'arbitrage et de consultation et les organismes privés (Sassen 2006 : 171; Freitag 1986 : 318). Cette conception de l'État comme *primus inter pares*, plutôt que comme incarnation de l'*imperium*, s'inscrit au cœur de ce que certains ont identifié comme le « passage du *gouvernement* à la *gouvernance* » (Bourque, Duchastel et Pineault 1999 : 44; voir aussi Freitag 1986 : 324).

L'excentrement et la fragmentation du pouvoir de l'État auraient, selon Freitag, d'imminentes conséquences normatives sur les possibilités mêmes de constitution de l'identité collective. L'idée de nation, ou encore celle d'un bien commun, agirait de moins en moins comme fondement des actions de l'État :

[l'État se transforme aujourd'hui en] un nouveau régime de contrôle direct de la réalité environnante [...] qui [procède] *a posteriori* et localement de manière stratégique, pragmatique, procédurale et opérationnelle par adaptation, programmation, décisions, le tout en fonction non plus d'une référence universaliste à un principe commun et abstrait de légitimité [par exemple, la nation], mais selon des critères circonstanciels d'efficacité (nous soulignons, Freitag 2002 : 61).

Ensuite, certains auteurs ont relevé les effets des développements récents de l'État-providence sur l'idée de société et l'identité collective. Par exemple, Pierre Rosanvallon souligne que l'État-providence aurait contribué à saper les fondements d'une communauté politique véritablement solidaire et vivante en encourageant l'assèchement du lien symbolique liant le citoyen et l'État : « L'État-providence, comme agent central de redistribution et donc d'organisation de la solidarité, fonctionne comme une grande interface : il se substitue au face à face des individus et des groupes. Du même coup, il se présente pour ces derniers comme une donnée, un système autonome et indépendant d'eux » (Rosanvallon 1992 : 41). L'effritement de ce lien serait intimement lié, selon Marcel Gauchet, à l'érosion des liens de fraternité horizontale entre les citoyens. En « sécurisant les individus », l'État-providence aurait agi comme un « puissant agent de déliaison » (Gauchet 1998 : 94). La centralité de l'État, compris comme l'incarnation de la nation, serait ainsi de plus en plus remise en question :

À côté des poussées positives qui ont pu précipiter l'affirmation de l'individuel aux dépens des encadrements collectifs, il est indispensable d'interroger les disparitions ou les désaffections silencieuses qui ont affaibli l'attraction exercée par le collectif et renvoyé les individus à eux-mêmes. Nous retrouvons ici l'affaiblissement des espérances investies dans l'action politique ou, plus prosaïquement, de la confiance placée dans la puissance politique (Gauchet 1998 : 94).

Le « retrait des citoyens du social » est lié à ce que Rosanvallon identifie comme le brouillage des rapports sociaux, conséquence de la « solidarité mécanique » mise en place par l'État-providence et de l'irresponsabilité découlant d'un certain « droit à la négligence » (1992 : 48).

Finalement, Jenson et Philips remarquent qu'à partir des années 1990, les coupures budgétaires dans le financement des programmes sociaux et des institutions intermédiaires révèlent une transformation plus profonde : la reconfiguration du régime de citoyenneté d'après-guerre (1996 : 119). Au sein de celle-ci, c'est notamment la configuration de la relation entre l'État et la

société qui est revue, par la diminution de l'accès de certains groupes à l'État, la remise en question de leur légitimité dans le processus décisionnel et le moyen de livrer les services publics (Jenson et Philips 1996 : 121-9). Certains auteurs s'attachent à identifier la dimension normative de ces réformes néolibérales et leurs effets sur la citoyenneté et la société. Les réformes institutionnelles néolibérales participeraient à la « reséparation » des sphères privée et publique, soit à la « désocialisation du social » (Clarke 2000 : 89, cité par Brodie 2002 : 388-9), alors qu'elles s'interpénétraient sous le régime providentialiste (Bourque et al. 1999 : 49). La citoyenneté tend, selon Margaret Somers, à se « privatiser » en s'assimilant au privé et au libre marché (2001 : 25). Bourque et al. affirment que c'est le sujet politique, dans « ses potentialités émancipatrices », qui tend aujourd'hui à être remplacé par le sujet pensé comme personne, client dans l'espace administratif (1999 : 53). Par exemple, les idées de *responsabilité collective* et de *solidarité sociale* propres au discours du régime providentialiste, tendent à se déplacer vers une solidarité réinvestie par l'idée de responsabilité *individuelle* (Borgetto 2003 : 39-42). Le néolibéralisme tendrait donc à diminuer la valeur de la démocratie en éliminant l'autonomie politique (au profit de l'autonomie individuelle) et la participation politique (au profit d'une participation au marché) de la table des valeurs de citoyenneté (Brown 2006 : 703). Ainsi, selon Beauchemin, le discours éthique néolibéral se déleste de la nécessaire « représentation positive d'un espace de socialité » pour ne se concentrer que sur son aspect disciplinaire, au sein duquel l'individu est le seul horizon. L'acteur apparaît désormais comme l'*objet* et la *finalité* de la discipline, si bien que la rupture entre le destin de l'acteur et celui de la société est consommée.

La représentation du sujet politique en tant que producteur de l'histoire et architecte de la Cité s'estomperait au profit d'une représentation de la société comme série de macro-déterminations dont les effets se déploient en l'absence de l'homme (Beauchemin 1997 : 7). Les leviers de la destinée « se dérobent aux acteurs, au point où [la société] semble échapper à toutes velléités de reconquêtes » (idem). Les institutions néolibérales semblent donc hostiles à l'articulation d'un projet au nom d'une communauté politique comprise comme sujet agissant (par exemple, la nation) : « la société ne se cache plus derrière un dieu, une idée, ou même une raison pour agir sur soi, elle a pour l'essentiel perdu la foi dans la capacité collective de faire l'avenir réflexivement » (Freitag 1995 : 13).

Cette sous-section (1.1.2.3) a permis d'identifier certaines conséquences normatives des transformations institutionnelles récentes. Certains auteurs mettent en lumière le caractère problématique de l'effritement du politique sur la citoyenneté et sur sa capacité à soutenir une identi-

té collective. Il est donc clair que la reconfiguration du régime de citoyenneté d'après-guerre interroge l'idée d'une identité pancanadienne non seulement d'un point de vue matériel et symbolique, mais aussi normatif. Ces constats invitent à la prise en compte, dans l'outil théorique de la recherche, de la dimension normative des institutions. Le néo-institutionnalisme, dont le concept de régime de citoyenneté tire profit, le permet.

1.2 APPROCHE THÉORIQUE : LE NÉO-INSTITUTIONNALISME ET L'ÉTUDE DU NATIONALISME

Les bases théoriques de la thèse sont exposées dans cette section. La thèse propose de mettre à profit les principes généraux du néo-institutionnalisme dans l'étude du discours identitaire pancanadianiste.⁷ Il sera question, dans cette section, du lien entre le néo-institutionnalisme et le nationalisme (1.2.1), du lien entre le néo-institutionnalisme et le discours (1.2.2) et du lien entre le nationalisme et le discours (1.2.3).

1.2.1 Néo-institutionnalisme et nationalisme

Dans la revue des écrits, il a été possible d'observer que les études sur l'identité canadienne (1.1.1) ainsi que les théories du nationalisme (voir notre *infra* 6), bien qu'elles jettent un regard sur les institutions (selon leurs dimensions *matérielle* et *symbolique*), sont généralement peu loquaces quant à leur dimension *normative*. Le néo-institutionnalisme répond à ces limites en mettant en lumière la nature structurante des institutions sur les comportements des acteurs sociaux.

Le néo-institutionnalisme s'inscrit à l'intérieur d'une volonté de réintégrer la dimension institutionnelle dans l'analyse du comportement des acteurs (Hall et Taylor 1996 : 936). En plaçant « les institutions au centre de l'analyse », le néo-institutionnalisme cherche à comprendre la contingence des processus sociaux et politiques ainsi que celle des choix opérés par les acteurs (Gazibo et Jenson 2004 : 203). Selon Hall et Taylor, les institutions fournissent le cadre moral et cognitif – composé de symboles, de scripts et de routines – servant à l'interprétation des situations par l'acteur et à sa prise de décision (1996 : 939). Les principes du néo-

⁷ Le cadre théorique entend cerner l'apport des *principes généraux* du néo-institutionnalisme dans la manière d'aborder les objets d'étude de la recherche : le nationalisme et le discours. Ce faisant, il ne se situe pas dans l'un des trois courants du néo-institutionnalisme identifiés par Hall et Taylor (1996) afin, précisément, de mettre à profit leurs principes généraux, soit les principes qui rassemblent ces trois courants, plutôt que ceux qui les distinguent.

institutionnalisme permettent, par extension, de prétendre que la compréhension qu'ont les acteurs de leur « nation » est en fait structurée et informée par le caractère des institutions.

Plus encore, suivant Lecours, le néo-institutionnalisme permet, en se concentrant sur les institutions et leurs effets sur les résultats politiques, de mettre en lumière les processus de construction, de transformation et de mobilisation identitaire se situant au cœur du nationalisme (2005 : 183-4). Il rend possible de cerner le rôle des institutions, indépendamment de l'action des acteurs sociaux, dans la création, la cristallisation et la politisation des identités territoriales à travers les frontières symboliques et culturelles qu'elles mettent de l'avant dans l'univers politique et subjectif des citoyens (Lecours 2005 : 184; voir aussi Goff 2000 : 533). Le lien avec l'identité collective est donc manifeste : « not only do institutions provide strategically-useful information, they also affect the very identities, self-images and preferences of the actors (Hall et Taylor 1996: 939).

Pour Brubaker, la nation n'existe pas d'elle-même, elle est *une catégorie de pratique*, en ce sens qu'elle est développée et déployée au quotidien par les acteurs sociaux qui en définissent les frontières (classement de personnes, assignation de droits, etc.). Les acteurs non gouvernementaux ont un rôle important à jouer, car ils utilisent la catégorie « nation » pour rendre compte d'eux-mêmes, de ce qu'ils ont en commun et en quoi ils en diffèrent des autres. Toutefois, les leaders politiques et les institutions ont un rôle *structurant* à jouer, dans la mesure où ils informent les acteurs non gouvernementaux du contenu de l'identité (Brubaker 2001 : 5). C'est en ce sens que Brubaker parle de la nation comme d'une *forme institutionnalisée*. La nationalisation de la vie publique implique la nationalisation des schèmes narratifs, interprétatifs, évaluatifs, réflexifs et sentimentaux (Brubaker 1996 : 20). Cette institutionnalisation s'accomplit, selon Brubaker, par la marginalisation des langages politiques non nationalistes et la nullification des identités complexes grâce, par exemple, à l'attribution de catégories simples servant à caractériser l'*Autre* (ibid : 20). À notre avis, Brubaker a le mérite de mettre en lumière le caractère structurant des institutions sur le nationalisme comme pratique discursive (la nationalisation des schèmes narratifs, par exemple) et ce, chez les acteurs gouvernementaux comme non gouvernementaux. Il est nécessaire, à présent, de préciser ce lien entre institutions et discours.

1.2.2 Néo-institutionnalisme et discours

Selon le néo-institutionnalisme, les institutions façonnent, tel un filtre entre les circonstances et l'action, les frontières de l'identité nationale pouvant être potentiellement mises de l'avant par les acteurs (Lecours 2000 : 516). Elles forment donc ce que nous pourrions nommer un « espace discursif », lequel comporte comme principales dimensions : une dimension *constructive* et une dimension *contraignante*. D'abord, il est *constructif* dans la mesure où nul sujet ou objet ne peut être compréhensible ou intelligible s'il se situe en dehors d'un « espace discursif » qui lui donne son sens. Nous entendons par là, l'ensemble des notions et des catégories qui définissent les acteurs et les objets dans les rapports qu'ils entretiennent les uns avec les autres (Bourque et Duchastel 1996 : 34 ; voir aussi Bruner 2005 : 312). C'est ainsi que l'« espace discursif » hégémonique contribue à construire le sens du discours. Ensuite, il est *contraignant* dans la mesure où un « espace discursif » comporte des frontières (règles ou conditions), soit les limites possibles et imaginables d'un discours, à l'intérieur desquelles les acteurs sont contraints de faire des choix discursifs (Bruner 2005 : 313). Si elles peuvent être transgressées pour provoquer des changements politiques (voir Jenson 1994), le discours officiel s'articule généralement à l'intérieur de l'« espace discursif » hégémonique.

Jenson, de même que Hall et Taylor, nous rappellent toutefois, à juste titre, que la nature structurante des institutions est *relationnelle* plutôt qu'*unidirectionnelle* (Jenson 1999 : 50-1 ; Hall et Taylor 1996, 948-9). En distribuant les ressources de manière inéquitable, les institutions agissent comme des barrières ou des frontières, structurant du coup la nature des identités mises de l'avant par les acteurs (qu'elle soit pancanadienne ou infranationale, par exemple). Si le discours officiel est « un terrain de lutte permanente » à l'intérieur duquel l'État général n'est pas le seul protagoniste (Jenson 1994), il semble évident que ce dernier y possède néanmoins un rôle central grâce, notamment, à son pouvoir de diffusion issu de ses nombreuses institutions (voir Zake 2003). Loin d'y voir là une relation déterministe, Jenson souligne que les acteurs ont le pouvoir de contester, par le discours ou les réformes institutionnelles, le discours identitaire officiel projeté par les institutions de l'État (Jenson 1999 : 53).

Le néo-institutionnalisme nous a permis d'établir la notion d'« espace discursif » en jetant un regard sur le rôle des institutions à l'intérieur du discours public. Maintenant, il importe d'établir plus clairement le lien entre nationalisme et discours.

1.2.3 Identité nationale et discours

L'objectif de cette sous-section (1.2.3) est de définir les notions de nation, de nationalisme et d'identité nationale. À son degré le plus simple, le nationalisme « est essentiellement un principe politique, qui affirme que l'unité politique et l'unité nationale doivent être congruentes » (Gellner 1989 : 11). Une telle définition implique donc un principe et son corollaire, soit qu'il existe des « unités nationales » et qu'il soit possible de les définir. Or, à l'instar d'Eric Hobsbawm, pour qui les définitions *a priori* de la nation ne sont pas satisfaisantes, il est possible de considérer qu'une « nation » est formée de « tout groupe suffisamment important en nombre et dont les membres se considèrent comme faisant partie d'une même 'nation' » (1992 : 25).

Suivant les deux sous-sections précédentes (1.2.1 et 1.2.2), nous avons émis l'idée voulant que le nationalisme soit une pratique qui relève du discours, une « formation discursive » au sens que lui donne Craig Calhoun (1997 : 3). Cette formation a un caractère toutefois dynamique, car, selon Claire Sutherland, le nationalisme est une pratique visant le maintien ou la mise en jeu symbolique de la nation et de ce qu'elle signifie (2005 : 193). Une définition de la nation, une *identité nationale*, comporte donc les principes qui donnent sens à une communauté politique, c'est-à-dire les idées et les référents qui définissent les éléments et les frontières de l'imaginaire collectif ainsi que son histoire et ses traditions (Wodak, de Cillia, Reisigl et Liebhart 2009 : 22). Pour Gérard Bouchard, l'« identité nationale » correspond à la « partie de l'imaginaire collectif qui se donne comme le cadre officiel d'intégration symbolique de l'ensemble de la société » (Bouchard 2000 : 29).

Suivant une conception saussurienne du discours, Claire Sutherland postule qu'une définition de la nation trouve son sens non pas dans sa substance (les référents nationaux en question), mais dans la manière dont elle est structurée : « [nationalism] is determined not by the character of its elements, but by a certain organizing principle which makes these elements into a unity and imparts to them a special significance » (Greenfeld 1993 : 7, cité par Sutherland 2005 : 194, voir aussi 192-4). Par conséquent, le nationalisme est essentiellement *dynamique*, notamment en raison de sa nature *relationnelle* (relation du soi à l'autre), mais aussi parce qu'il est au cœur des luttes de pouvoir visant à construire et reconstruire le « sens commun » au sens où l'entendent Ernesto Laclau et Chantal Mouffe (2001 : 98 ; voir Sutherland 2005 : 191). La thèse sera attentive au caractère structurant des institutions puisque, comme le rappellent Ruth Wodak et al. : « national narrations do not arise out of nothing, and they do not exist in a vacuum. Far

more often they are brought forth, reproduced and disseminated by actors in concrete (institutional) contexts » (2009 : 23).

Maintenant que nous avons défini le *nationalisme* comme la pratique qui consiste à maintenir ou à contester une définition de l'identité nationale; que nous avons défini l'*identité nationale* comme une pratique discursive articulant des référents afin d'intégrer symboliquement ce que l'on considère comme une nation, il importe de se questionner sur la manière dont elle se structure. Nous distinguerons dans cette thèse, trois principes généraux d'articulations : *horizontal, vertical et temporel*.

Premièrement, le principe *horizontal* souligne le fait qu'une nation présume sa délimitation dans l'espace, non seulement géographique, mais aussi social. Comme le souligne Maurizio Ferrera, c'est la citoyenneté qui assume en grande partie ce rôle :

the development of culturally embedded systems of national citizenship, resting on universal civil, political, and social rights, can also be fruitfully analyzed in terms of bounded structuring, involving dynamics of both territorial and membership closure (2005 : 24; voir aussi Murphy 1988).

En marge de cette fonction matérielle, la narration nationale contribue également à opérer cette fermeture de manière symbolique, en présentant la nation comme une « grande solidarité » (Renan 1882 : 361). L'idée de nation révèle celle de « camaraderie horizontale », dont la fermeture symbolique est le résultat, chez Benedict Anderson, d'une « communion imaginaire » :

[La nation] est imaginaire (imagined) parce que même les membres de la plus petite des nations ne connaîtront jamais la plupart de leurs concitoyens : jamais ils ne les croiseront ni n'entendront parler d'eux, bien que dans l'esprit de chacun vive l'image de leur communion (2002 : 19).

Possédant des frontières finies, la nation est imaginée comme *limitée*, car, « aucune nation ne s' imagine coextensive à l'humanité » (Anderson 2002 : 20). Une identité nationale implique certes une manière de se concevoir en tant que nation, mais, s'accompagne aussi d'une conception de l'Autre (ou de l'étranger), à partir de laquelle elle s' imagine comme différente en retour (Billig 1995 : 61). Le *soi*, comme l'*ailleurs*, sont donc constitutifs du principe de fermeture horizontale : « nationalism involves imagining an international context, or international order, as well as imagining 'ourselves' and 'foreigners' » (ibid : 89).

Deuxièmement, le principe *vertical* symbolise le lien qui unit la nation, fermée horizontalement, avec l'État. Comme le souligne Jenson, la citoyenneté permet à ce principe de se réaliser, car en définissant les modalités d'accès légitimes à ses institutions, l'État permet à la

citoyenneté de passer d'un simple statut juridique *descendant* à une relation *ascendante* de participation (2007 : 28). C'est ensuite à l'intérieur de cette relation que les citoyens peuvent prendre conscience de leur existence collective, en tant que communauté nationale : « [la vie démocratique est] le moyen pour la société politique de se connaître, de se mettre en scène et de s'incarner dans des institutions » (Schnapper 2003 : 141). En ce sens, Anderson affirme que la nation est non seulement imaginée comme *limitée* (principe horizontal), mais aussi comme *souveraine* : « l'État souverain, dit-il, est le gage et l'emblème de cette liberté » (nous soulignons 2002 : 21). Ici aussi, nous retrouvons les dimensions matérielle (gage) et symbolique (emblème) des institutions relevées plus haut, démontrant que l'identité nationale peut articuler les institutions dans le discours comme symbole tangible de l'existence de la nation, mais aussi qu'elles révèlent un rôle matériel fondamental consistant à rendre le principe horizontal opérant :

[...] à partir du moment où l'on définit la nation comme la source de la légitimité, l'objet privilégié de la loyauté collective et le fondement de la solidarité politique, il faut des institutions pour que s'exerce effectivement le pouvoir fondé sur cette légitimité, que s'entretiennent et se maintiennent cette loyauté et cette solidarité (Schnapper 2003 : 79).

Dominique Schnapper accorde une importance beaucoup plus grande aux institutions démocratiques, mais plus centralement au *politique*, dans sa compréhension de la nation que celle accordée par les principales théories du nationalisme. Pour l'auteure, « dans toute nation démocratique, le politique institue le social » et la citoyenneté est le véhicule de la participation au politique (ibid : 25-6). Face aux principes précédents, il manque celui du *temps*, car, c'est souvent en vertu de ce principe que la légitimité d'un discours sur l'identité nationale est établie.

Troisièmement, le principe *temporel* symbolise l'inscription de l'identité nationale dans une trame historique. Stuart Hall souligne, dans sa définition de l'identité nationale, le rôle moteur du *passé*. Selon lui, une identité nationale comprend, outre la construction d'un 'peuple', l'articulation d'un récit national, d'un récit de la continuité temporelle (de l'intemporalité), la création d'une tradition et la mise en place de mythes fondateurs (sanctionnant les actions présentes et le récit national) (1996 : 615, cité dans Wodak et al. 2009 : 24). Leszek Kolakowski souligne, pour sa part, le rôle de l'*avenir* au sein de l'identité nationale : « nation is just as future-oriented as a person; both worry about what may become of them, both try to survive and to make preparations for potential adversity, both think of their future interests » (Kolakowski 1995 : 54, cité dans Wodak et al. 2009 : 25). Renan complète cette trame temporelle en insistant sur l'importance du *présent* à l'intérieur de sa formule classique : « l'existence d'une nation est

un plébiscite de tous les jours ». L'idée de consentement actuel ne remet toutefois pas en question, chez Renan, le rôle du passé et de l'avenir : « [une nation] suppose un passé; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune » (nous soulignons, 1882 : 361).

L'objectif de cette section (1.2) était de poser les balises théoriques de la recherche. La relation entre les institutions et le nationalisme ainsi qu'entre les institutions et le discours a permis de proposer le concept d'« espace discursif ». Celui-ci est capital, car il permet de poser de manière théorique le lien entre institutions et discours, cœur du questionnement de la thèse. La définition du concept d'identité nationale a par ailleurs permis d'identifier trois principes formant l'architecture d'un discours sur l'identité nationale : les principes horizontal, vertical et temporel. Les balises théoriques de la thèse étant posées, il est nécessaire de préciser notre question de recherche à la lumière des concepts théoriques de la thèse.

1.3 QUESTION SPÉCIFIQUE ET HYPOTHÈSE DE LA RECHERCHE

Le problème de base de la recherche est de déterminer si les réformes institutionnelles des années 1970 à 1990 ont provoqué la reconfiguration du pancanadianisme, en entrant en tension avec certains de ses principes clés, notamment la centralité de l'État fédéral dans l'expression de cette identité. La question générale de la recherche, qui a été posée précédemment, s'énonce comme suit : *dans quelle mesure l'identité nationale est-elle influencée par le contexte institutionnel en place?* L'hypothèse générale de la recherche est qu'une configuration institutionnelle possède une dimension normative, car elle met en place un « espace discursif » et c'est en son sein que le discours identitaire se déploie.

Les recherches de Bourque et Duchastel, de même que celle de Brodie, démontrent que le discours officiel sur l'identité canadienne s'est transformé, suivant la reconfiguration des institutions de l'État. Leur constat tend donc à appuyer l'hypothèse générale de la recherche. Cependant, ces recherches demeurent au niveau du discours gouvernemental et n'explorent pas la représentation que les acteurs non-gouvernementaux se font de l'identité pancanadienne. Cela nous amène donc aux questions suivantes : les acteurs non gouvernementaux se questionnent-ils sur

l'identité canadienne dans un univers dénué de contraintes discursives ou leur discours est-il, à l'instar des acteurs gouvernementaux, structuré par le contenu des institutions en place? Si le discours sur la citoyenneté est affecté par la configuration institutionnelle, qu'en est-il de l'imaginaire national et de l'articulation du principe horizontal, vertical et temporel? Ces deux questions correspondent aux deux objets de la recherche (les acteurs non gouvernementaux et l'identité nationale) et sont pris en compte dans la question spécifique de recherche suivante : *en quoi les principes du pancanadianisme, mis de l'avant dans un corpus d'ouvrages académiques et grand public entre 1960 et 2007, ont-ils été influencés par la dimension normative de la reconfiguration du régime de citoyenneté providentialiste et de son « espace discursif »?*

L'hypothèse de la recherche est que *les réformes de l'État central canadien ont entraîné, depuis les années 1960, deux principales reconfigurations du discours pancanadianiste des intellectuels publics. D'abord, les réformes ayant trait à la dimension symbolique des institutions, notamment en ce qui concerne le bilinguisme, le multiculturalisme et la Charte, ont entraîné le passage d'un pancanadianisme a priori à un pancanadianisme a posteriori. Ensuite, les réformes touchant la dimension plutôt matérielle des institutions ont entraîné, depuis le début des années 1990, un glissement à l'intérieur du pancanadianisme a posteriori, de même qu'à l'intérieur des récits possédant encore une conception a priori de l'identité canadienne. Dans cette transition, c'est la manière dont se structure l'identité canadienne qui s'est transformée, notamment par l'expulsion des institutions et de l'idée contre-étasunienne comme points nodaux de la narration.*

L'émergence d'un nouveau contexte institutionnel, en affaiblissant les institutions et le récit contre-étasunien (éléments centraux du pancanadianisme), n'a pas pour autant ouvert d'espace pour la reconnaissance symbolique des infra-identités canadiennes. Alors que le pancanadianisme a priori mettait de l'avant l'idée d'un « soi et d'intra-soi identifiables » et que le pancanadianisme a posteriori mettait de l'avant celle d'un « soi incernable, mais ordonnable », la fermeture horizontale du pancanadianisme a posteriori 2 fonctionne par brouillage identitaire interne et au sein de l'idée d'un « soi complexe (point) ». La diversité tend ainsi désormais, contrairement au pancanadianisme a priori et a posteriori (même celui de Trudeau), à se suffire à elle-même. De cette complexification de soi, naît un espace identitaire faiblement conscient de la nature même de sa diversité interne.

1.4 CADRE OPÉRATOIRE

1.4.1 Régime de citoyenneté et espace discursif

Le concept de régime de citoyenneté synthétise le contexte institutionnel et c'est en son sein que l'idée d'« espace discursif » prend place. L'idée d'« espace discursif » permet de poser une relation entre le régime de citoyenneté et le discours des intellectuels publics (voir 1.4.2). Dans le cadre la thèse, il s'agit d'une posture analytique dans la mesure où le traitement du discours sera analysé en conjonction avec le contexte institutionnel et c'est ce dernier qui permettra de faire sens des reconfigurations discursives observées.

1.4.2 Discours officiel et discours des intellectuels publics

Dans la thèse, la notion de « discours officiel » fait référence au discours du gouvernement, dans ce cas-ci fédéral, et se retrouve autant dans les allocutions des membres du gouvernement que dans la production écrite officielle de l'État (ex. : rapports, lois et communiqués de presse). La notion de « discours des intellectuels publics » renvoie strictement, dans le cadre de la thèse, aux ouvrages académiques et aux ouvrages grand public traitants de la question de l'identité pancanadienne. Les ouvrages académiques correspondent aux travaux spécialisés publiés par des professeurs et destinés principalement à un public averti. Les ouvrages grand public correspondent aux essais publiés par des personnalités publiques (ex. : journalistes) et destinés à un large public, parfois néophyte. Le recoupement de ces deux types d'ouvrages est justifié, car ils posent essentiellement la même question, à savoir « qu'est-ce que l'identité canadienne? »

1.4.3 Le pancanadianisme

Le pancanadianisme a été, à partir de la définition de Bashevkin (1991), brièvement défini dans l'introduction générale de la thèse. Les principaux éléments de cette définition étaient les suivants : « 'pan-Canadian nationalism' refers to the organized pursuit of a more independent and distinctive Canadian in-group [...] through the introduction by the federal government of specific [...] policies that would limit US out-group influences » (Bashevkin 1991 : 4). Deux éléments peuvent être dégagés de cette citation et permettent de présenter une définition opératoire du pancanadianisme. Elle met d'abord en évidence l'idée que le pancanadianisme s'appuie sur l'existence d'*un* seul groupe interne (in-group est au singulier) et ensuite que le gouvernement

central, et non les provinces ou les nations internes, est le lieu véritable où se réalise cette nation unique (voir Bashevkin 1991 : ch. 7). Partant de cette définition, la conception opératoire suivante du pancanadianisme guidera notre approche de la question.

Le terme *pancanadianisme* sera employé pour désigner une des définitions de l'identité canadienne (voir tableau 2, page 42). Il se caractérise d'abord par la croyance en l'existence d'une seule communauté politique canadienne, d'un seul peuple, fut-il composé d'Anglais, de Français, d'Autochtones ou encore de multiples autres groupes ethnoculturels, et fut-il réalisé en *amont* ou en *aval* des institutions politiques (voir le chapitre 2). Les identités internes ne pénètrent ni ne sont intégrées, en tant que telles, dans l'ordre symbolique national. L'identité pancanadienne, dont le lieu d'expression empirique est l'État central, se présente comme nécessairement supérieure à celles des régions, des nations intérieures ou des provinces. Le chapitre 2 de la thèse vise à mettre en lumière les divers récits articulant leur compréhension propre de cette définition opératoire du pancanadianisme.

1.4.4 La fondation *a priori* et la fondation *a posteriori*

Une analyse du pancanadianisme révèle l'existence de deux variantes, marquées par des compréhensions divergentes du moment fondateur et de son rôle à l'intérieur de l'expérience politique canadienne (voir le tableau 2, page 42).⁸ La thèse met en lumière la valeur normative imputée aux institutions au sein de deux types de fondation : une fondation *a priori* et une fondation *a posteriori*.⁹ Dans les deux cas, c'est du caractère ontologique de l'identité canadienne qu'il s'agit.

Dans la fondation *a priori*, les auteurs mettent en lumière le caractère structurant d'éléments ou de repères culturels, idéologiques ou territoriaux, hérités de l'histoire ou de la géographie canadienne, dans l'appréhension des réalités politiques contemporaines. Dans ces récits, l'identité canadienne existe en amont du moment fondateur et guide normativement les institutions et leur configuration. Pour le pancanadianisme *a priori*, l'*a priori* est idéologique, territorial ou continental, alors que pour le binationalisme ou le multinationalisme *a priori*, il est situé dans les intentions fondatrices.

⁸ Une même divergence a par ailleurs été observée dans les récits binationaux et les récits multinationaux.

⁹ Nous devons cette idée de fondation *a priori* et de fondation *a posteriori* à Michel Freitag (1986). Nous nous en distinguons cependant dans la mesure où nous ne situons pas notre réflexion au sein d'une analyse du passage de la modernité à la postmodernité. Voir la deuxième partie (mode de reproduction politico-institutionnel) et la troisième partie (mode de reproduction décisionnel-opérationnel) dans son ouvrage *Dialectique et Société 2* (1986).

Dans la fondation *a posteriori*, les auteurs mettent en lumière le caractère structurant des institutions comme dispositif à partir duquel l'unité nationale est créée et éventuellement atteinte. S'il existe un élément *a priori*, il s'agit d'une diversité fondamentalement *problématique*, potentiellement menaçante. Devant celle-ci, seules les institutions nationales (que ce soit, par exemple, par le fédéralisme ou la Charte) peuvent ordonner de manière *a posteriori* la diversité à l'intérieur d'un tout signifiant. La création de cette unité par les institutions donne ensuite naissance à des valeurs ou à des traits identitaires canadiens. Pour le pancanadianisme *a posteriori*, l'unité est atteinte par les droits individuels et la nationalité politique, alors que pour le binationalisme et le multinationalisme *a posteriori*, l'unité entre nations sociologiques distinctes est atteinte par le fédéralisme binational ou multinational.

1.5 MÉTHODE DE RECHERCHE

1.5.1 Le corpus

Afin de vérifier l'hypothèse, le chapitre 3 fera l'analyse de la littérature secondaire et posera un regard sur la relation entre le discours officiel et les réformes du régime de citoyenneté. Le contexte institutionnel (espace discursif) ainsi que le discours officiel seront ensuite, au chapitre 4, le cadre à travers lequel nous analyserons un corpus d'ouvrages académique et grand public portant sur l'identité canadienne. Ce genre d'ouvrages est particulièrement abondant au Canada, surtout depuis les années 1980, et constitue pratiquement à lui seul un sous-genre de la production académique et grand public (voir la bibliographie indicative à l'annexe 3). Le tableau 2 vise à cartographier les principaux récits identitaires à l'intérieur de ce que Jeremy Webber nomme la « conversation canadienne ». Outre le pancanadianisme, les récits binationaux ou multinationaux, postcoloniaux et sécessionnistes définissent à leur manière, et selon leur propre point de vue, la dimension ontologique du Canada et l'identité qui l'accompagne. Quoique la présentation de la « conversation canadienne » soit nécessaire à la compréhension de l'objet d'étude, seul le pancanadianisme fera l'objet de l'analyse aux chapitres 3 et 4.

Devant la très grande variété d'ouvrages et les limites qu'impose la nature de cette thèse, des critères de sélection sévères ont été appliqués. Au total, cinq critères ont guidé la sélection de notre corpus :

- 1) L'objectif de l'ouvrage, du chapitre d'ouvrage ou de l'article est précisément de répondre à la question : *qu'est-ce que l'identité canadienne?*

La réponse à cette question doit situer la dimension ontologique du Canada dans le cadre pancanadianiste (le bi/multinationalisme, le postcolonialisme et l'infranationalisme de scission ont été écartés)

2) L'ouvrage, le chapitre ou l'article tente de définir l'identité canadienne telle qu'elle est *ici* et *maintenant* (les travaux qui présentent une ancienne identité canadienne ou proposent une nouvelle conception de l'identité canadienne ont donc été écartés).

3) L'ouvrage, le chapitre ou l'article ne doit pas porter sur le *nationalisme* de l'État canadien ou sur ses variantes dans le temps (le nationalisme antiétasunien, le nationalisme impérialiste, le nationalisme gouvernemental), mais doit définir l'*identité* canadienne réelle (p. ex. la nature de la « communauté imaginée »), telle que l'auteur la perçoit.

4) Les ouvrages, chapitres ou articles sélectionnés doivent se distribuer le plus équitablement possible selon la période sélectionnée (1960 à 2007).

5) Les ouvrages, chapitres ou articles doivent finalement être considérés *importants* ou *représentatifs* du pancanadianisme à l'intérieur de la période sélectionnée.

Le 4^e critère renvoie au choix d'une période temporelle et à sa justification. Deux principes ont guidé la sélection de la période : la nature du questionnement de la recherche et la volonté de cerner l'articulation de l'identité canadienne et sa transformation dans le temps. D'abord, la période à l'étude devait se situer au cœur du régime de citoyenneté d'après-guerre ainsi qu'à un stade avancé de ses reconfigurations. La période sélectionnée s'étend donc de 1960 à 2007. Les années 1960 sont souvent présentées comme une décennie phare dans l'édification de l'État-providence canadien, alors que ses principaux programmes verront le jour. Les années 1970 et 1980 sont, pour leur part, au cœur des transformations institutionnelles et constitutionnelles amenées par le gouvernement Trudeau (multiculturalisme en 1971, Charte des droits et libertés et Loi constitutionnelle en 1982). Enfin, les années 1980 à 2000 sont témoins des réformes institutionnelles liées au néolibéralisme, qui se font principalement sentir avec l'adoption du libre-échange en 1988 et 1994 et les réformes de l'État-providence qui s'intensifient sous Jean Chrétien (à partir de 1993).¹⁰ Puisque l'étude est à la recherche des *transformations* de l'identité pancanadienne, nous avons privilégié une approche longitudinale,

¹⁰ Les gouvernements de Paul Martin (2004-2006) et de Stephen Harper (2006-) n'ont pas été inclus à l'intérieur de la période à l'étude. Le manque de littérature secondaire portant sur les réformes institutionnelles, et surtout, sur le discours officiel du gouvernement Martin et Harper explique ce choix. Les analyses ayant permis de reconstituer le discours officiel se terminent dans l'ensemble au gouvernement Chrétien (ex : Bourque, Duchastel et Beauchemin 1995, Bourque et Duchastel 1996, Mackey 1999, Brodie 2002, Abu-Laban et Gabriel 2002). L'analyse de la littérature secondaire au chapitre 3 se termine donc en 2004, alors que le corpus sélectionné s'étend de son côté jusqu'en 2007. Cet écart se justifie du fait que l'analyse porte sur le discours des intellectuels publics et que la mise en lumière du contexte institutionnel et du discours officiel n'a pour objectif que de fournir un prisme pour appréhender le corpus à l'étude et offrir des points de comparaison entre le discours officiel et le discours des intellectuels publics.

Tableau 1. Présentation et justification du corpus à l'étude

Année	Ouvrage	Justification (selon le critère 5)
1961	W.L. Morton. <i>The Canadian Identity</i>	L'importance et le caractère <i>incontournable</i> de l'ouvrage de Morton, qui est un classique, ont guidé son choix.
1966	G. Grant. <i>Lament for a Nation</i>	L'importance et le caractère <i>incontournable</i> de l'ouvrage de Grant, qui est un classique, ont guidé son choix.
1974	H. Hardin. <i>A Nation Unaware</i>	L'importance et le caractère <i>incontournable</i> de l'ouvrage d'Hardin, notamment dans l'analyse de l'attitude canadienne à l'endroit des institutions fédérales, ont guidé son choix.
1982	P. Berton. <i>Why We Act Like Canadians</i>	L'importance de l'ouvrage de Berton, notamment dans le type d'ouvrage grand public, a guidé son choix.
1985	R. Gwyn. <i>The 49th Paradox</i>	L'importance et la <i>représentativité</i> de l'ouvrage de Gwyn dans la réflexion entourant le Canada et les Accords de Libre-échange ont guidé son choix.
1986	S.M. Lipset. <i>Historical Traditions and National Characteristics</i>	L'importance et le caractère <i>incontournable</i> de l'article de Lipset ont guidé notre choix. La concision de la thèse, sous le format d'article, a été favorisée à son exposition plus longue dans l'ouvrage <i>Continental Divide</i> .
1988	R. Mathews. <i>The Canadian Identity</i>	Le caractère <i>représentatif</i> de l'ouvrage de Mathews dans la remise en question du contre-étasunianisme a guidé son choix.
1990	P. Trudeau. <i>Des valeurs d'une société juste</i>	Le caractère <i>incontournable</i> de ce texte, qui trace un bilan de la carrière politique de l'auteur, a guidé son choix. De plus, les textes post-1984, date à laquelle il se retire de la politique active, ont été préférés à ses textes de jeunesse ou à ses textes au pouvoir. Dans les textes post-1984, il parle généralement de « l'identité canadienne telle qu'elle est ici, et maintenant » (critère de sélection 2), alors que dans les textes jusqu'à 1984, il parle du Canada comme d'une réalité à construire (ce qui va à l'encontre du second critère).
1990	P. Trudeau. <i>Il doit y avoir un sentiment d'appartenance</i>	Le caractère <i>incontournable</i> de ce texte, surtout dans le cadre du débat national de l'Accord du Lac Meech, a guidé son choix. Dans ce texte, il décrit l'identité canadienne et la manière dont elle entre en tension avec les réformes proposées par l'Accord.
1993	R. Fulford. <i>A Post-Modern Dominion</i>	La <i>représentativité</i> du texte dans l'émergence de l'idée d'une identité postmoderne a guidé

		son choix. Il est, après Linda Hutcheon (1990), le second à associer l'expérience canadienne au postmodernisme.
1995	R. Gwyn. <i>Nationalism without walls</i>	Il est trop tôt pour déterminer s'il s'agit là d'un texte incontournable. Toutefois, sa réflexion sur l'identité canadienne s'inscrit au cœur d'une réflexion sur le multiculturalisme et les réformes néolibérales de l'État et il s'agit d'un ouvrage auquel on fait souvent référence.
1997	J. Saul. <i>Réflexion d'un frère siamois : le Canada à l'aube du XXIe siècle</i>	Il est trop tôt pour déterminer s'il s'agit là d'un texte incontournable, mais l'auteur s'intéresse directement à la question du Canada en Amérique. C'est ce qui a guidé son choix.
1997	B.W. Powe. <i>A Canada of Light</i>	Il est trop tôt pour déterminer s'il s'agit là d'un texte incontournable. Cependant, l'auteur s'intéresse directement, dans sa description de l'identité canadienne, à la question des réformes néolibérales.
1999	K. Keohane. <i>Symptoms of Canada</i>	Il est trop tôt pour déterminer s'il s'agit là d'un texte incontournable. L'auteur, qui propose de mettre au jour l'identité canadienne à partir d'une perspective philosophique, offre une vision académique de la question alors que ce type d'ouvrage est plutôt rare pour cette période.
2003	M. Adams. <i>Fire and Ice</i>	Il est trop tôt pour déterminer s'il s'agit là d'un texte incontournable. La démarche de l'auteur, qui ressemble à celle de Lipset (comparaison entre le Canada et les États-Unis/analyse de données empiriques), est ce qui a guidé notre choix. Par ailleurs, l'auteur propose de cerner, dans l'histoire canadienne, les fondements de l'identité canadienne.
2006	I. Studin (dir). <i>What is a Canadian?</i>	Il est trop tôt pour déterminer s'il s'agit là d'un texte incontournable. L'ouvrage qui compte 43 réponses à la question « what is a Canadian? », offre toutefois un vaste panorama sur la question et permet, à partir de textes courts, de cerner les différentes visions de la question.
2007	A. Cohen. <i>The Unfinished Canadian</i>	Il est trop tôt pour déterminer s'il s'agit là d'un texte incontournable. Cependant, l'auteur se questionne directement sur les développements récents de l'identité canadienne et les obstacles sur sa route.

par la sélection d'un corpus moins étoffé pour chacune des décennies. Cette approche implique toutefois une limite, celle d'avoir un tableau plus impressionniste qu'exhaustif; la recherche s'inscrit donc dans une démarche exploratoire, visant à accomplir un premier travail de débroussaillage. L'échelle de la démarche prévient donc contre une prétention à l'exhaustivité et à cerner l'ensemble d'une réalité discursive riche en subtilités et nuances.

Le 5^e critère, celui du « choix raisonné », a été déterminant dans la sélection du corpus. La sélection des ouvrages pré 1990 a généralement été simple, du fait que le temps a fait de certains textes des classiques. Les critères suivants ont néanmoins guidé la sélection des textes lorsqu'il ne s'agissait pas de classiques : la *représentativité* du texte au sein du pancanadianisme, l'*importance de sa réflexion* dans le questionnement de la décennie et l'*importance des auteurs* sur le plan de la dynamique politique de l'époque. Au total, 17 ouvrages, chapitres ou articles ont été sélectionnés à partir d'une liste de présélection (annexe 3) répondant aux quatre premiers critères. Le tableau 1 présente et justifie, selon le 5^e critère, le corpus à l'étude et le choix de chacun des textes sélectionnés.

1.5.2 La grille de lecture

Le cadre méthodologique de cette recherche s'inscrit à l'intérieur des principes de l'analyse critique du discours (ACD) (Locke 2004). L'ACD apparaît comme l'outil le plus approprié pour l'analyse du discours national puisqu'il ne se limite pas à l'analyse du *contenu* des discours, mais explore également les *stratégies* discursives et la nature des *pratiques* linguistiques et sémantiques. Le regard sur les stratégies et les pratiques discursives cadre avec les constats théoriques faits plus haut, notamment la nature dynamique du nationalisme et de la relation entre le soi et l'autre. Selon Wodak et al., l'ACD cherche à mettre en lumière « the reciprocal relationship between discursive action and political and institutional structures [...], between specific linguistic sub-systems and social structures, in order to explore the specific social significance and function of a concrete linguistic and grammatical option » (2009 : 9). Ce centre d'attention correspond au questionnement général de la thèse exprimé plus haut sous la notion d'espace discursif. Abordons maintenant la grille de lecture et l'architecture du discours.

D'abord, la grille de lecture sélectionnée vise à refléter les trois principes du nationalisme en tant que pratique discursive relevés précédemment, soit les principes horizontal, vertical et temporel. Cette recherche emprunte, adapte puis augmente la grille de lecture de Wodak et al.

(2009), grille testée et validée par les auteurs eux-mêmes dans divers contextes et types de discours (discours publics, entrevues de groupes témoins, entrevues individuelles). La première composante de la grille vise à cerner le *contenu* du discours et se compose de cinq dimensions. Nous ajoutons cependant une sixième dimension (identifiée avec un astérisque) afin de refléter plus fidèlement le principe vertical du nationalisme relevé plus haut. Voici les six catégories de contenu, reclassées selon les trois principes du nationalisme identifiés précédemment.

Principe vertical

- 1) Construction d'un rôle pour les institutions*
- 2) Construction d'un présent et d'un futur collectif

Principe horizontal

- 3) Construction d'un homo nationalis et d'un homo externus
- 4) Construction d'une culture commune
- 5) Construction d'un « corps national »

Principe temporel

- 6) Construction d'une histoire politique commune¹¹

Ensuite, la grille d'analyse se concentre sur les *stratégies* discursives. À partir de Wodak et al., quatre stratégies principales permettant de classer les énoncés ont été identifiées (2009 : 33). Ces pré-catégories, qui demeurent néanmoins ouvertes à l'induction, sont les suivantes :

- 1) Stratégies constructives
- 2) Stratégies de perpétuation/justification
- 3) Stratégies de transformation
- 4) Stratégies de démantèlement/destruction

Finalement, la grille s'intéresse au sens latent du discours en jetant un regard sur les pratiques linguistiques, par exemple l'emploi des pronoms personnels (principalement le nous), d'adverbes de temps ou de lieu de noms et d'adjectifs. Trois catégories figurent sur la grille de lecture.

- 1) Les références personnelles
- 2) Les références spatiales
- 3) Les références temporelles

En ce qui a trait à la compréhension de l'*architecture du discours*, l'analyse s'inspirera du cadre développé par Claire Sutherland (2005), qui présente le nationalisme comme un Discours, au sens où l'entendent Ernesto Laclau et Chantal Mouffe (2001 [1985]). Suivant cette conception, l'analyse se veut attentive à la dynamique d'articulation, donc à la fois aux éléments qui compose cette articulation (référents) qu'à ceux qui en sont exclus (signifiants flottants).

¹¹ Pour le détail de chacune des catégories, se référer à la grille de lecture vierge à l'annexe 1.

CONCLUSION

La revue des écrits du chapitre 1 a permis d'observer la présence de nombreuses recherches portant sur l'identité canadienne et s'intéressant aux transformations institutionnelles des dernières années. Toutefois, lorsque la question de la transformation des institutions est abordée, nous avons remarqué que les auteurs se concentrent presque exclusivement sur leurs dimensions matérielles et symboliques, laissant de côté leur dimension normative. Le chapitre a par la suite observé que le prisme de la citoyenneté est le plus approprié pour combiner les trois dimensions des institutions. Ce faisant, le chapitre a proposé le néo-institutionnalisme et le concept d'« espace discursif » comme moyen de rendre compte de la dimension normative des institutions. Ensuite, le chapitre a été en mesure de préciser la question et l'hypothèse de recherche, avant de proposer un cadre méthodologique pour l'analyse. Le chapitre 1 s'est toutefois contenté d'offrir une définition opératoire du pancanadianisme, soulignant au passage l'existence d'une « conversation canadienne ». Le chapitre 2 vise à cartographier cette conversation en offrant une perspective typologique originale des récits qui la compose.

CHAPITRE 2 – ESSAI TYPOLOGIQUE AUTOUR DE LA « CONVERSATION CANADIENNE »

INTRODUCTION

La question de l'« unité » apparaît tout à la fois fondamentale et fondamentalement contestée à l'intérieur de la réflexion sur l'identité canadienne (Kernerman 2005 : 18-9). Si réfléchir à l'identité canadienne est un « grand passe-temps national » (Brown 1966 : 155), il est clair qu'il existe une multitude de récits divergents, qui entrent souvent en tension les uns avec les autres, donnant néanmoins forme à ce que certains qualifient de « conversation canadienne » (Webber 1994). Définir l'identité canadienne, c'est d'emblée poser un regard normatif sur la nature des institutions et des relations idéales entre les groupes qui lui donnent forme. En retour, il semble que la nature et la position symbolique d'un groupe qui la compose exercent également une influence sur sa perception de l'identité canadienne.

Comment se questionne-t-on sur l'identité canadienne? Certains s'interrogent sur l'identité canadienne comme telle, alors que d'autres la définissent indirectement en se questionnant plutôt sur leur propre identité et leurs différences par rapport à l'autre (chez les Canadiens français par exemple) (Cros 2000 : 12-3). Conséquemment, des définitions de l'identité canadienne peuvent être retrouvées chez ceux qui la définissent à partir du prisme de leur propre identité, qui la définissent en tension avec leur propre identité ou avec leur conception idéale du Canada. Comment faire sens de ces différentes conceptions de l'identité canadienne?

En ce qui concerne la nature même de l'identité canadienne, une typologie triple est souvent mise de l'avant, laquelle s'articule ainsi : « un Canada », « deux Canadas » et « mosaïque culturelle » (Kim 1993 : 263-4). Or, cette typologie pose problème pour plusieurs raisons. D'un point de vue normatif, elle est implicitement fondée sur un continuum monisme/pluralisme et, de par sa conception forcément linéaire et évolutive de l'identité canadienne, présente des catégories mutuellement exclusives. La « mosaïque » apparaît alors comme la narration la plus achevée (la plus inclusive) alors que le « un Canada » et le « deux Canadas » tendent à être associés à des époques révolues. Il n'y a donc ici que très peu de place pour la notion de « conversation » canadienne. Par ailleurs, un tel caractère évolutif soutient implicitement la légitimité du multiculturalisme comme réponse satisfaisante au déclin de l'influence britannique (un Canada)

et à la question québécoise (deux Canadas), ce qui tend à occulter des dissensions internes importantes, à l'intérieur des types comme entre les types.

Cette approche est également limitée dans la mesure où elle ne se concentre que sur la nature perçue du peuple canadien et oblitère potentiellement d'autres axes structurants de la conversation : la place de l'histoire, de la mémoire et de la (re)fondation, le rôle des institutions dans l'identité nationale, ainsi que, de manière plus générale, la nature de l'unité mise de l'avant. La question de l'« unité », à proprement parler, interroge d'abord le caractère antithétique des récits de la « mosaïque » et du « un Canada ». L'idée de mosaïque, sous sa forme actuelle, rend difficilement compte de sa potentielle articulation au sein d'un récit posant l'existence d'un seul peuple canadien. Elle tend en ce sens à associer une réalité empirique (le Canada est composé de multicultures) à une conception idéalisée de soi, un idéal achevé (l'identité canadienne est multiculturelle).¹² La question de l'« unité » interroge ensuite la nature du « deux Canadas ». Sous sa présente déclinaison, l'idée de « deux Canadas » insiste sur l'existence de deux entités distinctes, autonomes, ayant chacune leur propre identité. Or, elle permet difficilement d'envisager la possibilité que cette idée soit plutôt inscrite au cœur d'une narration posant l'existence d'une identité commune, d'un Canada (mais dualiste).

En somme, ces observations attirent notre attention sur deux principales façons d'aborder la question de l'unité. Prenons, à titre d'exemple, le récit de la mosaïque. Un récit posant la diversité, les valeurs de tolérance et d'accommodement comme expérience fondatrice et inhérente à l'identité canadienne est différent d'un récit posant le « problème » de la diversité et la nécessité de favoriser ou de poursuivre son accommodement dans le présent.¹³ Dans la première version du récit de la mosaïque, l'unité nationale est posée *en amont* de l'expérience politique et guide la nature des institutions nationales. Dans la seconde version, l'unité nationale est posée *en aval* de l'expérience politique et ce sont les institutions nationales qui sont censées opérer et assurer l'unité. Or, cette relation entre le moment de la fondation (de l'unité), les institutions politiques et la conception ontologique du peuple canadien est en quelque sorte brouillée à l'intérieur de la typologie classique.

Notre typologie alternative se construit autour de deux approches de l'identité canadienne : une qui pose l'existence d'une unité *a priori* de la société canadienne (soit par la

¹² À ce sujet, voir la discussion de Richard Day (2000).

¹³ Bien que ce ne soit pas là son argument, voir la distinction que fait Kernerman entre « diversity challenge » et « embrace of diversity » (2005 : 15-7).

présence d'éléments idéologiques, culturels, moraux ou encore d'un projet politique commun) et l'autre qui pose l'existence d'une division ou d'un éclatement fondamental de la société canadienne et souhaite mettre en place, par les institutions ou le dialogue, une façon de concilier ces éléments. Ces deux approches font ressortir des compréhensions différentes de la valeur normative de l'histoire, de la fondation, des institutions et de l'unité au sein de l'identité canadienne. Six positions types ressortent et articulent à leur manière l'identité canadienne : 1) le pancanadianisme *a priori*, 2) le pancanadianisme *a posteriori*, 3) le binationalisme ou le multinationalisme *a priori*, 4) le binationalisme ou le multinationalisme *a posteriori*, 5) le postcolonialisme et 6) l'infranationalisme de scission (voir tableau 2, page 42). En raison des limites qu'imposent la nature et l'ampleur de la présente recherche, seuls les quatre premiers types seront traités dans le cadre de ce chapitre.¹⁴

Par l'identification de ces six types, le chapitre souhaite mettre en lumière les principales positions qui composent la « conversation canadienne », ce qui contribue ultimement à la compréhension de notre objet d'étude. En effet, chaque position ne saurait être comprise que dans son contexte, comme la réaction ou la réponse à une autre. Comme l'indique la notion de « conversation », les diverses conceptions du Canada se répondent constamment entre elles et entrent en tension les unes avec les autres sur certains éléments. Dans ce chapitre, il sera premièrement question du pancanadianisme *a priori*, à l'intérieur duquel divers récits sont articulés, dont l'idée d'une fondation idéologique *a priori*, continentale *a priori* et territoriale *a priori*. Deuxièmement, il sera possible de voir en quoi la critique du pancanadianisme *a priori* représente le point de départ du pancanadianisme *a posteriori*. Pour ce dernier, l'unité symbolique du Canada ne peut être poursuivie qu'en aval de l'expérience politique, grâce à sa sanction par des institutions politiques qui permettent une cohabitation harmonieuse de la diversité culturelle. Troisièmement, il sera question du binationalisme et du multinationalisme *a*

¹⁴ Une définition sommaire du *postcolonialisme* et de l'*infranationalisme de scission* s'impose toutefois. Les tenants du *postcolonialisme* (multiculturel ou autochtone) soutiennent que derrière le pancanadianisme, et ce, même dans sa version *a posteriori*, se cache le groupe majoritaire anglophone. L'identité canadienne, fut-elle déclarée multiculturelle, repose en fait sur la négation de sa diversité profonde, inhibant alors les relations de pouvoir raciales qu'elle comporte. Sur le postcolonialisme multiculturel, voir Moodley (1983), Mackey (1999), Day (2000) et Bannerji (2000) ; sur le postcolonialisme autochtone, voir Green (2004), Turner (2006) et Alfred (2005). Les tenants de l'*infranationalisme de scission* (québécois ou autochtone) soutiennent que la dualité ou la multiplicité fondamentale n'est pas accommodable au sein du Canada. Le pancanadianisme, tout comme le binationalisme ou le multinationalisme, reposent sur une union impossible. L'indépendance devient le véhicule du maintien de la triade langue-foi-culture en Amérique (Alliance Laurentienne 1958), de la décolonisation et de la régénération spirituelle (Turner 2006), de l'instauration du socialisme (Vallières 1971) ou de l'épanouissement de la nation québécoise (Lévesque 1968).

priori et du binationalisme et multinationalisme *a posteriori*. Nous verrons qu'une critique du pancanadianisme *a priori* fonde un binationalisme ou un multinationalisme *a priori* (idée des fondations morales du Canada) et qu'une critique du pancanadianisme *a posteriori* fonde un binationalisme ou un multinationalisme *a posteriori* (idée d'un fédéralisme binational ou multinational).

L'intention générale du chapitre est de poser les balises de la réflexion du chapitre 3, qui cherchera à observer l'évolution du pancanadianisme officiel et des contres-discours binationalistes et multinationalistes en regard des reconfigurations du régime de citoyenneté canadien. La typologie permet au final d'isoler les critères ayant permis l'identification d'un corpus d'ouvrages académiques et grand public de type pancanadianiste pour l'analyse du chapitre 4.

Tableau 2. Typologie des récits constituant la conversation canadienne

Types	Sous-types
1. Pancanadianisme <i>a priori</i>	Pancanadianisme idéologique <i>a priori</i> (ex : P. Berton, L. Hartz/K. McRae, W.L. Morton, G. Grant, S.M. Lipset)
	Pancanadianisme continental <i>a priori</i> (ex : J. Dafoe, F. Underhill, A. Smith, G. Smith)
	Pancanadianisme territorial <i>a priori</i> (ex : H. Innis, D. Creighton, A. Rotstein)
2. Pancanadianisme <i>a posteriori</i>	Pancanadianisme multiculturel <i>a posteriori</i> (ex : D. Smiley, P. Trudeau)
3. Binationalisme ou multinationalisme <i>a priori</i>	Binationalisme ou multinationalisme des fondations morales (<i>a priori</i>) (ex : H. Bourassa, M. Duplessis, C. Ryan, G. Laforest, P. Romney, S. LaSelva)
4. Binationalisme ou multinationalisme <i>a posteriori</i>	Binationalisme ou multinationalisme d'agrégation (<i>a posteriori</i>) (ex : W. Kymlicka, P. Resnick, K. McRoberts)
	Binationalisme ou multinationalisme de médiation (<i>a posteriori</i>) (ex : J.M. Careless, C. Taylor)
5. Postcolonialisme	Postcolonialisme multiculturel (ex : I. Bannerji, E. Mackey, R. Day, K. Moodley)
	Postcolonialisme autochtone (ex : T. Alfred, J. Tully, D. Turner)
6. Infranationalisme de scission	Indépendantisme québécois (ex : M. Chaput, P. Vallières, P. Bourgault, R. Lévesque)
	Indépendantisme autochtone (ex : T. Alfred, D. Turner)

2.1. LE PANCANADIANISME *A PRIORI*

Les écrits pancanadianistes *a priori* posent l'existence d'une unité symbolique se situant en *amont* de la société canadienne et de ses institutions politiques. Devant cette fondation *a priori*, les institutions nationales deviennent alors responsables d'*incarner* et de *perpétuer* l'identité canadienne, selon les paramètres de la fondation. Ici, l'identité canadienne demeure marquée par l'unité (*a priori*), par contraste à la dualité, et ce, même si l'on reconnaît parfois explicitement les identités qui la composent. Il n'en demeure pas moins que la voix du groupe majoritaire est plus souvent qu'autrement prédominante au sein de cette représentation identitaire. Toutefois, il s'agit d'une représentation pancanadienne précisément parce que les récits prétendent que l'identité englobe l'ensemble des Canadiens. C'est généralement à partir de l'institutionnalisation de la culture dite canadienne que le discours peut prétendre à une certaine pancanadianité. Comme l'illustre le tableau 2, trois récits articulent une conception pancanadianiste *a priori* : 1) le pancanadianisme idéologique *a priori*, 2) le pancanadianisme continental *a priori*, 3) le pancanadianisme territorial *a priori*.

2.1.1 Le pancanadianisme idéologique *a priori*

Le récit d'une « fondation idéologique », qui est sans doute l'un des premiers récits nationaux¹⁵, apparaît toujours bien implanté au sein de l'imaginaire canadien.¹⁶ Ce récit doit d'abord et avant tout se comprendre comme une réponse au pancanadianisme continental *a priori* (voir 2.1.2) ainsi que comme l'extension du canadianisme anglo-saxon à l'intérieur d'une représentation *pancanadienne*. La volonté de conserver une distance critique par rapport aux États-Unis est ici mise en lumière grâce à l'idée d'un lien originel et idéologique avec l'Europe.

Pour le pancanadianisme idéologique *a priori*, le rejet de la Révolution étasunienne par les loyalistes aurait eu des conséquences durables sur la culture politique canadienne, permettant en quelque sorte l'existence d'une identité canadienne originale et distincte de celle des États-Unis (Lipset 1986 : 119; Berton 1982 : 38). À la « vie, la liberté et la poursuite du bonheur », les

¹⁵ Il s'agit d'un des premiers récits *pancanadianistes* dans la mesure où il représente la pancanadianisation du récit *canadianiste anglo-saxon*. Le *canadianisme anglo-saxon* correspond à ce que certains nomment le « nationalisme impérialiste » (voir Berger 1970) et il ne s'agit pas d'un *pancanadianisme* puisqu'il articule une représentation identitaire étroitement britannique qui exclue sciemment les francophones et les autochtones. Voir le chapitre 2, « Le Canadas, un pays anglo-saxon ? », dans l'ouvrage de Cros (2000).

¹⁶ Par exemple, Lipset s'en inspire largement et ouvertement dans son ouvrage *Continental Divide : The Values and Institutions of the United States and Canada*, publié en 1991; Adams également, dans son chapitre « Separated at Birth » (2003 : 103).

Canadiens y auraient préféré la « paix, l'ordre et le bon gouvernement » (Morton 1961 : 111). Tirant notamment ses sources de la thèse hartzienne du « fragment » (Hartz 1964), cette idée avance que la présence d'éléments « tory » au Canada fut génératrice d'un regard sur le monde et d'une approche particulière du politique, que l'on associe au « red toryism » (McRae 1964; Horowitz 1966). Pour Berton (1982), ces valeurs auraient donc imprégné le tissu national en faisant des Canadiens un peuple plus tempéré, moins violent, collectiviste plutôt qu'individualiste.

Une telle conception de l'identité canadienne implique, par conséquent, une vision normative de la place et du rôle des institutions dans la vie nationale. Par exemple, l'attitude contre-révolutionnaire des loyalistes aurait, pour certains, été institutionnalisée à l'intérieur de la structure de l'État canadien.¹⁷ Le récit de la fondation idéologique explique donc la vie politique canadienne en lui donnant une consistance *a priori* : « [les Canadiens] ont toujours accepté plus de contrôle gouvernemental sur leur vie et moins de libertés civiles que les Américains » (*traduction libre*, Berton 1982 : 16). L'idée de fondation idéologique pose le Canada, en raison de sa fondation idéologique, comme la contre-expérience des États-Unis.

En conservant un lien affectif avec la Grande-Bretagne, la séparation avec les États-Unis est facilitée, d'autant plus qu'autour de l'héritage britannique s'élabore un récit sur la *supériorité morale canadienne*. Les qualités intrinsèques de la monarchie parlementaire (qui évite notamment la corruption et les convulsions électorales) ainsi que le rôle des traditions dans la conservation d'un sens moral expliquent alors la capacité des institutions nationales à garantir la stabilité et la tranquillité (Cros 2000 : 49-52). La voix canadienne-française est généralement passée sous silence à l'intérieur de ce récit au profit d'une identité canadienne fortement dominée par le groupe anglo-saxon et ses référents. On met néanmoins de l'avant, devant les Canadiens français dont la force et l'expansion les préviennent de la disparition, l'idée d'une « tolérance typiquement britannique » ayant permis leur survie.¹⁸ Plus généralement, c'est leur présence qui contraint la mise en exergue d'un récit sur la mosaïque culturelle (2.1.1.1), largement soutenu par cette idée d'une *supériorité morale canadienne*.

¹⁷ Voir par exemple, l'argument de Chevrier (2006 : 26-9).

¹⁸ Voir à cet égard, la section 2 du chapitre 2 de Cros (2000).

2.1.1.1 La mosaïque culturelle *a priori* : l'unité dans la diversité

Les pancanadianistes idéologiques *a priori* conçoivent, lorsqu'ils font référence à la « mosaïque culturelle », que la diversité culturelle est une expérience fondamentale au Canada à un point tel qu'elle est formatrice de son identité et de son approche du politique. Cette identité s'inscrit également à l'intérieur de l'idée d'une *supériorité morale canadienne*, mais aussi de celle d'une *légereté d'être typiquement canadienne*.

D'abord, selon Richard Day, le récit de la mosaïque repose sur une lecture de l'histoire qui tend à normaliser ou naturaliser la question de la diversité au Canada, en affirmant par exemple que sa population a depuis toujours été multiculturelle (2000 : 20). Le peuple canadien apparaît alors comme fondamentalement, voire originellement divers, ce qui décentre symboliquement les groupes francophone et anglophone. Selon Laurence Cros, devant la présence francophone et la volonté d'en faire sens, sans nécessairement fragmenter en amont la représentation du peuple qui compose le Canada (ce qui amènerait à un binationalisme ou à un multinationalisme), les historiens anglophones ont tendance à pluraliser stratégiquement l'identité canadienne (2000 : 149). En situant le pluralisme comme le fait fondamental de l'histoire canadienne, le multiculturalisme désamorce en quelque sorte le potentiel politique qu'une fragmentation selon la notion de groupes fondateurs pourrait entraîner, et ce, tout en permettant d'en tenir compte. La mosaïque est donc la manière privilégiée par le pancanadianisme pour reconnaître la diversité interne sans fragmenter en amont son unité.

Si l'idée de mosaïque remplace la Grande-Bretagne comme symbole central de l'expérience canadienne (à l'intérieur même du pancanadianisme idéologique *a priori*), Eva Mackey observe que cette métaphore n'en prolonge pas moins les référents, principalement ceux mettant de l'avant une *supériorité morale canadienne* à l'endroit des États-Unis (1999 : 63-5). La notion de « diversité » permet alors la mise en exergue, au sein de l'imaginaire national, d'un caractère « compassionnel » présenté comme intrinsèquement canadien. Ce faisant, les Autochtones auraient joué un rôle symbolique essentiel comme support à la construction identitaire (Mackey 1999 : 39). Les écrits historiques feraient inmanquablement ressortir une attitude généreuse, compatissante, bienveillante et tolérante envers les autochtones consolidant ainsi l'idée voulant que le Canada soit une société évoluant dans un grand laboratoire de la diversité et qu'il soit un projet politique alternatif (ibid : 63-5). La valorisation d'une approche canadienne de la diversité, non-assimilatrice et respectueuse des minorités nationales, ethnoculturelles et autochtones, sert à faire ressortir le caractère unique du Canada par rapport

aux États-Unis (Winter 2007 : 488). L'idée de la mosaïque consiste en ce sens à souligner le caractère constitutif de la diversité, de sa préservation et de sa tolérance, au sein de l'émergence d'une unité de type plus élevée, une « unité dans la diversité ».

Ensuite, le récit de la mosaïque permet de mettre en exergue l'idée d'une *légereté d'être typiquement canadienne*. Par exemple, pour Wiliam Morton, l'identité canadienne a certes été forgée certes par l'expérience particulière de son territoire tout comme par ses institutions, ses valeurs et ses origines britanniques. Il insiste toutefois sur le rôle central et formateur de la « diversité culturelle », qu'il présente comme étant le trait marquant de l'histoire canadienne (Morton 1972 : 40; voir Romney 1999 : 248). La conservation de la diversité culturelle apparaît alors comme le résultat heureux du constitutionnalisme canadien qui est beaucoup moins individualiste que celui des États-Unis et ne contraint personne à se conformer à un « style de vie canadien » (Morton 1972 : 111). Pour Morton, « peace, order, and good government are what the national government of Canada guarantees. Under these, it is assumed, life, liberty and happiness may be achieved, but each according to its taste (Morton 1972 : 111).

En somme, la dualité linguistique et la diversité culturelle apparaissent, à l'intérieur du récit de la mosaïque *a priori*, comme des faits fondamentaux et non problématiques de l'histoire canadienne. Loin de présumer une fragmentation *a priori* problématique de la société canadienne, la diversité s'avère plutôt constitutive d'un peuple (qui se définit par sa diversité) et d'une identité, posée comme le résultat même de l'expérience de cette diversité. Cette expérience s'imprime ensuite dans les institutions et dans leur capacité à composer avec la question de la diversité.

Le pancanadianisme idéologique *a priori* possède deux principales composantes. D'abord, l'idée que l'expérience contemporaine prend racine à l'intérieur d'une fondation idéologique, soit le rejet du modèle étasunien, est fondamentale. L'unité idéologique est alors mise de l'avant. Par exemple, pour George Grant, le conservatisme définit l'expérience canadienne, et ce, tant chez les Canadiens anglais que chez les Canadiens français – quoique pour des motifs différents – et c'est ce conservatisme qui oriente les institutions fédérales (2005 : 67). Ensuite, le récit de la mosaïque s'inscrit à l'intérieur de l'idée d'une *supériorité morale canadienne* et met en lumière le rôle des principes fondateurs dans la préservation de la diversité culturelle, contrairement au modèle étasunien. Devant ce pancanadianisme, le pancanadianisme

continental *a priori* procède à une critique de l'idée voulant que le Canada soit une expérience contre-étasunienne.

2.1.2 Le pancanadianisme continental *a priori*

Le pancanadianisme idéologique *a priori* a mobilisé l'attention des nationalistes depuis longtemps (voir Granatstein 1996). Il insiste, nous l'avons vu, sur une rupture idéologique fondamentale entre le Canada et les États-Unis, donc, sur le caractère contre-étasunien de l'expérience canadienne. Or, les pancanadianistes continentalistes *a priori* insistent pour leur part sur la filiation entre l'expérience canadienne et l'expérience étasunienne. Il s'agit ainsi d'une critique pancanadienne *a priori* d'un autre récit pancanadianiste *a priori*.

Le point de départ de ce pancanadianisme est l'idée que le fait déterminant de l'histoire canadienne n'est pas la filiation avec la mère patrie, mais plutôt la conquête d'autonomie *par rapport* à la Grande-Bretagne et à l'intérieur du continent (Romney 1999 : 217). Pour Goldwyn Smith, « Of dominion over the colony barely a rag remains to the mother country, and even that remnant is grudge, and is being constantly nibble away. » (1971 [1891] : 194). Ainsi, la proximité politique, historique et économique entre les deux pays est présumée formatrice d'une identité nord-américaine. Le Canada fait ainsi partie d'une « communauté nord-américaine » divisée par des frontières politiques, mais unie par une économie, des intérêts et des idées communes (voir Cook 1977 : 127). S'il existe une canadienité distincte, la proximité culturelle, géographique, linguistique et institutionnelle entre le Canada et les États-Unis fait en sorte qu'il existe, au-dessus de ces différences « régionales », une identité commune (Smith 1971 : 203, 213-220).

Il serait faux de prétendre, selon John Dafoe, que les différences entre les loyalistes et les Étasuniens étaient suffisamment profondes pour croire en un récit de la fondation idéologique. Plutôt que de refuser l'américanité, les loyalistes refusaient plutôt le moyen employé pour mettre un terme aux différends avec la Grande-Bretagne (Dafoe 1930 : 723). C'est la continuité plutôt que la rupture avec les traditions étasuniennes qui marqueraient, en ce sens, l'expérience canadienne (ibid : 724). Le Canada partage avec les États-Unis bien plus qu'un ancêtre commun; ils partagent une conception semblable du rôle des institutions politiques, symbolisée par un amour commun pour la démocratie et le fédéralisme (Dafoe 1935 : 43-63). Par conséquent, l'identité canadienne doit cesser de s'ériger, selon Underhill, comme rempart contre l'expérience étasunienne. Chez lui, l'antiétasunianisme est littéralement une « maladie » : « what is really wrong with us [...] is our belief that we can defend our identity by turning our backs upon the

outer world, by retreating into ourselves » (Underhill 1964 : 63-4). Les continentalistes prétendent, comme l'affirme Ramsay Cook, que l'antiétasunianisme prive les Canadiens de l'énergie et de la vitalité propre au continent et au fait d'assumer une destinée continentale (Cook 1977 : 133).

La convergence économique, exemplifiée par l'existence de divisions arbitraires entre le Canada et les États-Unis, n'apparaît pas ici contraire à l'existence d'une identité canadienne. L'alternative irréductible, qui oppose le *nationalisme* et le *continentalisme*, que nous avons relevé dans la revue des écrits, serait une chimère portée par les nationalistes contre-étasuniens (Underhill 1964 : 34). L'identité canadienne n'entre pas en tension avec celle des États-Unis, mais s'inspire d'expériences communes (dont celle de la frontière), d'un rapport au territoire semblable (colonisation) et exhibe des valeurs politiques communes : elle n'est souvent qu'une variation sur un même thème nord-américain (voir Romney 1999 : 219, Smith 2005).¹⁹

Le nationalisme continentaliste met donc de l'avant l'idée que les convergences économique, linguistique, culturelle, historique ou politique entre le Canada et les États-Unis n'entraînent pas nécessairement l'absorption ou la disparition de l'identité canadienne. Le pancanadianisme continentaliste *a priori* tranche avec le pancanadianisme idéologique *a priori* qui s'articule comme une expérience allant à l'encontre de celle des États-Unis. Devant l'absurdité du territoire chez les continentalistes, le pancanadianisme territorial *a priori* vise à donner une consistance *a priori* à l'expérience canadienne.

2.1.3 Le pancanadianisme territorial *a priori*

Le territoire et la nordicité occupent souvent une position centrale au sein de l'imaginaire national canadien (Grace 2002), ce qui est d'ailleurs illustré par sa devise : « A Mari usque ad Mare ». Pour les tenants du pancanadianisme territorial *a priori*, le fondement de l'identité canadienne ne dépend pas que de l'histoire, comme dans le pancanadianisme idéologique *a priori*, mais plutôt de « la façon dont le territoire est entré dans la conscience des gens » (Hutchison 1957 : 59, cité dans Kim 1993 : 262). Marqués par une éthique territoriale particulière, que Rotstein nomme le « mappisme », les Canadiens auraient une sensibilité vitale quant à leur territoire et à son intégrité (1978 : 114-5). D'autres auteurs avancent que la dureté du

¹⁹ À titre d'exemple, Dafoe ne ressent aucune tension dans le fait de mentionner, à l'intérieur de deux paragraphes qui se suivent, que le « Canada is a Canadian country » et que « we are an American people in more ways than one » (1930 : 722).

climat et du relief canadien aurait encouragé l'émergence de certaines valeurs canadiennes, telles que la vertu, la robustesse et la virilité. D'un territoire dangereux dit-on, naît une « race dominante » (Berger 1966).

À défaut de posséder un mythe de la « rupture politique » avec la mère patrie (par la révolution, par exemple), Ian Angus révèle que l'imaginaire canadien aurait mis de l'avant un mythe de la « rupture territoriale »²⁰ comme élément fondateur d'une spécificité canadienne face à la Grande-Bretagne et aux États-Unis (1997 : 114). Dans ce récit, le territoire occupe une position ambiguë : il agit à la fois une force créatrice et une force menaçante. Mais, au carrefour de ces forces, se loge un récit légitimant l'existence d'une expérience autonome au nord des États-Unis (2.1.3.1) et pose l'importance du territoire dans l'identité canadienne (2.1.3.2).

2.1.3.1 Le territoire et l'expérience contre-étasunienne

Le pancanadianisme territorial répond au pancanadianisme continental *a priori* et principalement à l'idée défendue par certains historiens libéraux voulant que l'existence d'une frontière entre le Canada et les États-Unis soit un hasard de l'histoire (voir Smith 1971 et Underhill 1964). Ainsi, en réponse au pancanadianisme continentaliste, Harold Innis et Donald Creighton jettent les fondements d'un récit territorial contre-étasunien qu'ils ancrent à l'intérieur d'une lecture de l'histoire économique et géographique du pays. Selon ces auteurs, qui renversent la thèse continentaliste, le développement national du Canada doit beaucoup plus au maintien de son lien avec la Grande-Bretagne et l'Europe qu'à celui avec l'Amérique. Ils relèvent également la présence structurante du Saint-Laurent, depuis le commerce des fourrures jusqu'au chemin de fer, à l'intérieur du développement d'une unité géographique cohérente, s'étendant naturellement d'est en ouest (voir Cook 1977 : 127).

La cohérence du territoire canadien (que les pancanadianistes continentaux contestent) et par conséquent la validité de l'expérience canadienne sont alors inscrites à l'intérieur même des éléments de la géographie nationale : « the present Dominion emerged not in spite of geography but because of it » (Innis 1962 : 393). Creighton expose finalement, dans *The Commercial Empire of the St. Lawrence* (1937), l'existence d'une conflictualité inhérente et inévitable entre le système canadien et son compétiteur au Sud, résultat non pas d'une rivalité politique ou

²⁰ Selon Ian Angus, contrairement aux nations du Nouveau Monde qui ont vu le jour après une révolution, le Canada n'a jamais pu articuler un récit national à partir de cette idée de rupture fondatrice. Or, cette idée apparaît nécessaire et c'est pourquoi la rupture territoriale avec la Grande Bretagne – soit le simple fait de vivre au sein d'un territoire complètement différent – joue un rôle aussi important. Voir Angus (1997 : ch. 5).

idéologique, mais de la géographie et de l'économie continentale (Cook 1977 : 136). Pour Creighton, « hatred of North American continentalism [...] is one of the strongest elements in Canadian nationality » (Creighton 1957 : 435).

La légitimation des frontières économiques et géographiques du Canada contribue donc à fonder une existence nationale autonome, tout en donnant naissance à un récit territorial contre-étasunien : si la menace à l'existence nationale ne provient pas de l'Europe (comme chez les continentalistes), c'est qu'elle provient de l'Amérique (Cook 1977 : 128).²¹ Suivant cette idée, le Canada ne peut survivre que s'il prend des actions contre l'impérialisme étasunien ou que s'il fonde, à partir de son européanité culturelle et politique, une expérience contre-étasunienne. Celle-ci passe, chez certains auteurs (Grant 2005, Morton 1972), par la mise en place d'une expérience en rupture avec le continent américain (révolutionnaire) et la valorisation d'une filiation non seulement économique avec la Grande-Bretagne, mais également avec ses idéaux conservateurs.

2.1.3.2 Le territoire et l'expérience de la survivance

À l'intérieur du pancanadianisme territorial *a priori*, l'histoire politique et économique du pays, et par contrecoup sa culture politique, ont été directement influencées par le territoire. Harold Innis (1930), entre autres, prétend que le développement du pays a été largement conditionné par l'exploitation et l'exportation successive d'une série de produits de base vers l'Europe, telle que la fourrure, le poisson, le bois et le blé. Cette lecture de l'histoire met en place la notion de dépendance : dépendance du centre à l'égard de la périphérie (hinterland) et de la colonie à l'égard de la métropole. Or, l'immensité des distances physiques, qui sépare l'arrière-pays des centres urbains et des ports de mer, impose un coût souvent énorme pour le transport des ressources, si bien que peu d'entreprises privées y voient là une chance de profit (Angus 1997 : 52). Le développement de l'économie et de l'industrie canadienne apparaît donc comme potentiellement ralenti, voire remis en question, par l'existence même d'un territoire qui lui est parfois hostile.

Selon Ian Angus, en posant l'existence d'une relation problématique entre le développement de la « nation », son territoire et la nature de son industrie, cette thèse a un effet sur le rôle présumé que institutions politiques doivent assumer au sein de la vie nationale (1997 : 31-2). L'État central devient alors vital pour le développement de la nation, car lui seul peut

²¹ Pour le développement de ce récit à travers le temps voir l'ouvrage de Granatstein (1996).

comblent les carences d'une entreprise privée hésitante grâce à la construction des canaux, des chemins de fer, des lignes de téléphones et la mise en place de lignes aériennes (Hardin 1974; Lipset 1986 : 120 [n5]). Herschel Hardin parle à cet égard de l'existence d'une véritable « culture canadienne de l'entreprise publique » en faisant référence aux nombreux travaux publics assumés au cours de l'histoire par le gouvernement fédéral (1974 : 54-96).

Le pancanadianisme territorial *a priori* pose l'existence d'une unité géographique cohérente et de l'expérience commune d'un territoire comme étant le fondement *a priori* de l'identité canadienne et de son approche du rôle de l'État. Le récit pancanadianiste idéologique *a priori* a mis de l'avant la dimension culturelle alors que le pancanadianisme territorial *a priori* a mis de l'avant la dimension économique et géographique. Loin de s'exclure, ces deux récits semblent plutôt se renforcer l'un et l'autre, car sans vie économique et politique indépendante, le Canada n'apparaît pas en mesure d'avoir prise sur sa destinée nationale et sans cette prise, le Canada n'apparaît pas en mesure de conserver sa culture et son identité nationales.

Dans le pancanadianisme *a priori*, la représentation identitaire canadienne semble principalement correspondre aux préoccupations des voix qui la portent, soit le groupe canadien-anglais. Les traits culturels mis de l'avant appartiennent effectivement au groupe anglo-saxon (toryisme, loyalisme, royalisme) et le récit de la diversité répond à la nécessité de faire sens de la présence francophone au Canada; l'idée d'une identité continentale fait appel à une unité anglo-saxonne nord-américaine; et l'insistance sur le territoire correspond davantage à leurs inquiétudes de l'invasion étasunienne qu'à celles des Canadiens français. Dans tous les cas, l'expérience canadienne révèle une consistance *a priori*. La centralité des institutions au sein du pancanadianisme *a priori* a également été relevée : elles incarnent les valeurs canadiennes dans sa version idéologique, incarnent l'autonomie canadienne malgré la convergence culturelle dans sa version continentale, permettent à une nation de se développer dans sa version territoriale et incarnent la tempérance propre à l'épanouissement de la mosaïque culturelle. Le pancanadianisme *a posteriori* fait toutefois naître, pour sa part, un autre rôle pour les institutions.

2.2 LE PANCANADIANISME A POSTERIORI

Le second type de la typologie révèle une tout autre façon de concevoir le pancanadianisme. Ici, ce n'est pas une culture, des intentions fondatrices ou le territoire national

qui fonde, de manière *a priori*, l'expérience nationale canadienne. L'identité nationale est plutôt poursuivie de manière *a posteriori* : ce sont les institutions nationales qui permettent l'expression d'un projet politique commun et la cohabitation harmonieuse d'une diversité interne potentiellement problématique.

2.2.1 Le pancanadianisme multiculturel *a posteriori* : l'unité *en dépit* de la diversité

Les critiques du pancanadianisme *a priori* sont fondamentales à la compréhension du pancanadianisme *a posteriori* dans la mesure où elles exposent la nécessité de refonder l'expérience canadienne. Si le pancanadianisme *a priori* prétend se situer dans une véritable perspective *pancanadienne*, en affirmant que la culture britannique est garante d'une ouverture face à la diversité culturelle (notamment francophone), les pancanadianistes *a posteriori* critiquent précisément la monopolisation du nationalisme canadien par les Canadiens anglais et, par conséquent, la place réelle des francophones au sein de l'ordre symbolique national.

Pierre Elliot Trudeau construit la légitimité de l'expérience canadienne sur une lecture du moment fondateur qui insiste sur sa dimension pragmatique en y soulignant l'absence de grands principes ou idéaux : « Reading [the Canadian constitution] today, one is struck by its absence of principles, ideals, or other frills [...]. The Canadian nation seems founded on the common sense of empirical politicians who wanted to establish some law and order over a disjointed half-continent » (Trudeau 1965: 197). Cette relecture des intentions fondatrices, qui insiste sur le pragmatisme des Pères fondateurs, détonne par rapport au pancanadianisme *a priori*. Ici, le Canada ne repose pas sur une idéologie ou des principes qui guident en amont l'expérience politique, mais représente plutôt une communauté qui, depuis la Confédération, est essentiellement d'allégeance politique (Smiley 1967: 130). Les intentions fondatrices encouragent donc la poursuite d'une identité nationale de manière *a posteriori*, sans références à une identité *a priori*. Il s'agit d'ailleurs du souhait explicite de Trudeau : « if [English Canadian] care to protect and realize their own special ethnic qualities, they should do it within [the] framework of regional and local autonomy rather than a pan-Canadian one » (Trudeau 1962 : 178).

Or, le constat est clair pour Trudeau, le compromis pragmatique de 1867 a graduellement été remplacé par un « jus à base d'émotivité », à savoir le nationalisme canadien-anglais, caché sous un visage pancanadianiste. L'histoire canadienne se serait donc éloignée du compromis pragmatique initial :

We must accept the facts of history as they are. However outworn and absurd it may be, the nation-state image spurred the political thinking of the British, and subsequently of Canadians of British descent in the 'Dominion of Canada'. Broadly speaking, this meant identifying the Canadian state with themselves to the greatest degree possible (Trudeau 1962 : 164).

Dans ce pancanadianisme *a priori*, la minorité francophone aurait été principalement confinée à la province de Québec et à une place et à un rôle marginal au sein de l'ordre symbolique canadien. Le « One Canada » *a priori*, de par son caractère culturellement orienté, repose donc sur des prémisses factices :

[...] the French-Canadian denizens of a Quebec ghetto, stripped of power by centralization, were expected to recognize themselves in a national image which had hardly any French traits, and were asked to have the utmost confidence in a central state where French Canada's influence was mainly measured by its not inconsiderable nuisance value (Trudeau 1964 : 200).

Il ne saurait, par conséquent, fournir les bases d'un consensus durable. Devant le pancanadianisme *a priori*, Trudeau propose alors le retour de l'idée de compromis pragmatique : « cold, unemotional rationality can still save the [Canadian] ship » (ibid : 203). Pour sa part, Smiley soutient que « Canadian nationalism must thus be established on political rather than racial grounds » (1967 : 130). Les auteurs se tournent donc vers un pancanadianisme *a posteriori*.

Le caractère intrinsèquement divers du peuple canadien est, comme pour la mosaïque *a priori*, le point de départ de la réflexion. Toutefois, alors que la diversité fondamentale était constitutive d'une « approche de la diversité », il semble qu'elle soit à l'intérieur du pancanadianisme *a posteriori*, un problème, ou un problème potentiel, nécessitant l'intervention de l'État.²² Ainsi, l'unité n'est plus *dans* la diversité (mosaïque *a priori*), mais doit être atteinte *en dépit* de la diversité. L'État devient alors le lieu à partir duquel l'unité est créée, *a posteriori*.

Pour le pancanadianisme multiculturel *a posteriori*, la *diversité* et, paradoxalement, l'*absence de diversité* sont fondamentalement problématiques. Pour Trudeau, la diversité culturelle et nationale est problématique dans la mesure où sa logique même repose à l'intérieur d'une spirale autodestructrice. Le couple État-nation, soit la nécessaire correspondance des frontières de la nation avec celles de l'État, apparaît nécessairement comme un problème :

To insist that a particular nationality must have complete sovereign power is to pursue a self-destructive end. Because every national minority will find, at the very

²² Dans son ouvrage, Richard Day (2000) relève cette dynamique. Selon lui, le gouvernement canadien construit la diversité à l'intérieur d'une logique cyclique consistant à la problématiser et par conséquent, légitimer son action. En devenant « problème », la diversité est en mesure d'être prise en charge concrètement (par des politiques) et symboliquement (par la mise en place d'un discours de l'unité dans la diversité) par l'État (Day 2000 : 23).

moment of liberation, a new minority within its bosom which in turn must be allowed the right to demand its freedom. And on and on would stretch the train of revolutions [and] violence (nous soulignons, Trudeau 1962 : 158).

Une authentique liberté ne saurait exister chez Trudeau que par la sortie de l'État-nation, nécessairement animé par des desseins homogénéisateurs, et ce, grâce au détachement de l'individu par rapport à une identité collective imposée ou conçue de manière transcendante. La diversité réelle ne saurait ultimement correspondre qu'à celle des individus libres.²³

C'est ici que l'absence de diversité devient problématique. Le pancanadianisme multiculturel vise en ce sens à célébrer la rupture entre l'État, l'identité culturelle et le partage d'une langue (tant au niveau fédéral qu'à celui des provinces) : « for although there are two official languages, there is no official culture, nor does any ethnic group take precedence over any other. No citizen or group of citizens is other than Canadian, and all should be treated fairly » (Trudeau 1971 : np). Suivant cette conception, le principe cohésif n'est pas situé en amont de l'expérience politique, mais plutôt en aval, par l'idée d'une association pragmatique et fonctionnelle que Trudeau associe à la « raison » (1965).

Le fédéralisme et la citoyenneté sont deux éléments mis de l'avant par Trudeau à l'intérieur de cette idée d'association pragmatique. Le fédéralisme représenterait le moyen d'échapper à la « logique autodestructrice des nations » en réduisant délibérément le consensus national au plus petit dénominateur commun. L'autonomie locale assure aux provinces un plein contrôle sur les domaines de nature culturelle alors que l'État fédéral est responsable des domaines n'ayant pas d'implication « ethnique » particulière, le bien-être de la société canadienne dans son ensemble (Trudeau 1962 : 177-8). Trudeau ne peut donc s'empêcher de célébrer les vertus du fédéralisme, tout en les craignant fortement, car même à l'intérieur du fédéralisme, la présence de forces centrifuges est constante, entraînant potentiellement les minorités à se constituer en monolithes. Cette crainte l'amène tantôt à défendre la décentralisation (Trudeau 1957), mais plus souvent une nécessaire centralisation à la fois politique et symbolique : « il y a un bien commun canadien qui exprime en quelque sorte le bien commun de chacune des provinces. Il doit y avoir une adhésion à une nation pour que cet esprit national existe; il doit y avoir une adhésion à cette chose plus large qui s'appelle le Canada » (traduction libre, Trudeau 1990b: 25).

²³ Trudeau cite à cet égard Renan, pour qui l' « Homme n'est lié ni à sa langue ni à sa race; il n'est lié qu'à lui-même parce qu'il est libre ou autrement dit, il est un être moral » (traduction libre, Renan dans Trudeau 1962 :158).

La citoyenneté représente ensuite cet espace neutre, nécessairement supérieur à toute condition sociale et culturelle antérieure, et représente le seul moyen d'opérer la synthèse des multiples identités individuelle (Trudeau 1990a: 387). L'identité canadienne n'existe pas en *amont*, mais représente plutôt un projet devant être poursuivi activement, dans lequel les institutions canadiennes possèdent un rôle clé, à condition qu'elles ne soient pas guidées en amont par la culture du ou des groupes majoritaires. Pour Smiley, elles forment l'espace au sein duquel l'unité est créée par la mise en place d'un projet politique commun :

If Canada cannot become a political community – one community not two – it is not worth preserving. The requirements of the Canadian political nationality are that Canadians find and commit themselves to a group of common objectives which they pursue in equal partnership together. These purposes must be at the same time specific, in large measure attainable and capable of enlisting the imagination and energies of citizens throughout the country; the flags and ceremonials [...] which are so much of the symbolic paraphernalia of nationalism elsewhere may come later (nous soulignons, Smiley 1967: 128-9).

Chez Trudeau, en tant que principes cohésifs de nature institutionnelle, la Charte et la Constitution apparaissent comme des « véhicules idéals » de l'unité nationale en ce sens qu'elles représentent une série de droits, souvent assimilés à des valeurs dites canadiennes, autour desquelles *tous* les Canadiens sont censés se reconnaître. Le caractère *a posteriori* de l'identité est clairement valorisé par Trudeau, pour qui la Charte et la Constitution *jetent* « les fondements solides d'une identité nationale » (traduction libre, 1990a : 379).

Le pancanadianisme *a posteriori* répond donc au pancanadianisme *a priori* et prétend que l'unité nationale ne peut être poursuivie qu'en *aval* de l'expérience politique. La citoyenneté, le fédéralisme et la reconnaissance du caractère multiculturel et bilingue du Canada visent justement à dissocier la représentation identitaire pancanadienne de son contrôle symbolique par l'un des groupes majoritaires. Face à la perception de l'absence des Canadiens français à l'intérieur du pancanadianisme *a priori*, les pancanadianistes *a posteriori* répondent par leur intégration dans la représentation identitaire canadienne. Mais, leur intégration ne se fait toutefois au prix de l'existence d'*un* seul Canada. À côté de cette conception du Canada comme sujet unitaire, même lorsque l'on reconnaît explicitement la présence d'une dualité linguistique, par exemple, le binationalisme et le multinationalisme posent l'existence d'une unité nationale certes, mais dans un Canada compris comme un sujet dualiste ou multiple.

2.3 LE BINATIONALISME OU LE MULTINATIONALISME *A PRIORI*

Les pancanadianismes *a priori* et *a posteriori* sont largement dominés par des voix canadiennes-anglaises. Lorsqu'elle n'est pas reléguée aux marges de la représentation identitaire, la question québécoise est incluse dans une narration sur la diversité culturelle qui désamorce son potentiel politique. Contrairement à ces derniers, le binationalisme ou le multinationalisme avancent que l'unité n'est pas incompatible avec un sujet politique dualiste ou multiple. Le binationalisme ou le multinationalisme peuvent, comme pour le pancanadianisme, être fondés de manière *a priori* ou de manière *a posteriori*.

Précédés par des auteurs francophones (par exemple André Laurendeau), quelques auteurs provenant du Canada anglais exposent, depuis les années 1990, le caractère fondamentalement problématique de l'identité pancanadienne (McRoberts 1997; Resnick 1994; Webber 1994). L'échec de l'Accord du lac Meech, soit la victoire d'une conception posant l'égalité des provinces au détriment d'une conception asymétrique de leurs statuts, est souvent le point de départ de la réflexion de ces auteurs. L'égalité contre la dualité illustre alors une tension irréconciliable entre les visions québécoise et canadienne-anglaise de la fédération.²⁴ L'éventualité d'une sécession du Québec, qui place le Canada anglais face à lui-même, amène certains intellectuels canadiens-anglais à « imaginer » leur propre communauté nationale, à réfléchir au « Canada sans le Québec » (McRoberts 1995). Selon Will Kymlicka, le pancanadianisme n'est pas aussi neutre qu'il se prétend, dans la mesure où ce sont les aspirations tout comme les appréhensions nationales du groupe qui le porte réellement qui l'orientent normativement : « le nationalisme pancanadien [servirait] de véhicule aux intérêts des Canadiens anglophones » (Kymlicka 1998a : 38). Ce constat est en effet le même que celui de Trudeau, à la différence toutefois que la conception ontologique du Canada diffère : le Canada incarne une expérience prioritairement dualiste ou multiple sur le plan national (qu'elle soit fondée *a priori* ou *a posteriori*).²⁵

²⁴ Voir Kernerman (2005 : ch. 3). Pour un exposé historique de la confrontation, voir McRoberts (1997 : ch. 1) et Romney (1999).

²⁵ Dans la thèse, nous avons choisi de jumeler dans un même type le binationalisme et le multinationalisme. L'objectif n'est évidemment pas de gommer leurs particularités, leurs origines historiques et intellectuelles propres ou encore leur conception différente des groupes en présence. L'intention est plutôt de souligner ce qui les rassemble, à savoir une conception fondamentalement non unitaire de la nation canadienne (qu'elle soit fondée de manière *a priori* ou *a posteriori*). Si le Canada n'est pas un sujet unitaire (tant chez les binationalistes que chez les multinationalistes), rien n'empêche, pour ces auteurs, que l'expérience canadienne soit valide (ce qui n'est pas le cas des infranationalistes de scission). De plus, soulignons que, depuis les années 1960, les gains des nationalistes autochtones ont favorisé l'ouverture de la notion de dualité à celle de multiplicité et la conversion de certains tenants du

Une critique des deux pancanadianismes constitue donc le cœur des binationalismes ou des multinationalismes *a priori* et *a posteriori*. Plus précisément, nous observons que la critique du pancanadianisme *a priori*, soit du « mythe des intentions fondatrices », fonde le binationalisme ou le multinationalisme *a priori* (2.3) alors que la critique du pancanadianisme *a posteriori*, soit des « écueils de la refondation trudeauiste », fonde plutôt le binationalisme ou le multinationalisme *a posteriori* (2.4).

2.3.1 Le binationalisme ou le multinationalisme des fondations morales *a priori*

Le troisième type de récit observé, le binationalisme ou le multinationalisme *a priori*, accorde une place beaucoup plus importante aux Canadiens français, puis aux Québécois, au sein de l'imaginaire national. L'originalité des récits qui composent le binationalisme ou le multinationalisme *a priori* est que l'inclusion des Canadiens français au sein de la narration ne se fait pas au détriment d'une lecture de l'histoire qui pose l'existence d'un projet politique englobant ou d'une mission historique transcendante. L'unité symbolique du Canada est donc ici posée de manière *a priori*, à l'instar du pancanadianisme *a priori*, mais ne rejette toutefois pas la dualité. Elle conçoit que d'une dualité originelle est né un projet national original et que c'est lui qui doit guider normativement l'expérience politique contemporaine.

2.3.1.1 La critique des intentions fondatrices

Les binationalismes ou les multinationalismes *a priori* et *a posteriori* se fondent généralement sur une même critique du pancanadianisme, relevée dans l'introduction de cette section (2.3). Toutefois, le bi/multinationalisme²⁶ *a priori* repose plus spécifiquement sur une critique du pancanadianisme *a priori*, tel qu'il s'incarne dans un « récit des intentions fondatrices centralisatrices » et de la « refondation trudeauiste ».

Paul Romney prétend que la conception centralisatrice de la Confédération, relevée plus haut à l'intérieur des récits de la fondation idéologique et territoriale, ne correspond pas à la « hard light of history » de Creighton (1966), mais plutôt à une vision de l'histoire soutenant un certain idéal de l'identité canadienne. Alors que la théorie du pacte a trouvé des adeptes dans l'histoire, et ce, à l'intérieur des deux groupes fondateurs, l'affaiblissement de la mémoire

binationalisme au multinationalisme. Cela explique leur regroupement dans une même catégorie. Un travail d'une plus grande envergure gagnerait toutefois à les considérer de manière séparée.

²⁶ L'expression « bi/multinationalisme » est une contraction de « binationalisme ou multinationalisme ». Cette contraction ne vise pas à fusionner les deux termes, mais plutôt à rendre la lecture de la thèse plus fluide.

historique chez les Canadiens anglais aurait permis à une conception centraliste et nationalisante de la Confédération de s'installer (Romney 1999 : 5-6).

Légitimé entre autres par la lecture historique de Creighton, cet idéal laisse bien peu de place à des conceptions concurrentes de l'identité canadienne, notamment celle du « pacte entre provinces » ou entre « peuples fondateurs ». Comme Romney, Samuel LaSelva prétend que la mémoire historique canadienne fait défaut. La marginalisation de la pensée confédérative de George-Étienne Cartier au profit de celle de John A. Macdonald (qui, craignant le fédéralisme, voit l'État central comme moyen de transcender les groupes, les classes et les régionalismes) explique l'hégémonie de la conception fédérale centralisatrice et nationalisante (LaSelva 1996 : 36).

Bien que la section 2.2 ait insisté sur les éléments de rupture entre le pancanadianisme *a priori* et le pancanadianisme *a posteriori*, certains auteurs insistent plutôt sur leur filiation : la « refondation » trudeauiste aurait contribué à cristalliser les postulats d'une lecture centralisatrice des intentions fondatrices (voir Romney 1999; LaSelva 1996; Laforest 1995; McRoberts 1997). Renforcée par Trudeau, la vision unitaire de la nation canadienne considère que le gouvernement fédéral est responsable d'exprimer et de promouvoir l'identité nationale commune à travers différentes valeurs, principalement celle de l'égalité. Or, la fin de la dualité incarne pour ces auteurs, ce que Guy Laforest a identifié comme la fin d'un « rêve canadien » (1995 : 4). Le constat d'une erreur quant à la lecture des intentions fondatrices (*a priori*) amène certains auteurs à en proposer une autre, s'inscrivant dans une perspective bi/multinationaliste du Canada.

2.3.1.2 Le bi/multinationalisme des fondations morales (a priori)

Au sein de ce récit, l'identité canadienne tire ses sources d'un moment fondateur dont les principes normatifs guident en amont l'expérience politique canadienne. Ce moment fondateur est toutefois d'emblée orienté par la présence de deux groupes nationaux distincts. Ainsi, loin d'évoluer dans des univers clos, le récit national se fonde sur le partage, chez les anglophones et les francophones (et éventuellement les peuples autochtones), d'un imaginaire politique ou moral commun. Leur union n'est en ce sens pas instrumentale, fortuite ou absurde, mais relève véritablement d'un projet collectif, lequel s'incarne à l'intérieur même du fédéralisme.

Samuel LaSelva invite, par exemple, à redécouvrir la conception fédérale « oubliée » de George-Étienne Cartier, pour qui l'identité canadienne allait émerger non pas de l'unification raciale, mais de la reconnaissance des identités multiples qui la constituent. Romney et LaSelva

inscrivent donc, au sein même du récit de la fondation, l'existence d'un contre-discours provincialiste, lequel est précisément nié par Creighton (1966). Loin d'être univoque, le moment fondateur articulerait donc également l'existence de provinces fortes et le maintien de la spécificité canadienne-française comme principes fondamentaux de la Confédération.

Cette lecture permet donc à LaSelva d'inscrire le fédéralisme en tant que principe moral né de la fondation canadienne et guidant, en amont, l'expérience politique canadienne, qu'elle soit essentiellement binationale ou multinationale. Pour LaSelva, l'identité canadienne est intrinsèquement fédérale et c'est bien parce que le fédéralisme est placé en amont de la question nationale qu'il est potentiellement possible de réconcilier les deux²⁷ :

The different stories [about Canadian nationhood] reveal a single, but complex understanding of Canadian nationhood. Canadians, that is to say, have both different stories and the same story precisely because Canadian nationhood presupposes Canadian federalism. Moreover, Canadian federalism recognizes that citizens have both a common identity and different identities » (nous soulignons, 1996 : 3).

Contrairement à la conception trudeauiste, le fédéralisme n'est pas uniquement responsable de créer l'unité, mais repose d'abord sur une forme complexe de « fraternité » *a priori*, incarnée dans le fédéralisme comme idéal et ouvrant la porte à un dialogue démocratique (La Selva 1996 : 3). Chez Romney (1999), cette « fraternité » *a priori* s'incarne dans une compréhension commune des intentions fondatrices, guidée par l'idée d'un pacte entre deux peuples fondateurs, idée qui nécessite toutefois d'être redécouverte. En ce sens, l'« entente » de 1867 repose sur une volonté commune d'assurer la survivance canadienne-anglaise et canadienne-française par l'entremise du fédéralisme et de la dualité culturelle (Cook 1977 : ch. 9).

Au cours de l'histoire, les versions provincialiste et culturaliste du pacte fondateur furent dans une large mesure portées par la classe politique canadienne-française (chez Henri Bourassa, Maurice Duplessis et Claude Ryan notamment) et, dans une moindre mesure, canadienne-anglaise (chez Olivier Mowat, par exemple). Il est à noter que ces récits, souvent marginalisés au profit du pancanadianisme, ont toujours fait face à des récits posant l'égalité des provinces.

L'une des premières déclinaisons du binationalisme appartient à Henri Bourassa, et aussi antérieurement à Thomas Jean Jacques Loranger, pour qui la fédération canadienne incarne un engagement moral entre deux peuples qui vouent leurs actions au développement du bilinguisme et de l'autonomie provinciale (Paquin 1999 : 158). Pour Bourassa, l'appartenance au Canada

²⁷ Pour l'exposition de l'union difficile entre nationalisme et fédéralisme, principalement la subordination du fédéralisme à la nation au Canada, voir notamment Cardinal et Brady (2006).

n'est pas instrumentale, elle précède en fait l'action politique – c'est elle qui y donne sens : « notre nationalisme est un nationalisme canadien fondé sur la dualité des races et sur les traditions qui accompagnent cette dualité » (nous soulignons, notre traduction, Bourassa 1905 : 107). Contrairement à Kymlicka et Taylor par exemple – qui rejettent non seulement l'existence, mais aussi les possibilités d'existence d'une narration nationale transcendante – les tenants du bi/multinationalisme *a priori* prétendent qu'il existe une série de valeurs ou de traditions communes aux deux groupes. Pour Bourassa toujours, celles-ci prennent la forme suivante : « nous sommes aussi Britanniques que les autres races au Canada. Nous sommes Britanniques non pas à cause de notre sang ou de notre langue, mais par raison et tradition » (nous soulignons, traduction libre, *ibid.* : 132-3). En dépit de la dualité, une unité originelle (mais fondamentalement plurielle), guide l'expérience nationale de manière *a priori*.

Pour les tenants de cette approche, le Canada en entier représente l'espace au sein duquel les Canadiens français, et par contrecoup les deux groupes nationaux, peuvent et veulent légitimement se mouvoir. Leur appartenance au Canada apparaît en quelque sorte complémentaire à leur appartenance à un autre groupe national : « nous considérons que l'ensemble du Canada est notre patrie, qu'il appartient à nous autant qu'aux autres races. Dans celui-ci, nous voulons y jouer notre rôle, y apporter notre contribution » (nous soulignons, traduction libre, Bourassa 1905 : 107). Contrairement à la vision trudeauiste, pour qui l'identité canadienne est supérieure aux identités régionales, le bi/multinationalisme *a priori* prétend que l'identité collective inclue celle des acteurs en présence. Toutefois, loin d'une vision agrégative (ou l'identité canadienne serait la somme des identités internes) (voir 2.4.1), l'identité canadienne est mue par un projet collectif ou une vision commune *a priori* des fins de l'expérience canadienne.

Le point commun regroupant notamment LaSelva (1996), Romney (1999) et Laforest (1995) est la recherche dans l'histoire politique et intellectuelle canadienne des intentions fondatrices, des principes supérieurs guidant l'expérience canadienne. Plutôt qu'un problème face auquel nous devons trouver des solutions pragmatiques, la dualité canadienne apparaît plutôt constitutive de l'identité canadienne et de son expérience politique incarnée, entre autres, dans la structure fédérale. C'est sur cette recherche d'un fondement politique se situant en amont de l'expérience politique contemporaine que le binationalisme ou le multinationalisme *a priori* et le binationalisme ou le multinationalisme *a posteriori* se distinguent.

2.4 LE BINATIONALISME OU LE MULTINATIONALISME *A POSTERIORI*

Dans les récits binationaliste ou multinationaliste *a posteriori*, l'unité *a priori* de la société canadienne s'effondre au profit de deux ou de plusieurs identités nationales, présentées comme étant les seules identités véritablement authentiques au Canada. Ici, le Canada ne semble plus être un *sujet politique agissant*, mais plutôt un *véhicule* ou un *outil* à partir duquel deux sujets politiques (ou plus) conversent et entrent parfois en tension.

La définition du Canada se fait souvent de manière indirecte, car les binationalistes ou les multinationalistes *a posteriori* cherchent avant tout l'épanouissement des diverses communautés nationales qui composent le Canada. C'est n'est qu'à partir de cette base minimale que l'on peut ensuite construire l'union canadienne. Une identité pancanadienne est considérée comme suspicieuse, car elle ne saurait être qu'un reflet partiel des divers groupes en présence. L'opposition entre le binationalisme ou le multinationalisme *a priori* et le binationalisme ou le multinationalisme *a posteriori* dénote plutôt bien la distinction faite avant nous par Kenneth McRoberts entre le « plurinationalisme » et « multinationalisme » (2001 : 683).²⁸

Le point de départ du binationalisme ou du multinationalisme *a posteriori* est le constat d'une dualité fondamentale, opposant essentiellement « deux solitudes » (MacLennan 1945). Selon Arthur Lower, « [the primary antithesis of Canadian history is] the juxtaposition of two civilizations, two philosophies, two contradictory views of the fundamental nature of man » (1934 : 5). Parfois nommées « nations sociologiques », celles-ci posséderaient des aspirations politiques distinctes, voire parfois irréconciliables (McRoberts 2001 : 684). Si elles ont des aspirations distinctes, Charles Taylor prétend néanmoins qu'il soit possible de les « rapprocher », voire de les « réconcilier » (1992) à l'intérieur d'une structure politique les prenant en compte comme tel, en tant que groupes nationaux. Sans ce rapprochement possible, qui prend nécessairement place dans des institutions *politiques* communes, nous serions dans un récit sécessionniste posant le « rapprochement » de deux nations souveraines en des termes strictement instrumentaux (par exemple dans une souveraineté-association).

²⁸ Dans cette distinction, McRoberts emprunte les concepts de Michael Keating, pour qui le « multinationalisme » renvoie à la « coexistence de plusieurs groupes nationaux étanches à l'intérieur d'un État », alors que le « plurinationalisme » renvoie à « à la nationalité en tant que concept pluriel, prenant des significations différentes dans des contextes différents » (traduction libre, McRoberts 2001 : 683 [n1]). Cette lecture du « multinationalisme » nous rapproche du bi/multinationalisme *a posteriori* alors que le « plurinationalisme » nous rapproche du bi/multinationalisme *a priori*.

Certains auteurs constatent qu'un des deux groupes en présence, souvent la nation majoritaire, s'ignore et en vient, par conséquent, à dominer l'espace de la représentation identitaire (pan)canadienne.²⁹ Selon Kymlicka, le nationalisme pancanadien sert de véhicule aux intérêts de la collectivité canadienne-anglaise, si bien qu'il constitue un danger pour les intérêts des groupes minoritaires, d'un point de vue symbolique comme politique (Kymlicka 1998a : 33, 38).³⁰ Ainsi, l'État canadien représente plutôt l'État national des Canadiens anglais que celui des autres groupes en présence. Si cette critique du pancanadianisme est similaire à celle de Trudeau et que la solution se trouve à l'intérieur du fédéralisme, c'est précisément l'impossibilité de séparer la notion de culture et de langue qui amène les auteurs à se situer dans une perspective binationale ou multinationale *a posteriori*.³¹

Les auteurs identifient généralement le pancanadianisme *a posteriori*, qui pose la nature de l'identité nationale dans le partage chez tous les Canadiens d'une même conception de leur pays et de la place qu'ils y occupent, comme étant le cœur de ce problème. Ainsi, au Canada, « la quête d'une identité [commune] semble en opposition avec la recherche de l'unité nationale » (Taylor 1992 : 29). Ce constat se rapproche évidemment de celui de LaSelva (1996) et de Romney (1999), qui observent l'hégémonie d'une lecture canadienne-anglaise de la Confédération. Toutefois, contrairement à ces derniers, les bi/multinationalistes *a posteriori* insistent sur une impossible unité symbolique *a priori* de la communauté politique canadienne : « we need [...] to show not only that the dream of a common national identity is impossible to realize, but also that it is not worth aspiring to » (Kymlicka 1998b : 155). Deux variantes sont observées : le bi/multinationalisme d'agrégation et le bi/multinationalisme de médiation.

2.4.1 Le binationalisme ou le multinationalisme d'agrégation (*a posteriori*)

Partants de ce constat, de plus en plus d'auteurs favorisent, principalement depuis les années 1990³², la reconnaissance par les Canadiens anglais de leur propre caractère national.

²⁹ Resnick parle de la nation canadienne anglaise comme d'« une nation qui n'ose pas prononcer son nom » (the nation that dare not speak its name) (1994). Pour les conséquences pratiques de cette mainmise sur l'espace de représentation identitaire par le groupe canadien-anglais, voir notamment Bashevkin (1991).

³⁰ Un constat semblable anime Alain G. Gagnon et Rafael Iacovino, pour qui la stratégie de la citoyenneté libérale au Canada ne peut que satisfaire les ambitions politiques de la majorité et entraver, du coup, l'existence des minorités. Abandonner cette citoyenneté libérale implique pour eux, abandonner l'entreprise de *nation-building* qui y est inhérente (2007 : 193).

³¹ Les bi/multinationalistes *a priori* partageraient également ce constat.

³² L'échec de l'Accord du Lac Meech semble avoir révélé la tension inhérente entre le nationalisme pancanadien et les demandes de reconnaissance du Québec (voir Resnick 1991 : ch. 1).

Précédés dans l'histoire par André Laurendeau, qui se demande s'il existe une « nation anglo-canadienne » (1973, cité dans Kernerman 2005 : 59), la remise en question d'une identité pancanadienne passe, notamment chez Resnick, Kymlicka et McRoberts, par la construction préalable de deux sujets politiques posés comme antérieurs à l'union canadienne. Devant une identité pancanadienne artificielle, Reginald Whitaker invite les Canadiens anglais à trouver une « voix authentique » (1991 : 19, cité par Kernerman 2005 : 60), tout comme Ian Angus qui les invite à « prendre conscience de leur identité culturelle et politique », et ce, grâce à un travail d'« autodéfinition » (traduction libre, 1997 : 27). S'engageant à « penser le Canada anglais » (*Thinking English-Canada*, 1994), Resnick parle de « deux nations sociologiques » qui se définissent selon des patrimoines culturels et linguistiques distincts. Pour ces auteurs, ce n'est qu'à partir de ces deux identités, et de leur prise de conscience, qu'il sera possible d'orienter l'action politique de manière significative dans le Canada d'aujourd'hui, notamment vers le fédéralisme multinational (Resnick 1991 : ch. 7). La construction d'une unité *a posteriori* n'est possible ici que par l'insistance sur la dualité *a priori*.

Le pancanadianisme *a posteriori* d'agrégation se questionne non pas sur le partage d'un imaginaire collectif se situant en amont des arrangements constitutionnels, mais sur le meilleur moyen d'assurer une union durable entre le Canada, le Québec et les Autochtones.³³ Ici, l'identité canadienne, qui ne peut transcender les groupes en présence, doit être le miroir, ou l'agrégation, des diverses identités qui la composent. Une dimension fortement prescriptive est donc inhérente à cette vision de l'identité canadienne : le Canada doit nécessairement abandonner la « nation » au profit de la « multination » (Gagnon et Iacovino 2007).

La reconnaissance du Canada anglais comme nation précède nécessairement, pour Kymlicka, la mise en place d'un fédéralisme multinational au Canada. À partir de celle-ci, les Canadiens anglais prendront conscience de la possibilité de poursuivre leur intérêt national par le biais de l'État fédéral tout en laissant aux minorités nationales la chance de poursuivre le leur à l'intérieur des entités fédérées (1998b : ch. 12). C'est ce qui amène Kymlicka à rejeter, au nom de la stabilité dans un État multinational, toute forme d'unité symbolique nationale guidant, en amont, l'association politique. Les valeurs partagées ou une commune allégeance à une conception de la vie bonne, à un bien commun, ne sauraient chez lui, fonder l'unité sociale (Kymlicka 1998b : 172). Les Canadiens sont plutôt unis par une histoire composée non pas de

³³ Nous pensons entre autres ici à Resnick (1991), Kymlicka (1998), Webber (1994), McRoberts (1997), Gagnon et Iacovino (2007) et Gagnon et Tully (2001).

référents normatifs (comme chez Romney et LaSelva), mais formant plutôt un « contexte » ou un « cadre » à l'intérieur duquel il est possible de débattre des valeurs et des priorités divergentes.

Dans ce cadre, l'unité doit se réaliser en *aval* du respect des différences fondamentales reconnues et valorisées comme telles, soit chez Webber, grâce à une participation à la « conversation canadienne » en marche (1994 : 309) ou chez Kymlicka, grâce à une *fierté* commune de partager des institutions ouvertes à la réalisation du potentiel de chacun (1998a : 47-8). Kymlicka reconnaît toutefois que la loyauté à la multination est « faible » et « conditionnelle », mais pour lui, les bénéfices d'une telle union préviennent de la dissolution (1998b : 98). Une certaine conception instrumentale de l'union (les bénéfices de l'union doivent dépasser ses coûts) ne doit pas faire perdre de vue le caractère politique de la démarche (négociation, par le dialogue et la citoyenneté, dans les instances publiques), éloignant ainsi cette position de la souveraineté-association (infra-nationalisme de scission).

2.4.2 Le binationalisme ou le multinationalisme de médiation (a posteriori)

La seconde variante de ce récit, le binationalisme ou le multinationalisme *a posteriori* de médiation, se distingue du binationalisme ou du multinationalisme d'agrégation par son ouverture à l'existence d'une identité canadienne. Contrairement à la variante précédente (2.4.1), celui-ci s'ouvre davantage à l'existence potentielle d'une identité canadienne, identité qui ne pourrait toutefois être que le reflet des regards qui la composent. Le bi/multinationalisme de médiation *a posteriori* ne présente donc pas l'idée d'une identité *agrégative* comme le bi/multinationalisme d'agrégation *a posteriori*, mais plutôt celle d'une identité *médiée*.

Comme les auteurs précédents, Charles Taylor reconnaît la validité historique des aspirations du Québec inscrites dans le pacte original de la confédération (1992 : 163-4). Si les dualités linguistiques et politiques ont évolué à l'intérieur d'une structure fédérale plutôt flexible, c'est la reconnaissance explicite de l'autonomie du Québec qui a toutefois été bloquée. Le Canada n'est pas, pour Taylor, un sujet unitaire. À l'origine, les deux groupes se distinguaient en raison de leurs valeurs divergentes; ils se distinguent aujourd'hui par leur conception antagonique des objectifs nationaux et du rôle des institutions dans la vie nationale (libéralisme « procéduraliste » contre libéralisme « substantiviste ») (1992 : 200-9). Or, ces deux schèmes sont dans les faits, fondamentalement incompatibles, et c'est ce qui explique les affrontements et les désaccords, notamment à l'occasion de l'épisode du lac Meech :

Le Canada hors Québec a senti que la clause de la « société distincte » rendait légitimes les objectifs collectifs. Le Québec a vu que la démarche pour donner préséance à la Charte imposait une forme de société libérale étrangère à laquelle le Québec ne pourrait jamais se conformer sans renoncer à son identité. Dans ce contexte, les protestations des « patriotes » de la Charte disant qu'ils n'étaient pas « contre le Québec » sonnaient faux (Taylor 1992 : 207).

Devant ce constat d'incompatibilité, de dualité fondamentale, Taylor ne propose toutefois pas une union politique au sein de laquelle le partage d'un imaginaire national commun serait complètement enrayé au profit de relations purement pragmatiques entre les groupes (ce qui nous rapproche du bi/multinationalisme d'agrégation).

Évidemment, il reconnaît explicitement l'impossibilité de fonder une identité collective reposant sur des référents posés comme *a priori* de l'expérience politique; l'identité collective se doit, dit-il, d'être « postunanimiste » en ce sens qu'elle doit « adhérer à une multiplicité irréductible de visions » (Taylor 1992 : 147-8). Pour Taylor, « notre unité se doit d'être un tremplin, et de se fonder sur un avenir commun à long terme plutôt que sur un passé partagé » (1992 : 31). Le dialogue devient alors le fondement de l'unité, de l'identité collective, non plus fixée au préalable, mais posée comme le résultat d'un travail d'autodéfinition politique, et constituée, de surcroît, par ce travail lui-même : « ce sur quoi l'on se rejoint à l'unanimité, c'est que l'on se livre un combat, loyal et démocratique, autour de la destinée de ce peuple » (Taylor 1992 : 148). Taylor insiste sur le caractère politique de sa démarche dialogique :

[à l'intérieur d'une] vie nationale fondée sur la diversité, [...] le processus politique revêt une signification cruciale, non pas seulement comme un instrument d'autodéfinition, mais aussi comme élément majeur d'une identité nationale constituée en grande partie par un débat sans clôture définitive entre une pluralité d'options légitimes (Taylor 1992 : 149).

Contrairement à Trudeau, qui compte *fixer* la valeur normative de la citoyenneté canadienne comme fondement de l'identité collective³⁴, la question de l'identité collective est, chez Taylor, fondamentalement *dynamique*, car au final c'est la poursuite de cette discussion qui est garante de l'unité, toujours en création. L'identité est donc ici posée comme *a posteriori* de l'expérience politique, mais, elle n'est pas que le résultat empirique *ex post* d'une société décisionnelle-opérationnelle (Freitag 1986), elle a un caractère foncièrement politique et dissensuel.

³⁴ Trudeau insiste en effet sur la capacité de la Charte à établir à long terme les fondements de l'unité nationale : « the Charter [is] the culmination of a political endeavour whose purpose [is] to strengthen Canadian unity through the pursuit of a Just Society based on freedom and equality » (Trudeau 1992 : 368).

Contrairement aux multinationalistes d'agrégation *a posteriori*, les multinationalistes de médiation *a posteriori* accordent une plus grande importance à la notion d'identité canadienne; l'espace national possède donc une certaine valeur qui tranche avec son rejet catégorique chez Kymlicka. Ils insistent alors sur la possibilité d'une identité canadienne qui laisserait place à la voix de ceux qui la composent, à une identité médiée par l'appartenance à un autre groupe : « limited identities of class, region or culture represent entities of experience for Canadians no less than the transcontinental federal union; indeed it is largely through them that Canadians interpret their nation state as a whole » (nous soulignons, Careless 1969 : 3). Cette idée d'une appartenance au tout *médiée* s'exprime chez Taylor par l'idée des deux niveaux de diversité.

À côté de la diversité de « premier degré » qui, en dépit des différences de culture qui la composent, est en mesure de mettre de l'avant une même compréhension de ce que signifie l'allégeance au Canada. La diversité « profonde » vise à reconnaître et accepter la possibilité d'une pluralité de modes d'appartenance :

Un Torontois d'origine italienne par exemple, ou encore un citoyen d'Edmonton d'origine ukrainienne, pourraient bien se sentir Canadiens à titre de titulaires de droits individuels dans une mosaïque multiculturelle. Leur appartenance ne passerait pas par une autre communauté, bien que l'identité ethnique puisse être importante pour eux de diverses façons. Toutefois, ces personnes pourraient accepter qu'un Québécois, un Cri ou un Déné puissent concevoir leur appartenance autrement que ceux qui se perçoivent Canadiens tout en étant membres de leur communauté culturelle (Taylor 1992 : 213).

Avec ces deux niveaux de diversité, Taylor insiste beaucoup plus que les auteurs précédents sur la possibilité d'une identité collective potentiellement « plurinationale » (voir note *infra* 27).

Maurice Careless reconnaît qu'il existe un fondement *a priori* à l'approche canadienne de la diversité, semblable à celui qui est mis de l'avant par les tenants du pancanadianisme multiculturel *a priori*, sans toutefois être pancanadianiste : « in the Canadian scheme of values there was no all-embracing sovereign people but rather particular societies of people under a sovereign crown » (nous soulignons, 1969 : 5). En dépit de ces éléments *a priori*, le fait marquant de l'identité canadienne réside, à l'instar de Taylor, dans son existence *a posteriori*.³⁵ Cette idée s'incarne chez Careless, à l'intérieur du concept d'*articulation* :

³⁵ Nous sommes conscient que Careless ne propose pas un fédéralisme multinational comme les tenants du binationalisme ou du multinationalisme *a priori* et *a posteriori* le font généralement. Cependant, la typologie concerne ici l'identité canadienne et le moment de sa fondation (*a priori* ou *a posteriori*). Le fédéralisme multinational représente ainsi un projet politique parmi d'autres, porté par certains bi/multinationalistes *a priori* et *a posteriori*.

The distinctive nature of much of Canadian experience has produced a continent-wide entity identifiable in its very pluralism, constraints and compromises. A key word is articulation. What has been sought and to some degree achieved, is not really unification or consolidation, but the articulation of regional patterns in one transcontinental state (Careless 1969 : 9).

Le binationalisme ou le multinationalisme (comme le pancanadianisme d'ailleurs) révèle deux visages bien différents. Les institutions nationales ont, dans ceux-ci, une dimension et un rôle différents. Dans le bi/multinationalisme *a priori*, le projet et les valeurs incarnées par les intentions fondatrices guident en amont l'expérience politique, notamment celle concernant le Québec et le Canada, ainsi que la compréhension actuelle des institutions et de leur raison d'être. Pour le bi/multinationalisme *a posteriori*, ce projet et ces valeurs *a priori* font place à la conception d'une dualité ou d'une multiplicité irréductible (« nations sociologiques ») et à la nécessité d'ouvrir les institutions à leur cohabitation harmonieuse.

CONCLUSION

La typologie a permis de mettre en lumière les principaux récits contribuant à la conversation canadienne en insistant sur l'existence certes, de récits différents, mais aussi de regards différents sur la question. Nous observons donc que cette conversation est plus complexe que ce que certaines typologies laissent croire; ce n'est donc pas un récit pancanadien, mais deux, non pas un récit dualiste, mais deux. Le récit multiculturel pour sa part apparaît comme une solution pratique à l'intégration du dualisme dans une narration politiquement déchargée d'un contenu politique.

Ce chapitre a fait ressortir l'existence de deux grands types de pancanadianisme : *a priori* et *a posteriori*. Au sein de ceux-ci, nous avons toutefois remarqué un élément commun : la présence centrale des institutions nationales. D'un côté, elles apparaissent comme responsables d'institutionnaliser (fondation idéologique ou continentale) ou de réaliser les caractéristiques de la nation (fondation territoriale). L'interventionnisme d'État se justifie alors de manière idéologique ou dans une nécessité territoriale originelle. De l'autre, elles sont le lieu permettant à la diversité « problématique » de s'intégrer, grâce aux droits qui représentent les valeurs canadiennes, à l'intérieur d'une mosaïque aux couleurs harmonieuses. L'égalité des chances pour ce pancanadianisme se réalise également à travers l'État et ses programmes sociaux.

La centralité de l'État étant posée à l'intérieur des pancanadianismes, il sera intéressant d'étudier son évolution face aux transformations institutionnelles des années 1970 à 1990, notamment l'instauration de Charte et la judiciarisation du politique et la reconfiguration néolibérale de l'État et l'ALÉNA, au chapitre 4. Cependant, auparavant, il importe d'analyser la manière dont la configuration des institutions de l'État canadien a contribué à créer un espace pour l'articulation de ces types dans le temps. C'est la tâche à laquelle s'attaque le chapitre 3.

CHAPITRE 3 – DU PANCANADIANISME *A PRIORI* AU PANCANADIANISME *A POSTERIORI* : LES « ESPACES DISCURSIFS » CANADIENS ET LE DISCOURS OFFICIEL

INTRODUCTION

Dans le cadre de ce chapitre, l'histoire canadienne de l'État-providence, de ses réformes et de sa relation, parfois conflictuelle, avec l'entreprise fédérale de construction nationale sera esquissée. Cette histoire sera analysée à partir de la perspective néo-institutionnelle présentée au chapitre I, tout en situant l'évolution du discours identitaire officiel à l'intérieur de la typologie du chapitre II. Le chapitre cherchera donc principalement à identifier l'évolution de l'espace discursif canadien et du discours pancanadianiste officiel. Ce chapitre ne prétend évidemment pas à l'exhaustivité; il ne s'agit pas d'un travail historiographique. Conscient de cette limite, ce chapitre propose une lecture de l'histoire de l'État-providence qui insiste sur le rôle structurant des institutions dans la création d'un espace propice à la nationalisation du discours.

Au Canada, il existe une riche littérature qui établit un lien causal entre le développement d'un nationalisme pancanadien et son rôle dans la construction de l'État-providence. La recherche souhaite souligner que, sans être complètement infidèle à la réalité, cette thèse néglige cependant de porter attention à la relation inverse, soit que les institutions de l'État-providence ont contribué au développement d'un nationalisme pancanadien. Le chapitre met à profit la distinction entre les dimensions *matérielle* (développement d'institutions pancanadiennes, de la citoyenneté sociale) et *symbolique* (la création d'un drapeau canadien, d'un hymne national, de politiques culturelles) des institutions, souvent confondues dans les travaux sur le nationalisme canadien. En opérant cette distinction, il est davantage possible de saisir la dimension structurante (normative) des institutions à l'intérieur du nationalisme comme pratique discursive.

Plus précisément, le chapitre souhaite saisir la portée et la nature des reconfigurations du régime de citoyenneté d'après-guerre et leurs conséquences sur le discours officiel canadien. Une telle entreprise implique toutefois de faire remonter l'analyse avant la Deuxième Guerre mondiale afin de cerner l'originalité et la nouveauté du discours pancanadianiste d'après-guerre. Le chapitre couvre donc principalement la période qui s'étend de l'après-guerre (1945) au gouvernement Martin (2006), mais porte un bref regard sur la période qui la précède (1867-1945). Le chapitre souhaite ainsi poser les paramètres des divers « espaces discursifs canadiens »

et ainsi préparer le terrain à l'analyse de l'évolution de la représentation identitaire à l'intérieur du discours académique (1960-2007) au chapitre 4.

Le chapitre se divise en quatre sections, lesquelles représentent autant de moments clés dans le développement, puis la transformation de l'espace discursif canadien : l'avant Deuxième Guerre mondiale et le canadianisme anglo-saxon (3.1), l'après Deuxième Guerre mondiale et le pancanadianisme *a priori* (3.2), la Refondation trudeauiste et le pancanadianisme *a posteriori* (3.3) et les réformes néolibérales et la remise en question du pancanadianisme *a posteriori* (3.4).

3.1 DE LA CONFÉDÉRATION À LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE : LE CANADIANISME ANGLO-SAXON

3.1.1 L'anglo-saxonisme comme référent identitaire

Après la Première Guerre mondiale, les institutions canadiennes sont encore largement teintées des symboles coloniaux et, dans bien des cas, subordonnées au Parlement britannique, notamment dans leurs relations extérieures et en matière constitutionnelle. Sur le plan identitaire, l'intensité des relations économiques, culturelles et politiques entre les deux pays encourage une certaine proximité affective, une loyauté envers l'empire britannique et ses institutions, qui est couronnée par l'existence d'une citoyenneté non pas canadienne, mais britannique.

N'affirmant sa souveraineté que sur le plan intérieur et ne donnant aux institutions de la sphère publique qu'un rôle effacé et minimal dans la régulation des rapports sociaux (l'insistance est alors sur le *laissez-faire*), les institutions canadiennes fournissent un espace ténu à partir duquel il est difficile d'affirmer ou d'arrimer un discours national ne reposant pas sur une conception ethnique (britannique ou française) du lien social (Bourque et Duchastel 1996 : 55). Autrement dit, entre la Confédération et les années 1930, les institutions canadiennes parviennent difficilement à opérer leur fonction de fermeture sociale. Celle-ci semble plutôt s'opérer ailleurs, en dehors des frontières canadiennes, soit outre-mer : « [la] « communauté imaginée » [des Canadiens anglais] s'étendait au-delà des frontières du Canada, tout en excluant sous des aspects importants une minorité non négligeable à l'intérieur de ses frontières » (Bickerton 2007 : 223). Nous sommes donc devant ces « island communities », propres au régime de citoyenneté de l'entre-deux-guerres, décrites par Jenson (1991).

Durant cette période, qui est aussi celle des « deux solitudes » (MacLennan 1959) aspirant chacune à construire une société selon des bases ethniques et culturelles³⁶, il est clair que c'est le réseau de symboles identitaires britanniques qui oriente l'ordre *symbolique* projeté par l'État fédéral (Breton 1986 : 47-8). Au plan *normatif*, puisque le sujet impérial est, à cette époque, le principal objet de gouvernance, le discours officiel met de l'avant la loyauté et l'affection envers la Couronne comme principaux fondement *a priori* de l'expérience nationale. Le Premier ministre Mackenzie Bowell, en parlant de la possibilité d'établir un Traité de réciprocité avec les États-Unis, affirme que « le peuple canadien n'a pas encore oublié assez sa fidélité à l'empire dont il forme une partie intégrante, pour consentir jamais à un traité qui établira une distinction au préjudice de la mère-patrie » (nous soulignons, Bowell 1896). À cette époque, la représentation identitaire est davantage canadieniste anglo-saxon que véritablement pancanadieniste.

L'entre-deux guerre et la Seconde Guerre mondiale vont toutefois grandement contribuer à transformer les institutions canadiennes et permettre, par le fait même, l'ouverture d'un nouvel espace discursif pour l'expression de l'identité canadienne. L'expérience de la grande dépression s'avère être un moment clé dans les réformes à venir.

3.1.2 L'expérience de la grande dépression

Si l'expérience de la grande dépression fut un événement traumatisant pour l'ensemble des pays occidentaux, elle s'avéra toutefois particulièrement longue et pénible au Canada (Howlett, Netherton et Ramesh 1999 : 168). Néanmoins, le chômage de masse contribue à faire prendre conscience de l'interdépendance des citoyens, mais surtout qu'il s'agit là d'un problème national, et contribue à déplacer cette question des municipalités et provinces, jugées alors incapables d'en venir à bout, vers le gouvernement fédéral. Toutefois, le gouvernement fédéral tarde à entreprendre des mesures d'envergure, si bien que son intervention demeure largement ancrée à l'intérieur d'une logique traditionnelle et d'une conception résiduelle de la sécurité sociale (Guest 1993 : 136-7). Ne pilotant que certaines politiques sociales et un système de protectionnisme, il est manifeste qu'avant la Deuxième Guerre mondiale, la régulation politique ne se limite à intervenir qu'à la périphérie des rapports sociaux du procès de production (Bourque et al. 1999 : 47-8).

³⁶ Du côté du Canada anglais, ce sont notamment les politiques d'immigration discriminatoires sur le plan racial qui participent à cette entreprise et celles-ci seront d'ailleurs maintenues jusqu'en 1962 (voir Labelle 1988). Du côté du Canada français, ce projet s'exprime à l'intérieur du cléric-nationalisme et de sa triade : langue-foi-race (Bourque et Duchastel 1996 : 57).

Durant cette période, nous assistons néanmoins à l'élargissement de l'espace civique et de la citoyenneté politique grâce, notamment, à l'adoption du suffrage universel et à la décriminalisation de l'association ouvrière (Bourque, Duchastel et Pineault 1999 : 47-8). Une multitude de groupes et réseaux à vocation nationale³⁷, visant dans certain cas la promotion du sentiment national, voient le jour à cette époque et entament une réflexion, une discussion ou des débats s'étendant à l'échelle du pays, à propos d'enjeux nationaux. Cela aura comme conséquence d'atténuer la centralité de certains groupes traditionnels, associés plus directement au Canadianisme anglo-saxon (dont la *Royal Society*), dans la prise en charge des débats nationaux (Prang 1986 : 57-8). La société civile tend ainsi, à se nationaliser tranquillement.³⁸

De la Confédération aux années 1930, la configuration institutionnelle canadienne ne semble offrir qu'un espace limité pour l'expression d'une identité pancanadienne. D'abord, la dimension symbolique des institutions est orientée vers les référents britanniques, alors que la construction nationale s'intéresse strictement à la dimension *matérielle* des institutions (construction des chemins de fer, la Politique nationale). Conséquemment, le discours officiel est alors monopolisé par une identité canadianiste anglo-saxonne qui semble bien peu se soucier des autres groupes en présence, du moins symboliquement : « these years reveal little if any concern for 'the national', imagined or otherwise (Brodie 2002 : 384). La reconstruction d'après-guerre transformera cependant le paysage institutionnel canadien, en affirmant la centralité du gouvernement fédéral dans la régulation sociale. En conséquence, elle contribuera à ouvrir peu à peu un espace discursif permettant la naissance d'un premier discours pancanadianiste.

3.2 DE KING À PEARSON : LA PANCANADIANISATION *A PRIORI* DE L'IDENTITÉ CANADIENNE

3.2.1. La construction de l'État-providence

La Deuxième Guerre ouvre la porte à une centralisation du pouvoir alors que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces et dans l'objectif de soutenir l'effort de

³⁷ La liste de ces groupes est longue. On y retrouve notamment, la *Canadian League*, le *Native Sons of Canada*, la *Canadian Women's League*, la *National Conference on Education*, la *Canadian Teacher's Association* et la *National Federation of Canadian University Students* (voir le chapitre de Prang 1986).

³⁸ Si ces groupes se présentent comme « nationaux », Prang relève qu'ils ne peuvent encore être considérés comme empiriquement pancanadien puisque la participation des Canadiens français y demeure marginale (1986 : 59).

guerre, parvient à une restructuration du système fiscal. Doté de la quasi-totalité des sources de revenus, suite à l'*Accord de location fiscale*, le gouvernement sera en mesure de prendre en charge certains secteurs de l'économie et de la sécurité sociale.

Le Rapport de la *Commission royale d'enquête sur les relations entre le Dominion et les Provinces* (Commission Rowell-Sirois), rendu public en 1940, sera non seulement central dans la reconfiguration des relations entre les provinces et le gouvernement fédéral, mais aussi en ce qui concerne la nouvelle conception de la communauté nationale et des fondements présumés de la citoyenneté canadienne, lesquels tendront à devenir hégémoniques par la suite (Bickerton 2007 : 225). Le *Rapport Marsh sur la sécurité sociale* (1943) consolide ensuite l'hégémonie grandissante de cette conception du rôle de l'État et permet ainsi l'essor du régime de citoyenneté d'après-guerre. Deux avenues principales sont recommandées par ces rapports et vont guider les réformes institutionnelles (matérielles) d'après-guerre et légitiment la construction de l'État-providence. D'abord, il apparaît nécessaire de libérer la société du besoin et de la misère en corrigeant les défauts du capitalisme par la construction d'un État-providence (cité dans Brodie 2002 : 382). Ensuite, à cette volonté d'assurer la « sécurité individuelle et la stabilité sociale » s'ajoute la nécessité de « stimuler l'intégration nationale grâce à un partage et une redistribution accrus, rendus possibles par un rôle beaucoup plus important du gouvernement fédéral » (nous soulignons, Bickerton 2007 : 225).

Premièrement, un amendement constitutionnel (appuyé par toutes les provinces) permet au gouvernement fédéral d'adopter la *Loi sur l'Assurance-chômage* en 1940 et la *Loi sur les Allocations familiales* en 1944. Ensuite, dans les années 1950, le gouvernement fédéral contournera certaines compétences constitutionnelles des provinces telles que l'éducation, la santé et les services sociaux, par le biais des programmes à frais partagés. Finalement, la mise sur pied du *Régime de sécurité de vieillesse* (1951) consolidera cette première vague de programmes sociaux. Il inscrira par ailleurs, le régime de citoyenneté d'après-guerre dans une conception *universaliste* des droits sociaux. Selon Béland et Lecours, l'Assurance chômage et la Sécurité de vieillesse renforcent le développement d'un modèle providentialiste « beveridgien »³⁹, en raison notamment, de la capacité du gouvernement fédéral de créer des programmes centralisés et

³⁹ Béland et Lecours distinguent deux types d'État-providence. Le modèle *beveridgien* est davantage centraliste et unitaire (il instaure des relations directes entre le gouvernement fédéral et les citoyens) alors que le modèle *bismarkien* est davantage fragmenté (il repose sur les communautés existantes pour son modèle de redistribution). Selon les auteurs, le modèle *beveridgien*, dans sa version canadienne, représente un meilleur outil de nation-building que le modèle *bismarkien* (Béland et Lecours 2008 : 48-9).

unitaires qui s'appliquent directement aux citoyens canadiens (2008 : 48-9). Ces mesures deviennent rapidement populaires, y compris au Québec, alors qu'elles favorisent une relation directe entre le gouvernement fédéral et les citoyens de l'ensemble du pays. Ainsi, c'est donc au sein de ce nouveau complexe institutionnel, favorisant la notion de « responsabilité collective », que l'État canadien en vient à être, symboliquement, « l'expression et le garant de cette collectivité » (Jenson et Phillips 1996 : 116). Dans les années 1960, le gouvernement fédéral consolide ses programmes sociaux par l'entremise d'importantes réformes. En quelques années, le gouvernement fédéral met en place un programme désormais universel de *Pensions de vieillesse* (1965), lance le *Régime d'assistance publique du Canada* (RAPC) (1965) et adopte la *Loi sur les soins médicaux* (1966). Cette dernière crée le tout premier programme de santé universel, administré et financé par le gouvernement fédéral, grâce auquel la quasi-totalité des citoyens canadiens sera, dès 1968, protégée contre le coût des soins médicaux (Guest 1993 : ch. 10). Dans les années 1960, les trois programmes phares de l'État-providence canadien sont alors en place.

Deuxièmement, la seconde avenue proposée par les rapports Rowell-Sirois et Marsh est celle visant à assurer l'intégration nationale par la solidarité, cette fois non pas verticale (entre classes), mais horizontale (entre régions). Cette dernière a une visée pratique : elle souhaite réunir et surtout (re)tenir les diverses régions canadiennes entre elles (Smiley 1975 : 41). Selon Keith Banting, la centralisation des politiques sociales a contribué à transformer la sécurité du revenu en un instrument clé, à côté de la péréquation qui voit le jour en 1957, pour la redistribution entre les régions (1987 : 83-5). L'inégalité des conditions économiques entre les provinces est partiellement comblée par la solidarité verticale (entre classes) de l'État-providence (ibid : 106). Ensuite, le gouvernement fédéral met en place une certaine forme de *solidarité horizontale* entre les régions visant soit à compenser leur sous-développement ou à les développer (Brodie 1990 : 164-5).⁴⁰

Janine Brodie révèle qu'un discours proprement national, portant sur une identité pancanadienne inclusive, est marginal avant 1960, et ce, en dépit d'une citoyenneté sociale naissante (2002 : 384). La création de l'État-providence répond d'abord à des impératifs économiques et sociaux, tel que souhaité par Rowell-Sirois et Marsh et ce n'est qu'ensuite, que

⁴⁰ Pour ce faire, le gouvernement fédéral met notamment sur pied certains programmes ciblés dans les années 1950 et 1960, dont le *Fonds de développement économique rural* et l'*Office d'expansion économique de la région de l'Atlantique*. En 1969, le gouvernement fédéral privilégiera toutefois une approche consolidée par la création du *Ministère de l'Expansion économique régionale* (Savoie 1992)

son existence favorise le développement d'une identité nationale pancanadienne faisant écho à la nature universelle de la citoyenneté sociale. Ainsi, à partir des années 1960, les politiques sociales acquièrent une dimension véritablement nationale alors qu'elles rassemblent les Canadiens « from all backgrounds and walks of life under the umbrella of a universal 'we' – a single national community of fate » (Brodie 2002 : 386). La reconfiguration institutionnelle, plus spécifiquement l'établissement de sa dimension matérielle, semble donc précéder la reconfiguration du discours identitaire, ce qui tend à soutenir l'hypothèse de la recherche. Les réformes d'après-guerre ne se sont toutefois pas limitées à des réformes matérielles; le gouvernement fédéral entreprend un certain nombre de réformes symboliques.

3.2.2 La canadianisation des institutions : les réformes symboliques d'après-guerre

Après la guerre, un nombre impressionnant de réformes contribuent, à côté de la construction du régime de citoyenneté sociale, à exercer une pression sur l'ordre symbolique canadien d'alors, dont nous avons relevé tout l'attachement aux symboles britanniques. Au nombre de ces transformations figurent le *Statut de Westminster* en 1931 (qui reconnaît l'indépendance des dominions britanniques) et la fin des appels au Conseil privé de Londres en 1949. Du côté de la régulation des rapports économiques, nous assistons à la création en 1935 de la Banque centrale du Canada et de ses premières politiques monétaires. De plus, entre 1940 et 1945, la centralité de la Grande-Bretagne dans la vie politique et économique canadienne commence à s'effacer, et ce, tout comme son influence culturelle, au profit des États-Unis. À côté de ces transformations, l'une des plus centrales demeure néanmoins la *Loi sur la citoyenneté canadienne* (1947) qui donne naissance à la notion de « citoyen canadien ».

Selon André Breton, l'érosion du réseau d'institutions britanniques a contribué à affaiblir le prestige du groupe dominant, contribuant par le fait même à remettre en cause l'ordre symbolique qui, bien que projeté par l'État, correspondait de moins en moins à la réalité (Breton 1986 : 48). D'un autre côté, ces réformes institutionnelles approfondissent la correspondance entre les institutions et le territoire national si bien qu'elles enclenchent la fermeture territoriale et sociale nécessaire à la constitution d'un espace propice à l'expression d'une identité nationale ou à ce que Prang (1986) nomme la « nationalisation des sentiments ». En 1957, le programme universel d'*Assurance-hospitalisation* contribue également à la constitution de cet espace. Si ce programme se distingue des précédents en raison de sa nature décentralisée, il sera l'un des outils

symboliques les plus durables dans l'expression d'une distinction canadienne par rapport aux États-Unis (Béland et Lecours 2008 : 189-206).

Le gouvernement canadien s'oriente à cette époque vers le développement d'une identité pancanadienne. Ce faisant, il se questionne sur la nature de la culture dite pancanadienne et ses moyens de diffusion par le biais de trois Commissions royales d'enquête en dix ans.⁴¹ La Commission Massey-Lévesque (1951) entraîne la création des *Archives nationales du Canada* (1953) et du *Conseil des Arts du Canada* (1957), organismes illustrant le rôle désormais prépondérant du gouvernement canadien dans la promotion de la culture pancanadienne. La création de la télévision de Radio-Canada en 1952 s'inscrit également dans cette territorialisation de l'identité nationale. En effet, elle s'illustre par une attention à des « objectifs nationaux non plus tournés vers le développement d'une sensibilité aux intérêts britanniques et impériaux, mais orientés vers la création d'une identité et d'une unité nationale favorisée par une compréhension accrue entre les divers groupes linguistiques et régionaux » (Peers 1966 : 252). Selon Patricia M. Goff, à l'instar du chemin de fer, l'intention du gouvernement fédéral est à cette époque de rapprocher tous les Canadiens par le biais de la création d'un imaginaire national commun : « where the construction of the [railroad] facilitated the physical linking of Canadians, Canadian public broadcasting and later the full range of culture industries are thought to link Canadians at a more profound level of national consciousness » (2000 : 545). Le développement des dimensions *matérielles* et *symboliques* des institutions révèle la nature parfois *orchestrée* de la construction nationale.

3.2.3 Les années 1960 et le constat de la dépendance

Au cours des années 1960, un nouveau visage du nationalisme fait son apparition et imprégnera l'action de l'État fédéral; celui-ci sera largement inspiré par les idées contre-étasuniennes de certains intellectuels influents (Cardinal 1999 : 99). Deux constats sont à la base de ce nationalisme, soit celui de la dépendance de l'économie canadienne et celui de la pénétration culturelle étasunienne.

Premièrement, les années 1960 voient naître un constat puis une critique de la dépendance de l'économie canadienne, laquelle est pour plusieurs, fortement étasunianisée. Abraham Rotstein

⁴¹ Il s'agit ici des Commissions Royales d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada (Commission Massey-Lévesque, 1951), sur la télédiffusion (Commission Fowler, 1957) et sur les publications (Commission O'Leary, 1961) (Voir le tableau 1.1 dans Bashevkin 1991 : 10).

trace un portrait plutôt sombre de la situation. Selon lui, 58 % du secteur manufacturier, 75 % de l'industrie pétrolière et gazière, 52 % du mouvement syndical, 85 % des magazines, 96 % des films et 71 % de l'industrie de la publication sont sous le contrôle de propriétaires étrangers (1976 : 97-8). Durant cette période, la *Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada* (1956) et le *Groupe de travail sur la propriété étrangère et la structure de l'industrie canadienne* (1968) en relèveront d'ailleurs toute l'importance (voir Bashevkin 1990 : 18-25). La critique de la dépendance, qui tire ses sources d'une lecture *innisienne* de l'économie canadienne (*staple theory*), sera un élément central et structurant des politiques nationalistes à partir des années 1960 (Bashevkin 1990 : 18-25). Elle acquiert, chez Donald Creighton (1970) et George Grant (1965), un fort potentiel politique alors qu'elle devient une critique de la « mentalité de succursale » canadienne (*branch-plant mentality*) et une invitation à l'action vigoureuse du gouvernement fédéral afin d'assurer une certaine indépendance face aux États-Unis.

Deuxièmement, cette critique de la dépendance économique n'est pas étrangère à une critique visant cette fois la pénétration culturelle étasunienne (Angus 1997 : ch. 3). Durant cette période, les trois Commissions royales d'enquête dont nous avons fait état plus haut contribuent à fixer les termes du nationalisme culturel moderne voulant que la réduction de l'influence médiatique et de l'industrie culturelle étasunienne au Canada soit du ressort du gouvernement fédéral (Bashevkin 1991 : 9). Après ces Commissions, le gouvernement fédéral entreprendra la régulation de l'industrie culturelle grâce, par exemple, à la création du *Bureau des gouverneurs* (ancêtre du CRTC, 1976) (1958), la réglementation de la propriété étrangère des chaînes de télévision (1958) et la régulation du contenu télévisuel (1961).⁴²

Les sous-sections précédentes ont exposé les reconfigurations des caractéristiques institutionnelles matérielles et symboliques durant la période qui s'étend de Mackenzie King à Lester B. Pearson. La sous-section suivante (3.2.4) vise à évaluer le poids normatif des institutions sur le discours officiel d'après Deuxième Guerre mondiale.

3.2.4 L'ordre institutionnel d'après Deuxième Guerre et le discours officiel

La mise en place d'institutions pancanadiennes ouvre l'espace discursif nécessaire à l'expression d'un discours pancanadianiste et offre, du même coup, des référents pouvant être

⁴² Pour un tableau complet des politiques culturelles au Canada, de 1951 à 1986, voir le tableau 1.1 dans Bashevkin (1991 : 10).

articulés à l'intérieur de ce discours (ex. : l'assurance maladie, la citoyenneté sociale). L'articulation de ces éléments dans le discours peut également venir à combler les carences référentielles sur le plan temporel, dont Fulford (1993) a relevé le caractère problématique au Canada, grâce à leur inclusion dans une narration sur l'avenir collectif ou leur filiation avec des valeurs collectives présentées comme historiques.

Vers la fin des années 1950, la nouvelle configuration institutionnelle, dont nous venons de relever les grandes lignes, rend possible la naissance d'une idéologie nationale pancanadienne « qui remet en question l'ethnisme qui présidait alors la référence identitaire au Canada » (Bourque et Duchastel 1996 : 59). Cette idéologie nationale s'oriente moins, selon Bourque et Duchastel (1996), vers l'idée de nation comme point nodal du discours, en raison de la nature fragmentée des appartenances nationales remettant en question l'unité *a priori* de la nation canadienne, qu'à travers celle de la citoyenneté qui, en raison de sa nature universelle, agit comme fondement empirique pour la réunion de tous les Canadiens. C'est par sa citoyenneté que le Canada apparaît comme une *totalité* possédant une destinée unique et transcendant par le fait même ses différences internes (Bourque et Duchastel 1996 : 64-5). Paul Martin senior, instigateur de la loi sur la citoyenneté, résume dès 1946 cette idée :

[There is] one thing from which we in Canada have suffered to the detriment of this magnificent country, it is from a feeling of divisiveness – lack of that fervent and urgent unity that make people work together [...]. It is not good enough to be a good 'bluenose' or a good Ontarian or a good Albertan. Sectional differences and sectional interests must be overcome if we are to do our best for Canada. The only way this can be done is through encouragement of a feeling of legitimate Canadianism [...]

Citizenship means more than the right to vote; more than the right to hold and transfer property; more than the right to move freely under protection of the state; citizenship is the right to full partnership in the fortunes and in the future of the nation (nous soulignons, 1946 : 131; cité dans Martin 1993 : 73).

L'insistance sur la citoyenneté illustre un nationalisme civique en formation dans lequel l'anglo-saxonisme d'avant la Deuxième Guerre s'effrite au profit d'un pancanadianisme centré sur la notion de citoyen (Bourque et Duchastel 1996 : 63). La citoyenneté fournit un « espace discursif » dans lequel la représentation identitaire peut aspirer à se détacher de ses liens primordiaux, comme le remarque le Premier ministre Louis St-Laurent, au moment de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération (1949) :

[...] d'un bout à l'autre du Canada est en train de naître un sens toujours plus profond de la communauté de nos intérêts et objectifs. Nous partageons la fierté d'être Canadiens. Nous sommes fiers du passé du Canada et des réalisations de nos hommes et de nos femmes, en temps de paix et en temps de guerre. Nous avons confiance en

l'avenir de notre pays. Nous pensons que notre nation peut garder la tête haute parmi les nations du monde (Louis St-Laurent 1949).

La dimension normative de la citoyenneté sociale, qui invite à « penser le national comme une totalité qui transcende les différences provinciales », se fait sentir. Selon Bourque et Duchastel, « [c'est] la nature même de la régulation providentialiste qui engendre la rhétorique nationale » (1996 : 71). Le déplacement de la morale, de la responsabilité individuelle à la responsabilité collective, permet le rassemblement discursif de *tous* les citoyens. Le gouvernement fédéral promet, en 1963, la « pleine égalité des droits pour *tous* les citoyens canadiens » et que « *tous* les citoyens canadiens pourront prendre une retraite en toute sécurité et en toute dignité » (notre traduction, Discours du trône 1963 : 7, cité dans Brodie 2002 : 390).

Cette insistance sur la citoyenneté ne doit toutefois pas obscurcir le rôle *a priori* des institutions et de la culture britanniques au sein du discours pancanadianiste officiel durant cette période. Par exemple, la *Loi sur la citoyenneté canadienne* (1946) est loin de marquer la rupture complète par rapport à la notion de « sujet britannique ». Suivant José E. Igartua, l'objectif de la loi n'était pas de rompre avec une fondation *a priori*, mais « the creation of a Canadian citizenship as a complement to the status of British subjects that Canadians enjoyed by virtue of being ruled by a British monarch » (2006 : 17).⁴³ John Diefenbaker, alors à l'opposition officielle, appuie la loi proposée par le gouvernement, précisément parce que la citoyenneté canadienne maintient la valeur normative *a priori* de la culture britannique : « Canada means a citizenship which maintains in this part of North America the highest heritage of British peoples everywhere in the world. It means to Canadians, without regard to racial origin, freedom and tolerance and liberty » (1946: 514, cité dans Igartua 2006 : 19). Dans le même ordre d'idées, lors de l'adhésion de Terre-Neuve à la Confédération, le premier ministre Louis St-Laurent affirme que « [notre] loyauté commune [envers Sa Majesté le Roi] continuera d'être l'une des forces unificatrices les plus puissantes de l'histoire de notre nation » (1949). Quelques années plus tard, John G. Diefenbaker, alors Premier ministre, réaffirme la dimension normative de la filiation avec la mère patrie, à l'occasion de la fête du Dominion : « On this anniversary Canadians will renew their faith in our beloved Canada. [...] All across the country, Canadians both young and old will honor the Queen and our country by repeating once again the stirring words: 'O Canada, we stand on guard for thee' » (Diefenbaker 1960).

⁴³ L'article 26 de la loi précise en effet qu'« un citoyen canadien est un sujet britannique » (voir la loi reproduite en annexe de Tamaki 1947 : 93). Voir l'analyse de la clause par Tamaki (1947 : 82-3).

Le discours officiel se situe donc, à cette époque, dans une perspective pancanadianiste *a priori*. La citoyenneté sociale force les acteurs politiques à s'éloigner d'une représentation identitaire étroitement ethnique, sans toutefois abandonner une conception *a priori* de l'expérience canadienne. La Commission Laurendeau-Dunton aura pour mission d'ouvrir la définition du pancanadianisme aux Canadiens français, la montée du régionalisme et du nationalisme précipitant les choses au début des années 1960.

3.2.5 Régionalisme et nationalisme : une remise en question du pancanadianisme

Alors que le développement de l'État-providence ouvre l'espace nécessaire au pancanadianisme, il encourage la montée des régionalismes (en raison de ce que Black et Cairns (1966) ont nommé le *province-building*) et du *néonationalisme* québécois. Selon Jenson, il s'agit là d'une première remise en question du paradigme fordiste qui, puisque construit autour de la notion d'identité nationale (et non de celle de compromis de classe), en vient par conséquent à être remis en question selon une base semblable, soit par l'émergence d'identités nationales et régionales concurrentes (1989 : 84-5). Les provinces critiquent la façon dont l'État fédéral gère les ressources collectives et exigent un meilleur contrôle de ce secteur (Jenson 1989 : 86).

Si Lester B. Pearson (1963-1968) favorise une approche du fédéralisme que certains considèrent plus coopérative, avec par exemple la *Loi sur les arrangements provisoires* (1965) permettant aux provinces de contrôler certains programmes avec compensation financière, cette période est néanmoins marquée par une tension entre des pressions centralisatrices et de fortes pressions décentralisatrices (Béland et Lecours 2008 : 54-8). Le développement de l'État-providence amène alors le gouvernement fédéral à affronter directement le Québec en pleine Révolution tranquille. Le pancanadianisme rencontre alors l'infra-nationalisme et bientôt l'infra-nationalisme de scission. Une telle situation entraîne la contestation de l'ordre symbolique canadien, désormais de plus en plus fragmenté selon des lignes régionales et linguistiques, favorisant ainsi la remise en question d'une identité canadienne unique. La Commission Laurendeau-Dunton est mise sur pied afin de réviser cet ordre institutionnel

3.2.6 La Commission Laurendeau-Dunton et le binationalisme *a priori*

La pancanadianisation symbolique du Canada se poursuit dans les années 1960, avec l'adoption de la *Déclaration canadienne des droits* (1960), de l'*Unifolié* (1965) et de l'*Ô Canada*

(1966).⁴⁴ Toutefois, le « One Canada, One nation » de Diefenbaker semble de plus en plus remis en question alors qu'en 1963, le gouvernement fédéral met sur pied la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* (la Commission Laurendeau-Dunton). Le gouvernement fédéral avait jusqu'ici tenté de répondre à la question de l'unité par le biais du développement de l'État-providence et de l'intégration économique. Il doit désormais se tourner vers la transformation symbolique de cet ordre institutionnel afin d'y intégrer plus fidèlement la contribution des Canadiens français (Breton 1986 : 49-50). La reconnaissance du rôle *a priori* de la culture québécoise au sein du Canada est même exigée par certains (Johnson 1965).

Le mandat de la Commission Laurendeau-Dunton est assez clair quant aux intentions du gouvernement : elle est responsable de créer un nouveau cadre confédéral, sur la base d'une association égalitaire entre les peuples fondateurs, tout en reconnaissant l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada (Bickerton 2007 : 231). Les dix tomes du rapport final seront publiés entre 1967 et 1970 et, devant ce que les commissaires perçoivent comme « la plus grave crise de l'histoire du Canada », – remettant en cause « les principes sur lesquels se fonde l'existence du peuple canadien » – recommanderont notamment l'adoption du bilinguisme et du biculturalisme au Canada (notre traduction, tirée de Bradford 1999 : 553).⁴⁵

L'approche conciliante du nationalisme pancanadien face aux revendications nationalistes québécoises, donnant « lieu de croire que les dirigeants politiques fédéraux étaient prêts à reconnaître politiquement et constitutionnellement un statut distinct pour le Québec » (Bickerton 2007 : 232), sera toutefois freinée par l'élection de Trudeau en 1968, qui, de son aveu même, souhaitait ralentir les forces centrifuges qui menaçaient alors l'unité nationale (voir Trudeau 1990).

Le développement de l'État-providence favorise, après la Deuxième Guerre mondiale, la fermeture horizontale nécessaire au développement d'un discours pancanadianiste, visiblement en rupture par rapport au discours saxoniste qui l'a précédé. La mise en place de la citoyenneté

⁴⁴ La crise créée par le remplacement du *Red Ensign* par l'*Unifolié* en 1965 révèle l'attachement aux symboles britanniques et illustre le caractère non encore univoque des transformations de l'ordre symbolique au Canada à cette époque. Pour plus de détails, voir Fraser (1967).

⁴⁵ Il est à noter que le rapport préliminaire expose clairement son mandat et ses recommandations dans des termes biculturels, il laisse toutefois la porte ouverte à l'« apport culturel des autres groupes ethniques ». Le tome 4 du rapport, qui porte précisément sur les groupes ethniques, insiste beaucoup plus que le rapport préliminaire et le tome 1 du rapport sur l'idée de multiculturalisme, nuancant du coup la notion de biculturalisme tel que développée dans le premier tome du rapport. Le tome 4 du rapport pose néanmoins l'importance normative des deux grandes sociétés canadiennes dans son approche du multiculturalisme, ce qui tranche par rapport à la conception trudeauiste du multiculturalisme.

sociale possède, à l'intérieur de ce phénomène, une incidence normative évidente. Si la citoyenneté correspond à la base à partir de laquelle la représentation officielle fonde l'unité pancanadienne, la valeur normative des institutions britanniques est encore bien présente au sein du discours public. Le gouvernement fédéral met donc de l'avant, durant cette période, un pancanadianisme manifestement *a priori*. De façon générale, la transition observée à l'intérieur de la première période tend à valider l'hypothèse théorique de la recherche, à savoir que les configurations institutionnelles matérielle et symbolique structurent le discours.

L'« espace discursif » pancanadien est, durant cette période, touché de trois façons par le contexte institutionnel. D'abord, la citoyenneté sociale ouvre un espace dans lequel le principe horizontal est structuré par la notion de solidarité (entre classes et entre régions). Dans cet espace, l'État fédéral apparaît comme central et c'est à partir de lui (de sa citoyenneté) que se réalise l'unité nationale. L'héritage britannique est toutefois le support normatif de cette unité nationale. Ensuite, le constat de la dépendance économique et culturelle fait pression de l'extérieur sur cet espace discursif; la menace est contrebalancée par des politiques matérielles et symboliques. Finalement, la dimension symbolique du pancanadianisme est remise en question alors que le nationalisme québécois se transforme dans certains cas en sécessionnisme. L'« espace discursif » national est, autrement dit, de plus en plus marqué par la présence du Québec (et bientôt des autochtones) qui remet en question la centralité de l'État fédéral (pourtant fondateur du pancanadianisme). Les caractéristiques de cet espace étant posées, le chapitre 4 cherchera à cerner leur impact dans l'analyse de discours. Avant, il importe d'étudier l'influence des reconfigurations des gouvernements Trudeau sur cet espace discursif.

3.3 TRUDEAU : LA NAISSANCE DU PANCANADIANISME *A POSTERIORI* OFFICIEL

Avant l'arrivée de Trudeau, nous avons associé le passage d'une citoyenneté britannique à une citoyenneté canadienne, ainsi que la naissance de l'État-providence, à l'émergence d'un discours officiel pancanadien, lequel conserve encore des références *a priori* aux éléments symboliques et culturels britanniques. L'adoption sous Pierre Elliot Trudeau d'une politique de multiculturalisme et de la Charte des droits et libertés contribue cependant à réformer de fond en comble la représentation identitaire pancanadienne.

3.3.1 Le multiculturalisme : les réformes de la dimension symbolique des institutions

Le rapport préliminaire de la Commission Laurendeau-Dunton s'oriente vers l'idée d'un bilinguisme assortie d'une conception binationale du Canada. Lorsque Pierre Trudeau succède à Lester B. Pearson en 1968 et que les premiers tomes du volumineux rapport sont publiés, des références sont également faites aux autres groupes ethniques et à la notion de *multiculturalisme* (Tome IV du rapport). Lors de son premier mandat, Trudeau est celui qui aura à décider des suites à donner à Laurendeau-Dunton et à se prononcer sur de nouvelles orientations linguistiques et culturelles dans l'ordre symbolique canadien.

Sur le plan linguistique, Trudeau fait adopter la *Loi sur le bilinguisme officiel* en 1969, consacrant le bilinguisme officiel au sein du gouvernement fédéral et la mise en place de certaines mesures de discrimination positive (Bickerton 2007 : 233). Le bilinguisme avait pour objectif, selon Trudeau, de briser les deux solitudes en ouvrant symboliquement l'ensemble du territoire national aux francophones (voir 1990 : ch. 2). Selon Bourque et Duchastel, par le bilinguisme on tentera de « juguler le développement d'un nationalisme québécois d'inspiration de plus en plus souverainiste par l'affirmation de la présence et du pouvoir des Canadiens français dans l'ensemble du Canada » (Bourque et Duchastel 1996 : 82). Trudeau souhaite ainsi empêcher que la langue agisse comme un principe horizontal et que l'État fédéral incarne légitimement, pour les Canadiens français, le principe vertical.

Sur le plan de la culture, Trudeau abandonne toutefois la notion de biculturalisme, soit la reconnaissance que le Canada est « une association égalitaire entre sociétés distinctes », au profit d'une égalité formelle entre les principaux groupes linguistiques inscrite à l'intérieur du droit individuel et de l'égalité des provinces (Bickerton 2007 : 232-3). Cet abandon, qui consacre la rupture entre la langue et la culture, s'inscrit en tension par rapport aux positions initiales de la Commission Laurendeau-Dunton (voir Canada 1965 : xxvii)⁴⁶. À défaut d'adopter le biculturalisme, le gouvernement Trudeau fera plutôt adopter le multiculturalisme en 1971. Trudeau amorce, par le multiculturalisme dans un cadre bilingue, le passage du pancanadianisme

⁴⁶ Notons que cette scission langue/culture s'inscrit également en rupture vis-à-vis la conception du multiculturalisme de la Commission présentée dans le quatrième tome de son rapport intitulé *L'Apport culturel des autres groupes ethniques*. Pour la Commission « [les personnes] qui se soucient de leur héritage culturel se préoccupent également de leur langue maternelle. [C'est pourquoi] les garanties accordées aux langues officielles, l'anglais et le français, ne doivent en aucune façon restreindre le droit d'utiliser d'autres langues » (1970 : 14).

a priori non pas vers le binationalisme *a priori* comme le souhaite la Commission en 1967, mais vers le pancanadianisme *a posteriori* centré autour des droits individuels et linguistiques.⁴⁷

L'introduction du multiculturalisme représente une des transformations les plus importantes – avec l'introduction de la *Charte canadienne des droits et liberté* (1982) – du régime de citoyenneté d'après-guerre et, par contrecoup, de l'espace discursif qu'il comporte.⁴⁸ À défaut d'avoir un consensus sur la nature de l'identité pancanadienne, le multiculturalisme vient fixer ses paramètres en définissant la culture canadienne d'après les cultures ancestrales légitimes, présentées comme l'héritage de tous les Canadiens (Weinfeld 1981 : 94, cité dans Breton 1989 : 57). Par cette politique et celle du bilinguisme, le gouvernement Trudeau souhaite dissocier l'allégeance au pays et l'identité culturelle et fonder l'identité canadienne sur l'adhésion pragmatique aux grandes valeurs libérales, idée qu'il défend par ailleurs depuis longtemps (voir Trudeau 1968 : 182-203). Tel sera désormais le lien vertical qui unit les citoyens et l'État et horizontal qui unit les citoyens entre eux. Par ailleurs, l'objectif ne sera pas plus d'affirmer, comme le fait Diefenbaker, « before all let's be Canadian (1972 : 153), mais de célébrer et d'encourager la diversité et le maintien des cultures minoritaires, présentées comme constitutives de la mosaïque canadienne.

Cette nouvelle conception de l'identité canadienne entre en tension avec la vision de John Diefenbaker, qui pose clairement la valeur normative *a priori* de l'identité canadienne au sein de la question de la diversité ethnoculturelle. Cette question ne saurait être résolue, chez lui, par l'idée que le Canada est un rassemblement de citoyens empirique, pragmatique, dont l'unité se crée de manière *a posteriori* :

Confederation was achieved by a partnership of English-speaking and French-speaking men who believed that the destiny of the north half of this continent might be achieved in unity but not in uniformity. [...] [Canada is] united in her diversity,

⁴⁷ La Commission met de l'avant un binationalisme *a priori*, dans la mesure où les paramètres des deux sociétés majoritaires orientent en amont la question du multiculturalisme. Par exemple, le rapport affirme que : « [...] il ne suffit pas d'assurer à l'immigrant travail et confort matériel; il faut en outre l'éclairer sur certains points fondamentaux, dont dépendra sa condition de citoyen. L'immigrant doit, en particulier, savoir que le pays reconnaît deux langues officielles et qu'il a deux cultures principales, auxquelles correspondent deux sociétés, l'anglophone et la francophone. Ces deux sociétés forment deux communautés distinctes à l'intérieur du grand tout canadien [...]. C'est au sein des deux sociétés que les particularismes culturels doivent trouver le respect et l'encouragement favorisant leur survie » (nous soulignons, 1970 : 5, 11).

⁴⁸ Quatre objectifs principaux orientent la stratégie gouvernementale à cette époque : 1) favoriser la préservation des cultures minoritaires, 2) enlever les barrières à la participation politique des immigrants, 3) favoriser les échanges interculturels et 4) assurer l'apprentissage d'au moins une des deux langues officielles (Houle 1999 : 111). La politique se concentre, de manière pratique, sur le soutien d'organisations culturelles vouées à aider la participation des individus au sein de la vie sociale, économique et politique du pays, ainsi qu'à la promotion de la tolérance par le financement de programmes de discrimination positive (Jenson et Papillon 2001 : 21).

drawing her strength from the partnership of the two great original cultures and enriched by the infusion of many other races and cultures » (nous soulignons, Diefenbaker 1963, cité dans Diefenbaker 1972 : 21-3).

Dans la politique officielle de multiculturalisme (1971), ni la valeur normative des intentions fondatrices, ni celle des deux principaux groupes ne sont présentes. Ces fondements *a priori* sont, au contraire, évacués au profit d'une conception *a posteriori* de la mosaïque canadienne. Dans son discours inaugurant la politique de multiculturalisme, le Premier ministre Trudeau affirme :

[...] there cannot be one cultural policy for Canadians of British and French origin, another for the original peoples and yet a third for all others. For although there are two official languages, there is no official culture, nor does any ethnic group take precedence over any other. No citizen or group of citizens is other than Canadian, and all should be treated fairly (Trudeau 1971).

Bourque et Duchastel remarquent d'ailleurs que le discours pancanadien tend à mettre de côté la dimension symbolique de la *langue* au profit de sa représentation en tant que droit de l'individu-citoyen (1996 : 96). Le refus de reconnaître la portée sociologique des droits linguistiques, prenant place avec le multiculturalisme, sera une constante du discours fédéral pour finalement être constitutionnalisé en 1982 (Boismenu et Rocher 1988). Avec le multiculturalisme officiel de 1971, il semble donc que l'on quitte de manière définitive un canadianisme anglo-saxon, un pancanadianisme *a priori* ou un binationalisme *a priori*, à l'intérieur desquels c'est la ou les culture(s) majoritaire(s) qui oriente(nt) normativement l'ordre symbolique canadien, pour un modèle où ce sont les multicultures qui, grâce à leur réunion, donnent forme à l'identité canadienne. Les reconfigurations institutionnelles des années 1960 et 1970, principalement en ce qui a trait à la place et au rôle de la culture et de la langue au sein du régime de citoyenneté, commencent donc à remettre en question le discours pancanadianiste d'après-guerre (*a priori*). John Diefenbaker, en parlant des réformes trudeauistes, fait d'ailleurs le constat d'une rupture avec la fondation *a priori* :

[today] the symbols and traditions of our country are being eroded. The Monarchy is being undermined. A republic is being planned for by deliberate action. The parliamentary system is being reduced to a shadowy caricature. [...]

Those who believe in the principles that made this nation great will not be deluded by propaganda which appears to assert that the history of this country began on June 25, 1968. The values that inspire this country must not be lost by default by those who would tinker with Canada's destiny (Diefenbaker 1972 : 29, 24).

Comme le souligne Diefenbaker, ces transformations symboliques s'inscrivent dans une transformation de la dimension matérielle des institutions.

3.3.2 L'État-providence et le Canada de la « société juste »

Les années 1970 sont généralement considérées comme l'âge d'or de l'État-providence au Canada. Durant cette décennie, le gouvernement fédéral révisé, bonifie et crée de nouveaux programmes dont les *Allocations aux jeunes* (1973) et du *Crédit d'impôt pour enfants à charge* (1978). À l'occasion de la réforme fiscale de 1971, le gouvernement fédéral procède à la libéralisation de son espace fiscal et met un terme au partage des champs d'imposition directe ayant cours depuis l'*Accord de location fiscale* de 1947. En faisant augmenter le revenu autonome des provinces d'environ 25%, cette situation a pour effet de favoriser et d'intensifier le phénomène de *province-building*⁴⁹ (Québec 2003 : 46-8).

Comme les gouvernements de la période précédente, le gouvernement Trudeau fait face à l'intensification de l'intégration continentale illustrée par des niveaux toujours plus élevés d'investissements étrangers, lesquels sont d'ailleurs décriés par deux importants rapports : le *Rapport Watkins* (1968) et le *Rapport Grey* (1972). Suivant le constat de ces commissions, la stratégie d'intégration Est-Ouest de la *deuxième politique nationale* orientée vers la restriction du continentalisme s'est avérée un échec (McBride et Shields 1997 : 147). Les années 1970 et 1980 seront alors témoins d'un raffermissement du nationalisme économique par le biais d'une politique industrielle vigoureuse, comme une nouvelle façon d'assurer l'intégration interne, par le biais cette fois d'une insularisation et d'une Canadianisation accrues de l'économie (McBride et Shields 1997 : 146-7). Au nombre de ces politiques, nous retrouvons donc au premier chef ce que l'on appelle la *Nouvelle politique nationale* qui est composée de l'*Agence de révision des investissements étrangers* (ARIÉ) (1974) et du *Programme énergétique national* (PÉN) (1980).⁵⁰

Bien que le gouvernement Trudeau reconnaisse la dualité linguistique, celle-ci ne s'accompagne pas de la dualité politique. Devant le nationalisme et le régionalisme, le gouvernement fédéral répond par des mesures pancanadiennes soutenues par un gouvernement central fort : « [face aux] forces centrifuges qui risquaient de déséquilibrer la fédération, [...] le gouvernement canadien, de 1968 à 1984, a tenté de leur faire contrepoids par l'application d'une

⁴⁹ On n'a qu'à penser ici, au programme d'assurance-maladie du Québec (1970), au programme de supplément du revenu pour personnes âgées en Colombie-Britannique (1972), un programme de revenu annuel garanti (1974-1979) au Manitoba par exemple (voir Québec 2003 : 49).

⁵⁰ L'ARIÉ est responsable de réguler l'entrée des investissements étrangers alors que le PÉN est responsable d'augmenter la propriété canadienne dans le secteur de l'énergie, tout en favorisant un transfert des ressources des provinces aux ressources pétrolifères importantes vers les provinces pauvres (Eden et Molot 1993 :238-9). À ces mesures s'ajoutent également la création de la *Corporation de développement du Canada* (1971), la *Banque de développement du Canada* (1974), *Petro-Canada* (1975) et *Via Rail Canada* (1978).

politique de société juste » (traduction libre, Trudeau 1990a : 361). Or, à partir des années 1960, le Québec tend de plus en plus à édifier, de manière parallèle, son propre régime de citoyenneté qui, sans être hostile aux droits individuels, exige prioritairement des transformations au nom des droits collectifs (Jenson 1998 : 221).⁵¹

Le contrepoids aux provinces par le biais d'une « société juste », il ne faut pas l'oublier, prendra place, au fur et à mesure que progressent les années 1970, à l'intérieur d'une remise en question du mode de régulation fordiste, tant sur le plan d'une fragmentation de l'*identité nationale*, composante essentielle de la version canadienne du fordisme (Jenson 1989), que sur le plan plus strictement économique. L'affirmation d'une identité pancanadienne par le biais d'une « société juste », dans les années 1980, aura plus de difficultés à se situer dans une unique perspective providentialiste. Le gouvernement Trudeau trouvera dans la *Loi constitutionnelle de 1982* et la Charte un puissant outil intégratif (assumé depuis l'après-guerre par la citoyenneté sociale et l'État-providence) comme complément à l'État-providence fédéral.

3.3.3 La constitutionnalisation du pancanadianisme *a posteriori*

À côté de la « société juste », la deuxième stratégie empruntée par le gouvernement Trudeau sera celle d'une réforme constitutionnelle, encouragée par la défaite référendaire du Oui, le 20 mai 1980. Résolu à mettre un terme aux tergiversations entourant le rapatriement de la Constitution et l'inclusion d'une formule d'amendement, dossier qui revient épisodiquement à l'ordre du jour depuis les années 1960, un gouvernement Trudeau offensif convoque les premiers ministres à une Conférence fédérale-provinciale sur la Constitution en 1980. Suite à des négociations houleuses entre le gouvernement fédéral et les provinces qui s'opposent à sa démarche (notamment au nom d'une plus grande décentralisation des pouvoirs), l'effondrement du front commun des provinces isolera le Québec; neuf provinces sur dix accepteront le rapatriement de la Constitution et l'inclusion d'une Charte des droits et liberté, assortie d'une clause dérogatoire.

Le rapatriement de la Constitution en 1982 complète l'indépendance formelle du Canada, mais sans le Québec. Suivant Romney, le processus de rapatriement illustre à quel point les nationalismes *centraliste* et *pancanadien* sont hégémoniques au Canada à cette époque (1999 : 275). Les tentatives visant à réintégrer le Québec dans le giron constitutionnel, sous le

⁵¹ Sur la différence entre les conceptions canadienne-anglaise et québécoise des droits et libertés, voir le texte de Taylor, « Convergences et divergences à propos des valeurs entre le Québec et le Canada » (1992).

gouvernement Mulroney, démontrent ainsi la portée symbolique de son absence, affectant notamment la capacité du gouvernement fédéral à exprimer un discours pancanadianiste sans lui.

La Charte représente, dans une certaine mesure, « l'aboutissement du régime de citoyenneté d'après-guerre », puisqu'elle parachève la pancanadianisation de la citoyenneté en dotant les Canadiens de droits individuels d'un océan à l'autre, en sanctifiant le principe d'égalité et en affirmant que les différences provinciales ou culturelles (autres que linguistiques) devaient être réduites au minimum (Jenson et Philipps 1996 : 119). La Constitution de 1982 consacre en effet la « souveraineté de l'individu », la primauté des droits du citoyen sur les droits collectifs, la levée des restrictions provinciales à un espace économique unifié et l'égalité formelle des provinces dans le processus d'amendement (Boismenu et Rocher 1988 : 104-5). Pour Trudeau, « the very adoption of a constitutional charter is in keeping with the purest liberalism, according to which all members of a civil society enjoy certain fundamental, inalienable rights and cannot be deprived of them by any collectivity or on behalf of any collectivity (1990 : 360).

La conception trudeauiste de la citoyenneté articule un lien horizontal plutôt faible; ce n'est visiblement pas la valorisation de ce lien qui active l'identité nationale ou l'inscrit à l'intérieur du principe temporel. Cette conception de la citoyenneté révèle également un rôle instrumental pour l'État : le Canada doit persuader tous ses *citoyens* et toutes ses collectivités qu'il est capable, comme pays, de satisfaire à leurs besoins fondamentaux. Ces éléments apparaissent donc comme constitutifs d'un espace discursif nouveau au sein duquel la relation verticale est davantage descendante (protection des droits, fourniture de services) qu'ascendante (participation). Considérant le lien étroit qui unit le modèle providentialiste et le pancanadianisme, il semble que la Charte permette, grâce à ses dimensions matérielles et symboliques, l'articulation d'une identité nationale dont ses référents se situent éventuellement en dehors de la citoyenneté sociale.

La Charte reconfigure donc l'espace discursif national en fournissant de nouvelles assises pour l'articulation du discours. Le résultat semble d'ailleurs probant alors que, d'un côté, la Charte devient un point focal du discours nationaliste canadien à partir de 1982 (Bickerton 2007 : 237) et que, de l'autre, elle donne naissance à ce que Cairns appelle les « Canadiens de la Charte », ceux-là mêmes qui se considèrent comme porteurs de droits et qui conçoivent le gouvernement fédéral comme le foyer effectif de la communauté politique pancanadienne (1992 : 114). La Charte inscrit par ailleurs l'égalité juridique des individus et des provinces comme principe phare de la société canadienne.

François Rocher et Daniel Salée soulèvent d'ailleurs une tension entre la Charte et la régulation politique de l'État-providence : « en insistant sur les droits individuels, la Charte neutralise la mouvance collectiviste et sociale-démocrate créée par l'État-providence et elle tend à banaliser le contenu conflictuel des rapports sociaux » (1991 : 39). Au-delà des projets politiques des acteurs en présence, il semble donc que la Charte ne s'inscrive pas nécessairement en marge, mais plutôt à l'intérieur de la mouvance néolibérale (Bourque et Duchastel 1996 : 114).

Par son discours sur l'égalitarisme et l'individualisme libéral, la Charte correspond à cette insistance sur le marché et l'individualisme socio-économique, présentés comme les solutions à la crise des années 1970 et 1980 : « la Charte offre une norme légale légitime – et incontournable parce que légale – qui justifie les attaques contre les excès du collectif, du politique et de la société civile, de même que contre un *modus vivendi* social devenu coûteux » (Rocher et Salée 1991 : 45). Dans cette optique, les droits contenus dans la Charte reposent sur l'idée que les obstacles à la liberté ne sont pas les disparités socio-économiques⁵², mais plutôt l'État. Conséquemment, il apparaît nécessaire de contenir le pouvoir de l'État⁵³, c'est-à-dire empêcher qu'il empiète sur le domaine naturel de la liberté individuelle (ibid 1991 : 52). La Charte contribue en somme à ce processus de « reséparation » des sphères privée et publique relevé au chapitre I.

En remplaçant à la normativité politique par la normativité légale, l'avènement de la Charte a également eu pour conséquence de réduire et de banaliser le caractère *politique* des choix de société. Elle encourage en effet la résolution procédurale et technique plutôt que la discussion dans le cadre des institutions parlementaires, elles-mêmes soumises à une normativité excentrée (le contrôle judiciaire). La nature même du pouvoir judiciaire encourage l'initiative individuelle plutôt que l'action collective et politique (Russel 1982 : 32).⁵⁴ Il s'agit donc là, par conséquent, d'un rétrécissement significatif de l'espace public – qui, nous l'avons vue, a contribué à la « nationalisation des sentiments » au Canada – alors que l'exercice de la citoyenneté se voit de plus en plus confiné à une dimension strictement juridique (Rocher et Salée 1991 : 46). L'ouverture de nouvelles routes pour la représentation, situées à l'extérieur du

⁵² La Charte est d'ailleurs muette en ce qui a trait aux droits économiques, sociaux et collectifs (Mackay 1988 : 118).

⁵³ D'ailleurs, le fait que la Charte ne régit que les rapports juridiques entre l'État et les citoyens et non entre les citoyens, illustre l'objectif de limiter précisément le pouvoir de l'État de manière constitutionnelle (Mackay 1988 : 119). Trudeau est très clair quant à son intention : « la Charte et son économie tout entière consistent en la protection de l'individu, non seulement contre la tyrannie de l'État mais également contre celle qui pourrait découler de l'appartenance à une collectivité minoritaire » (Trudeau 1990 : 388).

⁵⁴ Nous faisons ici référence à la judiciarisation de la vie politique canadienne (Mandel 1996).

Parlement, contribue à affaiblir la dimension verticale de la communauté nationale et donc, potentiellement, à délégitimer les institutions nationales. Cela remet donc en question la capacité qu'ont les institutions à incarner l'identité nationale, de manière verticale, par « l'institutionnalisation des valeurs collectives » (Schnapper 2003 : 79), capacité déjà solidement ébranlée dans le cas du Canada.⁵⁵ Le gouvernement fédéral n'abandonne pas pour autant, toutefois, un pancanadianisme fondé sur le partage commun des droits; il s'en nourrit pleinement.

Cette sous-section a souligné à quel point la constitutionnalisation de la Charte a poursuivi les transformations de l'espace discursif amorcées en 1971 avec le multiculturalisme. Au nombre de ces transformations, soulignons la reconfiguration du lien vertical par l'idée que les droits sont responsables de protéger l'individu *contre* l'État, le rétrécissement de la sphère publique par la judiciarisation du politique ainsi que la reconfiguration du lien horizontal par un rapport individualisé au politique et au droit. Par ailleurs, ces transformations prennent place à l'intérieur d'une dynamique de fragmentation régionale et nationale, que nous avons associée à l'effritement tendanciel du couple fordisme/identité nationale (Jenson 1989). Le gouvernement fédéral a opposé à cette fragmentation, une logique d'unification favorisant le palier central de l'État par la citoyenneté sociale certes, mais aussi par la centralisation des normes juridico-politiques (se situant au-delà des législatures provinciales) et l'uniformisation des critères nationaux (Rocher et Salée 1991 : 42-3, 46). Les années 1980 représentent donc un moment de profondes reconfigurations institutionnelles impliquant une reconfiguration analogue de l'espace discursif. Voyons à présent les conséquences de ces reconfigurations institutionnelles sur le discours officiel.

3.3.4 Le pancanadianisme *a posteriori* et le discours

La nouvelle insistance sur les droits linguistiques aurait favorisé, au milieu des années 1970, le passage d'une citoyenneté de type *assurancielle*, axée sur l'accès égal et universel aux mêmes services, à une citoyenneté *individualiste*, dominée par l'idée de droits fondamentaux (Bourque et Duchastel 1996 : 84). L'idée d'un « bien commun » semble donc faire place à celle d'une multitude de « biens convergents »⁵⁶ alors que le « peuple » canadien se transforme en un

⁵⁵ Notamment en raison de l'existence de deux régimes de citoyenneté (Jenson 1998).

⁵⁶ Nous empruntons ces concepts à Charles Taylor qui relève une contradiction entre l'idée de « biens convergents », qui ont une valeur pour moi et une valeur pour toi, et l'idée de « biens communs » qui ont une valeur pour nous (1989 : 168). Voir, l'emploi qu'en fait Pamela Johnston Conover dans sa réflexion sur la citoyenneté et l'identité collective (1995 : 136).

rassemblement empirique de citoyens voué à la promotion des droits individuels. Bourque et Duchastel remarquent que le discours pose l'antériorité des citoyens sur l'État : « la liberté appartient d'abord et avant tout, aux citoyens [...] [La Charte] confère un pouvoir aux *citoyens* du Canada, le pouvoir de se protéger contre les abus possibles des autorités publiques » (Trudeau 1980, cité dans Bourque et Duchastel 1996 : 112).

En plaçant les droits individuels au-dessus des droits collectifs, la Charte « reflects an increasing tendency in Canada to stress the first two values, liberty and equality (or at least one reading of equality), that emerged out of the French Revolution to the neglect of the third value, fraternity » (McBride et Shields 1997 : 111). D'ailleurs, selon Bourque et Duchastel, l'idéologie nationale pose de plus en plus la pancanadianité en tant que « collectif empirique d'individus » partageant les mêmes droits et libertés grâce à leur appartenance au Canada (1996 : 113). L'effritement de la *dimension verticale* observé plus haut, en raison de la judiciarisation de la vie politique canadienne, semble donc provoquer, au même moment, une pression sur la *dimension horizontale* du nationalisme : « la collectivité se résume [désormais] au partage du même pays et au développement d'une activité communicationnelle fondée sur le rapport de réciprocité qui consiste en ce que « tous, tous ensemble » défendent les droits de chacun » (nous soulignons, Bourque et Duchastel 1996 : 113). En marge, il se développe un discours qui tente de contrebalancer cette vision d'une pancanadianité contractuelle. Ce discours s'oriente vers le développement d'un « esprit national » reposant sur le partage de grandes « valeurs communes ». Ces valeurs sont présumées transcender les différences et assurer une certaine solidarité nationale. Comme le mentionnent toutefois Bourque et Duchastel, la représentation identitaire ne saurait, à cette époque, se passer complètement des référents associés à l'État-providence.

3.5 DE MULRONEY À CHRÉTIEN : LA REMISE EN QUESTION DU PANCANADIANISME *A POSTERIORI*

L'élection de Brian Mulroney en 1984, puis celle de Jean Chrétien en 1993, marquent des points tournants de l'histoire de l'État-providence canadien, symbolisés entre autres par l'adoption de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), la réforme des principaux programmes sociaux fédéraux et la quête du « déficit zéro ». En découleront des pressions énormes sur les éléments de l'espace discursif laissés intacts par les réformes des gouvernements Trudeau (le contre-étasunianisme et l'État-providence).

Alors que le ralentissement des années 1970 fait naître une certaine inquiétude quant à la capacité à maintenir des programmes sociaux universels, la croissance du taux de chômage, des dépenses de programmes et des déficits fédéraux favorisent dans les années 1980, l'impression d'une crise et la domination d'un ordre du jour réformiste cohérent et assumé. Les documents *A New Direction for Canada : An Agenda for Economic Renewal* (1984) et *Improving Social Security in Canada* (1994), proposent alors une série de mesures ouvertement néolibérales et guideront les réformes à venir (Rice et Prince 1993 : 411). L'insistance sur la nécessité de « réinventer le gouvernement », de parvenir à un « fédéralisme flexible » et de « moderniser le Canada » s'inscrit au sein d'un glissement vers une conception de l'appui ciblé, basé sur les besoins, résiduel plutôt qu'universel, en tant que réponse à la crise perçue (Warriner et Peach 2007 : 35).

De plus, les provinces exercent à cette époque d'intenses pressions décentralisatrices, lesquelles s'expriment dans toute leur force à l'occasion de la Conférence des premiers ministres de 1995. Le nationalisme québécois et le régionalisme de l'Ouest encouragent alors la remise en question du pouvoir fédéral d'édicter des standards nationaux et de dépenser dans les champs de compétences des provinces; ils s'incarneront, à partir de 1993, dans des partis fédéraux ouvertement contre la primauté fédérale (Bloc Québécois) et contre l'État-providence (Reform Party). Si le *Parti progressiste-conservateur* était, en 1984, le seul parti ayant un programme néolibéral, il sera rejoint en 1993 par le *Parti libéral du Canada*, contraint d'abandonner sa plateforme visant à renouveler et renforcer l'État-providence canadien face à ces nouvelles forces politiques décentralisatrices (Bashevkin 2000 : 26-9). Toutefois, la reconnaissance par les citoyens de la dimension nationale des programmes sociaux et la structure fédérale en général (Banting 1987) ont été deux contraintes majeures à la reconfiguration du régime de citoyenneté d'après-guerre (McBride et Shields 1997 : 78-81). Celles-ci ont néanmoins pris trois avenues principales.

3.5.1 Les réformes matérielles de l'État-providence

Premièrement, le gouvernement Mulroney a mis de l'avant un programme de réformes économiques visant notamment la déréglementation et la privatisation de certains secteurs de l'économie. Tout d'abord, il met un terme au PÉN du gouvernement Trudeau et entreprend ensuite la privatisation de plusieurs entreprises de la couronne, dont *Air Canada*, *Télélobe*, *Péto-Canada* et *Canadair*, la dérégulation des industries du camionnage, de l'aviation, des

télécommunications et des institutions financières (Eden et Molot 1993 : 243). Pour certains, ces mesures gouvernementales vont à l'encontre d'une « tradition nationale » bien implantée : « the federal government was reversing the historic Canadian policy of state development of infrastructure for purposes of nation building » (idem).

À cette époque, le Canada assiste alors à une reconfiguration des « frontières du partage des responsabilités » entre le secteur public et privé (Jenson et St-Martin 2001), qui permet l'entrée en scène d'une série de nouveaux acteurs privés et la légitimation de leur schème normatif néolibéral (voir Carroll et Shaw 2001). En remplaçant les organismes publics et parapublics voués notamment à l'analyse de politiques et à la promotion de la citoyenneté par le développement social par des organismes privés, c'est l'ensemble des relations entre l'État et la société qui sont alors remis en question (Jenson et Phillips 1996 : 121). En raison du démantèlement de certains organismes, dont le *Secrétariat d'État du Canada*, le *Conseil canadien du développement social*, le *Conseil des sciences* et le *Conseil consultatif sur la situation de la femme*, c'est la reconnaissance et l'accès des groupes de la société civile à l'État qui sont réduits (idem). Alors que les groupes, lieu d'expression de la citoyenneté, avaient une crédibilité et une légitimité auprès du gouvernement dans le régime d'après-guerre, une vision de plus en plus individualisée de la citoyenneté tend à s'imposer comme remède à ce qui est désormais perçu comme les intérêts « particuliers » des groupes de pression. Or, devant la fermeture d'espaces traditionnels de débats et de discussions, ce sont les canaux de la démocratie participative canadienne qui sont atteints (Rice et Prince 1993 : 405) et ce, d'autant plus que la Charte favorise désormais une régulation juridique des débats politiques (Knopff et Morton 1992). Bien que les institutions canadiennes aient historiquement favorisé la suprématie de l'exécutif (Savoie 1999) et le fédéralisme exécutif (Simeon 1972), il s'agit néanmoins là d'un affaiblissement potentiel du principe vertical de l'espace discursif national, lequel fut d'ailleurs rendu évident lors des négociations « derrière des portes-closes » ayant mené à l'ALÉNA et à l'Accord du lac Meech.⁵⁷ Selon Jenson et Phillips, « [the] responsibility for fostering solidarity and guaranteeing the collective access of the disadvantaged has been amputated from the citizen-

⁵⁷ Cette question est d'ailleurs abordée de front dans l'introduction de Phillips à l'édition de 1993 de *How Ottawa Spends* alors qu'elle associe la crise démocratique aux réformes néolibérales et aux ententes négociées derrière des portes closes. Pour l'auteure, « If reforms are not undertaken and people continue to feel alienated and distrustful of their leaders and governments, it is very likely that there will be a serious disintegration of a sense of political community and an inability of governments of any political persuasion to maintain sufficient legitimacy » (nous soulignons Phillips 1993 : 3).

ship regime. Individuals are charged with representing themselves, through referenda and petitions and during public consultation, in addition to elections » (1996 : 128).

Les années 1980 à 2000 inaugurent également une nouvelle conception du développement territorial, manifestement en rupture avec celle qui a prévalu depuis le début du siècle et qui s'est intensifiée sous Trudeau. À partir des années 1980, le gouvernement fédéral tend à favoriser de plus en plus une approche décentralisée (par le transfert aux provinces) et les solutions du marché (comme l'entrepreneuriat et l'entrée libre des capitaux) comme approche du développement régional et ce, en coupant par le fait même, le budget des programmes dédiés à cette fin (McBride et Shields 1997 : 71-5). La conséquence est évidente selon Savoie, pour qui les réformes menacent l'unité : « the process of national integration [...] has been brought to a halt; things national are either no more, or in a serious state of disrepair » (2000 : 203). Plusieurs coupures, notamment dans le domaine des programmes à frais partagés, ont par ailleurs encouragé cette dynamique alors que le gouvernement fédéral aurait, selon plusieurs, déchargé sa propre crise fiscale sur le dos des provinces. Ayant désormais un manque à gagner, les coupures fédérales auraient donc contraint les provinces à couper leurs propres programmes sociaux (Brodie 1995 : 55).⁵⁸ Les réformes institutionnelles semblent donc avoir réduit l'espace discursif pancanadien. Savoie fait d'ailleurs remarquer, à cet égard, qu'en adoptant un ordre du jour néolibéral, il y a de moins en moins de chance que les provinces appuient dans l'avenir un gouvernement central fort, puisqu'il serait perçu comme allant à l'encontre des intérêts des provinces (2000 : 215).

Trois stratégies principales seront adoptées à partir des années 1980 dans les réformes des politiques sociales (Banting 1987). Le *ciblage des bénéficiaires* s'est principalement appliqué à la réforme des *Allocations familiales* qui seront d'abord désindexées, puis graduellement restreintes aux familles ayant un revenu moyen et élevé, et finalement remplacées par un *Crédit d'impôt aux enfants* (1993). Les prestations de vieillesse seront accompagnées d'une taxe spéciale calculée selon les revenus totaux des individus. Le *resserrement des conditions d'admissibilité* a pour sa part touché l'*Assurance-chômage* qui, en devenant l'*Assurance-emploi*, s'oriente désormais vers l'activation et l'incitation au travail grâce à une sélection plus stricte des bénéficiaires. Enfin, les coupures unilatérales se feront non seulement sentir dans les transferts aux provinces, illustrées par le passage du financement partagé au financement en bloc, mais également dans la structure

⁵⁸ Qui plus est, les conditions attachées notamment au RAPC contraignaient les provinces à maintenir certains programmes sociaux en place. Son abolition en 1996, permettra l'initiation de réformes de la sécurité sociale dans les provinces, désormais libérées des contraintes liées au financement (McBride et Shields 1997 : 89).

même des programmes de transferts. En 1996, le gouvernement Chrétien pose la dernière pierre de cette réforme en créant le *Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux* (TCSPS) regroupant le RAPC et le FPÉ en un seul programme de transfert, lequel sonne le glas du financement partagé des grands programmes sociaux au Canada.⁵⁹ En santé, un contrôle stratégique des dépenses sera imposé par l'entremise de la *Loi canadienne sur la santé*. À l'instar des politiques sociales, les politiques culturelles sont revues à la baisse durant cette période. Par exemple, des compressions budgétaires à la SRC/CBC forceront la fermeture de plusieurs bureaux régionaux alors que le CRTC favorisera désormais certaines « considérations du marché » dans sa réglementation (McBride et Shields 1997 : 97-8).⁶⁰

La décennie 1990 sera marquée par d'innombrables tensions fédérales/provinciales, conséquences des compressions fiscales du gouvernement fédéral et d'une volonté grandissante des provinces de mettre un frein, ou d'encadrer sérieusement, le pouvoir fédéral de dépenser. En 1999, le gouvernement fédéral et les provinces, sauf le Québec, signent l'*Entente-cadre sur l'union sociale canadienne* (ECUSC), qui vise notamment à édicter un certain nombre de principes devant guider une approche collaborative en ce qui a trait au pouvoir fédéral de dépenser et à la poursuite d'objectifs nationaux (Warriner et Peach 2007 : 131).⁶¹ Encouragée par les réformes néolibérales, la tendance décentralisatrice sera en quelque sorte freinée par la toute première légitimation explicite du pouvoir fédéral de dépenser à l'intérieur de l'ECUSC (Gibbins 2003 : 44).

3.5.2 L'Accord du lac Meech : dimension symbolique

Les années 1980 et 1990 ont été riches sur le plan constitutionnel, alors que l'on assiste à trois rencontres constitutionnelles portant sur la relation entre les premières nations et l'État fédéral, deux tentatives de réforme constitutionnelle, dont une, par voie de référendum, ainsi que deux référendums sur l'avenir du Québec au sein de la fédération canadienne. Si l'inclusion de la notion de « société distincte » à l'intérieur de l'ordre symbolique canadien entre en tension avec

⁵⁹ À l'intérieur du TCSPS, le financement n'est plus calculé selon les dépenses des provinces, mais selon la croissance du PIB. Il s'agit donc de la fin de la prise en compte des besoins, qui peuvent varier d'une province à une autre en raison des différences régionales, ainsi que la réduction des contrôles fédéraux en raison de l'élimination de la notion de « dépense admissible » (Québec 2003 : 54).

⁶⁰ Toutefois, comme le fait ressortir Patricia M. Goff, la volonté du gouvernement canadien d'exclure les industries culturelles des Accords de libre-échange démontre toute l'importance qu'elles possèdent à ses yeux dans la mise en place et la reproduction d'une identité canadienne distincte devant prendre place à l'intérieur d'un espace de communication pancanadien unifié (Goff 2000 : 546).

⁶¹ Pour une analyse et une critique de l'ECUSC, voir l'ouvrage de Gagnon et Segal (2000).

la conception unitaire du pancanadianisme *a posteriori*, l'échec de l'Accord du lac Meech en fait ressortir toute l'importance. La contestation de l'Accord, principalement par les « Canadiens de la Charte », démontre l'importance, et surtout le caractère structurant des réformes de 1982 dans l'appréhension de la question québécoise au sein de l'identité canadienne (Webber 1994 : ch. 5).

Au cours de l'élection fédérale de 1984, Brian Mulroney promet que le Québec pourra rejoindre la famille constitutionnelle canadienne « dans l'honneur et l'enthousiasme »⁶². L'année suivante, l'élection de Robert Bourassa au Québec transforme le climat qui opposait auparavant Pierre Trudeau et René Lévesque, favorisant ainsi une certaine reprise du dialogue. Le Québec se présente néanmoins au gouvernement fédéral avec cinq conditions qu'il juge comme étant minimales à son adhésion à la Constitution de 1982. Suite à une rencontre au lac Meech, les premiers ministres parviennent à une entente en cinq points :

1. La reconnaissance du Québec comme société distincte (clause interprétative).
2. Le Québec et les autres provinces disposent d'un droit de veto à l'égard de certains amendements constitutionnels.
3. Le droit de retrait d'une province, avec compensation, de tout programme initié par le gouvernement fédéral dans un domaine de compétence provinciale.
4. Une reconnaissance des pouvoirs provinciaux en immigration.
5. Que les trois juges québécois de la Cour suprême du Canada soient nommés par le gouvernement fédéral sur proposition du gouvernement du Québec (Accord du lac Meech 1987).

Bien que ces éléments soient, comme cela a été dit plus haut, en tension avec le pancanadianisme, la forme même de l'Accord est teintée par une conception éminemment symétrique de la fédération et de la citoyenneté canadienne, qui entre en tension avec la conception asymétrique mise de l'avant à l'intérieur des demandes du Québec :

Any realistic look at the Meech Lake Accord itself would surely show that, with the single exception of the 'distinct society' clause, the equality principle trumped on every element of the package in the so-called Quebec round. Despite the fact that Quebec had tabled proposals providing for asymmetry over the veto in the amending formula and some other subjects, first ministers reasserted equality at every turn (nous soulignons, Milne 1991: 297; cité dans Kernerman 2005: 41).

En effet, les principales critiques adressées à l'accord du lac Meech, en dehors de celles qui concernent l'absence d'une réforme du Sénat et d'un droit à l'autonomie gouvernementale autochtone, se sont principalement orientées vers la clause de la société distincte, comme menace

⁶² Pour une description détaillée de l'Accord du lac Meech et des débats qui l'entourent, voir par exemple, Alan Cairns (1991), Michael Behiels (1989) et Bruce Carson (1990).

à la double égalité canadienne. L'édifice institutionnel légué par Trudeau, qui pose la réalisation de l'identité canadienne à l'intérieur d'une double égalité, soit celle des individus devant la loi et celle des provinces entre elles, semble ici encore bien présent (Webber 1994 : 142).⁶³

3.5.3 L'Accord de libre-échange nord-américain

Recommandé par la Commission Macdonald (1985), l'ALÉNA représente une des transformations institutionnelles les plus importantes durant cette période. Certains la qualifient de « Charte des droits et libertés économiques du Canada » (Barlow et Campbell 1993). D'abord entre le Canada et les États-Unis, l'ALÉNA est entré en vigueur en 1994 avec un troisième partenaire, le Mexique. D'abord destiné à ouvrir les frontières entre le Canada et les États-Unis par l'abolition de tout tarif douanier, l'Accord s'applique également à des domaines variés tels que l'agriculture, le secteur industriel, l'énergie, les services (sauf les services aériens, les services gouvernementaux et les télécommunications) et l'investissement et comporte des mécanismes de règlement des litiges et d'arbitrage. L'importance de libre-échange ne se limite toutefois pas à son aspect institutionnel, mais comporte une dimension symbolique importante : il représente l'abandon d'une position visant à freiner le continentalisme au profit d'une institutionnalisation des relations économiques avec les États-Unis et le Mexique. C'est principalement cette redéfinition des relations nord-sud qui provoque les plus importantes inquiétudes identitaires alors qu'un pan des récits pancanadianistes s'effondre.⁶⁴ Désormais, l'espace discursif canadien remet en question l'idée que le développement naturel du Canada s'oriente d'est en ouest et que le gouvernement fédéral y joue un rôle central. Conséquemment,

⁶³ Il semble toutefois que l'esprit de l'accord du lac Meech dénote une certaine transition entre le binationalisme *a priori* de la Commission Laurendeau-Dunton et le bi/multinationalisme *a posteriori* identifié au chapitre 2. Il est question ici non pas de reconnaître l'« apport des deux groupes nationaux à l'intérieur du Canada », à savoir leur unité *a priori* comme pour la Commission, mais d'assurer leur *coexistence* et leur *collaboration*, à savoir leur unité *a posteriori*. On parle de « participation pleine et entière du Québec » et de « renforcer l'harmonie et la coopération entre les gouvernements du Canada et ceux des provinces » (Accord du lac Meech 1987). Il semble donc que le caractère structurant des institutions, qui a permis de structurer le pancanadianisme *a posteriori*, se fait également sentir ici sur le bi/multinationalisme. L'approfondissement de cette question dépasse le cadre de la thèse, mais invite néanmoins à apprécier un déplacement du binationalisme semblable à celui du pancanadianisme.

⁶⁴ Le titre de quelques ouvrages écrit à cette époque est éloquent : par exemple, *Take back the Nation* (Barlow et Campbell 1993), *Le Canada des Années 90: Effondrement ou renaissance?* (Valaskakis 1990), *Dismantling a Nation* (McBride et Shields 1993), *The Betrayal of Canada* (Hurtig 1991).

l'ALÉNA provoque manifestement une *pression* sur la dimension horizontale du discours pancanadianiste, sans nécessairement entraîner sa *dissolution*.⁶⁵

De plus, selon Rocher, le libre-échange représente un pas décisif dans la redéfinition du rôle de l'État canadien et de son union économique (Rocher 1991 : 142).⁶⁶ La Commission propose plus que le libre-échange, elle contribue à légitimer publiquement le programme néolibéral (McBride et Shields 1997 : 163). Pour la Commission Macdonald, « big government [...] generates disincentives, retard flexibility, and work against the desired allocation of resources » (Canada 1985 : 50, cité dans Bradford 1999 : 557). Au nombre de ses recommandations, la Commission invite le gouvernement canadien à rendre l'économie plus flexible et plus compétitive, propose des réformes en profondeur de l'État-providence afin d'en accroître l'efficacité (Bradford 1999 : 557). La question de la compétitivité internationale et de la nécessité de s'y adapter devient au centre des préoccupations, transformant par conséquent l'espace au sein duquel le discours national prend place. Bourque, Duchastel et Beauchemin relèvent, en faisant référence au rapport Macdonald, que :

Pour la première fois, sans doute, les acteurs se voient proposer une insertion dans les rapports sociaux qui ne les lie que de manière ténue à leur société d'appartenance dans la mesure où celle-ci est placée sous la dominance d'un ordre supérieur déterminant. Le discours néolibéral fait alors éclater la référence identitaire nationale en posant la nation dans un ensemble déterminant plus vaste, mais privé de sens pour les acteurs qui y sont inscrits. (1997 : 42).

Comme le soulève Gregory Inwood, quoiqu'elle ait mis au jour une vive tension entre deux paradigmes éminemment concurrents au Canada (continentalisme et nationalisme), la Commission a stratégiquement formulé certaines de ses recommandations en tenant compte de la question de l'unité et de l'identité nationale (2005 : ch. 5). Selon le Rapport Macdonald, le libre-échange aura pour effet d'enlever les sources de l'aliénation régionale et de la fragmentation qu'il associe aux conséquences du protectionnisme; le libre jeu des forces du marché est présumé la solution aux inégalités et aux tensions régionales. Les tenants de la mondialisation enrobent parfois leur propre discours à l'intérieur du nationalisme : « Continentalists frequently claim to be nationalists. They argue that their economic prescriptions will actually enhance Canadian sovereignty by creating prosperity and wealth for Canadians » (Inwood 2005 : 25). Donc, c'est ainsi

⁶⁵ Il n'y a pas dissolution car le gouvernement canadien continue, à l'occasion, de prendre position à l'encontre des États-Unis notamment lors de la signature du protocole de Kyoto, du refus de participer à la guerre en Irak et d'aller de l'avant avec le bouclier anti-missile. Voir à cet égard l'ouvrage de Wright (2004).

⁶⁶ Pour une analyse détaillée des conséquences de la Commission Macdonald et du processus ayant mené à l'ALÉNA, voir Inwood (2005).

dire que le libre-échange transforme fondamentalement l'espace de projection identitaire canadien, notamment sur sa dimension verticale (dévalorisation du rôle de l'État) et horizontale (le Canada dans le monde, le Canada continentalisé), sans toutefois éliminer entièrement les points d'ancrage d'un discours identitaire. Doern et Phidd (1983), à l'instar de Janine Brodie (2002), parlent à cet égard d'un nouveau « nationalisme entrepreneurial » dont la narration collective s'articulerait non plus autour d'un « expansionnisme défensif » (Hardin 1976 : 60), mais autour d'un « continentalisme proactif », soit l'inscription du Canada dans le Monde (Inwood 2005 : 25).

Or, le libre-échange entre en tension, selon certains auteurs, avec les principes du nationalisme canadien, remettant ainsi en question son existence nationale. L'affaiblissement de la capacité régulatrice de l'État fédéral est le principal problème relevé. On soulève, par exemple, que l'ALÉNA est susceptible d'encourager la discipline de marché et de contraindre le gouvernement fédéral à réduire la taille de l'État-providence afin de rendre l'espace économique canadien plus compétitif (en abaissant la taxation, par exemple) (McBride et Shields 1997 : 75-6). En ce sens, la capacité du gouvernement à mettre en branle de nouvelles politiques sociales se trouve potentiellement réduite, notamment en ce qui a trait aux stratégies de développement régional (ibid : 71-5). Pour Gordon Laxer, l'ALÉNA et les crises constitutionnelles sont étroitement liés, démontrant ainsi à quel point la relation entre l'intégration économique nord-sud et la remise en question de l'État fédéral a des conséquences perçues comme bien réelles (fin de l'intégration Est-Ouest) et symboliques (perte de la raison d'être du Canada). Devant cette situation, qui questionne son rôle, le gouvernement ne demeure pas inactif, il s'oriente vers la recherche de nouveaux principes de cohésion.

3.5.4 Réformes et institutions : la recherche de nouveaux principes cohésifs

Devant la reconfiguration des institutions de l'État, qui entre en tension avec le mandat de construction nationale qui lui a été confié depuis plus de 50 ans, il semble qu'à partir des années 1990, le gouvernement se préoccupe de plus en plus des liens qui unissent l'ensemble des Canadiens. Durant cette période, le gouvernement fédéral met également sur pied une série d'études visant à engager une réflexion sur la « cohésion sociale » et les meilleurs moyens de la favoriser (Brodie 2002 : 389). Selon Brodie, cela est dû au fait que les réformes néolibérales confrontent le gouvernement canadien à un certain vide : « unlike early periods, when Canadians were engaged in collective projects such as building the postwar social safety net, there is now no

commanding national project upon which to build a collective sense of identity, unity and belonging » (Brodie 2002 : 389).

Conscient de cette situation, Mulroney affirme, dans le discours du Trône de 1989, son intention de « promouvoir l'affirmation des valeurs et de la citoyenneté en renforçant notre sentiment d'appartenance à une entité culturelle et nationale distincte » (cité dans Mackey 2002 : 109). Un phénomène semblable touche le multiculturalisme, alors qu'à la célébration de la diversité en tant que valeur intrinsèque de la citoyenneté, le gouvernement oppose dans les années 1990, une conception au sein de laquelle la promotion des « valeurs » et des « buts partagés » doit désormais transcender la diversité comme fondement de l'identité canadienne (Houle 1999 : 117). Le remplacement du *Ministère du Multiculturalisme* par *Patrimoine Canada*, qui se donne comme mission explicite la promotion de la culture canadienne, évoque ce changement.

Le discours officiel accompagne d'ailleurs cette nouvelle configuration institutionnelle, en partie privatisée et dénationalisée, alors que le gouvernement fédéral démontre une volonté de réaffirmer une « canadienité partagée » se situant en dehors de sa version providentialiste (Brodie 2002 : 390). Une insistance accrue sur l'*investissement social*, plutôt que les *droits sociaux*, oriente désormais l'action du gouvernement qui voit dans le développement du capital humain, la compétitivité économique et le développement communautaire des moyens de favoriser cette cohésion (Jenson et St-Martin 2003 : 389). Selon Brodie, le récit national tend désormais à s'articuler dans deux principales idées se situant paradoxalement au-delà et en-deçà de la sphère nationale, soit celles d'un « Canadien entrepreneur dans l'économie mondialisée » et d'un « Canadien bénévole dans sa communauté ». L'idée d'un citoyen entrepreneur tend à lier l'identité et l'unité canadienne aux impératifs d'une économie mondialisée et à la capacité qu'ont les Canadiens de s'y inscrire. La question de l'unité nationale semble alors se déplacer de la régulation juridique, du pancanadianisme *a posteriori*, vers l'autorégulation marchande : « there is much more to Canadian unity than amending the constitution. Our unity is strengthened by a strong economy » (Discours du Trône 1991 : 3, cité par Brodie 2002 : 390).

Le multiculturalisme ne fait pas exception, alors que la diversité devient un atout qui marque la singularité d'un Canada en mesure d'affronter les affres de la compétitivité internationale (Abu-Laban et Gabriel 2002 : 115). En ce sens, Bourque et *al.* observent que le discours officiel tend de plus en plus à poser l'individu non pas dans une communauté nationale, mais à l'intérieur d'un monde non vécu, généralement abstrait (le « monde », le « contexte

international ») et toujours hostile (un monde « compétitif ») (1995 : 41). Il semble donc que ce sont désormais des critères de légitimité extérieurs qui soient à même d'impulser la dynamique étatique et non une notion abstraite de « volonté nationale »; cela correspond globalement au glissement de la réflexivité vers la réactivité observé par Freitag (1986 : 328).

Ce discours, qui articule une identité et une unité nationale en dehors des institutions de l'État fédéral, est évidemment en tension avec celui qui s'est développé depuis la Seconde Guerre mondiale. Devant l'effacement de l'État au sein de la narration nationale, il semble que les « leviers de la destinée commune » reposent désormais entre les mains des individus eux-mêmes, non pas vus comme citoyens, mais plutôt comme agents économiques : « success in our more interdependent and complex world will require the contribution of all Canadians » (nous soulignons, Discours du Trône 2001 : 4, cité par Brodie 2002 : 390). L'« État garant de la solidarité » fait place à une « solidarité décentralisée » assumée par la communauté et mise en œuvre par le « Canadien bénévole », qui est enveloppé à l'intérieur d'un discours sur une tradition supposément nationale que l'on nomme la « Voie canadienne » (Brodie 2002 : 390).

Cette sous-section (3.3) a permis d'identifier une série de transformations institutionnelles s'inscrivant dans la reconfiguration du régime de citoyenneté d'après-guerre, prenant place après les réformes des gouvernements Trudeau qui, nous l'avons vu, ont entraîné le passage du pancanadianisme *a priori* au pancanadianisme *a posteriori*. Depuis Trudeau, s'il est clair que le discours officiel se situe toujours dans une perspective pancanadianiste *a posteriori*, les réformes institutionnelles matérielles et symboliques ont toutefois sérieusement remis en question l'espace discursif national, au point où les gouvernements Mulroney et Chrétien ont été contraints de se questionner sur les valeurs collectives et les principes de cohésion sociale. Les thèmes articulés dans le discours officiel, soit l'inscription dans le monde et l'inscription des individus comme principaux porteurs du flambeau national, s'inscrivent manifestement au sein de ce nouvel espace discursif, marqué par l'ALÉNA et la reconfiguration de l'État-providence. Les études actuelles de cette période saisissent certes ce lien, mais demeurent encore insuffisantes pour cerner son lien sur l'imaginaire national et ses dimensions horizontale, verticale et temporelle.

CONCLUSION

Ce chapitre a cherché à mettre en lumière à quel point les configurations et réformes institutionnelles sont venues créer et transformer l'espace discursif au sein duquel le discours officiel a pris place, influençant par conséquent le contenu de l'identité canadienne mise de l'avant. Dans la première section, nous avons observé le rôle structurant des institutions de la citoyenneté et de l'État-providence dans le passage du canadianisme anglo-saxon au pancanadianisme *a priori*, dans lequel les référents culturels britanniques orientent toujours en amont la représentation identitaire. Dans la deuxième section, le caractère structurant du multiculturalisme et de la Charte des droits et libertés dans le passage d'un pancanadianisme *a priori* à un pancanadianisme *a posteriori* a été observé. Dans la troisième section, nous avons remarqué que les réformes matérielles et symboliques du régime de citoyenneté d'après-guerre (reconfiguration de l'État-providence et du développement régional, adoption de l'ALÉNA) ont causé des pressions sur cet espace discursif, contraignant les acteurs politiques à revoir certains des fondements du discours identitaire officiel. Alors que les deux premières sections permettent de d'exposer de manière satisfaisante l'identité canadienne officielle, la troisième soulève plus de questions que de réponses. Si le pancanadianisme semble profondément remis en question, les études empiriques sont souvent trop anciennes pour cerner pleinement la réarticulation (s'il y en a une) ou ne portent pas précisément sur la représentation identitaire (mais plutôt sur l'immigration ou la citoyenneté). L'analyse discursive du chapitre 4 vise à combler en partie cette lacune.

Ce chapitre a également observé la manière dont les tensions à l'intérieur des configurations institutionnelles antérieures ont encouragé la remise en question et la reconfiguration du discours identitaire officiel. Nous avons vu que la montée du nationalisme québécois a encouragé la tenue de la Commission Laurendeau-Dunton et la quasi-reconnaissance du caractère binational du Canada. Face à un pancanadianisme *a priori*, les commissaires ont opposé un binationalisme *a priori*. Une situation semblable a été observée alors qu'au pancanadianisme *a posteriori* de Trudeau, l'accord du lac Meech lui oppose un multinationalisme *a posteriori*. Bien qu'il soit risqué ici d'établir un lien causal, il semble que la nouvelle architecture institutionnelle, composée notamment du multiculturalisme, de la Charte des droits et libertés ainsi que d'un État-providence réformé, y est pour beaucoup dans cette double transition. Dans l'histoire, nous avons toutefois constaté l'hégémonie du pancanadianisme au sein

de la représentation officielle, confirmant ainsi notre choix d'analyser un corpus d'ouvrages pancanadianistes au chapitre 4.

Ce chapitre historique a donc deux retombées pour la présente recherche. Premièrement, le passage du pancanadianisme *a priori* au pancanadianisme *a posteriori*, ainsi que les tribulations récentes du pancanadianisme *a posteriori*, permettent de valider en partie l'hypothèse de la recherche, à savoir que la configuration institutionnelle a une incidence sur le discours identitaire. Deuxièmement, les principaux paramètres institutionnels et les tensions internes des quatre espaces discursifs ont été relevés dans le chapitre : l'espace discursif d'avant la Deuxième Guerre mondiale (où prend place le canadianisme anglo-saxon), l'espace discursif d'après la Deuxième Guerre mondiale (où prend place le pancanadianisme *a priori*), l'espace discursif trudeauiste (où prend place le pancanadianisme *a posteriori*) et l'espace discursif néolibéral (où le pancanadianisme *a posteriori* semble remis en question). Le chapitre IV procède à la présentation des résultats de l'analyse de discours, s'intéressant aux trois derniers espaces discursifs⁶⁷, et cherche à en faire sens dans un corpus d'ouvrages académiques et grand public.

⁶⁷ Voir le chapitre 1, section 1.5.1, pour une justification de la période sélectionnée.

CHAPITRE 4 – DU « SOI EN DANGER, MAIS IDENTIFIABLE » AU « SOI COMPLEXE (POINT) » : LES TRANSFORMATIONS DU PANCANADIANISME DANS LE DISCOURS DES INTELLECTUELS PUBLICS

INTRODUCTION

Le chapitre 3 a fait ressortir la nature changeante du pancanadianisme au sein du discours officiel de l'État canadien. Le gouvernement fédéral, après avoir mis de l'avant un pancanadianisme *a priori*, s'oriente à partir des années 1970 vers un pancanadianisme *a posteriori*. Le chapitre a mis en lumière la nature structurante des institutions et de leurs reconfigurations dans le cadre de cette transition. Construit à partir d'études empiriques dont le principal intérêt est le discours officiel sur la citoyenneté, et principalement la configuration de sa dimension d'« appartenance », le chapitre 3 a cependant été incapable d'offrir une image détaillée de la narration qui l'entoure, de ses référents et de ses stratégies discursives. Les données empiriques actuelles permettent difficilement de saisir les transformations du discours national selon nos dimensions verticale, horizontale et temporelle.⁶⁸ L'analyse d'un corpus composé d'ouvrages académiques et grands publics s'avère donc une piste féconde pour une compréhension approfondie du discours pancanadianiste, tant *a priori* qu'*a posteriori*, et la nature structurante des institutions dans celui-ci.

L'analyse du discours des intellectuels publics permet observer, tout comme l'a fait le chapitre 3, un déplacement entre les deux versions du pancanadianisme. Celui-ci a lieu, *grosso modo*, entre 1988 et 1990. La première reconfiguration du discours identitaire (le passage de l'*a priori* à l'*a posteriori*) semble être attribuable à la remise en question du pancanadianisme *a priori* par les nationalismes québécois et autochtones, mais c'est l'établissement du multiculturalisme et de la Charte qui en permet l'essor au sein de notre corpus. Hormis cette transition, le rôle structurant des réformes institutionnelles néolibérales se fait sentir au sein de ce qu'Andrew Potter a identifié comme l'émergence des récits sur le « Canada postmoderne » (2005 : lx). Plutôt que de représenter un déplacement en dehors du récit pancanadianiste, nous croyons plutôt qu'ils illustrent un déplacement à l'intérieur même du pancanadianisme *a*

⁶⁸ Ces données ont été employées au chapitre 3 et concerne principalement la définition officielle de la citoyenneté. Quoiqu'il s'agit là d'un pas à l'intérieur de la représentation officielle de l'identité canadienne, elles ne comportent pas, à proprement parler, une analyse de l'identité nationale dans laquelle nous trouverions réponses aux catégories de notre grille de lecture.

posteriori. Ainsi, alors que le chapitre 1 a souligné le peu de réflexion sur l'incidence du néolibéralisme sur l'identité canadienne, l'actuel chapitre observe plutôt que la réflexion s'est faite de manière essentiellement involontaire (illustrant la portée normative des réformes).

Conscient des limites reliées à la taille et à la nature du corpus, le chapitre relève que le régime de citoyenneté et son espace discursif propre ont une incidence sur le discours identitaire, non seulement sur le discours officiel (étudié au chapitre 3), mais sur le discours académique et grand public. Contrairement à certaines hypothèses relevées dans la revue des écrits (section 1.1), le néolibéralisme n'appelle toutefois pas la fin de l'idée de société (dans le discours du moins), mais une transformation radicale de son mode de constitution discursive. Le chapitre 4 permet donc d'amender les types pancanadianistes de la typologie du chapitre 2 et d'y en ajouter deux nouveaux : le pancanadianisme *a priori* 2 et le pancanadianisme *a posteriori* 2 (voir tableau 2, page 42). Le chapitre 2 a souligné la centralité des institutions à l'intérieur des deux pancanadianismes. Or, l'analyse discursive du présent chapitre observe plutôt leur expulsion de la narration nationale; les institutions cessent, à partir du milieu des années 1990, d'être centrales à la configuration du discours identitaire pancanadien. L'effritement de la dimension verticale provoque la reconfiguration des dimensions horizontales et temporelles. Elles ne sont évidemment pas éliminées, ce qui effacerait l'« identité pancanadienne », mais l'on assiste à une forme radicalement nouvelle de fermeture sociale et de projection temporelle.

Le chapitre présente les résultats de l'analyse de discours des intellectuels publics et se divise en quatre parties, correspondant globalement aux trois espaces discursifs relevés au chapitre 3 : le pancanadianisme *a priori* (4.1), le pancanadianisme *a posteriori* (4.2) et le pancanadianisme *a posteriori* 2 (4.3) et le pancanadianisme *a priori* 2 (4.4). Les résultats de l'analyse sont structurés, dans chaque sous-section, selon les trois principes de l'identité nationale établis au chapitre 1 (horizontal, vertical et temporel).⁶⁹ L'analyse est à la recherche de

⁶⁹ Les première et deuxième sections se situent donc dans le prolongement du chapitre 2. Toutefois, plutôt que d'identifier simplement les thèmes et les récits, soit le contenu des discours, ce chapitre se concentre davantage sur son sens latent (nature des stratégies et pratiques discursives), ce que notre grille de lecture permet. En ce sens, ce n'est pas que la place de l'État dans la vie nationale qui sera ici le centre d'intérêt, mais la manière dont il intervient dans l'univers des valeurs nationales; la fonction discursive du territoire et de l'histoire dans la fermeture et l'activation de la nation; les références au soi, à l'autre et à l'ailleurs ainsi qu'aux minorités internes et leur rôle dans la construction de l'identité pancanadienne.

Tableau 3. Les reconfigurations des pancanadianismes *a priori* et *a posteriori* classiques

<p>Pancanadianisme <i>a priori</i></p>	<p>Un « soi en danger » mais « identifiable »</p> <p>H : • Contradictions territoriales, internes et externes. • Des valeurs collectives <i>conservatrices</i> émergent de l'expérience des contradictions fondamentales.</p> <p>V : • Les institutions neutralisent les contradictions. • Les institutions incarnent la Nation et les valeurs collectives.</p> <p>T : • Le Canada est un projet historique <i>contre-étasunien</i></p>
<p>Pancanadianisme <i>a priori</i> 2</p>	<p>Un « soi complexe », mais « continental »</p> <p>H : • Contradictions territoriales et internes. • Des valeurs collectives <i>libérales</i> émergent de l'expérience des contradictions fondamentales.</p> <p>V : • L'État-providence est <i>une</i> configuration institutionnelle parmi d'autres et n'est pas la seule à même de neutraliser les contradictions internes.</p> <p>T : • Le Canada est le résultat de l'histoire d'un partage du continent</p>
<p>Pancanadianisme <i>a posteriori</i></p>	<p>Un « soi incernable » mais « ordonné »</p> <p>H : • Présence d'une diversité insaisissable. • Les individus eux-mêmes sont le fondement de l'unité. • La Charte pose l'existence de valeurs collectives.</p> <p>V : • La Charte permet la dissociation langue/culture et État/culture donc la création d'un peuple juridique (diversité ordonnée). • Les institutions incarnent un bien commun canadien et contribuent à l'intégration nationale.</p> <p>T : • Le Canada est un pays jeune et immature. • Absence d'un passé fondateur, le projet d'une « société juste » se construit sur une vision de l'avenir.</p>
<p>Pancanadianisme <i>a posteriori</i> 2</p>	<p>Un « soi complexe (point) »</p> <p>H : • Une complexité interne inqualifiable délimite un magma national. • Un ailleurs ou un autre confiant délimite l'espace du soi. • Être Canadien ce n'est pas un <i>être</i>, mais une <i>manière d'être</i>, une <i>attitude envers soi-même</i>.</p> <p>V : • Aucun rôle fondateur pour les institutions. • L'effritement des institutions ouvre parfois un espace de liberté inespéré.</p> <p>T : • Aucun rôle fondateur pour le temps. • Identité présentiste, ni l'avenir ni le passé ne structure l'identité nationale, ce qui est présumé rédempteur. • Le Canada incarne parfois le monde de demain, débarrassé des identités nationales</p>

l'architecture du discours pancanadien, à la manière proposée par Sutherland (2005), à travers la période couverte par le corpus (1960-2007).

4.1 LE PANCANADIANISME *A PRIORI*

Avant 1990, les ouvrages présentant une définition *a posteriori* de l'identité canadienne sont plutôt rares. Évidemment, Pierre Trudeau et Donald Smiley critiquent déjà, dans les années 1960, le nationalisme pancanadien *a priori* à partir d'une conception *a posteriori* de l'identité pancanadienne. Cependant, leur vision demeure prescriptive en ce sens qu'ils ne décrivent pas le Canada tel qu'il est présentement.⁷⁰ Le pancanadianisme *a priori* domine donc largement les ouvrages de notre corpus et ce, jusqu'en 1990. L'exploration discursive du pancanadianisme *a priori* se structure dans trois sous-sections : 1) le peuple et ses contradictions, 2) la résolution de ces contradictions par les institutions et 3) le projet contre-étasunien. Ces dernières représentent les dimensions horizontale, verticale et temporelle mises en lumière par notre grille de lecture.

4.1.1 Le peuple et ses contradictions : l'Autre et l'Ailleurs comme fermeture horizontale

Dans les ouvrages du corpus ayant une conception pancanadianiste *a priori* de l'identité canadienne, la fermeture horizontale s'opère par la mise en place discursive d'un « soi en danger », menacé tantôt par un territoire sauvage et inhospitalier, tantôt par des contradictions internes et externes. Par ces thèmes, les ouvrages rendent compte de l'espace discursif relevé au chapitre III, qui est marqué à cette époque par la dépendance économique et la pénétration culturelle, et articulent le récit national au sein d'une trame qui en fait sens. La menace de l'Autre ou de l'Ailleurs devient, dans le discours, une condition endémique de la vie nationale et c'est principalement pour cette raison qu'elle est formatrice de l'identité canadienne.

4.1.1.1 Les contradictions territoriales

D'abord, l'identité canadienne apparaît constamment menacée par des forces géographiques supérieures, dont la vivacité et la capacité à imposer leurs dictats sont frappantes. Cette menace provenant de l'extérieur (d'un autre ou d'un ailleurs) comprime et précarise l'existence de la nation. Prisonnier entre les forces de la nature sauvage et le territoire étasunien, le Canada n'apparaît pas entièrement libre de ses gestes : « the shield and the wilderness bear

⁷⁰ Il s'agit du premier critère de sélection de notre corpus. Voir la section méthodologie au chapitre 1.

down upon us, a crushing weight, squeezing us like toothpaste along the borders of your country » (nous soulignons, Berton 1982 : 97). L'emploi des expressions « wilderness », « crushing weight » et « squeezing » illustre à quel point la situation est inconfortable et met de l'avant l'idée d'une existence comprimée. Par ailleurs, l'utilisation de l'expression « *your country* », plutôt que « *our country* », illustre une précarité assumée de la nation canadienne. L'idée d'une « existence comprimée » n'impose pas qu'une fermeture géographique, elle permet de nommer et de faire sens d'une expérience nationale particulière, distincte de celle des États-Unis : « unlike the United States, which was 'born equal' – freely born into its own world without a constricting legacy – Canadian civilization [...] is a civilization of necessity » (Hardin 1974 : 29).

Le discours autour de la nature sauvage acquiert principalement sa valeur dans sa comparaison avec celle des États-Unis, dont toute la luxuriance est soulignée. Le discours révèle d'abord une insistance sur la nature inhospitalière, fondamentalement problématique, du territoire canadien : « it cannot support a market garden, let alone a farm » nous dit Berton (1982 : 95). La référence à cet impossible « jardin » n'est pas sans rappeler le mythe étasunien du jardin, marquant symboliquement la particularité de l'expérience canadienne. Souvent, c'est à l'intérieur de longues descriptions où l'on multiplie les adjectifs, dans lesquelles le territoire acquiert un caractère quasi surréal et que les différences sont posées :

Our frontier was quite different [than the US]: an endless expanse of gnarled, grey rock, pocked by millions of gunmetal lakes, with twisted pines, skeletal birches and stunted black spruce bending before the wind. No covered wagon could cross it, only strong men sturdy enough to hoist a canoe on their backs or to shoulder a hundred-pound pack at the end of a tumpline (nous soulignons, Berton 1982: 95).

The heartland of the United States is one of earth's most fertile regions, that of Canada one of earth's most ancient wilderness and one of the nature's grimmest challenges to man and all his work [...] The main task of Canadian life has been to make something of this formidable heritage (nous soulignons, Morton 1971 : 4-5).

La nature sauvage apparaît pour Morton bien plus qu'un défi aux Canadiens, il s'agit plutôt d'un défi posé à l'humanité (« grimmest challenges to man and all his work »). Ainsi, au-delà de la mise en exergue de certaines caractéristiques nationales (force, vaillance, etc.), c'est l'inscription collective à l'intérieur d'une mission particulière qui opère les fonctions de fermeture horizontale et d'inscription temporelle. Conséquemment, la problématisation de l'expérience canadienne et un regard constant posé sur l'expérience voisine, que l'on considère comme nécessairement plus facile, permet au discours de mettre en place l'idée d'une *supériorité canadienne*. L'expérience

de la frontière, chez Morton, remplit implicitement cette fonction : « it was not a Turnerian frontier, but it was a frontier in every sense, and it was this frontier which began the exploitation and settlement of Canada. Many of its characteristics survive in Canada to this day » (1971 : 89).

De façon générale, cette fermeture permet d'englober les deux principaux groupes nationaux d'où sa nature pancanadienne : « [the] alternate penetration of the wilderness and return to civilization is the basic rhythm of Canadian life, and forms the basic elements of Canadian character whether French or English » (nous soulignons, Morton 1971 : 5). Le territoire ne se limite donc pas à comprimer l'existence canadienne, il possède une dimension éminemment positive et créatrice : « ça mystique nous affecte tous » nous dit Berton, « les Canadiens sont leur territoire » nous dit Gwyn. Cette expérience du territoire concerne d'abord les « hommes blancs », francophones comme anglophones, il est donc beaucoup plus rarement question des peuples autochtones. Alors que les francophones sont inscrits dans le récit national, les autochtones viennent parfois appuyer, mais nécessairement de l'extérieur, l'idée d'une *supériorité canadienne* : « The Mounties were created not to save the white men from the wild Indians [as in the US] but to save the Indians from the wild white men. » (Berton 1982 : 29).

4.1.1.2 Les contradictions internes

En marge de cette conception du « soi en danger », il semble que les « contradictions internes » soient également formatrices de l'expérience canadienne. Ces contradictions multiples opposeraient notamment le Canada français et le Canada anglais, les régions et le centre (Hardin 1974 : 33). Lorsque l'on pose l'expérience canadienne en ces termes, l'identité nationale apparaît alors comme étant marquée par les « paradoxes », les « anomalies », les « contradictions » et les « antagonismes puissants ». Matthews (1988) et Hardin (1974) parlent de leur côté, du caractère essentiellement « dialectique » de l'identité canadienne.

L'idée des contradictions internes, bien qu'elle pose des pôles à cette contradiction (par exemple Canada français/Canada anglais), permet néanmoins de présenter une expérience dont tous sont également affectés. Autrement dit, les antagonismes internes permettent la présentation d'une identité pancanadienne, englobant les deux principaux groupes nationaux : « the rise of a Canadian national spirit, neither French nor British but wholly Canadian in sentiment [...], was a compromise, but a powerful compromise in that it attempted to reconcile strong extremes [...]. It was, in short, Canadian, the characteristic product of a country resting on paradoxes and anomalies, governed only by compromise and kept strong only by moderation » (nous soulignons Mor-

ton 1971 : 51). Cette contradiction acquiert un caractère *a priori* dans la mesure où elle est posée comme l'essence même de l'expérience canadienne. Par cette manœuvre, il devient possible de mettre de l'avant une certaine culture politique nationale (du compromis et de la modération), au sein de laquelle le Canada apparaît comme plus « tempéré » que les États-Unis.

Le « sens du compromis » apparaît donc être une valeur nodale à l'intérieur du discours identitaire, mais elle n'acquiert cette centralité que grâce à une problématisation du territoire canadien et de l'Autre étasunien. La représentation des États-Unis en tant qu'espace anarchique nourrit pleinement cette idée, renforcée dans certains cas, par l'imaginaire territorial : « hot weather and passion, gunfights and race riots go together. [...] Our wintry reserve cools our human enthusiasms » (Berton 1982 : 85). Elle est également encouragée par l'histoire nationale qui, n'étant pas marquée par la révolution violente et les héros individuels, aurait fait des Canadiens un peuple d'une plus grande simplicité, austérité et innocence que les Étasuniens (Grant 1962 : 69).

4.1.1.3 Les contradictions externes

À côté des contradictions internes, il y a également des contradictions externes. Dans ce cas, un récit sur la fondation, posant les États-Unis comme héritiers d'une violence originelle (la révolution), permet de glorifier l'expérience canadienne de la continuité, de la stabilité et de la décence. Le caractère problématique des valeurs étasuniennes est souligné à l'intérieur de l'antagonisme « paix, ordre et bon gouvernement » contre « vie, liberté et poursuite du bonheur », les premières étant guidées par la noble *tradition* alors que les secondes le seraient par l'instantanéité de l'*expérience*. La fermeture horizontale s'opère ici par une problématisation préalable de l'identité étasunienne. La violence, le matérialisme, l'impulsivité, l'avarice et l'égoïsme, valeurs imputées aux États-Unis, tirent leur source d'un récit sur la fondation idéologique (voir 2.1.1) et sont présentées comme étant contraires à la « vision du monde » canadienne. Les Étasuniens en viennent alors à incarner ce que les Canadiens refusent d'être; ils sont parfois décrits comme grossiers, bruyants, incultes, individualistes et égoïstes, alors que les Canadiens sont le contraire : réservés, cultivés, altruistes et collectivistes (voir Berton 1982).

Comme pour les contradictions internes, les contradictions externes permettent d'inscrire l'unité des anglophones et les francophones de manière *a priori*. Pour George Grant, le constat historique que la survie du Canada dépend de son existence en dehors des États-Unis fonde cette unité : « the two original peoples, French and Catholic, British and Protestant, united precariously

in their desire not to be part of the great republic » (2005 : 23). Plus fondamentalement, c'est le *conservatisme* qui fonde de manière *a priori* l'expérience canadienne, notamment en ce qui a trait à son approche face aux particularismes :

[The] failure to recognize the rights of French Canadians, *qua* community, [is] inconsistent with the roots of Canadian nationalism. One distinction between Canada and the United States [is] the belief that Canada [is] predicated on the rights of nations as well as on the rights of individuals » (nous soulignons, Grant 2005 : 22).

Ici, ce sont donc plutôt les « racines du nationalisme canadien » qui précèdent la reconnaissance des Canadiens français (ici, le conservatisme), alors que dans un récit binational (*a priori* ou *a posteriori*), ce serait plutôt la reconnaissance du dualisme qui fonderait le nationalisme canadien.

Lorsqu'il est question des particularismes, l'idée d'une « légèreté d'être typiquement canadienne » est mise en lumière et devient le point nodal du discours :

Because Canada is a nation founded on allegiance and not on compact, there is no process of becoming Canadian akin to conversion, there is no pressure for uniformity, there is no Canadian way of life. Any one, French, Irish, Ukrainian or Eskimo, can be a subject of the Queen and a citizen of Canada without in any way changing or ceasing to be himself (nous soulignons, Morton 1961 : 85, voir aussi Gwyn 155, Adams 2003 : 107).

L'exclusion des Anglais de la liste (les autochtones étant symboliquement représentés par les Eskimos), laisse entendre qu'il y a absence de tension entre l'identité anglaise et la citoyenneté canadienne. La position normative de la culture anglaise et des principes fondateurs (allégeance) exprime l'idée d'une mosaïque *a priori* posée ici comme antagonique au « melting pot » à l'étasunienne. Pour Morton, « for the society of allegiance admits of a diversity the society of compact does not [...] a unity under the Crown admitting of a thousand diversities » (nous soulignons, Morton 1972 : 111). Cette tension dans le discours en relève une, plus profonde, posée entre le respect à la canadienne des particularismes (légèreté d'être) et la célébration à l'étasunienne de l'universalisme (homogénéité) (Lipset 1986 : 114), plus fondamentalement entre le conservatisme et le libéralisme (Grant 2005 : 67). Le discours met donc de l'avant l'idée de la mosaïque avant même son inscription dans l'ordre symbolique canadien, par les réformes des années 1970. Toutefois, il s'agit bien d'une mosaïque *a priori*, en somme très différente de celle institutionnalisée par l'État fédéral à partir de 1971, observé à l'intérieur du pancanadianisme *a posteriori*.

L'analyse a relevé dans le discours, la conscience d'une « contradiction interne » entre régions (chez Gwyn et Hardin principalement), entre Canadien anglais et Canadiens français (les deux sont parfois confondues en une seule tension) et une contradiction externe (entre le schème

de valeurs canadiennes et étasuniennes). La diversité multiculturelle n'apparaît toutefois jamais, pour sa part, comme un pôle de cette contradiction. Dans l'exemple qui suit, la possibilité d'une contradiction est certes posée :

[...] we're used to English accents in this country – to a babel of accents : English, French, Scottish, Irish, Ukrainian, Italian, and many, many others – symbolizing those fierce ethnic and regional loyalties that hold us together as a distinctive people even as they tear us apart. A typically Canadian contradiction (nous soulignons Berton 1982 : 12).

Ici, la contradiction multiculturelle se limite symboliquement à sa dimension linguistique (« a babel of accents ») et on lui reconnaît immédiatement un pouvoir formateur (« hold us together »). La contradiction permet en retour la fermeture horizontale par une comparaison implicite avec l'expérience étasunienne (« a *typically* Canadian contradiction »).

Généralement, c'est à partir de l'antagonisme anglais/français que l'on normalise la question des multicultures; la conservation historique des cultures francophones et anglophones, ce « good old Canadian compromise » est alors ce qui permet à la mosaïque de se déployer : « Canadian particularism, the preservation of sub-national group loyalties, [is] an outgrowth of the commitment to the maintenance of two linguistic subcultures » (nous soulignons, Lipset 1986 : 142). La mosaïque *a priori* se réalise donc à travers la lecture historique d'un compromis initial, non pas entre deux groupes ethniques ou fondateurs, ce qui nous rapprocherait d'une lecture binationale de l'identité canadienne, mais entre deux groupes essentiellement « linguistiques ». Le caractère pancanadien de l'identité nationale s'exprime ici par l'attribution du préfixe « sous » au mot culture (« sub-culture ») présumant ainsi l'existence d'une culture globale. Chez Berton, la centralité du groupe majoritaire dans ce processus de conservation des particularismes nous éloigne définitivement d'une conception binationale du Canada; la préservation de la culture québécoise semble instrumentalisée au profit du groupe majoritaire : « our retention of Quebec's culture has been an immeasurable gain, as has our forced acceptance of ethnic diversity, and latterly our official support of the multicultural mosaic (nous soulignons, Berton 1982 : 72).

Cette sous-section (4.1) a permis d'observer que dans le pancanadianisme *a priori*, l'idée d'un « soi en danger », comme *stratégie* discursive, permet à la dimension horizontale de s'opérer. Les thèmes mis de l'avant sont généralement ceux des contradictions territoriales, internes et externes. De ces contradictions naît une approche particulière du politique (la tempérance, le sens du compromis, le conservatisme) se situant en *amont* des institutions

nationales. Compte tenu de la période couverte par le corpus (1960-2007), il est impossible de vérifier si la prise en compte des francophones est en rupture par rapport à la période précédente (ce qui dénoterait un passage du canadianisme anglo-saxon au pancanadianisme *a priori*). Toutefois, il est possible d'observer que tous les auteurs à l'étude inscrivent les Canadiens français dans cette narration nationale. Cependant, l'objectif est d'associer leur expérience à celle des Canadiens anglais et d'insister sur la congruence de leur conception du Canada et de sa mission.

4.1.2 La résolution des contradictions : les institutions et la relation verticale

La centralité des institutions au sein des pancanadianismes *a priori* et *a posteriori* a été relevée au chapitre 2. Ici, c'est leur articulation au sein de l'architecture discursive nationale et leur *fonction* (comme stratégie ou pratique discursive) qui intéresse cette étude. Comment, considérant l'idée d'un « soi en danger », le lien vertical intervient-il avec la fermeture horizontale dans le discours pancanadien *a priori*? Le corpus à l'étude offre deux réponses principales : i) les institutions neutralisent les contradictions internes et ii) incarnent ou réalise les valeurs canadiennes. L'unité de la société canadienne est, dans les deux cas, posée de manière *a priori* et les institutions permettent sa continuité et sa solidité.

L'espace discursif est marqué, au cours de la période à l'étude (1960-1990), par la centralité empirique des institutions fédérales au sein de la régulation politique, économique et sociale au Canada; ce sont elles qui, par des mesures d'intégration, visent à assurer l'unité et l'intégration *matérielle* et *symbolique* du Canada. Un lien étroit et parfois indistinct entre le principe vertical et le principe horizontal existe à cette époque. L'État vise à assurer l'intégration par le biais de programmes sociaux et à protéger la culture et l'économie canadienne des influences étasuniennes. C'est en considérant cet espace discursif qu'il est possible de faire sens de la centralité de l'État fédéral dans le discours identitaire des intellectuels publics.

4.1.2.1 Les institutions comme neutralisation des contradictions

La sous-section précédente a permis d'observer que les contradictions internes et externes donnent forme, en raison de leur capacité créatrice, à des valeurs nationales. Cependant, ces valeurs ne sont jamais présentées comme autonomes, puisque le discours les relie constamment aux institutions, présentées comme le lieu à l'intérieur duquel les contradictions se neutralisent ou

donnent forme à un comportement typiquement canadien. Hardin résume à lui seul, le caractère structurant des contradictions internes et externes en ce qui a trait au principe vertical :

Out of the contradiction between the small Canadian domestic market and the large American one grew the unique Canadian public enterprise style. Out of the internal contradictions between French-Canadian and English-Canadian, and between the regions and the centre, has come the adoption and the elaboration, as a fundamental mode of Canadian life of the un-American mechanism of redistribution as opposed to the mythic American mechanism of market rule (nous soulignons, Hardin 1974 : 300).

À l'instar de ces contradictions internes et externes, la question du territoire et de l'idée d'un « soi en danger » normalise également, dans les référents identitaires, la présence d'une « culture de l'entreprise publique » (Hardin 1974).

La présence d'une nature hostile permet parfois aux auteurs d'expliquer la présence d'un État central fort. Ses interventions constantes, par l'entremise des politiques nationales notamment, assurent l'existence du Canada en tant qu'entité distincte (Lipset 1986 : 120). Suivant Morton, c'est vraiment la relation du soi avec un univers extérieur et intérieur problématique qui justifie l'existence d'un ordre institutionnel particulier : « in Canada, a country of economic hazard, external dependence, and plural culture, only the objective reality of a monarchy and the permanent force of monarchical institutions could form the centre and pivot of unity » (1972 : 111). Ici, les contradictions internes s'impriment dans les institutions et les institutions neutralisent, en retour, ces mêmes contradictions.

Lorsque le discours situe l'histoire canadienne à l'intérieur de celle d'une lutte contre la nature et le territoire hostile, le développement canadien semble être contre nature, ce qui favorise la mise en exergue d'un caractère canadien (courage, hardiesse, etc.), mais aussi l'inscription des institutions au sein de ce récit. Morton affirme que le dynamisme de la nation est attribuable à l'État : « In Canada therefore government possesses an objective life of its own. It moves in all its parts at popular impulse, but if there were no impulse, it would still move. » (Morton 1972 : 111) L'État-providence ne saurait donc être le produit d'un programme politique contemporain, il reflète le caractère historique d'une expérience particulière du territoire.

4.1.2.2 Les institutions comme incarnation et réalisation des valeurs canadiennes

Lorsqu'il est question des institutions, les origines idéologiques du Canada deviennent fondamentales au discours. Dans l'ensemble du corpus à l'étude, l'attitude conservatrice est également ce qui justifie en amont l'existence d'un gouvernement central puissant : « with its

emphasis on the values of *noblesse oblige* and state responsibility, has meant, ironically, that Canada has provided a more favorable political and social climate for the development of welfare state policies than is found south of the border » (nous soulignons, Lipset 1986 : 114).

Le Canada serait une société plus élitiste, amoureuse des lois, étatiste, collectiviste et particulariste que celle des États-Unis, et ces caractéristiques proviennent du rejet de la Révolution étasunienne. Du moment fondateur provient donc une attitude particulière qui s'incarne ou se réalise à travers les institutions. Par exemple, pour Lipset, « elitism [...] contributes to the encouragement of a greater role for the state in economic and social affairs » (Lipset 1986 : 138). Pour Grant, « la Couronne britannique symbolise une loyauté continue envers l'État » et explique pourquoi les « Canadiens ont toujours été plus ouverts que les Étasuniens à employer le pouvoir gouvernemental à l'intérieur de la vie économique dans l'objectif de protéger le bien public contre la liberté privée » (notre traduction, Grant 2005 : 70). Cela s'explique par une approche distincte du pouvoir : « we venerate institutional authority in Canada; we don't venerate the individuals who wield it. » (Berton 1982 : 91).

L'idée que les institutions sont responsables d'une protection morale a été observée plus haut, mais révèle de manière plus profonde l'incarnation des valeurs canadiennes au sein des institutions. Les institutions ne représentent donc pas qu'une protection concrète contre les États-Unis, les « briques et le mortier de notre rempart national » (Berton 1982 : 61), mais incarnent une expérience particulière, essentiellement conservatrice. Cette expérience ne se résume pas, pour Grant, au « rêve d'un Canada britannique », mais représente plutôt le « rêve d'un Canada romantique ». Les institutions comme telles apparaissent donc comme insuffisantes si elles n'incarnent pas plus fondamentalement le respect de la tradition et le sens de la vertu : « none of the differences between the two sets of institutions [Canadian and American] are sufficiently important to provide the basis for an alternative culture on the northern half of this continent » (Grant 2005 : 72). Grant fait donc appel à une expérience nationale qui dépasse la simple mise en exergue du caractère monarchique et britannique des institutions, et inscrit le conservatisme et son incarnation dans les institutions comme fait marquant de l'identité canadienne.

L'analyse du principe vertical permet de révéler le caractère structurant de l'espace discursif sur le discours identitaire. Cette sous-section (4.1.2) a observé que les institutions nationales sont centrales à l'architecture discursive : elles neutralisent les contradictions, agissent comme une protection morale et assurent son développement et son dynamisme. Le discours

identitaire s'oriente donc manifestement vers la justification *a priori* de l'État-providence. Dans un espace discursif marqué par la pénétration culturelle et économique, ainsi que la centralité de l'État fédéral dans la protection du territoire canadien contre les influences extérieures, une telle justification tend à normaliser ou rendre légitime l'expérience canadienne. Ici, l'État ne se superpose pas aux autres éléments du discours, mais est inclus dans les rouages mêmes de cette narration; il en permet, dans certains cas, l'existence même.

4.1.3 L'inscription temporelle : le projet contre-étasunien et l'histoire

Dans les récits pancanadianistes *a priori*, la question de l'histoire occupe évidemment une position centrale. Si le discours a plutôt tendance à présenter une histoire sans référents historiques particuliers, il se construit néanmoins autour de certains événements clés tels que la Révolution étasunienne, l'acquisition de la responsabilité gouvernementale et la colonisation de l'Ouest. Il s'agit donc dans l'ensemble d'une histoire qui fait peu référence aux événements très chargés politiquement comme la Conquête, l'Acte d'union, le rapport Durham ou encore la pendaison de Louis Riel. Deux fonctions générales de l'histoire sont relevées dans le discours : elle permet d'enraciner le Canada dans un projet historique (4.1.3.1) et de fonder le contre-étasunianisme (4.1.3.2).

4.1.3.1 Le Canada comme projet historique

La reconnaissance d'une filiation avec l'histoire est fondamentale dans ce discours, car c'est en son sein que l'on enraine l'identité nationale. La reconnaissance de cet enracinement historique permet d'abord d'attacher à l'expérience canadienne une certaine légitimité : « Canada is not 'a land without real history... rootless, cut off, out of touch, and therefore barren.' [...] There is a thick continuity in us, as a collectivity, which has been deeply felt when Canadians have been in an independent mood » (nous soulignons, Hardin 1974 : 16).

C'est à l'intérieur d'une lecture historique, qui met de l'avant une expérience commune du territoire, de la politique et de la présence étasunienne, que l'unité nationale est créée de manière *a priori*. L'histoire contribue donc pleinement au principe de fermeture horizontale :

There are not two histories, but one history, as there are not two Canadas, or any greater number, one only. Nor are there two ways of life, but one common response to land and history expressed in many strong variants of the one, it is true but still one in central substance. The reason for this is that the history of Canada after 1760

is only a continuation and extension of the history of Canada before 1760. There is but one narrative line in Canadian history (nous soulignons, Morton 1972 : 89).

Cette légitimité fonctionne également grâce à l'association de la mission canadienne-française et de la mission canadienne-anglaise au Canada. L'histoire est facteur d'unité ici, alors qu'elle sera source de tension dans le discours pancanadianiste *a posteriori* : « on the harsh northern half of a continent a new nation, sprung from the ancient traditions of France, nourished in British freedom, and it must be gladly said, fortified by American example » (Morton 1972 : 86).

L'histoire du Canada révèle, pour plusieurs auteurs du corpus, une lente évolution du statut de colonie vers celui de nation. La mise en exergue de cette naissance incrémentale, ainsi que la mise en lumière de l'absence d'événements flamboyants au cours de l'histoire canadienne, permet aux auteurs de souligner les valeurs canadiennes de tempérance, de retenue et de pacifisme : « our history can be said to lack passion. That may be one reason why we do not wear our emotions on our sleeves as you [Americans] do » (Berton 1982 : 45). Cette attitude canadienne acquiert toute sa force discursive lorsqu'elle est comparée à l'expérience révolutionnaire étasunienne : « No guns, no revolutions. [...] We did not separate violently from Europe but cut our ties cautiously in the Canadian manner – so cautiously, so imperceptibly that none of us is quite sure when we actually achieved our independence » (Berton 1982 : 36).

Finalement, l'expérience historique du territoire canadien, relevée dans la sous-section 4.1.1.1, vient également impulser une approche particulière de l'État :

[the] early examples of [the Mountie's] official paternalism foreshadowed the later spectrum of social services – universal Medicare, family allowances – that distinguish Canadian society today and stand out in contrast to your more individual American philosophy. [...] The North West Mounted Police brought the welfare state to the frontier (Berton 1982 : 32).

Cette lecture de l'histoire vient donc justifier de manière *a priori* l'existence d'une tradition providentialiste au Canada et inscrire le Canada en rupture avec les États-Unis. Il s'agit là, du Canada présenté comme un projet contre-étasunien.

4.1.3.2 Le Canada comme projet contre-étasunien

La Révolution étasunienne est sans contredit un point nodal du discours pancanadianiste *a priori*. Elle permet, d'une part, d'inscrire la légitimité du projet canadien dans le temps et, d'autre part, de fonder un projet politique en actualisant les intentions fondatrices. Ce projet politique est définitivement celui d'une expérience contre-étasunienne : « Revolution is at the very root of your history; it is not part of our heritage » (Berton 1982 : 38).

La Révolution étasunienne permet, dans un premier temps, de fixer des valeurs canadiennes, mais surtout une approche canadienne du politique. L'expérience canadienne s'inscrit donc d'emblée comme une volonté de corriger, voire d'améliorer l'expérience étasunienne : « to Canadians not revolution but empire has meant liberty. Whatever the restraints empire might impose, the restraints were for the common good. Canadians have in their history sought not liberty in independence, but self-government within the Empire » (Morton 1972 : 32-3). Devant une telle lecture de l'histoire, ce sont les bases de l'expérience canadienne qui se trouvent légitimées ainsi qu'inscrites à l'intérieur d'une mission historique. Chez Grant, cette mission contre-étasunienne rassemble tant les Canadiens français que les Canadiens anglais :

What both peoples had in common was the fact they both recognized, that they could only be preserved outside the USA. The French were willing to co-operate with the English because they had no alternative but to go along with the endurable arrangements proposed by the ruling power [...] Both would grant the state much wider rights to control the individual than was recognized in the libertarian ideas of the American constitution (Grant 2005 : 67).

Thus our identity has also been shaped by our negative reaction to your overpowering presence. We know who we are not even if we aren't quite sure who we are. We are not American (Berton 1982 : 58).

Les institutions nationales possèdent, dans cette mission contre-étasunienne, un rôle éminemment central. Ce sont elles qui garantissent ultimement contre l'absorption. À l'instar des contradictions internes, les contradictions externes permettent d'inscrire l'unité des anglophones et des francophones de manière *a priori*. Pour Grant, le constat historique voulant que la survie du Canada dépende de son existence en dehors des États-Unis fonde cette unité : « the two original peoples, French and Catholic, British and Protestant, united precariously in their desire not to be part of the great republic; but their reasons were quite different » (Grant 2005 : 23).

Chez Grant, le rejet des États-Unis ne s'inscrit pas que dans une volonté de maintenir un lien avec la Grande-Bretagne, il s'agit plutôt d'un rejet du libéralisme et d'une fondation idéologique vouée à perpétuer le conservatisme au Canada. Or, ce projet confronte directement les États-Unis : « the impossibility of conservatism in our era is the impossibility of Canada. As Canadians we attempted a ridiculous task in trying to build a conservative nation in the age of progress, on a continent we share with the most dynamic nation on earth » (2005 : 67).

4.1.3.3 Un soi en danger, mais identifiable

Au carrefour du principe vertical et du principe horizontal, les ouvrages pancanadianistes *a priori* mettent en lumière un « soi identifiable ». La mise en exergue de tensions n'apparaît donc jamais comme une fin en soi, elle conditionne nécessairement en retour un esprit ou un caractère national. Les auteurs n'hésitent par ailleurs pas à l'identifier comme tel : « our identity is *there*, in the long working out of the Canadian contradictions » (Hardin 1974 : 33). Dans ces textes, le caractère problématique de l'autre ou du territoire (« soi en danger ») offre les outils discursifs de fermeture horizontale permettant de présenter un « soi identifiable ». Avant 1990, il n'est pas rare de retrouver les expressions suivantes, marquant en quelque sorte le succès discursif de la fermeture horizontale : « our identity is *there* » (Hardin 1974 : 33), « the character of the country [is] self-evident » (Grant 2005 : 5), « we have a distinct identity », « we are a Shield people » (Berton 1982 : 97). Pour Morton, « Canadian nationhood is one of the firmer facts of twentieth-century life » (Morton 1972 : 83). Devant ce « soi identifiable », les auteurs mettent également de l'avant des intra-soi tout autant identifiables. La diversité culturelle est nommable, il est possible de la saisir : « Canadian nationhood consists of a political nationality resting on two cultures, one Franco-Catholic, one Anglo-American. There are other diversities also, but none not subsumed in the political nationality » (nous soulignons, Morton 1972 : 83).

De plus, l'inscription de la nation à l'intérieur des institutions apparaît comme le principal garant de cette identité identifiable : « the major factors explaining the persistence of particular orientations is that they become embodied in institutions which help perpetuate them » (Lipset 1986 : 119). Émerge de cette architecture discursive, une dynamique circulaire consistant à poser le caractère problématique de l'autre ou de l'ailleurs, identifier une attitude qui en émerge (éthique redistributive, sens du compromis, etc.), inscrire ensuite cette attitude à l'intérieur des institutions (qui incarnent ou réalisent les valeurs) et poser les institutions comme garantes de la perpétuation de ces mêmes valeurs : « the redistribution ethic has become internalized over time so that now Canadians are psychically predisposed to it » (Hardin 1974 : 314).

Finalement, la volonté de maintenir une existence distincte en Amérique du Nord est sans contredit ce qui impulse la dynamique politique. Autrement dit, le principe horizontal et le principe vertical n'ont ultimement de sens qu'à travers leur actualisation dans un modèle contre-étasunien. Pour George Grant, l'identité canadienne ne peut se réaliser qu'à travers un modèle contre-étasunien ayant à son cœur le conservatisme, la construction d'un modèle alternatif ne peut conduire qu'à la disparition.

4.2 LE PANCANADIANISME *A POSTERIORI*

Les principaux paramètres du pancanadianisme *a posteriori* ont été présentés dans le chapitre typologique. Trois principaux éléments ont été relevés et seront rappelés ici brièvement, tout en insistant sur l'articulation des principes horizontal, vertical et temporel. Premièrement, l'analyse a révélé le rôle moteur des institutions face au caractère problématique de la diversité et de l'homogénéité. La séparation langue/culture et la séparation culture/État, principes sanctifiés dans la Charte, sont garantes de la liberté individuelle et de la naissance d'un véritable pancanadianisme. Rappelons d'abord que chez Trudeau, l'existence d'une identité culturelle *a priori* ne quitte la sphère du pancanadianisme qu'au prix de sa relégation dans la sphère privée :

The nation is [...] the guardian of certain very positive qualities: a cultural heritage, common traditions, a community of awareness, historical continuity, a set of mores; all of which, at this juncture in history, go to make a man what he is. Certainly, these qualities are more private than public, more introverted than extroverted, more instinctive and primitive than intelligent and civilized, more self-centered and impulsive than generous and reasonable (nous soulignons, Trudeau 1962 : 177).

La Charte représente alors la pièce maîtresse de cette refondation dans la mesure où elle accomplit la rupture tout en fondant empiriquement l'existence d'un peuple canadien. La fermeture horizontale quitte toutefois la recherche d'une unité *a priori* (culturelle, idéologique, unité des intentions fondatrices); le succès de la fermeture *a posteriori* repose sur la fragmentation à l'infini des matériaux de base de l'identité canadienne : « Canada is by nature pluralist – 'a mosaic' as Laurier put it – not an American-style melting pot. The Canadian nation is composed of citizens who belong to minorities of many kinds: linguistic, ethnic, racial, religious, regional and so on » (Trudeau 1990a : 365). Le caractère nécessairement incomplet de l'énumération (illustré par l'ajout de « and so on ») laisse entendre qu'il est impossible de saisir l'ensemble des paramètres de cette mosaïque, si bien que l'unité symbolique *a priori* ne saurait être revendiquée par un groupe en particulier. La multiplication de la diversité au-delà de la diversité culturelle (« minorities of many kinds ») permet également au discours de ne pas nommer les deux groupes majoritaires en tant que tels, ce qui était pourtant le cas dans le pancanadianisme *a priori* (y compris dans la version multiculturelle *a priori*). La diversité canadienne devient de moins en moins nommable ou reconnaissable, le « soi identifiable » (l'identité canadienne, la race anglaise, la race française, les minorités écossaises, irlandaises, etc.) du pancanadianisme *a priori* cède alors la place à un « soi incernable, mais ordonné ».

D'abord incernable, le soi devient néanmoins ordonné grâce aux instruments institutionnels en place (la Charte notamment) et c'est grâce à son caractère ordonné (de manière *a posteriori*) qu'il est possible de l'observer, de le saisir et de le définir.

On contourne ce « soi incernable » en offrant des droits aux individus eux-mêmes, qui deviennent le centre ultime de cette fermeture horizontale, afin de surmonter l'imposition d'une identité *a priori* : « [individuals] transcend the accidents of place and time, and partake in the essence of universal Humanity » (Trudeau 1990a : 364). La primauté de l'individu étant posée, l'unité nationale ne saurait se réaliser qu'*a posteriori*; les individus eux-mêmes deviennent les protagonistes de cette intégration nationale : « national unity, if it is to mean anything in the deeply personal sense, must be founded on confidence in one's own individual identity; out of this can grow respect for that of others and a willingness to share ideas, attitudes and assumptions » (nous soulignons, Trudeau 1971 : np). L'unité nationale ne résulte pas d'un principe de reconnaissance mutuelle ou de dialogue, ce qui aurait démontré le caractère foncièrement collectif de cette unité, mais prend naissance à l'intérieur même de l'individu, dont la confiance envers sa propre identité individuelle précède nécessairement l'unité. C'est bien parce que la diversité (provinciale, nationale, culturelle et autres) peut être dangereuse que l'unité est étroitement liée à son caractère nécessairement ordonné, c'est la Charte qui le permet.

Pour Trudeau, la Charte scelle cette fermeture horizontale en posant l'existence d'un ensemble de valeurs collectives. C'est ainsi que le « soi incernable » est en mesure de devenir « ordonné ». Les valeurs canadiennes ne s'incarnent toutefois pas *dans* la Charte, comme si elles existaient en amont de la Charte, mais c'est plutôt la Charte qui pose les valeurs canadiennes, démontrant ainsi le caractère *a posteriori* de l'identité nationale : « a Charter of Rights and Freedoms entrenched in the Constitution [...] was meant to create a body of values and beliefs that not only united all Canadians in feeling that they were one nation, but also set them above the governments of the provinces and the federal government itself » (nous soulignons, Trudeau 1990b : 46).

Deuxièmement, la typologie a relevé à quel point les institutions sont centrales dans ce pan-canadianisme. Elles incarnent d'abord la présence, mais surtout l'existence, d'un « bien commun canadien » qui dépasse et transcende le bien particulier des provinces. Les institutions comportent également une Constitution et une Charte constitutionnalisées, conçues comme le point de départ d'une prise de conscience commune de l'existence d'un peuple canadien. À côté du rôle constitutionnel des institutions, qui pose paradoxalement l'antériorité de l'individu sur

l'État, le pancanadianisme *a posteriori* pose la centralité de l'État dans l'intégration symbolique et matérielle de la nation (donc, l'antériorité de l'État sur l'identité collective). Dans son texte « Des Valeurs d'une société juste » Trudeau insiste d'ailleurs sur ces deux dimensions institutionnelles, à la fois juridique et politique, dans sa conception de l'égalité des chances (Trudeau 1990a : 360). L'égalité des chances devient donc le principe à partir duquel les individus sont en mesure de participer pleinement à la vie nationale :

The spending power is a powerful means of developing a sense of national belonging. Whether we are talking about health insurance or the various social assistance schemes funded jointly by the federal government and the provinces, all these plans or schemes are brought into being by the federal government under the Constitution, and they are good for Canadian patriotism because they give Canadians a sense of belonging to one nation (Trudeau 1990b : 30-31).

Troisièmement, au niveau de sa conception de l'histoire, le pancanadianisme *a posteriori* s'inscrit manifestement en rupture avec le passé; ici, le discours a une conscience aigüe de son rôle dans la refondation du Canada. L'idée que le Canada s'enracine profondément dans l'histoire, qu'il existe « a thick continuity in us », tend à être remplacée par l'idée que le Canada est un « pays jeune », parfois même encore immature. La référence à l'histoire, comme dans l'exemple suivant, est plutôt mince et renvoi à un passé sans référent culturel particulier. Ici, ce n'est clairement pas l'histoire qui fonde l'expérience canadienne :

[Canada is] a young country, a rich country, a country of two languages, of ethnic and religious plurality and of federative structure, Canada also possessed a political tradition that was neither entirely libertarian nor entirely socialist but rested on an indispensable partnership between government and the private sector, and on direct action by the state to protect the weak from the strong, the disadvantaged from the well-heeled (Trudeau 1990a : 359).

La référence à la « tradition politique » canadienne évite les recours à des intentions fondatrices ou encore aux groupes en présence, même si le pancanadianisme *a priori* avait tendance à associer la tradition politique canadienne aux deux groupes majoritaires. La référence à l'histoire motive néanmoins ici un projet politique particulier, soit l'établissement d'une « société juste », dont la valeur ultime ne s'enracine pas dans le respect des intentions fondatrices, comme pour le pancanadianisme *a priori*, mais dans sa capacité à assurer l'intégration future de la nation canadienne. Ainsi, le projet contre-étasunien, dans le discours à tout le moins, tend à céder la place à un projet de « société juste » dans lequel l'État-providence a un rôle primordial à jouer comme garant de l'intégration nationale.

Une lecture positive de l'histoire et de son rôle fondateur est donc souvent remplacée par une lecture sévère de l'évolution de la fédération et de la relation des groupes majoritaires envers les minorités : « Canadian history has consisted of a difficult advance toward a national unity that is still fragile and is often threatened by intolerance » (Trudeau 1990a : 365-6). L'histoire ne fonde alors pas la nation canadienne, mais la remet en question en illustrant à quel point les forces naturelles en présence, notamment les provinces, la menacent constamment : « from John A. Macdonald's day on, the history of federal-provincial relations in Canada has been one of frequent disputes and discords between the two levels of government. That is a constant of our history » (Trudeau 1990b : 42-3, voir aussi Trudeau 1990a : 376). Suivant une telle lecture de l'histoire, le gouvernement fédéral ne prolonge pas, grâce à l'institutionnalisation des valeurs nationales, une nation canadienne existant en amont des institutions, mais s'inscrit littéralement en porte-à-faux avec les pressions centrifuges qu'elle contient. Le gouvernement fédéral, le rapatriement de la Constitution et la Charte viennent donc littéralement créer la nation canadienne en mettant un terme à ces tensions.

4.3 LE TOURNANT DES ANNÉES 1990

À l'intérieur du corpus, le début des années 1990 apparaît véritablement comme un moment charnière; la configuration des trois dimensions relevées plus haut commence à être remise en question. Elle sera soit critiquée de manière explicite ou reconfigurée de manière implicite. L'exposition de l'identité canadienne pose de nouvelles questions et invite peu à peu à reconsidérer les pancanadianismes *a priori* et *a posteriori*. D'un point de vue institutionnel, le chapitre 3 a observé la transformation de la dimension matérielle des institutions avec le rapatriement de la Constitution, l'enchâssement d'une Charte des droits et libertés et l'adoption du libre-échange, ainsi que leur remise en question symbolique avec les tentatives avortées de Meech et Charlottetown. Les années 1990 sont également marquées par l'intensification des réformes néolibérales du régime de citoyenneté d'après-guerre. Les auteurs posent donc leur réflexion, au début des années 1990, dans un espace discursif radicalement différent. Cette sous-section (4.3) vise à mettre en lumière les premières conséquences de l'effritement des dimensions institutionnelles matérielle et symbolique sur la réflexion des auteurs de notre corpus.

Robert Fulford est peut-être celui qui, dans son texte « A Post-Modern Dominion » (1993), se situe le plus clairement au carrefour des conceptions *a priori* et *a posteriori* de

l'identité canadienne ainsi que de leurs variantes *a priori 2* et *a posteriori 2*. Dans un premier temps, Fulford observe explicitement, dans ses mots, le passage du pancanadianisme *a priori* au pancanadianisme *a posteriori*. Il associe l'évacuation des référents historiques à l'intérieur du principe de fermeture horizontal à une amnésie historique : « we are forgetting that we have a past. Or where it is acknowledged that we do have a history, we are being taught to be ashamed of it (Fulford 1993: 117). Dans son texte, bien qu'il soit question du Canada et de sa citoyenneté, Fulford fait directement référence aux Canadiens anglais, non pas en tant que groupe national distinct (comme dans un récit bi/multinationaliste), mais en tant que majorité nationale (dans *un Canada*). Le fait de s'adresser à la majorité nationale, dans un texte qui définit pourtant l'identité canadienne, est révélateur d'une prise de conscience de la valeur normative de la culture majoritaire dans cette identité *a priori*, alors que les textes pancanadianistes *a priori* gommaient généralement cette nuance en assimilant francophones et anglophones au même schème de valeurs.⁷¹ La perte de ce rôle normatif de la culture majoritaire est problématique pour Fulford : « the events of the last three decades [...] have 'decentred' Canada, making it unsure what is the core and what is the periphery » (Fulford 1993 : 118). La mise en lumière d'un « noyau » ('core') et d'une « périphérie » et de leur importance distingue largement son point de vue de celui d'un pancanadianiste *a posteriori* et le rapproche du pancanadianisme *a priori*. Toutefois, contrairement au pancanadianisme *a priori*, il y a une conscience manifeste de ce noyau.

Dans un deuxième temps toutefois, son constat d'une rupture avec le pancanadianisme *a priori* se transforme en un nouveau principe posant l'existence d'une identité *a posteriori*. Pour Fulford, c'est en quelque sorte l'attitude du Canada envers lui-même, soit sa remise en question perpétuelle, qui fait désormais office de principe de fermeture horizontal : « The key to post-modernism is "its questioning of any notion of coherent, stable, autonomous identity (be it individual or national)" – and what could be more Canadian than that? » (nous soulignons, Fulford 1993: 118). À travers cette idée, il est possible d'observer l'expression d'une nouvelle stratégie discursive au sein de laquelle ce n'est pas l'histoire qui possède un rôle fondateur, mais l'attitude des Canadiens envers l'histoire. Cette stratégie, présagée par Fulford, tendra à se généraliser à l'intérieur du pancanadianisme *a posteriori 2* au cours des années 1990 et 2000.

⁷¹ Une prise de conscience semblable anime Philip Resnick (1994), Kenneth McRoberts (1997) et Ian Angus (1997). Leurs ouvrages n'ont pas été retenus dans le corpus étant donné que leur objectif n'est pas de définir l'identité canadienne, mais plutôt l'identité canadienne-anglaise.

Dans un troisième temps, Fulford met de l'avant une nouvelle stratégie discursive, absente des textes pré-1990, mais qui prendra de l'importance par la suite. Il s'agit de la destruction assumée de certains référents du discours identitaire *a priori* tout comme *a posteriori* :

It seems dangerous as well as fatuous to ground the meaning of citizenship in social programs, particularly those (such as medicare) that have been established for only one generation or so. If citizenship has any meaning beyond the purely practical, it must find roots that go deeper than the social legislation (nous soulignons, Fulford 1993 : 107).

Ici, soulignons d'abord l'inversion, au sein de l'architecture discursive, de la relation entre identité et institution, ce qui révèle dans son discours une conception non pas *a priori* (où ce serait l'identité qui fonde l'approche des programmes sociaux) mais *a posteriori* de l'identité canadienne (le sens de la citoyenneté est, pour Fulford, fondé *sur* les programmes sociaux). Ensuite, Fulford remet en question la centralité des institutions alors qu'elles jouent un rôle tant dans le pancanadianisme *a priori* que dans le pancanadianisme *a posteriori*.

Situer le texte de Fulford en tant que moment pivot du corpus ne suggère évidemment pas qu'il soit responsable de la transition observée. L'attrait de le présenter ainsi réside plutôt dans le fait qu'il présente de manière synthétique les thèmes, les stratégies, les tensions et les transitions à venir au sein du discours; la coexistence de référents *a priori* et *a posteriori* illustre le fait qu'il se situe dans un « espace discursif » en plein bouleversement.

L'indéfinition identitaire relevé par Fulford apparaît comme un problème pour certains, dont Richard Gwyn, pour qui l'expérience canadienne « signifie désormais à peu près n'importe quoi » (traduction libre, 1995 : 248). Pour ce dernier, les transformations des dimensions matérielle et symbolique des institutions, à l'occasion des réformes des années 1980 et 1990, auraient remis en question les bases de l'identité canadienne sans toutefois provoquer un travail de réinvention nationale et auraient été responsables d'une sorte d'apathie ou de morosité postmoderniste. Ce que Gwyn ne parvient pas à saisir, c'est qu'à travers toute cette « morosité postmoderniste » et les thèmes qui y sont inhérents, il y a un important travail de réinvention nationale (souvent involontaire), notamment en ce qui a trait à la question des institutions et de la place des États-Unis au sein de la vie nationale.

Dans notre corpus, le pancanadianisme *a priori* se reconfigure principalement en un pancanadianisme *a posteriori*, démontrant la prégnance de l'espace discursif qui se développe à partir des années 1970 au Canada. Cependant, contrairement au pancanadianisme *a posteriori*, le pancanadianisme *a posteriori* 2 révèle un visage complètement différent dont les liens avec les

réformes néolibérales apparaissent évidents. Cette transition, qui est centrale à l'intérieur du corpus à l'étude, ne doit pas voiler le fait que certains ouvrages du corpus posent encore après 1990, l'existence d'une identité pancanadienne *a priori*. Cependant, l'analyse observe qu'à l'instar du pancanadianisme *a posteriori* 2, le pancanadianisme *a priori* tend à acquérir un nouveau visage (pancanadianisme *a priori* 2).

4.4 LE PANCANADIANISME A POSTERIORI 2

La plupart des textes des années 1990 et 2000 portent en eux une remise en question explicite des dimensions ayant caractérisé à la fois le pancanadianisme *a priori* et le pancanadianisme *a posteriori*. C'est un peu comme si les tensions internes au paradigme étaient devenues insurmontables; le libre-échange et les réformes d'inspiration néolibérale confrontent en effet l'idée d'une contre-expérience et de la centralité des institutions à la vie nationale. La reconfiguration de l'« espace discursif » semble donc peser de tout son poids sur les auteurs, alors que le rôle discursif des institutions nationales s'effrite chez les pancanadianistes *a posteriori*. Ainsi, bien que la réflexion ne porte pas explicitement sur la relation entre les institutions et l'identité, elle en est teintée, ce qui illustre la dimension structurante du régime de citoyenneté.

4.4.1 La problématisation de soi : le soi complexe et la fermeture horizontale

Les sections 4.1 et 4.2 ont observé que les pancanadianismes *a priori* et *a posteriori* opèrent le principe de fermeture horizontal à partir de l'existence de contradictions internes et externes résolues grâce aux institutions nationales. Le pancanadianisme *a posteriori* 2 expose toutefois une nouvelle stratégie discursive : la problématisation de soi devient le principal moyen de fermeture horizontal. L'analyse met en lumière deux stratégies discursives : une stratégie de destruction des récits précédents et une stratégie de (re)construction de l'identité canadienne.

4.4.1.1 La stratégie de déconstruction

L'analyse met en évidence une volonté assumée de questionner et de critiquer le contenu des pancanadianismes précédents, notamment les valeurs imputées aux Canadiens et censées marquer la distinction entre les expériences au nord et au sud de la frontière. Il s'agit parfois du

constat d'un décalage entre l'identité projetée et la réalité empirique; les Canadiens ne seraient pas plus généreux, compatissants, modestes et amoureux du compromis que les Étatsuniens :

We wrap ourselves in a national superiority complex, especially when we talk about the United States, but it is really just a cover for our insecurity, and it is not at all justified (Homer-Dixon, dans Studin 2005 : 9).

Our health care system is often described as the best in the world, but a number of reputable international groups have consistently placed Canada near the bottom of the list (MacDonald, dans Studin 2005 : 24).

Les valeurs canadiennes n'apparaissent donc plus ici comme le lieu de l'unité symbolique *a priori* ou *a posteriori* de la société canadienne. La destruction de cette idée semble même salvatrice pour certains auteurs dans la mesure où elle libère du poids des narrations nationales pancanadianistes :

We have experience of such brainwashing. In our long, arduous search for identity, the British traditions in law, politics and even apology have now been replaced by so-called Charter values. [...] The "Canadian values" that we now supposedly cherish are in fact standard Western values. [...] Canada would be such a better place – we would be such a finer people – if we finally outgrew our self-consciousness (Watson, dans Studin 2005 : 241-3).

Cette idée que les identités *a priori* et *a posteriori* classiques seraient astreignantes permet donc à certains auteurs de déconstruire le pancanadianisme et de proposer l'« indéfinition radicale » en remplacement. Keohane critique à la fois le pancanadianisme *a priori* et le pancanadianisme *a posteriori* : « What we should understand is the fallacy common to both projects : that it is as much a fantasy to think that it is possible to hear the voices from everywhere as it is to discern the singular, authentic or objective voice » (Keohane 1997 : 8, voir aussi Saul 1998: ch. 1). Enfin, chez Gwyn, les réformes néolibérales auraient libéré des forces inespérées, inhibées par l'imbrication des institutions dans un récit contraignant : « As winds running contrary to the old wisdom of the paternalist provider-state, some of these forces have been liberating and constructive » (Gwyn 1995 : 255).⁷²

Les stratégies discursives de déconstruction touchent donc ici deux aspects principaux des articulations précédentes : la centralité de certaines valeurs et leur caractère *a priori*, ainsi que les principes institutionnels des pancanadianismes *a priori* et *a posteriori*. C'est par la reconstruction que le pancanadianisme *a posteriori* parviendra à réopérer ses fonctions de fermeture horizontale.

⁷² La présence de Gwyn dans le pancanadianisme *a posteriori 2* et le pancanadianisme *a priori 2* s'explique par le fait qu'il présente une vision différente de l'identité canadienne dans ses ouvrages de 1986 et de 1995. Le premier se situe davantage dans une perspective *a priori 2*, alors que le second se situe manifestement dans une perspective *a posteriori 2*.

4.4.1.2 La stratégie de reconstruction

Après 1990, les ouvrages mettent de plus en plus de l'avant l'idée que le Canada est une nation postmoderne, et ce, même si les auteurs ne l'assument pas nécessairement ouvertement. Une vision beaucoup plus fluide et imprécise de l'identité tend à faire disparaître l'assurance démontrée par les pancanadianistes *a priori* et *a posteriori* classiques lorsqu'ils affirmaient l'existence d'une identité canadienne (l'idée du « soi identifiable », d'un « soi incernable, mais ordonné »). Il a été observé que dans les deux pancanadianismes précédents, malgré des contradictions internes et un soi en danger, les auteurs semblaient néanmoins en mesure d'identifier l'identité canadienne. L'idée qu'un Canadien est « quelqu'un pour qui il est difficile de définir sans réflexion 'qu'est-ce qu'un Canadien?' » (Rahema, dans Studin 2006 : 208) remplacera peu à peu l'idée que les « Canadiens *ont* une identité distincte » (Berton 1982 : 14).

L'identité nationale devient peu à peu, à l'intérieur du discours, une réalité insaisissable, impermanente, mutable, plastique, fragile, transparente et opaque (Gwyn 1995 : 249). On dit de l'essence canadienne qu'elle est imaginaire, intangible, fondamentalement complexe (Saul 1998); que l'incapacité d'en saisir les contours fait en sorte que le Canada est « une société qui communique avec elle-même, sans cesse, de façon répétitive, obstinément » (notre traduction, Gwyn 1995 : 249).

L'identité canadienne ne semble désormais plus provenir d'une fondation idéologique ou ne révèle pas l'existence de valeurs qui transcendent l'expérience collective; l'identité canadienne se dérobe sous les yeux de ses observateurs :

A Canadian is a quiet conundrum, self-abnegating, even mysterious. A Canadian is a believer, committed to this miraculous and impossible country. Attempting to characterize a Canadian is an exercise similar to chasing chimeras, the essence of Canadian so strongly imaginary, almost intangible (Van Herk, dans Studin 2006 : 124).

Paradoxalement, c'est à partir de cette absence de substance que le discours marque les caractéristiques de l'identité canadienne. L'indéfinition identitaire est donc valorisée comme telle : « For although I am a Canadian, I have never been able to figure out – not quite – who I am. And that too, is part of being a Canadian » (Van Herk, dans Studin 2005 : 128-9). L'indéfinition comme définition de l'identité produit un résultat que certains auteurs ont de la difficulté à saisir :

A Canadian is almost always unsure of what it means to be Canadian. Maybe this is a strength. Maybe it is evidence of our tolerance and pluralism and of our enlightened

postmodernity. (...) Or maybe it just reveals our hollow core – a vacuity at the centre of our soul (Dixon, dans Studin 2006 : 8).

De cette vacuité naît toutefois une attitude que certains qualifient de typiquement canadienne. L'identité canadienne apparaît désormais marquée par le sens de l'autodérision et de l'ironie défensive, caractéristiques d'une peur du vide, de l'indéfinition : « at the heart of the symbolic order of Canada is an ironic relationship to the lack » (Keohane 1997 : 39). Ainsi, l'idée que le Canada est un « work in progress », ou encore que les Canadiens sont « inachevés » (Cohen 2007) n'a jamais été aussi présente.

Caractéristiques de l'identité canadienne <i>a priori et a posteriori</i>	Caractéristiques de l'identité canadienne <i>a priori 2 et a posteriori 2</i>
Collectivisme	Adaptabilité
Confiance en de gros gouvernements	Autonomie
Conservateurs	Collectivisme
Déférents	Coopérativité
Élitistes	Décence
Étatistes	Dénigrement de soi-même
Mentalité de siège	Dénigrement de la réussite
Modérés	Égalitaires
Paternalistes	Équitables
Respectueux de la loi	Généreux
Solidaires	Grognons
Respectueux des particularismes	Hospitaliers
	Humains
	Inconscients de leur histoire
	Modérés
	Modestes
	Multiculturalistes
	Pacifistes
	Faible attachement à l'histoire
	Sceptiques face à l'État
	Simplisme
	Tolérance
	Complexes

L'expérience nationale est donc en marche, il s'agit d'un « processus » plutôt que d'une entité finie, la saisir complètement est tâche impossible : [Canada is] a culture and civilization in flux, in perpetual metamorphosis (Powe 1997 : 6). Le discours se passe donc d'une définition finie de l'identité canadienne. Selon Roy MacGregor, « even if you could properly say a 'Canadian is...' your definition would be out of date before the sentence could be completed » (dans Studin 2006 : 98). Alors que les pancanadianismes *a priori et a posteriori* mettaient de l'avant

une relative unité conceptuelle dans leur définition de l'identité canadienne et de ses caractéristiques, nous assistons, après 1990, à une multiplication sans précédent des caractéristiques imputées à la nation canadienne (voir tableau 4, page 129). Le tableau 4 illustre une conversation nationale pancanadianiste de plus en plus dissonante dans laquelle la multiplication des référents illustre un espace discursif en manifeste transformation.

L'identité canadienne apparaît en quelque sorte comme de plus en plus problématique : ce n'est pas l'unité ni l'homogénéité qui marquent l'expérience nationale, mais la présence de « forces en tension », de paradoxes, d'attitudes envers soi ou de comportements dissonants. Si l'idée des contradictions internes et celle d'une diversité problématique était présente dans les deux premières versions du pancanadianisme, le discours pose désormais comme satisfaisante, cette unique complexité interne. L'idée que « la contradiction est peut-être la seule règle sur ce territoire » (MacGregor, dans Studin 2006 : 96) remplace en quelque sorte l'idée voulant que la contradiction puisse se résorber ou s'incarner au sein des institutions nationales.

Il semble que ce discours pancanadianiste *a posteriori 2* se distingue radicalement de sa version précédente. La problématisation d'un Autre ou d'un Ailleurs permettait, avant 1990, de mettre en place un « soi identifiable » dans la version *a priori* et un « soi incernable, mais ordonné » dans la version *a posteriori* du pancanadianisme. L'Autre et l'Ailleurs semblent désormais beaucoup moins actifs au sein du principe de fermeture horizontal. C'est plutôt la complexification du *soi* qui opère cette fonction. L'analyse du corpus révèle donc le passage de l'idée d'un « être fragile » au sein du pancanadianisme *a priori* et *a posteriori* à celle d'une « fragilité d'être », symbolisée par la notion de « complexité interne ».

4.4.1.3 La dimension formatrice du « soi complexe »

Selon les tenants du pancanadianisme *a posteriori 2*, la « fragilité d'être » n'est toutefois pas paralysante. En effet, elle impulse une dynamique collective, qui opère le principe de fermeture horizontal : « it may be that this anti-nation, our eclectic mosaic culture, this condition of being seemingly disparate and separate, all our obsessions with who we are, may be our strength, our promising path, our myth, an original form of harmony (Kuptana, dans Studin 2006 : 41).

Cependant, contrairement à l'« être fragile » qui se réalisait *dans (a priori)* et *grâce (a posteriori)* aux institutions nationales, l'identité nationale demeure ancrée à l'intérieur de cette complexité interne. Pour Keohane, le manque originel d'essence est le noyau même de l'expérience canadienne : la fragmentation, l'hybridité, la contradiction et l'incomplétude

caractéristiques du Canada en sont l'illustration indéniable (1997 : 11). Cette indéfinition n'est pas un frein, mais le point de départ d'une amitié et d'une solidarité basées sur un « imaginaire nomade » :

a nomadic imaginary [is] a spirit that finds its enjoyment grounded in boundary confusion, that takes pleasure in the polymorphous perversity of the illegitimate progeny of immigrants, that finds enjoyment in the interpenetration of hybrid, technicoloured beings with many cultures, voices, identities, and sexualities (Keohane 1997: 13).

4.4.2 L'effritement de la dimension verticale : des valeurs étatiques aux valeurs individuelles

Les ouvrages du corpus publiés après 1990 ne révèlent pas la même insistance sur la place et le rôle des institutions au sein de la vie nationale que les ouvrages pancanadianistes *a priori* et *a posteriori* classiques. L'analyse de ces derniers a observé que le discours avait tendance à inscrire les institutions dans une continuité logique avec les valeurs canadiennes (*a priori*) ou à souligner le rôle central des institutions dans la synthèse des identités (*a posteriori*). A contrario, l'analyse des travaux post-1990 révèle que le discours a tendance à rendre les valeurs canadiennes, ou tout simplement l'existence d'une nation canadienne, de plus en plus autonome par rapport aux institutions nationales. Les caractéristiques de l'identité canadienne recensées dans les ouvrages pancanadianistes *a posteriori* 2 (voir la colonne de droite du tableau 4, page 129) illustrent ce détachement. Alors que les Canadiens étaient déférents, étatistes et paternalistes – caractéristiques qui impliquent une conception particulière de l'État – les caractéristiques canadiennes renvoient désormais beaucoup plus à des attitudes individuelles ne requérant pas nécessairement l'État (autonomie, générosité, hospitalité, inconscience de l'histoire), mais renvoient directement à des attitudes individuelles (tableau 4, page 129).

Par ailleurs, bon nombre d'auteurs ne font tout simplement pas référence aux institutions dans le contenu de l'identité nationale ni à l'intérieur des stratégies discursives qu'ils mettent de l'avant. Cette absence tranche face à l'inclusion massive des institutions dans le discours au sein des pancanadianismes *a priori* et *a posteriori* classiques. Le discours participe ensuite à la reconfiguration et même, à la critique ouverte (stratégie de transformation et de démantèlement dans la grille de lecture) des institutions au sein de l'identité nationale. Ce déplacement est rendu compréhensible lorsque l'on considère l'affaiblissement du principe vertical dans l'espace discursif, lequel aurait été entraîné par les réformes néolibérales.

4.4.2.1 La critique du rôle central des institutions dans l'identité pancanadienne

De plus en plus d'auteurs remettent explicitement en question les institutions nationales dans leur texte. Ils questionnent alors l'étendue réelle de l'État-providence canadien, la générosité de ses programmes sociaux, leur capacité réelle à faire face à la mondialisation et à continuer à intégrer et tenir ensemble les diverses parties du pays. Une prise de conscience de l'évanescence des fondements des deux pancanadianismes précédents, principalement de la centralité de l'État à l'intérieur de la narration nationale, est au cœur de cette remise en question :

International borders are dissolving, and many of the institutions that once bound us together as a nation have been scrapped. Multinational corporations are taking over the world. Our most cherished notions of what defines us as Canadians seem to be erroneous (MacDonald, dans Studin 2005 : 26).

De manière implicite, plusieurs auteurs attaquent également les institutions, non seulement dans leur rôle matériel ou symbolique, mais dans leur capacité à incarner ou réaliser les valeurs nationales. Le Canada semble désormais se réaliser d'abord et avant tout à l'intérieur des individus eux-mêmes : « Canada truly exists not on the map, not in our institutions or ethnicity, but between the ears of Canadians. Canada lies deep in our assumptions, our attitudes, our understanding of social structures » (Cameron, dans Studin 2006 : 153).

Les valeurs avancées pour qualifier l'expérience canadienne font de moins en moins appel à des comportements collectifs ou à la collectivité, mais de plus en plus à des comportements ou des attitudes prenant place dans la sphère privée et dont les individus eux-mêmes sont les principaux protagonistes (voir le tableau 4, page 129). Pour Lipset, par exemple, du caractère conservateur du Canada découle la croyance collective en une « responsabilité pour l'État » et c'est ce qui explique le développement de l'État-providence au Canada (1986 : 118). Pour Trudeau, de « l'égalité des chances » découle une vision du Canada où « tous les Canadiens travaillent ensemble pour en faire un pays fort et uni » (traduction libre, 1990 : 360). À l'inverse, pour Adams, c'est de la croyance des Canadiens en une « responsabilité personnelle envers les autres » que découle une tendance à la générosité et c'est ce qui explique l'existence de l'État-providence (nous soulignons, 2003 : 59). Dans ces exemples, il est possible d'observer le passage d'une explication collective (*a priori* et *a posteriori*) à une explication individualisée des caractéristiques de la nation. L'identité canadienne apparaît de plus en plus comme « 32 146 547 différentes choses toutes ensemble » (traduction libre, MacGregor in Studin 2006 : 95). George

Bowering prétend, dans cette optique, que « if I could figure out what I am, I might have a step up to figuring out what a Canadian is » (dans Studin 2006 : 66).

Les valeurs canadiennes ne sont que très rarement incarnées par l'État; ce sont les Canadiens qui, individuellement, réalisent ces valeurs. La valeur *a priori* de la tolérance, par exemple, qui se réalise *dans* et *par* les institutions pour Berton (1985 : 30) et Lipset (1986 : 140-1) et *à partir* des institutions pour Trudeau (1990 : 364), se réalise désormais au niveau des Canadiens eux-mêmes : « our governments take credit for multiculturalism, but it is really something done by ordinary people, by the Canadians who eat each other's national foods, listen to each other's music, and become friends with each other » (MacMillan, dans Studin 2006 : 35).

Alors que pour Lipset les valeurs nationales à l'étude impliquent la présence ou prescrivent un rôle pour les institutions nationales (élitisme, amour des lois, étatismes, collectivisme et communautarisme), celles mises de l'avant par Adams (2003) et Keohane (1997), entre autres, n'impliquent pas une telle relation : autonomie individuelle, non-conformisme, modestie, égalitarisme, scepticisme face aux autorités traditionnelles, responsabilité sociale, modestie, tolérance, ironie, etc. (voir le tableau 4).

Au-delà de la critique implicite de l'État, cette imbrication de l'État et de l'identité nationale (propre au pancanadianisme *a posteriori*) est parfois explicitement contestée. Pour Gwyn, l'identité nationale est le résultat non pas des institutions, mais de la volonté des Canadiens d'exister : « We continue to exist because we continue to will our existence. Most nation-states are. We are always *becoming*. We are doomed forever to have to reinvent our community » (1995 : 254). Selon Keohane, la lourdeur bureaucratique et le manque de leadership politique font en sorte qu'un projet national incarné par l'État est de plus en plus contre-productif; d'autant plus qu'un modèle social de la communauté unifiée est invariablement fondé sur l'exclusion préalable de certains autres, composantes mêmes de cette communauté (1997 : 30). Il importe de combattre par le bas (les citoyens eux-mêmes) la totalisation de l'espace national, afin de préserver à tout prix le « dynamisme propre à l'indétermination radicale » (ibid : 30). Les institutions de l'État apparaissent donc de moins en moins comme le locus de l'expression d'une identité nationale.

L'individualisation des valeurs canadiennes fonctionne même dans une critique des institutions et d'une valorisation des individus. Le contenu du discours illustre donc ici, la nature structurante de l'espace discursif qui met de l'avant la notion de responsabilité individuelle. Pour Margaret MacMillan, par exemple, il existe deux niveaux de générosité au Canada, individuelle

et étatique ; la première étant une réussite et non la seconde. « We like to think of ourselves as a compassionate society. We are and we are not. Many Canadians quietly raise foster children, volunteer for charities, go on walks to raise money for good causes. Yet we try to ignore the dismal state of many Aboriginal Canadians. We allow the mentally ill to sleep out on our streets » (MacMillan, dans Studin 2006 : 36). L'équité qui était une valeur canadienne incarnée *dans* (a priori) ou réalisée *à travers* (a posteriori) les institutions tend ici à se déplacer vers l'individu lui-même qui réalise les valeurs dites collectives. Les piliers de l'identité nationale tendent d'ailleurs à être associé à l'individu lui-même et ne représentent plus, pour ainsi dire, une fierté nationale : « Medicare is part of my personal home security system » (Cameron, dans Studin 2006 : 155). L'instrumentalisation de l'attachement à ces symboles, qui représentaient autrefois l'incarnation même des valeurs canadiennes, tranche par rapport aux pancanadianismes *a priori* et *a posteriori*. Le Canada et ses programmes sociaux deviennent, chez certains, une énorme « entreprise » dont les individus peuvent tirer profit : « We Canadians need to work at getting the most of being Canadian, at truly understanding how lucky we are, and embracing how our 'luckiness' defines our identity as Canadians » (MacLaughlan, dans Studin 2005 : 193).

À travers ces exemples, ce sont désormais les individus qui, ensemble et par leurs manières d'être, donnent forme à un ensemble typiquement canadien. Il semble que le « projet national » ne passe plus par les institutions, mais qu'il se nourrisse plutôt directement de cette complexité interne. Par exemple, pour Keohane, l'identité canadienne se caractérise paradoxalement par une fascination pour l'absence de sens, de signification, à savoir l'absence même d'identité nationale. Certaines valeurs collectives émergent ensuite, à partir de ce soi complexe, par exemple la « tolérance » et la « modestie » (1997 : 34-5). Dans le même ordre d'idée, l'indéfinition identitaire nationale implique, pour Peter Hogg, une ouverture d'esprit, une modestie et une forme de légèreté d'être typiquement canadiennes que l'on ne retrouve pas ailleurs (dans Studin 2006 : 63). L'identité canadienne tire donc sa source d'une attitude envers soi-même, mais plus fondamentalement de la singularité de cette attitude.

4.4.3 L'identité présentiste : la rupture avec le passé et l'avenir

Le pancanadianisme *a priori* se situait à l'intérieur d'une structure temporelle principalement orientée par l'histoire alors que le pancanadianisme *a posteriori* était manifestement en rupture avec le passé, mais orienté vers l'avenir. Le pancanadianisme *a*

posteriori 2 situe pour sa part l'identité canadienne à l'intérieur d'une structure temporelle quasi inexistante : les références au passé ou à l'avenir sont écartées ou encore directement critiquées.

Dans le premier cas, la référence identitaire se passe complètement d'une référence à l'histoire et à son rôle fondateur dans la création discursive de l'identité. L'idée d'un « soi complexe », comme fermeture horizontale, l'emporte sur les autres procédés discursifs. Le pancanadianisme *a posteriori* classique exposait néanmoins une certaine lecture de l'histoire à partir de laquelle une nécessaire rupture face à l'histoire était posée comme prioritaire à la refondation, alors qu'ici, le brouillage interne est largement suffisant. La conception de l'avenir est également écartée au profit d'une conception d'un futur indéfini, posé comme la poursuite perpétuelle de l'expérimentation d'un « soi complexe ».

Comme le pancanadianisme *a posteriori* classique, certains textes pancanadianistes *a posteriori 2* critiquent ouvertement le passé et l'histoire canadienne, ce qui leur permet d'exposer un Canada encore jeune. Contrairement à sa première version, le pancanadianisme *a posteriori 2* expose l'impossibilité d'ordonner cette diversité fondamentale : « The old Canada is ending. Nothing clear, fully voiced or formed has emerged in the raw, agitated state. Blurred lives, overwhelmed minds. So we start, moving out in all directions at once [...] » (nous soulignons, Powe 1997 : 1). Le rôle fondateur de l'histoire s'évanouit, son caractère bigarré est soulevé, valorisé et érigé comme caractéristique même de l'identité canadienne :

Canada has a discontinuous, contradictory character. I mean that without a single purpose or predetermined historic goal – no violent creation and imposition of a homogeneous political myth or ideology – Canadians has lived with, invited, and responded to paradox, to many stories, moods and visions, and to many different kinds of people and voices (Powe 1997 : 38).

L'expérience par les individus d'un « soi complexe » est formatrice d'une attitude typiquement canadienne, laquelle est autonome par rapport aux institutions. Conséquemment, de par son caractère formateur, le soi complexe ouvre un espace pour la projection discursive de cette identité vers l'avenir. Or, l'analyse du discours révèle qu'à une conception de l'avenir incarnée à l'intérieur d'un projet de société (projet contre-étasunien – *a priori*; projet d'une société juste – *a posteriori*) tend à s'incarner une conception du futur comme sous-produit de la dynamique d'expérimentation du « soi complexe ». Il ne s'agit cependant pas d'un projet de société sur lequel les acteurs sentent qu'ils ont prise, mais plutôt un déplacement vers l'avenir, résultat d'une dynamique autonome, autorégulée et autosuffisante.

Ce faisant, le projet contre-étasunien, étroitement lié à une conception historique de l'identité canadienne, se transforme durant cette période. Si certains auteurs continuent d'inscrire l'expérience canadienne en contradiction avec l'expérience étasunienne et soulignent le danger du néoconservatisme sur les valeurs traditionnelles du Canada (Rahnema, dans Studin 2005 : 213), d'autres saluent plutôt le rapprochement entre les deux sociétés et qualifient d'immature l'idée d'une contre-expérience : « the free trade agreement with the United States was a huge step toward psychological adulthood » (Watson, dans Studin 2005 : 242). Globalement, les textes pancanadianistes *a posteriori* 2 ne font que très peu état des États-Unis; le *modus vivendi* du « soi complexe » n'est clairement pas de construire un modèle alternatif aux États-Unis.

Lorsqu'il est question de l'*Ailleurs*, le soi se pose davantage par rapport au Monde que par rapport aux États-Unis. L'idée d'une « supériorité morale canadienne », autrefois opposée aux États-Unis comme stratégie de fermeture symbolique, est désormais de plus en plus opposée au monde, voire à l'Humanité en général. Le Canada incarne alors les espoirs d'un monde nouveau, débarrassé des appartenances nationales et tribales :

A Canadian is humanity's best answer to the most complex puzzle of the twenty-first century: how to accommodate, within a functioning persona, the multiple identities layered on each person in an era in which responsibility to the global must be coherently contend with loyalties to the national and the local, the ethnic and the religious (Franck, dans Studin 2006 : 37).

Le Canada répond positivement aux défis de l'humanité, il incarne en avance le monde de demain : « A Canadian is a work in progress, at once cosmopolitan and provincial, competitive and complacent, compassionate and crying poor, a history amnesiac, a citizen of tomorrowland » (Heinbecker, dans Studin 2006 : 78). Plus encore, l'indéfinition radicale du Canada devient ici la principale caractéristique de son identité, elle inscrit le Canada à l'intérieur de la mondialisation, lui donne une longueur d'avance sur tout le monde : « A Canadian is a citizen of the world without ever having to leave home. [...] All of this globalization has made many of us more Canadian than ever » (Ford, dans Studin 2006 : 141).

Le déplacement de l'idée d'une supériorité morale canadienne, du continent vers le monde, illustre doublement le caractère structurant de l'espace discursif post-1990. D'abord, il incarne l'affaiblissement de l'idée d'une expérience contre-étasunienne dans le discours pancanadianiste, alors que la signature de l'ALÉNA au début des années 1990 transforme l'espace discursif national : la nécessité de faire sens des États-Unis dans la narration nationale

passé paradoxalement par la projection du Canada dans le monde. Ensuite, il incarne cette citoyenneté marchandisée, observée par Brodie (2002) et Abu-Laban et Gabriel (2002).

La transformation du discours entourant l'expérience contre-étasunienne a également été observée à l'intérieur du pancanadianisme *a priori*. Bien que la tendance générale à l'intérieur du corpus post-1990 soit au pancanadianisme *a posteriori 2*, illustrant ici la transformation de l'espace discursif, il ne faut pas pour autant négliger la pérennité du pancanadianisme *a priori*. Or, à l'instar du pancanadianisme *a posteriori*, le poids de l'espace discursif se fait sentir sur lui.

4.5 LE PANCANADIANISME *A PRIORI 2*

Le pancanadianisme *a priori 2* expose, comme la version *a priori* classique, l'existence d'une unité symbolique se situant en amont de la réalité politique contemporaine. C'est pourquoi la présente section ne le reprend pas dans le détail. Il intègre toutefois certains des thèmes propres au pancanadianisme *a posteriori 2*, comme celui de la complexité interne (Saul 1998) et de l'indétermination (Gwyn 1986), et procède à une relecture de la fondation idéologique, en nuanciant le caractère conservateur du Canada, et du récit contre-étasunien.

Tout d'abord, à l'instar du pancanadianisme *a posteriori 2*, le pancanadianisme *a priori 2* met de l'avant une narration nationale qui s'articule le plus souvent en dehors des institutions nationales. Lorsqu'il en est question, l'inscription de la nation dans les individus eux-mêmes semble clairement l'emporter sur sa dimension institutionnelle : « Some [differences between Canada and the US] are external (gun control, bilingualism, health care), but many exist only inside the minds of Canadians and Americans – in how they see the world, how they engage with it, and how they hope to shape it (nous soulignons, Adams 2003 : 49).

Ensuite, la question du caractère conservateur du Canada est également remise en question. À commencer par Robin Mathews (1988), qui affirme qu'il serait faux de réduire l'expérience canadienne à celle du conservatisme tory. L'identité canadienne ne serait donc pas simplement marquée par des éléments conservateurs (comme le prétendent Lipset, Berton, Grant et Morton par exemple), mais plutôt par une dialectique constante entre des éléments européens (conservatisme tory) et américains (libéralisme). Michael Adams va plus loin, il procède littéralement à une relecture de la fondation *a priori* et justifie en *amont* non plus le conservatisme, mais le libéralisme canadien. À l'instar du conservatisme, il semble que le libéralisme offre l'espace nécessaire pour une légèreté d'être typiquement canadienne :

Our founding ideas, our institutions, and then the experience of building our two nations have been very different: one by conquest, the other by compromise. [...] In Canada, the culture of accommodation that has been our socio-historical tradition expresses itself today as social liberalism, multiculturalism, multilingualism, multiple faiths and spiritual paths, and sometimes even as cultural fusion or hybridization (Adams 2003 : 124-6).

Gwyn, pour sa part, se tourne vers l'expérience du territoire pour expliquer le libéralisme canadien : « Canada unquestionably owes some of its liberalness to its northernness, for it seems to be the case that too much southern sun makes people want to worship something or somebody » (Gwyn 1986 : 183). Les valeurs canadiennes tendent, dans cette relecture des conséquences de la fondation, à correspondre de plus en plus à celles promues au sein de l'espace discursif néolibéral plutôt qu'à celles d'un espace discursif providentialiste. Adams parle des valeurs de l'autonomie, de la flexibilité, de l'ouverture à la diversité et au changement, valeurs qui tranchent par rapport à celles du pancanadianisme *a priori* classique (déférence, étatismes, etc.) (voir Adams 2003 : 126).

L'identité canadienne apparaît moins comme une essence, un *être*, qu'une *façon d'être* : « Our identity isn't easy to pin down as we Canadians, and others, would like. [...] But the elements of Canada's dialectic are unique in their character and combination » (Mathews 1988 : 1). Conséquemment, le contre-étasunianisme (conservatisme) est remplacé, chez Mathews, par une expérience dialectique; son succès assure une existence autonome en Amérique : « with or without a Free Trade Treaty the Canadian dialectic will live a dynamic life because the forces that make up its composition have a basis in integrity that has universal relevance » (Mathews 1988 : 122). Pour John Saul, c'est uniquement la complexité qui assure une existence autonome en Amérique : « ni le Canada anglophone ni le Canada francophone ne se sont édifiés sur la force négative de l'antiaméricanisme et sur un modèle inspiré d'outre-Atlantique. Ils se sont plutôt édifiés sur une acceptation constructive du territoire et de la société en tant qu'expression de sa complexité » (1998 : 113). Il est à remarquer que l'État n'intervient pas ici, contrairement au pancanadianisme *a priori* classique, afin de neutraliser les contradictions internes. Le pancanadianisme *a priori 2* met de l'avant, en ce sens, un soi complexe (comme le pancanadianisme *a posteriori 2*), mais continental cette fois.

Le libre-échange représente, pour Mathews, une insistance sur la dimension étasunienne, continentaliste et individualiste, plutôt que la disparition de l'identité canadienne (Mathews 1988 : 14-5). Cette existence autonome en Amérique permet aux pancanadianistes *a priori 2* de revendiquer une pleine appartenance au continent, désormais dénué de cette idée de contradiction fondamentale : « many of the common qualities shared by the US and Canada derive from the

fact that both societies occupy this particular New World continent, as ‘co-tenants » (Gwyn 1988 : 195).

D’autres auteurs contestent le récit de la « supériorité morale canadienne », souvent central au *contre-étasunianisme*, en remettant en question les vertus de tolérance, de pacifisme, de générosité et d’égalité qui servent souvent à distinguer le Canada des États-Unis (Cohen 2007 : ch. 4). Ces ressemblances entre les sociétés étasunienne et canadienne font en sorte qu’on ne les présente plus comme nécessairement contraires ou antagoniques : « Canada and the United States appear to be two North American peas in a pod, instead from a common soil they have grown into two quite different social organism » (Gwyn 1985 : 156). Les différences entre le Canada et les États-Unis seraient alors davantage politiques et institutionnelles que personnelles et idéologiques (Cohen 2007 : 127). Il semble donc que le contre-étasunianisme cède la place à l’acceptation du caractère américain (mais, pas étasunien) de l’identité canadienne, si bien que les tensions entre les deux sociétés sont atténuées. Les Canadiens, qu’il nomme les « Canadien-américain », ne seraient pas, suivant Cohen, des contre-étasuniens mais, plutôt des « amérisceptiques » (2007 : 128). Dans cet ordre d’idée, Saul prétend que les Canadiens sont davantage américains que les Étasuniens (1998 : 108).

Les thèmes du pancanadianisme *a posteriori* 2 et du pancanadianisme *a priori* 2 mettent en évidence le caractère structurant de l’espace discursif néolibéral. D’abord, la fermeture horizontale du Canada semble se réaliser de moins en moins au sein d’une expérience posée comme nécessairement antagonique à celle des États-Unis. Ensuite, la centralité des institutions nationales est dans une large mesure écartée au profit d’une identité autonome qui se nourrit pleinement de l’idée d’un « soi complexe ». Lorsque les auteurs conservent une vision *a priori* de l’identité canadienne, la relecture des conséquences de la fondation idéologique justifie une approche libérale canadienne, laquelle permet de mettre en évidence les mêmes valeurs que le récit pancanadianiste *a priori* classique, à savoir la tolérance, le compromis et légèreté d’être. Toutefois, de nouvelles valeurs, centrées sur l’individu et sa capacité à se prendre en main, font leur apparition, dénotant la dimension normative des institutions néolibérales. La narration nationale passe désormais par l’individu qui en devient le principal protagoniste.

CONCLUSION

L'analyse du corpus à l'étude permet, de façon générale, de valider l'hypothèse spécifique de la recherche, à savoir que les reconfigurations institutionnelles ont eu un caractère structurant sur le discours pancanadianiste, non seulement officiel, mais également sur celui des intellectuels publics. Ces transformations mettent en lumière le rôle de trois espaces discursifs identifiés au chapitre 3.

Dans le premier, le constat de la dépendance et de la pénétration économique et culturelle du Canada, le caractère toujours dominant de certains symboles britanniques sur l'ordre symbolique canadien et l'existence d'un État-providence central puissant, présumé assurer l'intégration Est-Ouest et la protection contre l'influence étasunienne, orientent clairement le discours pancanadianiste *a priori*. L'espace discursif de l'après Deuxième Guerre encourage l'articulation d'une identité nationale guidée par la culture britannique et l'idée que le Canada possède une mission contre-étasunienne. La centralité empirique de l'État fédéral dans la vie nationale est relayée dans le discours alors que les institutions centrales sont incluses dans l'architecture même du discours (elles réalisent la nation en neutralisant les contradictions territoriales, internes et externes).

Dans le second, la mise en place du multiculturalisme et de la Charte aurait encouragé le passage du pancanadianisme *a priori* au pancanadianisme *a posteriori*. En célébrant la séparation de la langue et de la culture ainsi que de la culture et de l'État, en posant la primauté de l'individu et en encourageant la judiciarisation du politique, la Charte aurait favorisé ce passage en créant un « espace discursif » dans lequel les références à l'histoire ou à des valeurs transcendant l'expérience collective ou à des institutions comme incarnation d'une culture fondatrice (fondation *a priori*) sont beaucoup plus difficiles. La Charte favorise plutôt l'idée que le peuple canadien est avant tout juridique, en ce sens qu'il est créé par la Charte qui met en lumière des valeurs dites canadiennes et qui ordonne cette diversité incernable. La primauté de l'individu et la judiciarisation du politique semblent encourager l'idée d'un État fournisseur (garant de l'unité) plutôt que celle d'un État comme incarnation de la nation. L'apport particulier du chapitre 4 est d'observer une seconde transformation du discours pancanadianiste qui s'inscrit à l'intérieur des transformations associées aux reconfigurations néolibérales du régime de citoyenneté : l'ALÉNA, la reconfiguration de l'État-providence et ses conséquences (déréglementation, effritement de la redistribution régionale, et autres). En ce sens, 1990 est une date charnière dans le corpus alors

que les réformes d'inspirations néolibérales confrontent à la fois le projet de société juste et le récit contre-étasunien.

Dans le troisième, la nature structurante de l'espace discursif néolibéral est manifeste, alors que nous observons l'expulsion de l'État et son remplacement par une narration nationale qui situe son expression dans les individus eux-mêmes et met en lumière des valeurs individuelles plutôt que collectives comme fondement des caractéristiques nationales. De plus, l'analyse observe l'expulsion de l'idée d'une expérience contre-étasunienne au profit d'une identité nationale qui entre de moins en moins en tension avec les États-Unis et qui assume son caractère continental.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La recherche et l'analyse de notre corpus valident globalement l'hypothèse théorique de la recherche voulant que les reconfigurations d'un régime de citoyenneté contribuent à transformer la représentation identitaire et ce, non seulement chez les acteurs gouvernementaux, mais aussi non gouvernementaux. Elles valident également l'hypothèse empirique de la recherche voulant que les réformes de l'État général ont entraîné, depuis les années 1960, une double reconfiguration du discours pancanadianiste académique et grand public. D'abord, les réformes de la dimension *symbolique* des institutions, notamment en ce qui concerne le bilinguisme, le multiculturalisme ainsi que la Charte, ont entraîné le passage d'un pancanadianisme *a priori* à un pancanadianisme *a posteriori*. Ensuite, les réformes de la dimension plutôt *matérielle* des institutions ont entraîné, depuis le début des années 1990, un glissement à l'intérieur même des pancanadianismes *a posteriori* et *a priori*. Dans ce glissement, c'est principalement la manière dont se structure l'identité canadienne qui s'est transformée, notamment par l'expulsion des institutions et de l'idée contre-étasunienne comme points nodaux de cette narration.

Cette proposition s'ancre dans trois développements principaux. Premièrement, la thèse s'est efforcée, au chapitre 2 de mettre en lumière les principaux intervenants de la conversation canadienne et leur conception des institutions nationales dans le processus de fondation identitaire. Pour ce faire, le chapitre a distingué deux types de fondations : une fondation *a priori* et une fondation *a posteriori*. Cette distinction a mené à la remise en question de la typologie classique : « un Canada », « deux Canadas » et « mosaïque culturelle ». La thèse a alors soutenu que la mosaïque culturelle n'impliquait pas pour autant l'absence d'« un Canada » et que l'idée de « deux Canadas » ne signifiait pas nécessairement l'absence d'une narration collective unique. Globalement, cette distinction a mené à l'exposition de deux pancanadianismes et de deux binationalismes ou multinationalismes (les récits postcoloniaux et infra-nationalistes de scission ayant été laissés de côté). La mise en lumière de ces positions a d'abord permis de sélectionner un corpus d'ouvrages à l'étude et ensuite guidé l'approche de l'ensemble de la thèse en permettant de cerner l'évolution du discours officiel ainsi que celle des contres-discours au chapitre 3. Finalement, elle a permis de cerner des transformations liées aux reconfigurations du régime de citoyenneté à l'intérieur même de ces conceptions *a priori* et *a posteriori*.

Deuxièmement, la recherche a observé, au chapitre 3, que la transformation des institutions et de l'espace discursif du Canada a entraîné la reconfiguration du discours identitaire

officiel. D'abord, la recherche a observé combien la configuration institutionnelle qui précède la Deuxième Guerre mondiale est difficilement en mesure d'opérer sa fonction de fermeture horizontale; la communauté imaginée des Canadiens anglais s'étend au-delà des frontières du pays et la nécessité d'ouvrir cette représentation identitaire aux Canadiens français, par exemple, ne se fait que très peu sentir. Nous sommes à l'intérieur de ce que la recherche a nommé un *Canadianisme anglo-saxon*. Ensuite, la naissance de la citoyenneté canadienne et de l'État-providence offre le support institutionnel nécessaire à la naissance d'un discours pancanadianiste qui révèle la nature normative des transformations matérielle et symbolique en cours. Le pancanadianisme demeure toutefois ancré dans une logique *a priori*, alors que ce sont principalement les repères culturels du groupe majoritaire qui orientent les paramètres de l'identité dite pancanadienne (cette idée est patente chez John Diefenbaker, par exemple). Par la suite, il a été observé que les tensions illustrées par la montée des nationalismes québécois et autochtone ont mené à des transformations substantielles du régime de citoyenneté d'après-guerre. Le caractère politique de l'intégration a fait place à une intégration juridique et la centralité des cultures majoritaires a été déplacée par l'institutionnalisation du multiculturalisme, ce qui n'était pas sans conséquence sur l'espace discursif national. Conséquemment, l'avènement du multiculturalisme et de la Charte ont contribué, en dissociant les couples État/culture et langue/culture, à transformer le pancanadianisme *a priori* en un pancanadianisme *a posteriori*. Finalement, les réformes de l'État-providence et l'adoption du libre-échange ont manifestement transformé l'espace discursif national en encourageant le gouvernement à se questionner sur la nature des principes cohésifs au Canada.

Troisièmement, le chapitre 4 a soutenu que la transformation des espaces discursifs observés au chapitre 3 a bel et bien eu une incidence sur la représentation identitaire pancanadienne dans les ouvrages pancanadianistes, non seulement dans son *contenu*, mais aussi dans ses *stratégies* discursives mises de l'avant. D'abord, trois principaux éléments marquent l'espace discursif de l'après-guerre et influencent le discours identitaire. 1) La fermeture territoriale et symbolique opérée par l'émergence d'une citoyenneté canadienne qui transcende les appartenances ethniques semble avoir encouragé le discours à intégrer les Canadiens français au sein de la représentation identitaire, et ce, même si elle est dominée par des référents britanniques. 2) L'État-providence, pour sa part, apparaît clairement à l'intérieur du pancanadianisme *a priori*, alors que l'État est érigé comme le centre de la représentation identitaire : la nation est alors incarnée *dans* et *par* les institutions centrales. 3) La pénétration

culturelle et le constat de la dépendance de l'économie canadienne sont pour leur part structurant au sein de l'articulation d'un projet national contre-étasunien.

Ensuite, il a été observé que les principales réformes trudeauistes ont également structuré l'espace discursif canadien au point de transformer la représentation identitaire de trois façons. 1) L'institutionnalisation du multiculturalisme a encouragé une lecture négative du passé et le rejet concomitant de toute forme de fondation *a priori*. Le multiculturalisme a également expulsé l'idée d'un « soi identifiable » au profit d'un « soi incernable, mais ordonné ». Ce faisant, la place symbolique des Canadiens anglais et des Canadiens français est fut intégrée dans la diversité culturelle (posée comme incernable). 2) La Charte des droits et libertés a encouragé l'idée que l'identité canadienne correspond à la mise en exergue de certaines valeurs collectives que *tous* partagent ensemble. 3) À l'instar du pancanadianisme *a priori*, la centralité des institutions de l'État-providence est ici posée, non pas comme incarnation des valeurs nationales, mais comme moyen empirique d'assurer l'intégration nationale (société juste).

Finalement, les réformes néolibérales du régime de citoyenneté commencent à se faire sentir pleinement sur la représentation identitaire pancanadienne. Nous assistons d'abord à une intensification du *contenu* et des stratégies du pancanadianisme *a posteriori*, notamment la rupture avec l'histoire et avec une culture *a priori*. Toutefois, l'analyse a permis d'observer plus spécifiquement le détachement de l'identité canadienne d'avec les institutions centrales; le « soi incernable, mais ordonné » cède donc la place à un « soi complexe (point) ». Les institutions ne réalisent plus l'identité canadienne (*a priori*), ni ne représentent le point de départ de sa création (*a posteriori*); elles représentent plutôt, dans certains cas, un lourd fardeau qui empêche l'expression d'une identité réellement postnationale. Fait marquant, cette stratégie de fermeture horizontale, qui part du soi pour revenir au soi, se passe souvent volontiers de l'antagonisation des États-Unis, laissant croire que l'adoption de l'ALÉNA a eu un effet indéniable sur l'espace discursif pancanadien. La représentation identitaire pose de moins en moins une identité canadienne en rupture avec le continent, elle assume de plus en plus une destinée continentale.

L'analyse du chapitre 4 invite à percevoir que la représentation identitaire pancanadianiste *a priori* offrait un espace propice, en raison de l'idée d'un « soi et d'un intra-soi identifiables », pour sa transformation en un bi/multinationalisme *a priori*. Le pancanadianisme *a posteriori*, pour sa part, offrait déjà un espace moins propice en raison de l'idée d'un « soi incernable », qui se passe volontiers de nommer et de reconnaître ses membres internes, mais offrait néanmoins l'inscription de la dualité, fut-elle linguistique plutôt que politique, au sein de l'ordre symbolique.

Or, le pancanadianisme *a posteriori* 2 semble définitivement s'éloigner d'une telle reconnaissance – fut-elle *a priori*, *a posteriori*, politique ou linguistique –, alors que le soi tend à devenir simplement complexe. Cette stratégie de fermeture a été liée aux réformes néolibérales, alors que les principes vertical et temporel des deux pancanadianismes précédents s'effondrent : le principe horizontal, désormais laissé à lui-même, tend à devenir autoréflexif. Or, cette autoréflexivité ne se nourrit pas à même les groupes qui le composent, mais fonctionne plutôt par brouillage interne. L'imaginaire national, désormais débarrassé de l'histoire comme principe de fondation *a priori*, s'appuie également de moins en moins sur une conception de l'avenir comme moyen de fermeture. Ce faisant, les acteurs ne semblent plus posséder une prise politique sur leur communauté, ce que l'effritement de la dimension verticale illustre.

Les contributions de la présente recherche sont multiples. Premièrement, la recherche représente une première tentative visant à cartographier de manière systématique les différentes positions dans la « conversation canadienne ». La recherche a adopté une perspective ontologique pour le faire. Ce faisant, la recherche a observé qu'il n'existe pas *un* pancanadianisme, *un* binationalisme et *un* multinationalisme, mais plutôt une multitude de récits se structurant plus fondamentalement selon deux conceptions du moment fondateur (*a priori* et *a posteriori*). Grâce à l'idée d'une fondation *a priori* et *a posteriori*, il a donc été possible, par exemple, de distinguer le « One Canada » de Diefenbaker et le « One Canada » de Trudeau et ainsi prendre la mesure du poids normatif des réformes *symbolique* (instauration du multiculturalisme en 1971) et *matérielle* (constitutionnalisation d'une Charte en 1982) sur l'évolution du pancanadianisme. La thèse invite donc à cerner les éléments de rupture entre les deux pancanadianismes plutôt que les éléments de continuité, ce que l'appellation « One Canada » masque beaucoup trop.

Bien qu'il ne s'agisse pas du sujet principal de la thèse, la mise en lumière de deux conceptions du binationalisme et du multinationalisme permet de clarifier cette vaste littérature trop souvent considérée de manière uniforme. Ce que la typologie révèle, c'est que les positions binationaliste ou multinationalistes *a priori* et *a posteriori* ne diffèrent pas dans leur conception prescriptive du Canada (le fédéralisme multinational est souvent souhaité), mais qu'elles diffèrent dans leur conception ontologique de l'identité canadienne. L'analyse historique a révélé au passage, la transition entre un binationalisme ou un multinationalisme *a priori* dans le premier tome du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton à un binationalisme ou un multinationalisme *a posteriori* à l'intérieur de l'Accord du Lac Meech. L'hypothèse qu'une telle transition, comme celle du pancanadianisme, pouvait être attribuable à la reconfiguration du

régime de citoyenneté sous Trudeau a alors été émise. Une analyse plus approfondie d'un corpus d'ouvrage binationaliste et multinationaliste, sur une période de temps semblable à celle de la présente étude, serait toutefois nécessaire pour vérifier cette hypothèse.

Deuxièmement, la recherche a mis en lumière la valeur du concept de régime de citoyenneté dans l'étude du nationalisme comme pratique discursive. Tout d'abord, ce concept a permis de structurer notre compréhension des transformations institutionnelles et d'élargir notre définition de la citoyenneté à ses dimensions non seulement *symbolique* et *matérielle*, mais aussi *normative*. À partir de ce concept, celui d'espace discursif comme moyen de faire sens de la dimension normative d'un régime de citoyenneté particulier a été avancé. Il a ensuite été en mesure de valider de manière empirique la dimension d'appartenance de la citoyenneté, souvent postulée mais rarement étudié comme telle (la dimension d'appartenance).

Pour ce faire, la thèse a mis à profit un corpus de textes original composé d'ouvrages rarement étudiés en tant que discours ou dans le cadre d'une recherche académique. Ce corpus a offert une prise directe à l'intérieur de la représentation identitaire non-gouvernemental, si bien qu'il s'éloigne (partiellement à tout le moins) du discours formaté et surveillé des membres du gouvernement. Un corpus de discours officiel aurait certainement offert une prise directe au sein des relations de pouvoirs institutionnalisées, ainsi que des paramètres officiels d'inclusion et d'exclusion. Or, la recherche a privilégié une approche qui puise à l'intérieur même de la compréhension que les acteurs non-gouvernementaux ont du pancanadianisme. Il a donc été possible d'analyser leur représentation des frontières de leur communauté politique, de son inscription dans un projet de société et des possibilités qu'une telle représentation offre pour des transformations symboliques ultérieures (voir conclusion du chapitre 4).

La nature du corpus a de plus non seulement permis d'appuyer une position théorique du néo-institutionnalisme voulant que les institutions influencent le comportement des acteurs gouvernementaux, mais de l'appliquer aussi aux acteurs non gouvernementaux. Ce faisant, la recherche appuie de manière empirique les thèses de Michael Billig, Rogers Brubaker et André Lecours voulant que les institutions influencent et structurent le nationalisme. La nature de notre échantillon ne permet pas la généralisation de cette observation; une recherche comparative serait évidemment nécessaire. De plus, la nature longitudinale de la recherche, au détriment d'une approche transversale privilégiant une multitude de sources ayant une nature différente (éditoriaux de journaux, ouvrages historiques, manuels scolaires, et autres), a certainement privé la recherche de nombreuses nuances. La période à l'étude ne permet pas non plus d'observer ce

que l'analyse historique a soulevé, soit le passage du Canadianisme anglo-saxon au pancanadianisme *a priori*. La recherche se concentre principalement sur le pancanadianisme, mais il aurait été intéressant d'analyser un corpus d'ouvrages binationalistes et multinationalistes afin d'observer ou non, la présence d'une telle reconfiguration identitaire.

Troisièmement, d'un point de vu théorique, la recherche a permis d'établir un lien entre le nationalisme comme pratique discursive et les institutions. Pour ce faire, trois dimensions des institutions ont été avancées, puis analysées, dans les chapitres de la recherche (*symbolique, matérielle et normative*). Ce faisant, la recherche a observé que ce sont principalement les deux premières dimensions qui ont fait l'objet de recherches au Canada, expliquant pourquoi les auteurs ont, de façon générale, été incapables de percevoir les effets du néolibéralisme sur l'évolution de l'identité nationale. Elle a donc souligné que la prise en compte de la troisième dimension était nécessaire. De plus, le nationalisme comme pratique discursive a fait l'objet d'une attention particulière, alors trois de ses principes (vertical, horizontal et temporel) ont été identifiés. L'identification de ces trois principes dans la littérature a permis de cerner les conséquences du néolibéralisme. Évidemment, la recherche se limite à identifier des transformations de l'identité nationale, mais est incapable d'anticiper leurs conséquences.

Quatrièmement, la recherche a permis d'explorer la question des liens entre les réformes institutionnelles du néolibéralisme et la configuration d'une identité nationale. Alors que les influences du néolibéralisme ont été questionnées en regard du discours public, de la citoyenneté et de l'éthique par exemple, cela a rarement été fait en regard du nationalisme et de l'expression d'une identité nationale. Pourtant, si l'identité nationale représente la partie de l'imaginaire collectif qui se présente comme le cadre d'intégration symbolique de la société (Bouchard 2000 : 29), il apparaît essentiel de questionner le contexte dans lequel il prend forme, spécialement dans des sociétés multinationales comme le Canada. Le néolibéralisme remet-il en question la capacité que possèdent les sociétés à être intégrées symboliquement? Il s'agit là d'une première question ayant guidé notre recherche qui, évidemment, n'est pas en mesure de répondre entièrement à la question. Notre étude apporte néanmoins une contribution à cette réflexion, menée principalement jusqu'ici par des travaux portant sur la citoyenneté et le néolibéralisme (par exemple, Bourque et Duchastel 1996, Beauchemin 1997), en se concentrant sur l'imaginaire national, soit la part de symbolique qui enrobe la citoyenneté en question. Ce faisant, il a été possible que les transformations de la citoyenneté actuelle questionnent également l'imaginaire national, notamment en ce qui a trait au mode et aux stratégies de constitution du soi.

Cette observation de la thèse conduit à deux questions n'ayant pas pu être abordées ici, considérant la nature de cette recherche. D'abord, considérant les impératifs de reconnaissance d'une politique de multiculturalisme et de multinationalisme, comment appréhender l'idée d'un « soi complexe (point) » tel qu'observé dans le discours à l'étude? L'analyse du discours a mis en évidence le fait que les réformes institutionnelles trudeauistes, puis les réformes associées au néolibéralisme ont fait passer la représentation identitaire des « intra-soi identifiables », donc potentiellement reconnaissables, à un « soi complexe (point) » au sein duquel la fermeture horizontale fonctionne par brouillage interne. Dans cette situation, nous croyons que les recherches portant sur la citoyenneté multiculturelle et ses possibilités devraient aborder plus directement la question du néolibéralisme et de ses effets. Cela nous ramène à notre revue des écrits qui a observé que cette question est étonnamment écartée, même à l'intérieur des ouvrages récents sur la citoyenneté portant sur sa dimension identitaire. Par ailleurs, la recherche a fait ressortir la nécessité de se questionner sur les moyens d'appréhender la diversité devant la perte de normativité observée, causée par l'effondrement d'une conception *a priori* de l'identité collective.

Ensuite, considérant l'expulsion des institutions de l'État de la représentation identitaire, comment appréhender la question de la reconnaissance alors que la question de la diversité interne au soi, et par conséquent du dialogue, se situent dans un univers de plus en plus dépolitisé? Suivant les travaux de Charles Taylor (1992, 1994), la question de la reconnaissance a un caractère essentiellement politique, elle met en jeu la citoyenneté et les paramètres de la démocratie. Or, ici, il semble que l'analyse fait ressortir que cette complexité interne se suffit de plus en plus à elle-même, désamorçant en quelque sorte la nature politique de la reconnaissance. Ce faisant, il y a lieu de se questionner sur les avenues de la démocratie canadienne et les possibilités que se poursuivent les développements récents du pancanadianisme.

BIBLIOGRAPHIE

- ABU-LABAN, Yasmeen et Christina Gabriel. (2002). *Selling Diversity: Immigration, Multiculturalism, Employment equity, and Globalization*, Peterborough: Broadview Press
- ADAMS, Michael. (2003). *Fire and Ice : The United States, Canada and the Myth of Converging Values*, Toronto : Penguin Canada
- ALFRED, Taiaiake, (2005). *Wasáse : indigenous pathways of action and freedom*, Peterborough: Broadview Press
- ANDERSON, Benedict. (2002) [1996]. *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris : La Découverte
- ANGUS, Ian. (1997) *A border Within : National Identity, Cultural Plurality, and Wilderness*, Montreal : McGill-Queen's University Press
- ATWOOD, Margaret. (1972). *Survival : A Thematic Guide to Canadian Literature*, Toronto : Anansi
- BAKER, Maureen. (1997). « The Restructuring of the Canadian Welfare State : Ideology and Policy” in *SPRC Discussion Paper*, No 77, Juin 1997.
- BANNERJI, Himani. (2000). *The Dark Side of the Nation : Essays on Multiculturalism, Nationalism and Gender*, Toronto : Canadian Scholars' Press
- BANTING, Keith. (1987). *The Welfare State and Canadian Federalism*, Kingston, Ont. : McGill-Queen's University Press
- BARLOW, Maude et Bruce Campbell. (1993) *Take Back the Nation*, Toronto : Key Porter Books
- BASHEVKIN, Sylvia (1991). *True Patriot Love : The Politics of Canadian Nationalism*, Toronto : Oxford University Press
- , Sylvia (2000). « Rethinking Retrenchment : North American Social Policy During the Early Clinton and Chrétien Years », In *Revue canadienne de science politique*, Vol. 33, No. 1, pp. 7-36
- BEAUCHEMIN, Jacques. (1997). « Transformations du discours éthique au sein des sociétés engagées dans le passage au néolibéralisme », In *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, Vol. 34, No. 4, pp. 369-84
- , Jacques. (2004). *La société des identités : Éthique et politique dans le monde contemporain*, Québec : Athéna
- BEHIELS, Michael (1989). *The Meech Lake primer : Conflicting Views of the 1987 Constitutional Accord*, Ottawa : University of Ottawa Press
- BÉLAND, Daniel et André LECOURS , (2008). *Nationalism and Social Policy : The Politics of Territorial Solidarity*, Oxford; New York : Oxford University Press
- BERGER, Carl. (1966). « The True North Strong and Free », In Peter Russell (ed.). *Nationalism in Canada*, Toronto : McGraw-Hill Company of Canada Limited, pp. 3-26.
- , Carl. (1970). *The Sense of Power: Studies in the Ideas of Canadian Imperialism, 1867-1914*, Toronto: University of Toronto Press.
- BERTON, Pierre. (1982). *Why We Act Like Canadians : A Personal Exploration of our National Character*, Toronto : McClelland and Stewart

- BIBBY, Reginald. (1990). *Mosaic Madness : The Poverty and Potential of Life in Canada*, Toronto, Ont. : Stoddart
- BICKERTON, James (2007). « La question du nationalisme majoritaire au Canada », in Gagnon, Alain-G. et al., *Les nationalismes majoritaires contemporains : identité, mémoire, pouvoir*, Montréal : Éditions Québec-Amérique , pp. 217-265.
- BILLIG, Michael. (1995). *Banal Nationalism*, London : SAGE Publications, 200 pages.
- BISSOONDATH, Neil. (1995). *Le marché aux illusions : la méprise du multiculturalisme*, traduit de l'anglais par Jean Papineau, Montréal : Boréal
- BLACK, Edwin et Alan CAIRNS. (1966). « A Different Perspective on Canadian Federalism », In *Canadian Public Administration*, No. 9, pp. 27-44
- BOISMENU, Gérard et François ROCHER. (1988). « Une réforme constitutionnelle qui s'impose... », In Yves Bélanger; Dorval Brunelle et al. *L'Ère des libéraux le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, pp. 71-107.
- BORGETTO, Michel. (2003). « La solidarité, l'égalité et la responsabilité face aux transformations de l'État-providence », In Colette Bec et Giovanna Procacci (dir). *De la responsabilité solidaire : Mutations dans les politiques sociales aujourd'hui*, Paris : Éditions Syllepse, pp. 35-49
- BOSNIAK, Linda. (1999). « Citizenship Denationalized » in *Indiana Journal of Global legal studies*, Vol. 7, pp. 447-510
- BOUCHARD, Gérard. (2000). *Genèse des nations et cultures du nouveau monde*, Montréal : Boréal
- BOURASSA, Henri. (1905). « Canada : a Bi-Cultural Nation », dans Joseph Levitt. (1970). *Henri Bourassa on Imperialism and Bi-Culturalism 1900-1918*, Toronto : The Copp Clark Publishing Company
- BOURGAULT, Pierre. (1990). *Maintenant ou jamais!* Montréal : Stanké
- BOURQUE, Gilles et Jules Duchastel. (1996). *L'identité fragmentée : Nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens – 1941-1992*, Montréal : Fides
- , Gilles, Jules Duchastel et Éric Pineault. (1999). « L'incorporation de la citoyenneté » In *Sociologie et sociétés*, Vol. 31, No. 2
- , Gilles, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin. (1995). « Du providentialisme au néolibéralisme : de Marsh à Axworthy. Un nouveau discours de légitimation de la régulation sociale », In *Cahier de recherches sociologique*, No. 24, pp. 15-47.
- BOWELL, Mackenzie. (1896). « Discours prononcé devant le Sénat » (en ligne) URL : <http://www.collectionscanada.gc.ca/primeministers/h4-4042-f.html> (consultée le 04/08/09)
- BOWKER, Marjorie M. (1990). *L'Accord du lac Meech : Comment il vous affecte vous et le Canada*, Québec : Voyageur
- BRADFORD, Neil. (1999). « Innovation by Commission: Policy Paradigms and the Canadian Political System », In James Bickerton et Alain-G. Gagnon. *Canadian Politics – Third Edition*, Peterborough : Broadview Press, pp. 541-64
- BRETON, Raymond. (1986). « Le multiculturalisme et le développement national au Canada » In Alan Cairns et Cynthia Williams. *Les dimensions politiques du sexe, de l'ethnie et de la langue au Canada*, Ottawa : Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, pp. 31-76

- BRODIE, Janine M. (1990). *The Political Economy of Canadian Regionalism*, Toronto : Harcourt Brace Jovanovich
- , Janine M. (1995). *Politics on the Margins : Restructuring and the Canadian Women's Movement*, Halifax, N.S. : Fernwood
- , Janine. (2002). « Citizenship and Solidarity : Reflections on the Canadian Way », in *Citizenship studies*, Vol. 6, No. 4, pp. 377-394
- BROWN, Craig. (1966). « The Nationalism of the National Policy », In Peter Russell (ed.) *Nationalism in Canada*, Toronto : McGraw-Hill Compagny of Canada Limited, pp. 155-163.
- BROWN, Wendy. (2003). « Neo-liberalism and the End of Liberal Democracy », In *Theory and Event*, Vol. 7, No. 1, sans numéro de page (en ligne) URL: http://muse.jhu.edu/journals/theory_and_event/v007/7.1brown.html (page consultée 27/07/09)
- , Wendy. (2006). « American Nightmare : Neoliberalism, Neoconservatism and De-Democratization », In *Political Theory*, Vol. 34, No. 6, pp. 690-714
- BRUBAKER, Rogers (1990). *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, PhD Thesis: Columbia University
- , Rogers. (1996). *Nationalism Reframed : Nationhood and the national question in the New Europe*, Cambridge: Cambridge University Press
- , Rogers. (2001). « Au-delà de l'“identité” », In *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 4, No 139, pp. 66 à 85
- BRUNER, Lane (2005). « Rhetorical Theory and the Critique of National Identity Construction », In *National Identities*, Vol. 7, No. 3, pp. 309-327
- CAIRNS, Alan C. (1991). *Disruptions : Constitutional Struggles, from the Charter to Meech Lake*, Toronto : McClelland & Stewart
- , Alan. C. (1992). *Charter Versus Federalism : The Dilemmas of Constitutional Reform*, Montréal : McGill-Queen's University Press
- CALHOUN, Craig. (1997). *Nationalism*, Minneapolis : University of Minnesota Press
- CANADA. (1967). *Les rameaux de la famille canadienne*, Ottawa : Imprimeur de la Reine
- . Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. (1965). *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa : La Commission
- . Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. (1970). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme – Tome 4 : L'apport culturel des autres groupes ethniques*, Ottawa : La Commission
- CARDINAL, Linda et Marie-Joie Brady. (2006). « Citoyenneté et fédéralisme au Canada : une relation difficile », In Alain G. Gagnon (dir). *Le fédéralisme canadien contemporain : Fondements, traditions, institutions*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 435-460
- , Linda. (1999). « Nation et nationalisme au Canada anglais », In Caroline Andrew (dir.), *Dislocation et permanence*, Ottawa (Ont.) : Les Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 87-110.
- CARELESS, J. M. S. (1969). « 'Limited identities' in Canada », In *Canadian Historical Review*, Vol. 50, No. 1, pp. 1-10

- CARROLL, William K. et Murray Shaw. (2001). « Consolidating a Neoliberal Policy Bloc in Canada, 1976 to 1996 », In *Canadian Public Policy / Analyse de Politiques*, Vol. 27, No. 2, (Jun., 2001), pp. 195-217
- CARSON, BRUCE. (1990). *L'Accord du lac Meech : la dualité linguistique et la société distincte*, Ottawa : Bibliothèque du Parlement
- CHEVRIER, Marc. (2006). « La genèse de l'idée fédérale chez les pères fondateurs américains et canadiens », In Alain G. Gagnon (dir). *Le fédéralisme canadien contemporain : Fondements, traditions, institutions*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 19-61.
- COHEN, Andrew. (2007). *The unfinished Canadian : the people we are*, Toronto: McClelland & Stewart.
- CONOVER, Pamela Johnston. « Citizen Identities and Conceptions of the Self », In *The Journal of Political Philosophy*, Vol. 3, No. 2, pp. 133-165
- COOK, Ramsey. (1977). *The Maple Leaf Forever; Essays on Nationalism and Politics in Canada*, Toronto : MacMillan of Canada
- CREIGHTON, Donald. (1937). *The Commercial Empire of the St-Lawrence, 1760-1850*, Toronto: Ryerson Press
- , Donald. (1957). *Dominion of the North: A History of Canada*, Toronto: Macmillan
- , Donald. (1966). « Confederation : The Use and Abuse of History », In *Revue d'études canadiennes*, Vol. 1, No.1, pp. 3-11
- , Donald. (1970). *Canada's First Century, 1867-1967*, Toronto: Macmillan
- CROS, Laurence. (2000). *La représentation du Canada dans les écrits des historiens anglophones canadiens, de la Confédération à nos jours*, Paris : Centre d'études canadiennes de l'Université de Paris III, Sorbonne Nouvelle
- CROWLEY, John. (1998). « The National Dimension of Citizenship in T.H. Marshall », In *Citizenship Studies*, Vol. 2, No. 2, pp. 165-178
- DAFOE, John. (1930). Canada and the United States, In *Journal of the Royal Institute of International Affairs*, Vol. 9, No. 6, pp. 721-738
- , John. (1935). *Canada : an American Nation*, New York : Columbia University Press
- DAY, Richard. (2000). *Multiculturalism and the History of Canadian Diversity*, Toronto: University of Toronto Press
- DIEFENBAKER, John G. (1960). « Discours sur l'état de la nation, le 30 juin 1960 », (en ligne) URL : <http://www.collectionscanada.gc.ca/primeministers/h4-4052-f.html> (consultée le 4/08/09)
- , John G. (1972). *Those Things we Treasure; A Selection of Speeches on Freedom and Defence of our Parliamentary Heritage*, Toronto : Macmillan of Canada
- DOERN, Bruce et Richard Phidd. (1983). *Canadian Public Policy: Ideas, Structure, Process*, Toronto : Methuen
- DONZELOT, Jacques. (1984). *L'invention du social : Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris : Fayard
- EDEN, Lorraine et Maureen Appel Molot. « Canada's National Policies : Reflections on 125 Years », In *Canadian Public Policy*, Vol. 19, No. 3, pp. 232-251

- FERRERA, Maurizio. (2005). *The boundaries of welfare : European integration and the new spatial politics of social protection*, Oxford: Oxford University Press
- FLERAS, Augie et Jean Leonard ELLIOTT. (1992). *Multiculturalism in Canada: the challenge of diversity*, Scarborough : Prentice Hall
- FRASER, Blair. (1967). « The Great Flag Debate : Maple Leaf Rampant », In Fraser *The Search for Identity : Canada 1945-1967*, Toronto : Doubleday, 243-47.
- FREITAG, Michel (1986). *Dialectique et société, Tome 2*, Montréal : Saint-Martin
- , Michel. (1995). *Le Naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, Québec : Nuit blanche
- , Michel. (2002). *L'oubli de la société : pour une théorie critique de la postmodernité*, Rennes : Presses Universitaire de Rennes
- FULFORD, Robert. (1993). « A Post-Modern Dominion : The Changing Nature of Canadian Citizenship », in William Kaplan, *Belonging The Meaning and Future of Canadian Citizenship*, Montréal & Kingston : McGill-Queen's University Press
- GAGNON, Alain G. et Hugh SEGAL. (2000). *The Canadian social union without Quebec : 8 critical analyses*, Montréal : IRPP
- , Alain G. et Raffaele IACOVINO. (2007). *De la nation à la multination : les rapports Québec-Canada* ; traduit de l'anglais (Canada) par Alain Roy, Montréal : Boréal
- , Alain G. et James TULLY. (2001). *Multinational Democracies*, Cambridge ; New York : Cambridge University Press
- GAUCHET, Marcel. (1998). *La religion dans la démocratie : parcours de la laïcité*, Paris : Gallimard
- GAZIBO, Mamoudou et Jane Jenson. (2004). *La Politique comparée : Fondements, Enjeux et Théoriques*, Ste-Foy : Les Presses de l'Université de Montréal
- GELLNER, Ernest. (1989). *Nations et nationalisme*, Paris : Payot.
- GIBBINS, Roger. (2003). « Shifting Sands : Exploring the Political Foundations of SUFA », In Fortin, Sarah; Alain Noël et France St-Hilaire, *Forging The Canadian Social Union : SUFA and Beyond*, Montréal : IRPP, pp. 31-46
- GOFF, Patricia M. (2000). « Invisible Borders: Economic Liberalization and National Identity », In *International Studies Quarterly*, No. 44, pp. 533-562
- GRACE, Sherrill E. (2002). *Canada and the Idea of North*, Montreal : McGill-Queen's University Press
- GRANATSTEIN, J. L. (1996). *Yankee Go Home? : Canadians and Anti-Americanism*, Toronto : HarperCollins
- , J. L. (1998). *Who killed Canadian History?* Toronto : HarperCollins Publishers
- GRANT, George. (2005). [1965] *Lament for a Nation : The Defeat of Canadian Nationalism*, Montreal : McGill-Queen's University Press
- GREEN, Joyce. (2004). « Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme : pour une relecture autochtone du palimpseste canadien », In *Politique et Société*, Vol. 23, No. 1, pp. 9-32

- GREENFELD, Liah. (1996). « Nationalism and Modernity », *Social Research*, Vol. 63, No. 1, pp. 3-40
- GUEST, Dennis (1993). *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, Montréal : Boréal.
- GWYN, Richard. (1985). *The 49th Paradox : Canada in North America*, Toronto : Totem
- , Richard. (1995). *Nationalism Without Walls : The Unbearable Lightness of Being Canadian*, Toronto, Ont. : McClelland & Stewart
- HALL, Peter A. et Rosemary C.R. TAYLOR. (1996). « Political Science and the Three New Institutionalisms » In *Political Studies*, XLIV, pp. 936-57
- HARDIN, Herschel. (1974). *A Nation Unaware : The Canadian Economic Culture*, Vancouver : J. J. Douglas
- HARTZ, Louis. (1964). *The Founding of New Societies; Studies in the History of the United States, Latin America, South Africa, Canada, and Australia*, New York : Harcourt, Brace & World
- HARVEY, David. (2005). *A Brief History of Neoliberalism*. New York : Oxford University Press, 2005.
- HOBSBAWM, Eric. (1992). *Nations et nationalisme depuis 1780 : programme, mythe, réalité*, Paris : Gallimard
- HOROWITZ, Gad. (1966). « Conservatism, Liberalism, and Socialism in Canada: An Interpretation », In *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, Vol. 32, No. 2, pp. 143-171
- HOULE, François. (1999). « Citoyenneté, espace public et multiculturalisme: la politique canadienne de multiculturalisme », *Sociologie et sociétés*, Vol. XXXI, No. 2, automne, pp. 101-123.
- HOWLETT, Michael, Alex NETHERTON et M. RAMESH. (1999). *The Political Economy of Canada: An Introduction*, Don Mills: Oxford University Press.
- HURTIG, Mel. (1991). *The Betrayal of Canada*, Toronto : Stoddart
- HUTCHEON, Linda. (1990). « As Canadian as Possible... Under the Circumstances, In Gerald Lynch et David Rampton (dir). *The Canadian Essay*, Toronto : Copp Clark Pitman.
- IGARTUA, José Eduardo. (2006). *The other quiet revolution : national identities in English Canada, 1945-71*, Vancouver: UBC Press
- INNIS, Arold Adams. (1956). *The Fur Trade in Canada : An Introduction to Canadian Economic History*, Toronto : University of Toronto Press
- INWOOD, Gregory J. (2005). *Continentalizing Canada : the politics and legacy of the MacDonald Royal Commission*, Toronto : University of Toronto Press
- ISIN, Engin et Bryan TURNER. (2002). *Handbook of citizenship studies*, London : SAGE Publications
- JENSON, Jane (1998). « Reconnaître les différences : sociétés distinctes, régimes de citoyenneté et partenariat », in Guy Laforest et Roger Gibbins, *Sortir de l'impasse. Les voies de la réconciliation*, Montréal : Institut de recherche en politiques publiques, 1998, p. 251
- , Jane et Denis SAINT-MARTIN. (2003). « New Routes to Social Cohesion? Citizenship and the Social Investment State », In *Cahiers canadiens de sociologie*, Vol. 28, No. 1, pp. 77-99

- , Jane et Martin PAPHILLON. (2001). « The Changing Boundaries of Citizenship : A Review and a Research Agenda » (en ligne) URL: http://www.cprn.com/documents/2096_en.pdf (consultée le 04/08/09).
- , Jane et Susan D. PHILLIPS. (1996). « Regime Shift : New Citizenship Practices in Canada », in *International Journal of Canadian Studies*, vol. 14, automne, pp. 111-135
- , Jane et Susan D. PHILLIPS. (2001). « Redesigning the Canadian Citizenship Regime: Remaking the Institutions of Representation » In Colin Crouch, Klaus Eder et Damian Tambini, *Citizenship, Markets and the State*, New York : Oxford University Press, pp. 69-90
- , Jane. (1989). « Paradigms and Political Discourse: Protective Legislation in France and the United States before 1914 » In *Canadian Journal of Political Science*, Vol. 32, No. 2, pp. 235-258
- , Jane. (1991). « All the World's a Stage : Ideas, Spaces and Time in Canadian Political Economy », In *Studies in Political Economy*, Vol. 36, pp. 43-72.
- , Jane. (1994). « Understanding Politics: Contested Concepts of Identity in Political Science » In James P. Bickerton et Alain-G. Gagnon, *Canadian Politics – 2nd edition*, Peterborough: Broadview Press
- , Jane. (1997). « Fated to Live in Interesting Times: Canada's Changing Citizenship Regimes », in *Revue canadienne de science politique*, Vol. 30, No. 4, pp. 627-644.
- , Jane. (1999). « Understanding Politics : Concepts of Identity in Political Science », In James Bickerton et Alain-G. Gagnon. *Canadian Politics – Third Edition*, Peterborough : Broadview Press, pp. 39-56
- , Jane. (2007). « Des Frontières aux lisières de la citoyenneté », In Bérengère Marques-Pereira et Éric Remacle (dir). *L'État des citoyennetés en Europe et dans les Amériques*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- JOHNSON, Daniel. (1965). *Égalité ou indépendance*, Montréal : Éditions de l'Homme
- KATZ, Michael. (1990). *The Undeserving Poor: From the War on Poverty to the War on Welfare*, New York: Pantheon Books
- KERNERMAN, Gerald. (2005). *Multicultural Nationalism : Civilizing Difference, Constituting*, Vancouver : UBC Press
- KIM, Andrew. (1993). « The Absence of Pan-Canadian Civil Religion: Plurality, Duality, and Conflict in Symbols of Canadian Culture », In *Sociology of Religion*, Vol. 54, No. 3, pp. 257-275
- KNOPFF, Rainer et F.L. MORTON. (1992). « Le Développement national et la Charte », In dans CAIRNS, Alan C. et C. WILLIAMS (dir.), *Le constitutionnalisme, la citoyenneté et la société au Canada*, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, Ottawa : Centre d'édition du gouvernement du Canada, p. 149
- KRATOCHWILL, Frederich. (1994). « Citizenship: On the Border of Order », In *Alternatives*, Vol. 19, No. 4, p. 485
- KYMLICKA, Will et Wayne NORMAN, « Return of the Citizen : A Survey of Recent Work on Citizenship Theory », *Ethics*, vol. 104, no 2 (janvier 1994), pp. 352-381.
- , Will. (1998a) « Le fédéralisme multinational au Canada : un partenariat à repenser », in Guy Laforest et Roger Gibbins, *Sortir de l'impasse. Les voies de la réconciliation*, Montréal : Institut de recherche en politiques publiques, 1998, 15-54

- , Will. (1998b). *Finding our way : rethinking ethnocultural relations in Canada*, Toronto: Oxford University Press
- , Will. (2003) « Being Canadian », *Government and Opposition*, Vol. 38, No. 3, pp. 357-85.
- LABELLE, Micheline. (1988). « La gestion fédérale de l'immigration internationale au Canada », In Yves Bélanger; Dorval Brunelle et al. *L'Ère des libéraux le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Québec : Les Presse de l'Université du Québec, pp. 313-342.
- LACLAU, Ernesto et Chantal MOUFFE. (2001) [1985]. *Hegemony and Socialist Strategy : Towards a Radical Democratic Politics*, Second Edition, Londre: Verso
- LAFOREST, Guy. (1993). *De la prudence*, Montréal : Boréal
- , Guy. (1995). *Trudeau and the end of a Canadian*, Montreal : McGill-Queen's University Press
- LASELVA, Samuel. (1996). *The Moral Foundations of Canadian Federalism : Paradox, Achievements, and Tragedies of Nationhood*, Montréal : McGill-Queen's University Press
- LAXER, Gordon. (1991). « Constitutional Crises and Continentalism : Twin Threats to Canada's Continued Existence », In *Cahiers canadiens de sociologie*, Vol. 17, No. 2, pp. 199-222
- LECOURS, André (ed.) (2005). *New Institutionalism – Theory and Analysis*, Toronto: University of Toronto Press
- , André. (2000). « Theorizing Cultural Identities : Historical Institutionalism as a Challenge to the Culturalists », In *Revue canadienne de science politique*, Vol. 33, No. 3, pp. 499-522
- , André. (2005) « Structuring nationalism » In André Lecours (ed.) *New Institutionalism – Theory and Analysis*, Toronto: University of Toronto Press, pp. 176-201
- LÉVESQUE, René. (1968). *Option Québec*, Montréal : Editions de l'Homme
- LIPSET, Seymour Martin. (1986). « Historical Traditions and National Characteristics: A Comparative Analysis of Canada and the United States » In *Canadian Journal of Sociology*, Vol. 11, No. 2 (Summer), pp. 113-155
- , Seymour Martin. (1991). *Continental Divide: The Values and Institutions of the United States and Canada*, New York: Routledge
- LOCKE, Terry. (2004). *Critical Discourse Analysis*, London : Continuum
- LOWER, Arthur. « Two Ways of Life : The Primary Antithesis of Canadian History », In *Rapports annuels de la Société historique du Canada*, Vol. 22, No. 1, pp. 5-18.
- MACKAY, Pierre. (1988). « Le charte canadienne des droits et liberté de 1982 un phare aveuglant contre la grande noirceur », In Yves Bélanger; Dorval Brunelle et al. *L'Ère des libéraux le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, pp. 109-125.
- MACKEY, Eva. (1999). *The House of Difference : Cultural Politics and National Identity in Canada*, Toronto: University of Toronto Press
- MACLENNEN, Hugh. (1959). *Two Solitudes*, Toronto : Macmillan
- MANDEL, M. (1996). *La charte des droits et libertés et la judiciarisation du politique au Canada*, Montréal : Boréal, 383 p.

- MARTIN, Paul. (1993). « Citizenship and the People's World », In William Kaplan (dir) *Belonging: The Meaning and Future of Canadian Citizenship*, Montréal & Kingston : McGill-Queen's University Press, pp. 64-78
- MATHEWS, Robin (1988). *Canadian Identity: major forces shaping the life of a people*, Ottawa: Steel Rail, 123 pages.
- McBRIDE, Stephen et John SHIELDS. (1993). *Dismantling a Nation: Canada and the New World Order*, Halifax : Fernwood
- , Stephen et John SHIELDS. (1997). *Dismantling a Nation: The Transition to Corporate Rule in Canada*, Halifax : Fernwood
- McDOUGALL, Kennett. (1991). « North American Integration and Canadian Disunity », In *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques*, Vol. 17, No. 4, pp. 395-408
- McRAE, K. D. (1964). "The Structure of Canadian History." In L. Hartz (dir). *The Founding of New Societies: Studies in the History of the United States, Latin America, South Africa, Canada, and Australia*, New York: Harcourt, Brace & World, 219–62.
- McROBERTS, Kenneth. (1995). *Beyond Quebec : Taking Stock of Canada*, Montréal : McGill-Queen's University Press
- , Kenneth. (1997). *Misconceiving Canada : The Struggle for National Unity*, Toronto: Oxford University Press
- , Kenneth. (2001). « Canada and the Multinational State », In *Revue canadienne de science politique*, Vol.34, No. 4, pp. 683-713.
- MOODLEY, Kogila. « Canadian Multiculturalism as Ideology », In *Ethnic and Racial Studies*, Vol. 6, No. 3, pp. 320-331
- MORTON, W.L. (1972) [1961]. *The Canadian Identity – Second Edition*, Toronto: University of Toronto Press
- MURPHY, Raymond. (1988). *Social Closure: The Theory of Monopolization and Exclusion*. Oxford: Clarendon Press
- NEVITTE, Neil. (1996). *The Decline of Deference: Canadian Value Change in Cross-National Perspective*, Peterborough: Broadview Press
- NEWMAN, Peter (1995). *The Canadian Revolution, 1985-1995: From Deference to Defiance*,
- PAQUIN, Stéphane. (1999). *L'invention d'un mythe : le pacte entre deux peuples fondateurs*, Montréal : VLB Éditeur, 179 p.
- PEERS, Frank. (1966). « The Nationalism Dilemma in Canadian Broadcasting », In Peter Russell (ed.) *Nationalism in Canada*, Toronto : McGraw-Hill Compagny of Canada, pp. 252-267.
- PHILLIPS, Susan. (1993). « A More Democratic Canada...? », In Susan Phillips. *How Ottawa Spends: A More Democratic Canada...? (1993-1994)*, Ottawa: Carleton University Press
- PIERSON, Paul. (1994). *Dismantling the Welfare State? Reagan, Thatcher, and the Politics of Retrenchment*, Cambridge: Cambridge University Press, 213 pages.
- POTTER, Andrew. (2005). « Introduction to the 40th Anniversary Edition », in George Grant, *Lament for a Nation: The Defeat of Canadian Nationalism*, Ottawa: Carleton University Press

- PRANG, Margaret. (1986). « Networks and Associations and the Nationalizing of Sentiment in English Canada », In R. Kenneth Carty et Peter Ward (dir). *National Politics and Community in Canada*, Vancouver: University of British Columbia Press, pp. 48-63
- PROCACCI, Giovanna. (2001). « Poor Citizens: Social Citizenship versus Individualization of Welfare », In Colin Crouch, Klaus Eder et Damian Tambini, *Citizenship, Markets and the State*, New York : Oxford University Press, pp. 49-69
- QUÉBEC. Commission sur le déséquilibre fiscal (2003). *Le Déséquilibre fiscal au Canada : Contexte historique (Annexe 1)*, Québec.
- RENAN, Ernest. (1882). « Qu'est-ce qu'une nation? », In Michel Sarra-Bournet (dir). (2001). *Les Nationalismes au Québec du XIXe au XXIe siècle*, St-Nicolas : Les Presses de l'Université Laval, pp. 362-346
- RESNICK, Philip. (1990). *The Masks of Proteus: Reflections on the Canadian and Modern State*, Montréal & Kingston: McGill-Queen's University Press
- , Philip. (1991). *Toward a Canada-Quebec Union*, Montréal & Kingston : McGill-Queen's University Press.
- , Philip. (1994). *Thinking English Canada*, Toronto : Stoddart Pub.
- , Philip. (2005). *The European Roots of Canadian Identity*, Peterborough : Broadview Press
- RICE, James et Machel PRINCE. (1993). « Lowering the Safety Net and Weakening the Bonds of Nationhood : Social Policy in the Mulroney Years », In Susan Philips. *How Ottawa Spends: A More Democratic Canada...? (1993-1994)*, Ottawa: Carleton University Press.
- ROCHER, François et Daniel SALÉE. (1991). « Charte et société : vers un nouvel ordre politique canadien? », In *Politique*, No. 20, pp. 35-64.
- , François. (1991). « Canadian Business, Free Trade and the Rhetoric of Economic Continentalization », In *Studies in Political Economy*, No. 35, pp. 135-154
- ROMNEY, Paul. (1999). *Getting it Wrong – How Canadians Forgot their Past and Imperilled Confederation*, Toronto: University of Toronto Press, 332 pages.
- ROSANVALLON, Pierre (1992) [1981]. *La crise de l'État-providence*, Coll. Points, Paris : Éditions du Seuil, 191 pages
- ROSE, Nikolas. (1996). « The death of the social? Re-figuring the territory of government », In *Economy and Society* Volume 25 Number 3 August 1996: 327-356
- ROTSTEIN, Abraham. (1976). « Canada : The New Nationalism », In *Foreign Affairs*, No. 55, pp. 97-118
- , Abraham. (1978). « Is There an English-Canadian Nationalism? », In *Journal of Canadian Studies*, Vol. 13, pp. 109-181
- RUSSEL, Peter. (1982). « The Effect of a Charter of Rights on the Policy-Making Role of Canadian Courts », In *Canadian Public Administration*, Vol. 25, No. 1, pp. 1-33.
- SASSEN, Saskia. (2006). *Territory Authority Rights From Medieval to Global Assemblages*, Princeton : Princeton University Press
- SAVOIE, Donald. (1992). *Regional Economic Development: Canada's Search for Solutions*. Toronto: University of Toronto Press.

- , Donald. (1999). *Governing from the centre : the concentration of power in Canadian politics*, Toronto: University of Toronto Press
- , Donald. (2000). « All Things Canadians are Now Regional », In *Journal of Canadian Studies*, Vol. 35, No. 1, pp. 203-17
- SCHNAPPER, Dominique. (2003). *La Communauté des citoyens*, Coll. Folio essais, Paris : Gallimard
- SIMEON, Richard. (1972). *Federal-Provincial Diplomacy: The Making of Recent Policy in Canada*, Toronto: University of Toronto Press.
- , Richard. (1987). « Federalism and Free Trade », In Michael Henderson. (dir). *The Future on the Table: Canada and the Free Trade Issue*, North York: Masterpress
- SIMPSON, Jeffrey. (2000). *Star Spangled Canadians: Canadians Living the American Dream*, Toronto : Harper Collins
- SMILEY, Donald V. (1967). *The Canadian Political Nationality*, Toronto : Methuen
- , Donald V. (1975). « Canada and the Quest for a National Policy », In *Revue canadienne de science politique*, Vol. 8, No.1, pp. 40-62
- SMITH, Allan. (1994, 2005trad). *Le Canada: une nation américaine ? – Réflexions sur le continentalisme, l'identité et la mentalité canadienne*, Coll. Americana, St-Nicolas : Les Presses de l'Université Laval
- SMITH, Anthony D. (1988). *Ethnic Origins of Nations*, Oxford: Blackwell
- SMITH, Goldwyn. (1971) [1891]. *Canada and the Canadian Question*, Toronto: University of Toronto Press
- SOMERS, Margaret. (2001). « Romancing the Market, Reviling the State: Historicizing Liberalism, Privatization, and the Competing Claims to Civil Society », In Colin Crouch, Klaus Eder et Damian Tambini, *Citizenship, Markets and the State*, New York : Oxford University Press, pp. 23-49
- ST-LAURENT, Louis. (1949). « Discours à l'occasion de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, le 1er avril 1949 » (en ligne) URL : <http://www.collectionscanada.gc.ca/primeministers/h4-4031-f.html> (consultée le 04/08/09)
- STUDIN, Irvin. (2006). *What is a Canadian? Forty-Three Thought-Provoking Responses*, Toronto : McClelland & Stewart Ltd.
- SUTHERLAND, Claire. (2005). « Nation-building through discourse theory » In *Nations and Nationalism*, Vol. 11, No. 2, pp. 185-202
- TAMAKI, George. (1947). « The Canadian Citizenship Act, 1946 », In *The University of Toronto Law Journal*, Vol. 7, No. 1, pp. 68-97
- TAYLOR, Charles. (1992). *Rapprocher les solitudes : Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, Ste-Foy : Les Presses de l'Université Laval
- , Charles. (1994). *Multiculturalisme : Différences et démocratie*, Paris : Flammarion
- TRUDEAU, Pierre Elliot. (1957) « Federal Grants to Universities », In Pierre Elliot Trudeau, *Federalism and the French Canadians*, Toronto : Macmillan, pp. 79-102
- , Pierre Elliot. (1962). « New Treason of the intellectuals », in Pierre Elliot Trudeau, *Federalism and the French Canadians*, Toronto : Macmillan, pp. 151-181.

- , Pierre Elliot. (1965). « Federalism, Nationalism, and Reason », in Pierre Elliot Trudeau, *Federalism and the French Canadians*, Toronto : Macmillan, pp. 182-203.
- , Pierre Elliot. (1971). « Annoucement of Implementation of Policy of Multiculturalism within a Bilingual Framework », (en ligne) URL: <http://www.abheritage.ca/albertans/speeches/trudeau.html> (consultée le 04/08/09)
- , Pierre Elliot. (1990a). « The Values of a Just Society », In Pierre Elliot Trudeau et Thomas S. Axworthy. *Towards a Just Society: The Trudeau Years*, Markham: Vikings
- , Pierre Elliot. (1990b). *Pierre Trudeau Speaks Out on Meech Lake*, (Donald Johnson). Toronto: General Paperback
- TULLY, James. (1999). *Une étrange multiplicité : le constitutionnalisme à une époque de diversité*, Ste-Foy : Les Presses de l'Université Laval
- TURNER, Dale. (2006). *This is not a Peace Pipe : Towards Critical Indigenous Philosophy*, Toronto : University of Toronto Press
- UNDERHILL, Frank. (1964). *In Search of Canadian liberalism*, Toronto : Macmillan
- VALASKAKIS, Kimon. (1990). *Le Canada des années 90 : Effondrement ou renaissance?*, Saint-Nicolas : Publications transcontinental inc.
- VALLIÈRES, Pierre. (1971). *L'urgence de choisir*, Montréal : Parti-Pris
- WARRINER, William E. et Ian PEACH. (2007). *Canadian Social Policy Renewal*, Winnipeg : Fernwood
- WEBBER, Jeremy. (1994). *Reimagining Canada : language, culture, community and the Canadian constitution*, Kingston : McGill-Queen's University Press
- WINTER, Elke. (2007). « Neither 'America' nor 'Québec': constructing the Canadian multicultural nation », In *Nations and Nationalism*, Vol. 13, No. 3, pp. 481-503
- WODAK, Wodak, de Cillia, REISIGL et LIEBHART. (2009). *The Discursive Construction of National Identity – Second Edition*, Edinburgh, Edinburgh University Press
- WOEHLING, José. (2006). « Les conséquences de l'application de la Charte canadienne des droits et libertés pour la vie politique et démocratique et l'équilibre du système fédéral », In Alain-G. Gagnon (dir). *Le fédéralisme canadien contemporain : Fondements, traditions et institutions*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal
- WRIGHT, Robert. (2004). *Virtual Sovereignty: Nationalism, Culture and the Canadian Question*, Toronto: Canadian Scholars' Press
- ZAKE, Ieva. (2003). « The Construction of National(ist) Subject: Applying the Ideas of Louis Althusser and Michel Foucault to Nationalism » In *Social thought & research*, vol. 25, no1-2, pp. 217-246

ANNEXE 1 – Grille de lecture vierge

Tableau 5. Grille de lecture

Auteur	
Titre	
Année	

Champ lexical des valeurs Le Canada est ... Les Canadiens sont	
Référence à l'Autre	

Représentation nationale	
Dimension verticale	Construction d'un rôle pour les institutions (incarnation de la nation politique, rôle imputé d'activation, de maintien ou de transformation)
	Construction d'un présent et d'un futur collectif (questions de citoyenneté, réussites politiques, problèmes politiques présents et futurs, objectifs nationaux, vertus politiques et valeurs politiques).
Dimension horizontale	Construction d'un <i>homo nationalis</i> et d'un <i>homo externus</i> (comportement national, mentalité nationale, genèse biographique nationale (destinée, chance, origine, lieu de naissance, etc.), attachement émotionnel à la nation).
	Construction d'une culture commune : (langage commun, religion commune, arts, culture populaire, sports, etc.)
	Construction d'un « corps national » : (dimensions locales, géographiques et physiques, au sens métaphorique, du territoire national, ses ressources, paysages, etc.)

Dimension temporelle	Construction discursive d'une histoire politique commune (mythe de la genèse, figures mythiques, triomphes nationaux, construction d'une situation de victime/agresseur)	
-------------------------	--	--

Stratégies discursives	
<u>Stratégie constructive</u> Construction et établissement de l'identité nationale, par l'attribution de caractéristiques au groupe national en question.	
<u>Stratégie de perpétuation/justification :</u> Soutenir la continuité, le maintien des choses telles qu'elles le sont; justification d'un statu quo (par l'histoire par exemple).	
<u>Stratégie de transformation :</u> Soutenir la transformation des caractéristiques de la nation.	
<u>Stratégie de démantèlement/destruction :</u> Destruction assumée de certains mythes nationaux	

Pratiques linguistiques	
<u>Références personnelles</u> (utilisation du pronom nous)	
<u>Références spatiales</u> (Utilisation d'adverbes de lieu)	
<u>Références temporelles</u> (Utilisation d'adverbes de temps)	

ANNEXE 2 – Présélection du corpus

1960

Pierce, Lorne. (1960). *A Canadian Nation*, Toronto: Ryerson Press

Morton, W.L. (1961). *The Canadian Identity*, Toronto: University of Toronto Press.

Hamlin, D.L.B. (1961). *The Price of Being Canadian*, Toronto: University of Toronto Press

Grant, George. (1965). *Lament for a Nation: The Defeat of Canadian Nationalism*, Montréal & Kingston: McGill-Queen's University Press.

Clark, Gerald. (1965). *Canada, the uneasy neighbor*, Toronto: McClelland and Stewart

Smiley, Donald. (1967). *The Canadian Political Nationality*, Toronto & London: Methuen

Julien, Claude. (1968). *Le Canada: dernière chance de l'Europe*, New York : Hill and Wang.

Stanley, George. (1969). *Canadian Identity: A Symposium Held at Mount Allison University*, Sackville (NB): Mount Allison University

1970

Atwood, Margaret. (1972). *Survival: A thematic Guide to Canadian Literature*, Toronto: Anansi

Hardin, Herschel. (1974). *A Nation Unaware*, Vancouver: J.J. Douglas

Driedger, Leo. (1978). *The Canadian Ethnic Mosaic: A Quest for Identity*, Toronto: McClelland and Stewart.

1980

Wilden, Tony. (1980). *The Imaginary Canadian*, Vancouver : Pulp Press

Armour, Leslie (1981). "Canada, Philosophy, and the National identity" In *The Idea of Canada and the Crisis of Community*, Ottawa: Steel Rail Pub.

Berton, Pierre. (1982). *Why We Act Like Canadians*, Toronto: McClelland and Stewart

Gwyn, Richard. (1986). "The Other North Americans", in *The 49th Paradox: Canada in North America*, Toronto: Totem Books, pp. 156-196

Lipset, Seymour Martin. (1986). "Historical Traditions and National Characteristics : A Comparative Analysis of Canada and the United States." In *Canadian Journal of Sociology*, Vol. 1, No.2, pp. 113-55.

Mathews, Robin. (1988). *Canadian Identity: major forces shaping the life of a people*, Ottawa: Steel Rail

Malcolm, Andrew H. (1985). *The Canadians*. New York : Times Books

1990

Trudeau, Pierre Elliot. (1990). « The Values of a Just Society », In Pierre Elliot Trudeau et Thomas S. Axworthy. *Towards a Just Society: The Trudeau Years*, Markham: Vikings

Trudeau, Pierre Elliot. (1990). « There must be a sense of belonging », In *Pierre Trudeau Speaks Out on Meech Lake*, (Donald Johnson). Toronto: General Paperback

Lipset, Seymour Martin. (1991). *Continental Divide*, Toronto: CD Howe Institute

Fulford, Robert. (1993). « A Post-Modern Dominion : The Changing Nature of Canadian Citizenship », in William Kaplan, *Belonging The Meaning and Future of Canadian Citizenship*, Montréal & Kingston : McGill-Queen's University Press

Gray, John. (1994). *Lost in North America: The Imaginary Canadian in the American Dream*, Vancouver: Talon Books.

Gwyn, Richard. (1995). "Postmodern Dominion", in *Nationalism without walls: The Unbearable Lightness of Being Canadian*, Toronto: McClelland & Stewart, pp. 243-53

Mintzberg, Henry. (1995). *The Canadian Condition: Reflections of a "Pure Cotton"*, Toronto: Stoddard

Newman, Peter. (1996). *The Canadian Revolution*, Toronto: Penguin Books

Nevitte, Neil. (1996). *The Decline of Deference*, Peterborough: Broadview Press

Keohane, Kieran. (1997) *Symptoms of Canada : an essay on the Canadian identity*, Toronto : University of Toronto Press

Powe, B. W. (1997). *A Canada of light*, Toronto : Somerville House Paperbacks

2000

Adams, Michael. (2003). *Fire and Ice: The United States, Canada and the Myth of Converging Values*, Toronto: Penguin Books

Létourneau, Jocelyn. (2003). « Passer à l'avenir : Actualiser la canadianté », In Chad Gaffield et Karen Gould (dir). *La distinction canadienne au tournant du XXIe siècle*, Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 29-46

Saul, John. (2003). « The Inclusive Shape of Complexity », In Chad Gaffield et Karen Gould (dir). *La distinction canadienne au tournant du XXIe siècle*, Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 13-28

Studin, Irvin. (2006). *What is a Canadian? Forty-Three Thought-Provoking Responses*, Toronto : McClelland & Stewart Ltd.

Cohen, Andrew. (2007). *The unfinished Canadian : the people we are*, Toronto: McClelland & Stewart.

MacGregor, Roy. (2007). *Canadians : a portrait of a country and its people*, Toronto : Viking Canada

Griffiths, Rudyard. (2009). *Who we are: a citizen's manifesto*, Vancouver: Douglas & McIntyre

Kaufman, Jason Andrew, (2009). *The origins of Canadian and American political differences*, Cambridge : Harvard University Press